



John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o.

ADAMS

163.8
v.3





HISTOIRE

DE

CHARLEMAGNE.

TOME TROISIÈME.

THE HISTORY OF

1791

THE UNITED STATES

OF AMERICA

HISTOIRE

DE

CHARLEMAGNE,

*PRÉCÉDÉE de Considérations sur
la première Race, & suivie de
Considérations sur la seconde.*

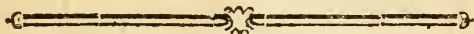
PAR M. GAILLARD, de l'Académie
Françoise, & de l'Académie des
Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME TROISIÈME.



A P A R I S,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la
REINE, de MADAME, & de Madame la Comtesse
d'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

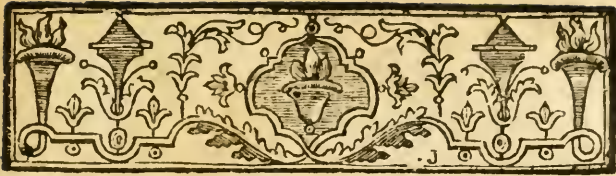


M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

* ADA 113 163.8

73

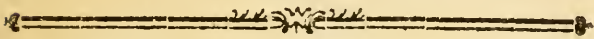


HISTOIRE

D E

CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE LÉGISLATEUR.



LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE de l'Eglise , de la Législation , de la Littérature , des mœurs & des usages , sous le règne de Charlemagne. Mort de ce Prince.



CHAPITRE PREMIER.

ÉGLISE.

L'INSATIABLE curiosité de l'esprit humain , joint à sa profonde igno-

Tome III,

A

rance , est la source de toutes les erreurs qui troublent l'Univers , & en particulier de celles qui , dans tous les temps , ont troublé la paix de l'Eglise ; l'orgueil , l'opiniâtreté font le reste , & produisent l'hérésie , maladie de l'esprit dont on n'a pas eu assez de pitié , parce qu'on a été plus frappé de l'indocilité qui en est le principe , que du ridicule qui en est le résultat , & parce que Dieu , qui , en donnant à l'Eglise l'infaillibilité , lui a promis l'indéfectibilité , ne lui a pas promis de préserver tous ses Ministres , des passions qui font naître l'intolérance. L'Incrédule est sans doute encore plus coupable que l'Hérétique , mais il est moins inconséquent. C'est un voyageur qui , ayant besoin de deux guides pour arriver au terme de sa course , n'en veut prendre qu'un parce qu'il le croit suffisant : l'autre les croit tous deux nécessaires , sur-

tout le second , & il s'obstine à ne le pas suivre. Les deux guides nécessaires à l'homme pour parvenir à la vérité , sont la raison & la révélation ou l'autorité de l'Eglise , qui est pour lui une révélation continuée. L'Hérétique croit à la révélation , il croit à l'Eglise , & il n'a que la misérable ressource de fermer les yeux , pour ne la pas voir où elle est , & les oreilles pour ne point entendre sa voix ; il choisit ce qu'il veut croire , & suit son guide où il lui plaît.

Cet aveuglement est déplorable sans doute ; mais un aveuglement plus déplorable encore est de persécuter ces insensés. Laissons à l'Être suprême le soin de les changer ou de les punir. Venger Dieu ne fau-
 roit être la fonction d'un mortel : si ce Dieu , à qui appartient la vengeance , dédaigne ou diffère de

l'exercer, qui sommes-nous pour prévenir ses desseins ?

Parmi les diverses hérésies, toutes également condamnables & déplorables, il en est quelques-unes que l'on conçoit plus aisément que les autres : telles sont, par exemple, les interminables disputes qui concernent la liberté de l'homme, & l'action de Dieu sur la créature ; ces questions ont été agitées sous différens noms & sous différentes formes par les Philosophes de tous les pays, de toutes les Religions, de toutes les Sectes ; la raison a quelque prise sur ces matières ; elles ont pour nous un intérêt qui nous porte à les approfondir, elles ont un rapport marqué avec la morale, elles ont ce degré de clarté & d'obscurité qui fait que les raisonneurs disputent long-temps, & que les Sages craignent de décider. D'un côté, le sens intime nous aver-

tit de notre liberté ; de l'autre , nous voyons que les objets ont sur nous une influence puissante , & que les idées & les sentimens qui déterminent nos actions , ne dépendent pas de nous , & semblent quelquefois entraîner notre volonté. La Foi seule peut éclairer plus sûrement , sur ces questions , les simples même & les ignorans , que la Raison n'éclaire les Sages ; mais la Foi , contente de consacrer d'un côté la liberté de l'homme , de l'autre la toute-puissance de Dieu & sa prescience , abandonne le reste à la dispute , & permet à la raison humaine de concilier , comme elle peut , ces vérités par une foule de systêmes , tous insuffisans , mais tous compatibles avec l'Orthodoxie.

Les hérésies les plus inconcevables sont celles qui roulent sur les mystères ; car les mystères étant reconnus pour être d'un ordre supé-

rieur à la raison, c'est à notre foi qu'ils sont proposés ; il n'y a qu'à savoir ce que la Foi enseigne, & s'y tenir.

Les hérétiques s'y sont pris de deux manières, pour attaquer les mystères. Les uns ont voulu les réduire à des idées qui tombassent sous le sens, & dont la raison fût l'arbitre. C'étoit détruire l'essence du mystère, & ôter tout mérite à la Foi ; mais du moins on conçoit encore cette erreur ; c'est abuser de la raison, en l'appliquant à des objets qui ne sont pas de son domaine.

Une folie plus inconcevable, & qu'on ne croiroit pas possible sans les nombreux exemples qu'en fournit l'Histoire Ecclésiastique, c'est de vouloir modifier les mystères, sans leur rien ôter de ce qu'ils ont d'incroyable & d' inexplicable aux yeux de la raison, & en s'écartant de la seule autorité qui ait le droit

de nous les faire croire , l'autorité de l'Eglise. Sur quoi autoriser un pareil changement ? Pourquoi ce choix fantasque & bizarre entre des objets tous également incroyables si on ne consulte que la raison , tous également respectables si on se soumet à la Foi ?

Lorsqu'Arius , à l'exemple de Cérinthe , & de quelques autres Hérétiques du premier siècle de l'Eglise , attaquoit ouvertement la divinité de Jésus-Christ , son erreur étoit du premier de ces deux genres , il anéantissoit le mystère de la Trinité. Si Jésus-Christ n'étoit pas Dieu , s'il n'étoit qu'une créature envoyée de Dieu , il n'y a plus de mystère ; mais l'Eglise propose un mystère.

De même , lorsqu'un des Sectateurs d'Arius , s'éloignant déjà de la doctrine de son Maître , disoit que les noms de Père , de Fils & de

Saint-Esprit étoient seulement des titres qui exprimoient des qualités différentes d'un même Dieu ; rien de plus simple qu'une pareille opinion ; il n'y a rien là qui étonne la raison , ni qui exerce la foi.

Au contraire , lorsque les demi-Ariens , épuisant toute leur condescendance à convenir *que le Fils est d'une substance semblable à celle du Père* , refusoient obstinément d'accorder que cette substance fût la même ; que gagnoient-ils à ce refus ? Le mystère n'en subsistoit pas moins dans toute son obscurité ; mais cette obscurité cessoit d'être respectable , n'étant plus proposée par une autorité suffisante. Si le Fils étoit d'une substance semblable à celle du Père , il étoit Dieu ; voilà la difficulté ; il n'y avoit de sauvé que le terme de *Consubstantiel*.

Mais , disoient-ils , ce terme n'est pas dans l'Évangile , on ne peut

donc pas être forcé de le prononcer.

Quoi donc ! répondent les Théologiens Catholiques , l'Eglise toujours infailliblement inspirée par son Chef invisible , n'a-t-elle pas le droit d'employer des termes qui ne sont pas dans l'Ecriture , quand elle les juge les plus propres à exprimer le sens qu'elle attache à de certains passages de l'Ecriture ? Tous les termes Théologiques sont-ils dans l'Ecriture ?

Les Anoméens , autre Secte d'Ariens , à qui ce terme de *Consubstantial* faisoit aussi de la peine , propoisoient de le mettre à l'écart , & de s'envelopper dans une proposition si générale , que chacun y donneroit l'étendue qu'il voudroit : il n'y avoit qu'à , selon eux , dire : *que le Fils est semblable en tout au Père.* C'étoit se montrer accommodans. Mais la vérité , leur répondoit-on , n'admet point ces ménagemens &

ces réticences politiques, une autorité irréfragable ne les adopte point. L'Eglise vouloit qu'on prononçât le mot de *Consubstantiel*, c'étoit le seul qui donnât une idée juste du mystère ; l'éviter, étoit une obstination coupable : & qu'y gaignoit-on ? le mystère restoit tout entier. *Si le Fils étoit égal en tout au Père*, il étoit Dieu.

D'autres propofoient un autre accommodement, car ces discoureurs traitoient de la Foi comme d'un héritage litigieux, ils faisoient des transactions : ils passoient tout ce qu'on vouloit, pourvu qu'on leur passât de ne point user du mot *Consubstantiel*. Ceux-ci demandoient si on ne pourroit pas dire en général que le Fils est semblable au Père, *selon les Ecritures*, sans s'expliquer davantage.

Si c'étoit l'amour de la paix qui suggéroit tous ces subterfuges, le

principe en étoit louable ; mais pour avoir la paix , il faut s'entendre. Reconnoissoit-on par cette formule, que les Ecritures établissent l'égalité du Père & du Fils , ou laissoit-on ce point-là dans l'incertitude ? La vérité aime à dissiper les nuages , l'erreur aime à les répandre.

Ces folies (toute fausse Théologie ne mérite point d'autre nom) n'auroient été que risibles , si elles n'auroient pas toujours entraîné à leur suite l'intolérance & la persécution , souvent des guerres & des massacres ; c'est un spectacle affligeant & propre à ébranler les foibles , que cette alternative continuelle de Conciles ou de Synodes Ariens & Catholiques , qui , selon que la partie étoit liée , consacrent & condamnent tour à tour Arius & Saint Athanase , la Foi & l'Hérésie , & qui viennent tous également aboutir à la vio-

lence (1). Elle commençoit dès le Concile ; celui qui succomboit ,

(1) Arius fut condamné au Concile de Nicée , tenu en 325 , sous l'Empire de Constantin , & reconnu pour le premier Concile œcuménique , où le terme de *Consubstantiel* fut employé dans le symbole , pour exprimer le rapport du Fils au Père. Ce Concile fut confirmé , en 381 , par le Concile de Constantinople , reconnu pour le second Concile œcuménique , & où l'on dressa le symbole qui se dit à la Messe.

Mais , pour suivre l'ordre des temps , si , en 325 , le Concile de Nicée est contraire aux Ariens , en 329 le Concile d'Antioche leur est favorable.

En 335 , Concile de Tyr , où Saint Athanase est déposé , quoiqu'il eût fait voir qu'une femme , qui l'accusoit de l'avoir violée , ne le connoissoit pas , puisqu'elle prit un de ses Diacres pour lui , & quoiqu'il eût fait paroître vivant l'Evêque Arsène , qu'on l'accusoit d'avoir tué.

En 342 , Concile de Rome , qui justifie Saint Athanase.

En 345 , Concile d'Antioche , favorable aux

étoit poussé ignominieusement hors de la salle , avec cette formule peu

Ariens & aux Eusébiens ; ceux-ci tiroient leur nom d'Eusèbe , Evêque de Césarée , un des plus ardens zélateurs de l'Arianisme.

En 347 , Concile de Sardique , contraire aux Ariens , & où S. Athanase est encore justifié.

La même année , Concile de Philippopolis , favorable aux Ariens , & où le Pape Jules & S. Athanase font excommuniés.

En 351 , Concile de Sirmium , favorable aux Ariens , & où l'on décida que *c'étoit le fils qui avoit apparu à Abraham , & qui avoit lutté contre Jacob.*

En 353 , Concile d'Arles , favorable aux Ariens , & qui condamne S. Athanase.

En 355 , Concile assemblé d'abord dans l'église de Milan , puis transféré dans le Palais de l'Empereur Constance , qui tire l'épée , en plein Concile , contre les Evêques qui lui résistent. Le résultat fut favorable aux Ariens , & S. Athanase fut condamné.

En 357 , Concile de Sirmium , entièrement favorable aux Ariens.

En 358 , Concile d'Ancyre , où triomphèrent les demi-Ariens , qui n'étoient que des Ariens mitigés ou déguisés.

charitable : *Chassez l'Hérétique. Le Concile de Rome, tenu en 769,*

En 359, Concile de Rimini, où les Catholiques furent surpris par une formule de foi captieuse des Ariens, qui, par ce moyen, parurent, pour un moment, avoir pour eux le suffrage de l'Eglise; c'est au sujet de ce Concile que S. Jérôme a dit : *Ingenuit totus orbis & Arianum se esse miratus est. L'Univers s'étonna & gémit de se trouver Arien.* S. Hieronym. advers. Luciferianos. Ejus oper. t. 4, col. 300, Edit. Benedictin.

La même année, Concile de Seleucie, dont le résultat est assez équivoque.

En 360, Concile de Constantinople, favorable aux Ariens, où S. Cyrille, Evêque de Jérusalem, fut déposé; c'étoit pour la seconde fois.

En 361, Concile d'Antioche, favorable aux Ariens.

En 362, Concile d'Alexandrie favorable aux Catholiques.

En 363, autre Concile d'Antioche, & en 365, Concile de Lampsaque, favorables aux Ariens.

En 370, trois Conciles, à Alexandrie, en Illyrie, à Antioche, tous trois favorables aux

pour la condamnation du faux Pape Constantin , & auquel assistèrent des Evêques François , envoyés par les Rois Charlemagne & Carloman ,

Catholiques , & qui confirmèrent le Concile de Niée.

C'est cette foule de décisions contradictoires qui servit de prétexte au changement de Julien : on fait que cet Empereur , grand Prince d'ailleurs , n'épargnoit à ceux qu'il appelloit par dérision *les Galiléens* , ni les sarcasmes , ni les persécutions.

En 380 , sous l'Empereur Théodose , Concile de Constantinople , favorable aux Catholiques.

Deux autres Conciles , tenus successivement à Constantinople en 382 & 383 , sous le même Empereur , ne produisirent guère que des disputes entre les différens partis ; mais Théodose fut favorable aux Catholiques , & la Doctrine de l'Eglise prévalut , parce qu'elle prévaut & qu'elle prévaudra toujours. Cependant la plupart des Empereurs furent Ariens , & l'erreur avoit tellement gagné les Puissances , qu'à la fin du cinquième siècle , & au commencement du sixième , Clovis étoit le seul Prince Catholique de toute la Chrétienté.

offre un exemple de cette rigueur, qui fait de la peine. Une faction, comme nous l'avons dit, avoit élu Constantin Pape, quoiqu'il ne fût que laïc; on fit comparoître ce malheureux, qui avoit alors les yeux crevés, on l'interrogea sur son intrusion. Après avoir dit que le Peuple lui avoit fait violence, & après avoir imploré, avec beaucoup d'humilité, la miséricorde du Concile, Constantin cita, pour sa justification, quelques exemples de pareils choix; il dit qu'Etienne & Sergius, simples laïcs, avoient été faits, le premier, Evêque de Naples, le second, Archevêque de Ravenne. » Les Evêques, indignés de cette insolence, dit M. Fleury, » le firent frapper sur le cou, & le » chassèrent de l'église «. Cette violence, sur-tout exercée sur un aveugle, étoit-elle bien décente? Si les faits qu'il alléguoit, étoient faux ou

fans application , ne pouvoit-on le lui prouver doucement , & avec la pitié que son état devoit inspirer ?

En général , quelle que fût l'erreur de l'Hérétique , ou l'obstination du Schismatique , qu'on chassoit ainsi de l'assemblée , un traitement plus doux l'auroit peut-être ramené ; cet affront l'aigrissoit ; il ne respiroit plus que la vengeance , & souvent il parvenoit à faire assembler un autre Concile , où sa partie étant mieux liée , il prenoit sa revanche. Plus souvent on ne lui en laissoit pas le temps , on armoit contre lui le bras séculier ; les Princes , toujours empressés de donner à ces disputes l'es-pèce d'importance qu'elles ne doivent point avoir , sembloient n'attendre d'un Concile que le signal du meurtre & de la violence. Du temps de l'Arianisme , on les voyoit tour à tour , & souvent les mêmes , frapper en sens contraire & les Ariens

& les Catholiques ; cependant leur prédilection la plus marquée étoit pour les Ariens , ou plutôt leur fureur la plus acharnée étoit contre les Catholiques ; les Evêques étoient déposés , exilés , emprisonnés , quelquefois assassinés ; les Prêtres massacrés , les Vierges violées , les Religieuses jetées toutes nues hors de leur cloître , les monastères saccagés. Encore si les cruautés eussent été abandonnées à l'hérésie , qui n'a de triomphes à espérer que par la violence ! Mais , il faut l'avouer , les deux partis souffroient & persécutoient tour à tour au nom de l'erreur & de la vérité ; on faisoit à celle-ci l'outrage de la défendre avec des armes essentiellement consacrées à sa rivale ; les vrais Chrétiens , les Catholiques , dont le plus beau triomphe fut toujours dans le martyre , autorisoient leurs adversaires à s'arroger cette palme glorieuse.

Au reste, l'Arianisme, & toutes ses différentes subdivisions ne furent pas la seule atteinte portée au mystère de la Trinité ; de la seconde personne, on passa bientôt à la troisième. La divinité du Saint-Esprit ne fut pas plus respectée que la divinité du Verbe, & ne devoit pas, en effet, l'être davantage par les Hérétiques assez conséquens dans leur témérité, pour ne vouloir point de mystère : ceux-ci placèrent le Saint-Esprit au dessus des Anges, comme une créature plus parfaite, mais sans aucune proportion avec la Divinité ; on les appela *Pneumatomaques*, ennemis de l'Esprit.

Après le mystère de la Trinité, on attaqua le mystère de l'Incarnation, toujours par la même raison & par la même autorité. La vraie Religion est une chaîne ; si vous en détachez un chaînon, vous avez le même droit de les détacher tous.

Dès le commencement du troisième siècle, une Secte qu'on nomma *les Docites*, mais qui n'avoit eu ni assez d'éclat ni assez de durée pour troubler la foi ni la paix, avoit soutenu que Jésus-Christ ne s'étoit incarné qu'en apparence : c'étoit couper le mystère par la racine. Mais ces retranchemens de mystères en feroient renaître une multitude d'autres ; car, comment l'Être infiniment vrai, comment le Dieu de vérité nous auroit-il trompés par les apparences d'une fausse Incarnation ? Comment nous auroit-il dit formellement dans l'Évangile, qu'il s'étoit incarné, &c. ? Mais c'est trop ressembler à ces raisonneurs, que de disputer contre eux.

A la fin du quatrième siècle, & dans le cours du cinquième, on attaqua l'Incarnation avec plus d'acharnement, mais en laissant subsister une partie du mystère, ce qui

est , comme nous l'avons dit , la manière d'errer qui rassemble le plus d'inconséquences.

Apollinaire , Evêque de Laodicée , vouloit bien que le Christ eût pris un corps humain , mais non pas une ame humaine ; il n'en avoit pas besoin , la Divinité lui en tenoit lieu ; de plus , ce corps n'avoit pas été pris dans le sein de Marie , il étoit descendu du Ciel , & s'étoit évaporé après la Résurrection. C'est ainsi , à peu près , que les Luthériens admettent , au moment de la consécration seulement , la présence réelle du corps de Jésus-Christ , qui disparoît aussi-tôt. Encore un coup , quand on admet une partie du mystère , sur quoi se fonde-t-on pour en rejeter les autres parties ? Apollinaire fit Secte , & eut l'honneur d'être condamné à Rome dans un Concile tenu exprès pour lui en 377.

D'autres Sectaires nés de celui-ci, & allant sur son marché, attaquèrent l'honneur de Marie; ils contestèrent à la mère sa virginité, comme on avoit contesté au fils sa divinité; ils accorderoient cependant à Marie l'honneur d'être mère de Dieu, mais ils ne l'en jugeoient pas trop digne, car ils avoient découvert que depuis la naissance de Jésus-Christ, elle avoit eu plusieurs enfans de Saint Joseph, son mari. On les appela les *Antidicomarianites*; ces grands noms, prostitués à des visions telles que celles-ci, sont presque aussi ridicules que les opinions qu'elles expriment. Mais ce qui étonne le plus dans ces sortes d'hérésies, c'est de voir à quel point elles sont gratuites: énoncer un tel fait ou telle autre rêverie qui passe à travers un cerveau malade, dans un hôpital de foux, c'est absolument la même chose. Les *Antidicomarianites*

(puisque tel est le nom de leur folie) avoient-ils eu des Mémoires secrets sur la manière dont Saint Joseph vivoit avec la Sainte Vierge , depuis la naissance du Messie ? Qu'on lise tant qu'on voudra Bayle , à l'article indiqué dans des vers connus , on n'y trouvera qu'un exemple monstrueux de l'ancienneté , de l'insolence & de l'absurdité de la calomnie , rapporté comme tel par ce critique judicieux , d'après l'Abbé Faydit.

Passons à des hérésies moins obscures , quoique non moins destituées de fondement. Ce qui multiplioit tant alors les hérésies , c'est qu'il n'y avoit presque point d'autre littérature que la Théologie , & qu'on voyoit la gloire des Athanase , des Cyrille , des Augustin , des Prosper ; mais ces Pères , en développant éloquemment la Doctrine de l'Eglise , ne l'altéroient point. Imitateur mal-

heureux de leur zèle contre l'hérésie, Nestorius, Evêque de Constantinople, s'égara en voulant suivre leurs traces ; à force de disputer contre les Hérétiques, & de les suivre dans les subtilités de la Dialectique, il devint Hérétique lui-même. Il n'alléguoit point, comme les Antidicomarianites, des faits chimériques & impossibles à savoir, mais son erreur se rapprochoit assez de celle d'Apollinaire. Selon lui, Marie étoit mère du Christ, c'est-à-dire de l'homme, mais elle n'étoit pas mère de Dieu. Le Verbe s'étoit incarné, non pas en naissant d'une femme, mais en s'unissant à la chair du Christ, qu'il avoit prise comme un temple pour y habiter ; mais c'étoit l'homme & non le Dieu qui étoit mort, & c'étoit le corps de l'homme que le Dieu avoit ressuscité. On voit que le Verbe, ainsi uni au Christ, ressemble bien à la

Divinité.

divinité qui sert d'ame à l'humanité. C'étoit éviter les difficultés qui naissent de la mort d'un Dieu ; mais cette union du Verbe avec le Christ, de la divinité avec l'humanité, laissoit subsister un assez grand mystère, & ce n'étoit pas la peine d'innover. Nestorius trouva dans S. Cyrille, Evêque d'Alexandrie, un redoutable adversaire, & il fut condamné, en 431, au Concile d'Ephèse, troisième Concile œcuménique.

Ce qui étoit arrivé à Nestorius, arriva aussi au Moine Eutychès ; le zèle contre le Nestorianisme le jeta dans une erreur contraire, nommée de son nom l'*Eutychianisme*. Nestorius séparoit trop les deux natures, Eutychès les confondit. Il soutenoit que depuis l'Incarnation, la divinité & l'humanité du fils de Dieu ne font plus qu'une seule nature ; c'étoit, selon lui, la divinité ainsi

confondue avec l'humanité qui avoit souffert.

Après plusieurs Conciles contradictoires, il se tint enfin, en 451, à Chalcédoine, un Concile œcuménique, qui porta le dernier coup à l'Eutychnisme, & fixa la foi de l'Eglise sur le mystère de l'Incarnation. Cependant on disputa beaucoup, & long-temps, contre l'autorité de ce Concile; les Nestoriens & les Eutychiens, & ceux qui les condamnoient tous les deux, continuèrent à se faire la guerre, & par des écrits, & par les armes. L'Empereur Zénon donna, en 482, son *Hénoticon* ou Edit d'union, qui ne réunit personne, & qui sembla même porter quelque atteinte au Concile de Chalcédoine. Enfin, en 553, le Concile de Constantinople, cinquième Concile œcuménique, consacra la doctrine des quatre Conciles œcuméniques précédens, nommé-

ment du Concile de Chalcédoine , & condamna aussi quelques écrits infectés de Nestorianisme , sur-tout ceux de Théodore Evêque de Mop-sueste , de Théodoret Evêque de Cyr , & d'Ibas Evêque d'Edesse : c'est ce qu'on appelle *l'affaire des trois Chapitres*.

Justinien, qui, comme tous les Princes foibles & peu éclairés , donnoit trop d'attention & trop d'importance aux débats théologiques , avoit prévenu le Concile de Constantinople , & condamné , de son autorité privée , *les trois Chapitres* dès 546. Cette entreprise sur l'autorité de l'Eglise ne lui avoit pas réussi ; ceux même qui pensoient comme lui , refusoient de souscrire son Edit ; *l'affaire des trois Chapitres* devint la grande affaire de l'Eglise. On ne se soumit enfin qu'à l'autorité du Concile de Constantinople , & on ne s'y soumit qu'avec le temps.

Justinien , mal corrigé par ce premier exemple. (car les disputeurs se corrigent peu) , voulut encore faire des loix en matière de doctrine ; & cette fois il fut encore moins heureux , car il adopta une erreur. Des raisonneurs avoient encore raffiné sur l'Incarnation , & ils avoient trouvé que du moment où le corps de Jésus-Christ avoit été formé dans le sein de Marie , il étoit devenu incapable d'altération , de passion , de besoin ; il ignoroit la faim & la soif. Pendant sa vie , il mangeoit sans besoin (par conséquent sans plaisir) , comme après sa résurrection. Justinien trouva cette opinion belle , & se hâta , en 564 , de la consacrer par un Edit. L'Edit ne réussit point ; on condamna ses protégés sous le nom des *Incorruptibles* ; il est vrai qu'ils s'en vengèrent , en appelant leurs Adversaires les *Corrupteurs* ou les *Corrupticoles*.

De l'Eutychianisme , qui subsistoit toujours , quoique condamné , ou parce qu'il étoit condamné , naquit , vers le milieu du septième siècle , le *Monothélisme* , erreur à laquelle le Pape Honorius passe pour avoir été favorable. » Du moins , disoient les Monothélites , » s'il faut reconnoître deux natures en Jésus-Christ , » il ne faut reconnoître en lui qu'une » seule volonté ; il veut tout , il fait » tout par une seule opération , » qu'on peut appeler *Théandrique* ou » *Déi-virile* , c'est-à-dire divine & » humaine tout ensemble ; & la distinction des deux natures n'est que » dans notre entendement «. L'Empereur Héraclius embrassa le *Monothélisme* , comme Justinien avoit embrassé le *Corruptibilisme* : il donna en 639 , en faveur de cette nouvelle doctrine , l'Edit connu sous le nom d'*Eâthèse* , c'est-à-dire *exposition*. Ces Princes étoient bien pressés de

faire des Edits. Du moins Héraclius défavoua le sien ; mais en 648 , l'Empereur Constant en donna un , connu sous le nom de *Type* , c'est-à-dire *Formule* ou *Formulaire* , par lequel il défendoit de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ. Si par un Edit on pouvoit faire cesser toutes les disputes théologiques , il n'y auroit pas sans doute de meilleur parti à prendre ; mais l'expérience a fait voir que le remède à ce mal n'est pas de défendre de parler , mais de ne pas s'appercevoir qu'on parle ; quand on n'écouterà plus ces discoureurs (chose si facile !) , ils se tairont d'eux-mêmes : d'ailleurs , disent les Théologiens , ces défenses de parler peuvent-elles concerner l'Eglise ? Peut-on exiger qu'elle se taise sur la Foi , elle qui doit l'enseigner ? Le Monothélisme fut condamné au Concile de Constantinople , tenu en

680 & 681, sixième Concile œcuménique. On y confondit un Moine Monothélite, nommé Polychrone, par un moyen, qui, employé plus souvent & de bonne foi avec certains faiseurs de miracles, auroit pu en diminuer le nombre. Le Concile lui ordonna de rendre compte de sa foi, qu'il avoit rendue suspecte. » Ma » foi ! dit-il fièrement, c'est par les » œuvres que je veux la manifester. » Faites apporter un mort, je mettrai » sur lui ma profession de foi ; vous » pourrez tous la lire, & si le mort ne » ressuscite à l'instant, par le seul at- » touchement de cette cédule, le » Concile & l'Empereur feront de moi » ce qu'ils voudront ». On apporta un mort ; le Moine étala sur le corps sa profession ; elle étoit toute Monothélite : le mort ne ressuscita point ; le Moine, & sa profession, & le Monothélisme furent proscrits ; ce qui n'empêcha pas l'Empereur Phi-

lippique de se déclarer, long-temps après, pour le Monothélisme, & de faire condamner ce Concile œcuménique de Constantinople, par un Concile particulier, tenu dans la même ville en 712. Un autre, tenu aussi dans la même ville en 714, & sous l'empire d'Anastase II, condamna de nouveau les Monothélites, & réhabilita le Concile œcuménique de Constantinople.

Tillemont,
Hist. Ecclef.
t. 5, p. 561.
Fleury, t.
9, ann. 81,
l. 40, n. 25.
T. 1, des
Conc. p. 989
& suiv.

On n'en étoit pas encore au mystère de la Rédemption, & ce n'est que dans des temps très-postérieurs à ceux que nous examinons qu'on y a porté atteinte, en voulant que Jésus-Christ ne fût pas mort pour tous les hommes, & en abusant de quelques expressions de l'Écriture pour établir qu'il n'étoit mort que *pour plusieurs*; mais on ne pouvoit laisser en paix le mystère de l'Incarnation; on ne pouvoit marcher entre le Nestorianisme & l'Eutychianisme,

fans pencher un peu d'un côté ou d'un autre. Ces deux natures unies fans confusion , ces deux opérations , ces deux volontés , dont l'une ne contrarie jamais l'autre , faisoient quelque peine aux Théologiens inquiets ; des restes de Monothélisme subsistoient encore du temps de Charlemagne , & il s'éleva sous son règne une nouvelle hérésie concernant le même mystère.

La plupart des hérésies que l'Eglise avoit eues à combattre jusqu'alors , venoient de l'esprit subtil & minutieux des Grecs modernes , aussi différens des anciens , que les Italiens le sont des Romains du temps de la République. Arius étoit Africain ,

Eginard ,
Annal. ann.
792.
Cod. Catol.
57.
Fleury , liv.
44 , n. 50 &
suiv. liv. 45 ,
n. 5 & 13.

mais il dogmatisoit à Alexandrie , qui est de l'Eglise Grecque , & la plupart de ses Sectateurs & de ses Adversaires étoient des Grecs. L'Hérétique Apollinaire étoit Evêque de Laodicée ; Nestorius étoit Evêque

de Constantinople ; Eutychès étoit un Moine Grec , voisin auffi de Constantinople. L'Hénotique, l'Ech-tèse , le Type , le Monothélisme , tous ces noms Grecs annoncent le pays qui avoit donné naissance à toutes ces idées , & où on s'en occupoit. L'hérésie que vit naître Charlemagne vers la fin du huitième siècle , venoit de l'Espagne. Ses auteurs étoient Elipand Archevêque de Tolède , & Félix Evêque d'Urgel. Le Christ , considéré dans sa divinité , est fils de Dieu ; considéré dans son humanité , il est encore fils de Dieu. Les deux Evêques Espagnols trouvoient que c'étoit mettre trop d'égalité entre les deux natures , ils demandoient une différence plus marquée : que le Christ , dans sa divinité , fût pleinement & entièrement fils de Dieu , ils y consentoient ; mais ils demandoient que comme homme il ne fût que son fils

adoptif. C'étoit déroger très-peu au mystère , & par conséquent c'étoit d'autant moins la peine de s'écarter de la foi de l'Eglise. Le zèle de Charlemagne s'alluma contre ces Novateurs : Charlemagne étoit le plus grand Théologien de son siècle , parce qu'il en étoit l'homme le plus savant , & qu'alors il n'y avoit guère d'autre érudition que la Théologie ; il convoqua contre eux , dans ses Etats , divers Conciles , à Narbonne , à Ratisbone , à Francfort sur le Mein ; il disputa lui-même contre eux , & verbalement , & par écrit ; il fit écrire aussi contre eux par le savant Alcuin , & par Paulin Patriarche d'Aquilée , qui lui dédia ses Ouvrages ; il manda aux Espagnols , qu'en souffrant parmi eux cette hérésie , ils s'étoient rendus indignes du secours qu'il avoit eu intention de leur fournir contre les Sarasins. C'étoit pousser

le zèle jusqu'à confondre les principes des choses, que de faire dépendre ainsi, d'une opinion Théologique, les intérêts politiques : mais comme la Théologie étoit alors la seule science, elle étoit aussi dans tous les esprits le premier des intérêts, elle décidoit des alliances & des guerres ; cependant on pouvoit trouver le zèle de Charlemagne inconséquent, même sous ce point de vue. Quelque condamnable, en effet, que pût être l'hérésie d'Elipand & de Félix, l'erreur des Sarasins étoit bien plus importante & bien plus funeste au Christianisme ; mais en matière d'opinions religieuses, celles contre lesquelles on s'élève avec le plus de force, sont précisément les plus nouvelles & les plus voisines de la foi qu'on professe, comme c'est contre ses parens & ses voisins qu'on a les procès les plus acharnés. Félix d'Urgel quitta & reprit plusieurs fois,

son erreur ; il paroît qu'il étoit plutôt irrésolu & changeant, qu'opiniâtre. Enfin, après plusieurs variations, il se laissa engager à venir plaider sa cause au Concile d'Aix-la-Chapelle ; l'Empereur lui promit toute sûreté, & lui tint parole, ne pensant pas comme un de ses successeurs (Sigismond), que cette fidélité dans les promesses ne fût pas due aux Hérétiques : Félix alléguas ses raisons & ses autorités ; elles furent réfutées avec douceur ; cependant, à cause de ses fréquentes rechutes, Félix fut déposé de l'Episcopat, & relégué à Lyon pour y finir ses jours. Il n'en publia pas moins une rétractation adressée à son Clergé & à son Peuple d'Urgel, où il se qualifie *jadis Evêque*. La franchise de ce procédé méritoit qu'il fût rétabli, ou du moins rappelé de l'exil. On dit cependant qu'il laissa, en mourant, un écrit, par lequel il défavouoit sa rétractation.

Pour Elipand, on fait, par une lettre qu'il adreffoit à Félix, que dans fa quatre-vingt-deuxième année il perfiftoit dans fon erreur. Les Espagnols difent qu'il n'y mourut pas.

Une autre héréfie agitoit depuis long-temps l'Eglife, & étoit dans toute fa force du temps de Charlemagne, c'eft celle des *Iconoclaftes* ou brifeurs d'images : elle n'avoit aucun rapport avec les trois grands myftères de notre Religion ; & quoi- qu'elle fût née chez les Grecs, ainfi que la plupart des précédentes, comme fon nom l'atteste, elle étoit fans aucune subtilité, la matière n'en étant pas fufceptible. C'étoit une erreur du cœur plus que de l'efprit, & le premier Iconoclaftes dut être une ame froide & dure. Il eft fi naturel de vouloir conferver & révéler, au moins dans leurs images, les objets de fa tendrefse & de

sa vénération ; il est si heureux qu'il existe des Arts capables de les reproduire , & de nous en entretenir encore lorsqu'ils ne sont plus, que l'Eglise avoit bien naturellement adopté un usage si propre à nourrir des sentimens d'affection & de piété. Le même principe qui nous fait désirer d'avoir le portrait d'une mère , d'un fils , d'un ami , de tous ceux dont le commerce a pu contribuer à la douceur de notre vie , fit qu'on désira d'avoir les portraits de ceux qui avoient édifié le monde par leurs vertus , ou qui l'avoient éclairé par leurs lumières ; de là les images & le culte des Saints.

» Les images , disoient le Pape Grégoire III , dans une lettre à l'Empereur Léon l'Isaurien , & S. Germain , Patriarche de Constantinople , dans une lettre à l'Evêque de Claudiopolis (qui s'étoit déclaré contre les images) , » facilitent au

Tom. 7, des
Conc. p. 23.
Tom. 1, des
Conc. p. 298.

» Peuple la connoissance de l'His-
» toire de la Religion ; la peinture
» est une Histoire abrégée ; les mères
» montrent ces tableaux à leurs en-
» fans , & les leur expliquent : elles-
» mêmes , à cet aspect , élèvent leur
» esprit & leur cœur à Dieu. Au
» moyen de cette représentation , le
» mystère est plus présent & plus sen-
» sible ; le fait saisit l'imagination ,
» & se grave dans la mémoire. Privé
» de ces objets édifiants , le Peuple
» adoptera des fables , que la repré-
» sentation de l'objet ne pourra plus
» rectifier «.

Mais , disent des esprits farou-
ches , ce culte est une idolâtrie !

Il est vrai qu'il peut avoir le dan-
ger de dégénérer en idolâtrie chez
le Peuple ignorant , dont cependant
la dévotion peut le moins se passer
des images ; il est vrai que , dans
les premiers siècles du Christianisme,
il n'y avoit point d'images dans les

églises, de peur que ce ne fût pour les Néophytes une occasion de rechute dans l'idolâtrie, dont ils étoient à peine sortis. A mesure que le temps dissipa cette crainte, la vénération & l'amour multiplièrent les images; & l'Eglise, en consacrant cet usage, a jugé que, renfermé dans de justes bornes, il est exempt du vice d'idolâtrie, & par sa doctrine elle a prémuni contre ce vice les Fidèles, en leur enseignant que le culte s'adresse au Saint & non pas à l'image, & que le culte qu'elle appelle *de latric*, c'est-à-dire d'adoration, est réservé à l'Etre suprême.

Mais on peint jusqu'à Dieu même, & ses Anges qui sont de purs esprits, & on les représente sous une figure humaine; c'est être Anthropomorphite!

On les représente sous la forme que l'Ecriture même nous enseigne

qu'ils ont daigné prendre , quand ils ont voulu se communiquer aux mortels.

Il y a dans l'Histoire de cette hérésie une chose remarquable , c'est qu'on la voit d'abord paroître sur le trône , au lieu que toutes les autres étoient nées dans l'Ecole. On raconte que l'Empereur Léon l'Isaurien n'étant encore qu'un simple petit Mercier portant ses marchandises de village en village sur un âne , deux Juifs lui prédirent qu'il parviendrait à l'Empire , & lui demandèrent , pour prix de leur prédiction , d'abolir dans ses Etats le culte des images. Cette Histoire , très-contestée , sur-tout par un homme qu'on accuse d'avoir quelquefois débité pour Histoire des fables vraisemblables , mais qui du moins a combattu avec succès toutes les fables absurdes ; cette Histoire , réduite à ses élémens , signifie peut-

être que Léon l'Isaurien avoit reçu quelques instructions des Juifs , à qui leur loi défend de faire aucune représentation de la Divinité , que Léon avoit adopté ce principe , & qu'il l'avoit étendu aux images des Saints. Quoi qu'il en soit , le 7 Janvier 730 , l'Empereur Léon proscrivit , par un décret solennel , toutes les images & les représentations , soit de la Divinité , soit des Saints , comme des monumens d'idolâtrie , & ordonna de les renverser dans toute l'étendue de son Empire. Un ordre si contraire & à la nature & à l'habitude , ne pouvoit s'exécuter sans contradiction , & le cruel Léon eut toutes les occasions qu'il cherchoit de persécuter. La résistance vint d'abord du Patriarche de Constantinople , Saint Germain ; l'Empereur le chassa , le fit déposer , & fit nommer à sa place un homme qui étoit dans ses intérêts & dans ses principes.

Il voulut ensuite donner à ses Sujets l'exemple d'exécuter son Edit, & d'abattre les images ; il commença par un grand crucifix qui étoit dans le vestibule de son Palais, il le fit abattre en sa présence, devant tout le Peuple, par un de ses Ecuysers nommé *Jouin*. On ne put soutenir ce spectacle, les femmes sur-tout se soulevèrent, & renversant l'échelle sur laquelle *Jouin* étoit monté, elles le firent tomber, se jetèrent sur lui, & le mirent en pièces : l'Empereur les fit périr dans les supplices. L'Eglise Grecque les honore comme Martyres ; mais des Martyres ne devoient pas commencer par être des bourreaux. L'objet de leur zèle étoit juste, les effets étoient coupables.

Les Empereurs étoient encore alors réputés maîtres de Rome & d'une partie de l'Italie ; mais ils négligeoient fort le Gouvernement de cette contrée, qui, de sa part, chan-

Tom. 7, des
Conc. p. 19.
Vit. S. Steph.
Auxenc.

celoit dans son obéissance. L'imprudente innovation de Léon excita un grand soulèvement parmi les Italiens; ils conservèrent les images des Saints, ils renversèrent celles de l'Empereur; & l'Empereur, qui renversoit celles de Dieu & des Saints, trouva mauvais qu'on ne respectât pas les siennes: il voulut châtier l'Italie; il envoya contre elle une flotte, lui qui n'en avoit jamais envoyé pour la défendre des incursions des Sarasins; elle fit naufrage dans la mer Adriatique, & Léon fut obligé de borner ses persécutions à l'Orient. Il avoit tenté inutilement de faire assassiner le Pape Grégoire II, à qui les Romains donnèrent en cette occasion, sur la ville & le Duché de Rome, une sorte de Surintendance & d'inspection générale, qu'on a regardée comme le principe de la Souveraineté acquise peu de temps après par les Papes.

Anastaf. in
Greg. II.

Quelques années auparavant , un Juif de Laodicée avoit persuadé au Calife Yézid d'ordonner aussile renversement des images dans toutes les églises Chrétiennes de ses Etats , & pour cette œuvre méritoire , il lui promettoit trente ans de règne ; les Juifs & les Arabes se rendirent les instrumens de cette profanation ; le Calife mourut dans l'année.

Le Pape Grégoire III , qui succéda , le 18 Mars 731 , à Grégoire II , écrivit à l'Empereur des lettres de reproches & de plaintes sur son hérésie & sur son schisme ; car Léon usurpoit le Sacerdoce & le Patriarcat , & s'arrogeoit la Suprématie. Ces lettres (car on les a) sont éloquentes , & la cause de la vérité y est très-bien défendue. Peut-être Grégoire pouvoit-il se dispenser de dire à l'Empereur , alors son Souverain : „ Comme vous êtes gros-

Tom. 7, des
Conc.

» fier & ignorant , nous sommes
» obligés de vous parler avec force «.

Peut-être ne devoit-il pas lui dire
non plus : » Vous nous avez écrit
» d'assembler un Concile œcuméni-
» que , mais nous ne le jugeons pas
» à propos «.

Un Prêtre , nommé George , fut
chargé de porter ces lettres. Lors-
qu'il eut pris des instructions sur les
lieux , & qu'il fut à quel Prince il
avoit affaire , il prit le parti de re-
venir sans avoir rempli sa mission :
à son retour , il subit la pénitence
pour cette inexactitude , & on le
renvoya exécuter son ordre ; l'évé-
nement prouva que sa prudence
n'avoit pas été excessive : l'Empereur
ayant su sa marche , le fit enlever
en Sicile , & l'envoya en exil. On
renvoya un autre homme porter
d'autres lettres , ce qui n'étoit pas
fort prudent. L'Empereur retint ce-
lui-ci une année entière en prison.

Enfin l'Italie en corps envoya des Députés présenter à l'Empereur une Requête pour la conservation des images ; l'Empereur retint les Députés pendant huit mois , & les renvoya sans réponse.

Cet Empereur étoit en effet ignorant & ennemi des Sciences, comme tous les persécuteurs ; il sembla prendre plaisir à détruire tous les monumens & de la doctrine & de la piété de Constantin. Il y avoit à Constantinople une Bibliothèque de trente mille Volumes , fondée près du Palais par les Empereurs ; un homme distingué par son mérite étoit à la tête de cet établissement, & avoit sous lui douze hommes choisis , qui enseignoient gratuitement les Lettres , tant sacrées que profanes. Les Empereurs précédens consultoient souvent ces savans hommes , & sur toute sorte de matières. Léon sentant malgré lui de quel

quel poids pouvoit être leur suffrage, voulut les engager à se déclarer contre les images. Sur leur refus, il fit entourer la Bibliothèque de matières combustibles, il y fit mettre le feu, & réduisit en cendres & les Livres & ceux qui les gardoient. Ce trait est si fort, qu'on seroit tenté de le prendre pour une de ces imputations de parti, toujours fréquentes dans les temps de trouble, & qui échappent alors par erreur ou autrement aux défenseurs mêmes de la vérité. La Bibliothèque a été brûlée; on ne peut ni s'être trompé, ni avoir voulu tromper sur un fait tel que la destruction d'un pareil monument. Mais fut-ce par l'ordre de l'Empereur? Voilà ce qui pourroit être une imputation de parti: d'un autre côté, ce qui pourroit aider à croire au récit des Historiens, c'est le soulèvement presque général qu'on voit ensuite dans les esprits contre Léon.

Constantin
Manassès.
Fleury, Hist.
Eccles. t. 9.
p. 230.

Un Concile , tenu à Rome en 732 , consacra le culte des images , & l'Empereur à Constantinople redoubla d'efforts pour l'abolir. Il mourut dans son impiété en 741.

La persécution continua & augmenta sous Constantin Copronyme son fils , & sous Léon Chazare ou Porphyrogenète , son petit-fils.

En 754 , Constantin Copronyme fit tenir à Constantinople un grand Concile Iconoclaste , qui ordonna *la destruction des Idoles* , rendit grâces aux Empereurs Grecs , qui , à l'exemple des Apôtres , avoient considérablement avancé ce grand ouvrage , & anathématisa S. Jean Damascène , le Docteur de l'Orient , qui avoit écrit contre les Iconoclastes. Quoique personne n'eût assisté à ce Concile de la part de Rome , & qu'il ne s'y fût trouvé aucun Patriarche , il ne s'en intitula pas moins *le saint & grand Concile œcuménique de Constanti-*

nople. Il est vrai qu'il étoit composé de 338 Evêques (1), tous élevés dans la foi du culte des images, & dont aucun n'eut le courage de réclamer pour la vérité contre l'erreur armée du pouvoir suprême.

Fleur. Hist.
Eccléf.

Copronyme étoit encore plus violent persécuteur que son père, sur-tout à l'égard des Moines, les plus ardens défenseurs des images; il les avoit pris dans la plus grande aversion, & ne les appeloit jamais que *les abominables*; il fit tuer à coups de fouet, en sa présence, André le Calybite, pour quelques remontrances que ce Moine célèbre par ses vertus avoit osé lui faire. Un Gouverneur de l'Asie mineure, nommé Michel, assemble dans une vaste plaine les Moines & les Religieuses

Théophaues
pag. 371.

(1) Ce Concile étoit plus nombreux même que le premier Concile œcuménique de Nicée; celui-ci n'étoit composé que de 318 Evêques.

de son Gouvernement, & leur déclarent qu'ils ne rentreront plus dans leurs cloîtres ; qu'il faut se marier à l'instant, ou se résoudre à avoir les yeux crevés, & à être transportés dans l'Isle de Chypre. Plusieurs cédèrent, mais plusieurs se dévouèrent au supplice ; il y en eut même de traités plus cruellement qu'on ne l'avoit annoncé ; on en fit périr un grand nombre ; on assaisonna cette barbarie de plaisanteries exécrationnelles : il y eut quelques-uns de ces Religieux à qui on se fit un jeu d'oindre la barbe d'huile & de cire fondue, on y mettoit ensuite le feu, on leur brûloit le visage & la tête. Le Gouverneur mit à l'encan les Monastères & tous leurs biens, & en envoya le prix à l'Empereur, qui lui écrivit des lettres de remerciement, soit que le Gouverneur n'eût fait qu'exécuter ses ordres, soit qu'il eût imaginé de lui-même ce moyen de faire sa cour.

Copronyme inventoit tous les jours pour les Moines quelque tourment ou quelque affront nouveau. Ceux dont il épargna la vie, il s'attachoit à les rendre ridicules. Il les fit tous passer en revue dans l'Hippodrome, un à un, tenant chacun malgré soi une femme par la main, apparemment pour les punir de n'avoir pas voulu en prendre. Le peuple, appelé à ce spectacle, leur crachoit au visage, & leur jetoit de la boue. Le supplice de Saint Etienne, Abbé (qu'on nomme *le Jeune* ou S. Etienne d'Auxence, pour le distinguer du premier Martyr du même nom), est accompagné, ainsi que le supplice d'une foule d'autres Martyrs du même temps & de la même cause, de circonstances d'atrocité qui doivent égaler le nom de Constantin Copronyme à celui de Néron. Peut-être, encore un coup, ces circonstances sont-elles des imputa-

tions de parti , ou peut-être sont-elles seulement des effets naturels de la brutalité des subalternes.

Nous avons dit que la persécution , sous Constantin Copronyme , & sous Léon Porphyrogenète , s'étendoit jusqu'à l'Impératrice Irène , femme de Léon. Qu'elle étoit intéressante alors ! Combien une Princesse jeune , belle , cherchant à plaire , opprimée par un beau-père & un mari odieux , pour la cause commune des ames pieuses & sensibles , devoit être chère à la Nation ! Nous avons dit quels moyens moins intéressans elle étoit soupçonnée d'avoir employés pour se délivrer promptement de cette persécution. Devenue Maîtresse absolue par la mort de son mari , par le bas âge de son fils , & par l'affection des Peuples , son premier soin fut de mettre en liberté des sentimens qu'elle favoit être ceux de la plus grande

partie de ses sujets ; & avec le secours d'abord du Patriarche Paul , qui s'accusa en public de la foiblesse qu'il avoit eue de déguiser jusqu'alors ses vrais sentimens , par la crainte de déplaire aux Empereurs précédens , & qui s'en punit en se déposant lui-même ; ensuite , avec le secours du Patriarche Taraise , successeur de Paul , elle parvint à rétablir pleinement le culte des images. Elle voulut consacrer ce dogme par la solennité d'un Concile œcuménique , tenu dans le même lieu que le premier des Conciles œcuméniques , celui où l'hérésie d'Arius avoit été foudroyée , & la vraie foi de l'Eglise sur la Trinité solidement établie , c'est-à-dire à Nicée en Bithynie ; elle écrivit en son nom , & au nom de l'Empereur Constantin Porphyrogenète son fils , au Pape Adrien , pour le prier d'assister au Concile en personne ou par ses Légats : elle

Concil. t.
7, act. 1, p.
51 & suiv.
Theoph. p.
386-7.

manda aussi tous les Patriarches ; mais ils ne purent s'y trouver , & on ne put même parvenir jusqu'à eux pour leur porter les ordres de l'Impératrice , par la crainte des Sarasins , qui infestoient toutes les mers. Le Pape fut représenté par deux Légats , & les Patriarches par des Moines. Le Concile se tint en 787. On établit le culte des images , & on en fixa les principes. On apporta une image de la Vierge au milieu de l'Assemblée ; elle y fut saluée par tous les Evêques , & on brûla devant elle les Ecrits des Iconoclastes. Le même Concile tint ensuite une session publique , à Constantinople , dans le Palais de Magnaure : on y lut à haute voix , en présence du Peuple , les décrets faits à Nicée ; ils furent souscrits par l'Impératrice , & par l'Empereur son fils. Le Pape Adrien , très-content de ce Concile , & de la part qu'il y avoit eue par

ses Légats, s'emprefsa d'en envoyer les actes à Charlemagne son ami. Sa furprife & fa douleur furent extrêmes de voir que Charlemagne, loin d'y applaudir, compofa, ou fit compofer par les Evêques de fa domination, auxquels il avoit donné ces actes à examiner, un Ouvrage, dans lequel il rejetoit les décisions du fecond Concile de Nicée, comme contraires à l'ufage & à l'opinion de l'Eglife d'Occident, & s'efforçoit de prouver que ce Concile n'étoit point œcuménique. Cet Ouvrage que nous avons, & qui est fort connu fous le nom de *Livres Carolins*, n'est ni fans fiel, ni même fans quelques légères erreurs. Il refpire, en plus d'un endroit, la prévention & l'averfion contre les Grecs. L'Auteur, quel qu'il fût, ne montre pas toute l'érudition eccléfiastique néceffaire, lorsqu'il avoue qu'il ne connoît ni la perfonne ni les écrits

Concil. t. 7.
E. cury, l. 44.

de Saint Grégoire de Nyffe , dont l'autorité étoit réclamée par le Concile de Nicée.

Au reste , l'erreur principale de Charlemagne & de ses Evêques , sur la doctrine de ce Concile , étoit très-naturelle ; elle venoit de l'impéritie du Traducteur des actes. On y avoit lu , avec autant d'étonnement que de scandale , cette formule : *» Je » reçois & j'honore les images , & je » leur rends la même adoration que je » rends à la sainte Trinité «*. On jugea en France que la haine pour les Iconoclastes avoit jeté les Pères de Nicée dans l'idolâtrie. L'original Grec portoit au contraire : *» Je reçois & j'honore les saintes images ; » mais je ne rends qu'à la seule Trinité » l'adoration de latrerie «*. Ce qui étoit conforme à la doctrine que l'Eglise avoit professée dans tous les temps.

Alcuin avoit aussi écrit , contre le second Concile de Nicée , une lettre

qu'il avoit fait approuver par les Princes & les Evêques d'Angleterre.

Il paroît que l'erreur de Charlemagne ne fut pas promptement dissipée ; car au Concile de Francfort sur le Mein, qui se tint en 794, & où il rassembla les Evêques de toutes les Provinces de son obéissance, le second Concile de Nicée fut rejeté, toujours sur le fondement de la même erreur. Cette opposition de deux Conciles, tous deux très-nombreux & très-solennels, fit redouter dès-lors au Pape Adrien la séparation des deux Eglises, qui ne devoit avoir lieu que dans le siècle suivant ; il craignoit de voir naître ce schisme, d'un mal-entendu, dans le moment où l'Eglise Grecque, abjurant l'erreur dont on avoit voulu l'infecter, se réunissoit à l'Eglise Romaine sous une Impératrice Orthodoxe, & prenoit avec le Saint Siège de nouveaux enga-

gemens. Adrien écrivit contre le Livre de Charlemagne , non en Controversifte , mais en Père commun , & en Pacificateur ; sa lettre à Charlemagne est d'un ton aussi doux , aussi aimable , aussi paternel , & en même temps aussi respectueux que celui des Livres Carolins est aigre & amer. Il est vrai que le Saint Siége ne pouvoit trop ménager un bienfaicteur tel que Charlemagne ; mais enfin Adrien eut sur lui un avantage marqué dans cette dispute. Le mal-entendu cessa enfin , & la paix se maintint entre les deux Eglises , comme entre les deux Empires ; lorsqu'on proposa le mariage de Charlemagne avec Irène , l'orthodoxie de cette Princesse fut une des raisons qui facilitèrent les négociations. Nous avons dit ce qui empêcha la réunion des deux Couronnes Impériales.

L'article de *la procession du Saint-*

Esprit , qui devoit un jour être compté parmi les causes du grand schisme d'Orient , commençoit depuis long temps à exciter des disputes. Le Saint-Esprit procédoit-il du Père seulement , ou du Père & du Fils à la fois , ou du Père par le Fils ? L'Eglise seule pouvoit le favoir , & les simples lumières de la raison ne fournissoient rien sur ce point à opposer à son autorité ; mais l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine différoient sur ce même point & de doctrine & d'usage Dès le règne de Pepin le Bref , il s'étoit tenu à Gentilly , près Paris , un Concile , dans lequel on agita principalement deux questions ; l'une concernoit le culte des images (question dominante alors) ; l'autre étoit la procession du Saint-Esprit : l'Empereur Constantin Copronyme envoya des Ambassadeurs à ce Concile ; ils eurent de grandes contestations avec

les Légats du Pape sur les deux articles ; mais ils se plainquirent principalement de l'usage qui s'étoit introduit dans l'Eglise de France , d'ajouter le mot *Filioque* au symbole de Constantinople.

Cette addition du mot *Filioque* fut encore agitée , sous Charlemagne , dans le Concile d'Aix-la-Chapelle , tenu en 809. Charlemagne , l'oracle des Théologiens , par sa doctrine autant que par sa puissance , ne se jugea pas en état de décider la question ; il eut recours à la source la plus naturelle de lumières en pareille matière ; il fit partir pour Rome Bernard , Evêque de Vormes , & Adélard , Abbé de Corbie , Prince du Sang Royal ; ils eurent , avec le Pape Léon III , une longue conférence où la matière fut épuisée. Le Pape déclaroit qu'en son particulier il étoit persuadé que le Saint - Esprit procédoit du Fils

comme du Père , que par conféquent il approuvoit ce qu'exprime l'addition *Filioque* ; que cependant il n'étoit pas d'avis qu'on fît cette addition , parce qu'elle pouvoit fournir aux Grecs , déjà mal difpofés , le prétexte d'alléguer une innovation , & de fe féparer de l'Eglife ; on pensa en France , que s'ils étoient difpofés à faifir un fi foible prétexte , ils n'en manqueroient jamais , & que le mal étoit déjà fait ; que par conféquent la condescendance feroit en pure perte ; que cependant le retranchement de cette addition donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée.

Le Pape infifta , & dit qu'il ne propofoit point de faire retrancher , avec éclat , cette addition de tous les Miffels ; mais il demanda fi on ne pourroit pas du moins cefler de l'employer dans la chapelle du Ro

sous prétexte de se conformer à la pratique de l'Eglise Romaine? Nous ignorons ce que la Cour de France pensa de cet inconvénient, mais l'addition *Filioque* est restée; Rome même la depuis adoptée dans l'onzième siècle, & le Concile de Florence, tenu en 1055, l'a consacrée. Mais dans le temps de la conférence dont nous parlons, Léon III, pour montrer qu'il n'approuvoit pas qu'on eût fait cette addition, fit graver le Symbole sans l'addition, sur deux grands écussons d'argent, en Latin sur l'un, en Grec sur l'autre, & il fit suspendre ces deux écussons à droite & à gauche de la confession ou du tombeau de Saint Pierre, comme des monumens publics de l'attention de l'Eglise Romaine, à conserver le Symbole tel qu'elle l'avoit reçu. C'étoit condamner bien hautement un usage qui a fini par être universel dans l'Eglise Latine.

Telles furent les questions Théologiques qui occupèrent l'Eglise sous le règne de Charlemagne , & telle est la part que ce Prince y prit. Au reste , toutes les Sectes , tous les partis ont cherché , dans tous les temps , à s'appuyer de l'autorité de Charlemagne : un Docteur Protestant , nommé Chrétien Nifanius , prétendit prouver , dans le dernier siècle , que Charlemagne n'avoit pas été ce qu'il appeloit *Papiste* , c'est-à-dire Catholique (1). Il trouvoit dans les Réglemens faits par Charlemagne , pour les Eglises de la Saxe , des choses contraires au rit Romain , & conformes aux idées de Luther. Un zélé Catholique , nommé Nicolas Schatenius (2), ne

(1) *Christiani Nifanii ostensio quòd Carolus Magnus non fuerit Papista. Francofurti , 1670 , in-8°.*

(2) C'est le Père Schaten , Jésuite. Son

souffrit point qu'on imprimât cette tache à la mémoire d'un si grand Prince ; il réfuta Nifanius , & prouva le Catholicisme de Charlemagne. Nifanius ne se tint pas pour réfuté ; il revint à la charge , & donna plus affirmativement encore Charlemagne pour un *Confesseur de la vérité évangélique* ; beaucoup de Docteurs de l'un & de l'autre parti entrèrent dans la querelle ; les uns faisant toujours de Charlemagne , selon Nifanius , un *témoin de la vérité* ; les autres , selon Schatenius , un parfait Catholique Romain. Un Docteur , nommé Henri Thana , prit un parti mitoyen ; il convint que Charlemagne étoit Catholique , mais il prétendit que ce

Ouvrage a pour titre : *Carolus M. Romanorum Imperator & Francorum , Rex Romanocatholicus explicatus & vindicatus adversus Christianum Nifanium.*

Prince n'avoit pas beaucoup de religion. Hoffman a extrêmement loué la piété que Charlemagne fit paroître dans la conversion des Saxons ; il seroit à désirer qu'on pût louer autant son humanité envers eux. Quoiqu'il en soit , l'Eglise de France fut préservée d'erreur ; mais la discipline intérieure de cette Eglise , tombée dans le plus grand relâchement par l'esprit de licence & de désordre qu'avoit introduit la continuité des guerres , tant civiles qu'étrangères , fournissoit au zèle de Charlemagne une ample matière de Réglemens & de Capitulaires.





C H A P I T R E II.

LÉGISLATION.

ON fait que les Capitulaires , loix plus célèbres sous le nom de Charlemagne , que sous ceux des autres Rois de la seconde Race , parce que Charlemagne fut le Roi qui donna le plus d'éclat à tout , étoient les réglemens qui se faisoient dans des Assemblées , composées des Evêques & des Grands du Royaume , & qui , par-là , sembloient réunir le double caractère & la double autorité de Synodes & de Parlemens.

Le Clergé lui-même étoit & l'objet & l'auteur de la plupart de ces réglemens.

Lorsque Charles Martel avoit donné aux Guerriers de sa suite

quelques-uns des biens de l'Eglise, il n'avoit considéré que son armée, ses conquêtes, & le désir de se faire Roi de France; il n'avoit pas vu toutes les conséquences de cette périlleuse innovation. Le cri d'indignation & de douleur que poussa le Clergé, dut l'avertir qu'il n'avoit pas fait une chose indifférente; en effet, de ce moment, les mœurs du Clergé furent changées & détruites, elles devinrent toutes militaires: les Ecclésiastiques, persuadés qu'une Nation presque uniquement guerrière, & pour qui combattre étoit gouverner, les regardoit comme des hommes inutiles à l'Etat, parce qu'ils ne portoient point les armes, crurent que le moyen de s'assurer leurs bénéfices, & d'empêcher qu'on ne les donnât à des Laïcs, étoit de ne point laisser à ceux-ci l'avantage de servir seuls l'Etat, de la seule manière dont il vouloit être servi; ils

prirent donc le parti des armes ; les Evêques & les Abbés suivirent le Prince à la guerre , à la tête de leurs vassaux ; le reste du Clergé les imita. C'étoit d'abord une affaire d'intérêt & de politique ; ce fut bientôt une affaire d'honneur. On peut croire qu'avec la valeur des Soldats , ces nouveaux Guerriers en prirent les mœurs & les usages ; on ne distinguoit plus , même à l'extérieur , un Ecclésiastique d'un Laïc ; les riches baudriers , les épées garnies d'or & de pierreries , les éperons d'or , les habits riches & recherchés , tout le luxe militaire , avoient passé jusqu'aux Ecclésiastiques ; les Eglises furent abandonnées ; l'instruction , le culte , la prière , tout cessa ; les Fidèles , livrés à la plus grossière ignorance , ne connurent plus que la superstition , & peut-être alors le culte des images fut-il , de leur part , une véritable

idolâtrie. Sous Pepin le Bref, & plus encore sous Charlemagne, Prince trop ami de la guerre, mais qui concevoit cependant qu'il pouvoit y avoir une autre gloire que celle des armes, & que l'homme étoit né pour vivre sous l'empire des loix, & non sous celui de la violence, l'ordre se rétablit insensiblement, le Clergé connut ses véritables devoirs, & il comprit aussi que ces devoirs mieux observés pouvoient lui procurer l'avantage d'une vie plus douce & plus sûre. Plusieurs Ecclésiastiques commencèrent à désirer d'être dispensés du service militaire; le préjugé de l'honneur les y attachoit encore, mais il étoit combattu par des raisons si fortes de décence & d'honnêteté, qu'il ne pouvoit qu'aller toujours en s'affoiblissant (1) ;

(1) » La partie est aussi mal faite, dit Pasquier, » quand un Prêtre endosse le har-

cependant ils avoient besoin d'être aidés par le Gouvernement, & surtout d'être rassurés par lui, sur la crainte que les bénéfices ne fussent donnés aux Laïcs militaires; un Capitulaire fait dans une Assemblée de Vormes, on ne fait pas précisément en quelle année, parut remplir ce double objet, & Charlemagne eut la satisfaction d'exaucer le vœu national, exprimé dans une Requête qui lui fut présentée alors. Ses Guerriers lui disent dans cette Requête :

Annal. de Metz, ann. 803.

Capitul. t. 1, p. 405.

» Nous demandons, à genoux, à
 » Votre Majesté, que les Evêques
 » soient désormais dispensés d'aller à
 » la guerre. Quand nous marcherons
 » avec vous contre l'ennemi, qu'ils
 » restent dans leurs Diocèses, oc-
 » cupés de leur sacré ministère...

» nois, pour combattre un Capitaine, comme
 » si un Capitaine se revêtoit d'une chasuble
 » pour contrefaire le Prêtre «.

» ils

» ils nous aideront plus par leurs
 » prières que par l'épée , levant les
 » mains au Ciel , à l'exemple de
 » Moïse. Nous ne voulons point per-
 » mettre qu'ils viennent avec nous ,
 » & nous demandons la même chose
 » à l'égard des autres Prêtres... Nous
 » ne faisons point cette demande ,
 » dans le dessein de profiter des
 » biens ecclésiastiques. Nous pro-
 » testons que nous ne voulons ni
 » les usurper , ni souffrir qu'on les
 » usurpe “.

En parlant ainsi , les Seigneurs
 François déclarent qu'ils tiennent
 des pailles dans leur main droite ,
 & qu'ils les jettent à terre. C'étoit
 une cérémonie du temps , qui mar-
 quoit qu'on renonçoit à toute pré-
 tention sur un bien , comme autre-
 fois la veuve , renonçant à la com-
 munauté , déposoit sur la tombe du
 mari sa ceinture , sa bourse & ses
 clefs. Les anciennes coutumes étoient

démonstratives, & , pour ainsi dire , hiéroglyphiques. Aujourd'hui les actes suppléent à ces cérémonies.

Charlemagne , bien éloigné de la petitesse d'esprit , qui , même en corrigeant un abus , ne veut point avouer l'abus , & qui cherche à pallier les fautes du Gouvernement , comme si tout Gouvernement étoit infailible & impeccable , commence son Règlement par ces mots : „ Vou-
 „ lant nous corriger nous-mêmes , &
 „ donner cet exemple à nos succes-
 „ seurs (1) . . . nous ordonnons
 „ qu'aucun Prêtre n'aille à l'armée ,
 „ excepté ceux qui seront néces-
 „ saires pour dire la Messe , & ad-
 „ ministrer aux guerriers les secours
 „ spirituels ». Il interdit , même à
 ceux-ci , le port & l'usage des armes.
 Il assure que les Peuples & les Rois ,

Capitul. t.
 I , P. 409.

(1) *Nosmetipsos corrigentes , posterisque nostris exemplum dantes.*

qui ont permis aux Prêtres de combattre avec eux , n'ont point réussi dans les guerres. Il déclare que loin de vouloir diminuer , par cette défense , ni la dignité des Evêques , ni les biens de leurs Eglises , il les honorera d'autant plus , qu'ils se borneront plus scrupuleusement aux fonctions de leur Ministère.

On croit ce Capitulaire de Wormes , de l'année 803. Le même Règlement avoit déjà été fait sans fruit. Le premier article du premier Capitulaire de Charlemagne , donné en 769 , interdisoit de même la profession des armes aux Evêques & aux Prêtres.

Quant à l'abus de donner à des Laïcs des biens d'Eglise , il paroît qu'il avoit été poussé très-loin , & qu'il ne put être réformé que par degrés ; il paroît que des Laïcs avoient usurpé jusqu'à des Evêchés , qu'ils payoient un Ecclésiastique

comme une espèce de Chapelain ; pour faire les fonctions épiscopales & sacerdotales , & qu'ils le renvoyoient à volonté comme tout autre domestique ; & parce que les Archidiacres avoient le maniement des aumônes & des offrandes , les Laïcs envahissoient sur-tout les Archidiaconés. Les églises se partageoient entre les héritiers , comme tout autre effet ; & quand elles étoient tenues , dit M. de Montesquieu , d'une manière indécente , ce qui devoit arriver souvent , les Evêques n'avoient d'autre ressource que d'en retirer les reliques.

Esprit des
Loix.

A l'exemple du Roi , les Grands du Royaume , & apparemment les Gouverneurs des Provinces , sur-tout des Provinces éloignées , s'arrogoient le droit de disposer des biens ecclésiastiques , en faveur des Laïcs qui étoient de leurs amis ; car un Capitulaire fait pour l'Italie , & qu'on

croit être de la fin du huitième siècle, réserve expressement au Roi le droit de disposer ainsi des biens d'Eglise en faveur des Laïcs ; en même temps, le Capitulaire borne ce droit, même de la part du Roi, aux biens des Monastères, & à ceux des Hôpitaux. On supposoit apparemment que le Roi, en disposant de ces biens en faveur de Sujets qui les avoient mérités, & qui en avoient besoin, entroit dans l'esprit des fondateurs ; d'ailleurs, les concessionnaires laïcs des biens des Monastères & des Hôpitaux sont expressement chargés, par le Capitulaire, de nourrir les pauvres.

Mais quant aux biens des Paroisses, quant aux Bénéfices à charge d'ames, le Roi lui-même s'interdisoit le droit d'en disposer en faveur des Laïcs ; il paroît que dans l'Assemblée de Wormes, Charlemagne alla plus loin, & qu'il renonça même à dis-

poser ainsi des biens des Monastères & des Hôpitaux , à moins , est-il dit , que ce ne fût à titre de *précaire*. Le précaire étoit une espèce de fief à vie seulement , qu'on accordoit à un Militaire pour l'aider à faire son service , ou pour le récompenser de l'avoir bien fait ; c'étoit un moyen qu'on avoit imaginé pour concilier les intérêts de l'Eglise avec ceux des Guerriers auxquels les biens ecclésiastiques avoient été donnés dans des temps de trouble ou de besoin. On chargeoit cette concession , non seulement d'un cens annuel envers l'Eglise , pour l'usufruit du Laïc , mais encore du neuvième ou dixième du revenu pour les réparations ; & à la mort de l'usufruitier laïc , les biens retournoient à l'Eglise. On trouve , en remontant assez haut dans la première Race , quelques exemples de ces précaires , & Charlemagne paroît se réserver d'en faire

usage , lorsque les besoins pressans de l'Etat pourront exiger encore que l'usufruit des biens ecclésiastiques soit accordé à des Laïcs. Par cette restriction que mit Charlemagne à la prohibition de disposer des biens d'Eglise en faveur des Laïcs , on voit que ce Prince guerrier ne renonçoit pas entièrement à ce moyen facile de récompenser & d'encourager ses Guerriers.

Il seroit fort ennuyeux & fort inutile d'entrer ici dans le détail de tous les Capitulaires de Charlemagne ; nous nous contenterons d'observer ceux qui ont introduit quelque réforme importante , ou ceux qui attestent quelques usages singuliers du temps.

Plusieurs des loix de Charlemagne annoncent un Prince très-supérieur à son siècle , & lorsqu'on croit apercevoir de la contradiction entre quelques-unes de ces loix , il faut

Capit. Me-
tense , an.
756.

examiner si celles qui paroissent démentir les vûes du Législateur, n'ont pas été accordées à des circonstances auxquelles il étoit de sa sagesse d'avoir égard. Nous en trouvons un exemple bien frappant dans ce qui concerne les asiles. Toutes les Eglises, avant Charlemagne, étoient des asiles, & pour tous les criminels; le Peuple n'étoit pas assez instruit alors pour soupçonner le moindre abus dans cet usage, qui pouvoit cependant consacrer tous les crimes & sauver tous les coupables. Charlemagne, par un Capitulaire de l'an 779, conforme à un Capitulaire précédent de Carloman & de Pepin, fait vers l'an 744, décide que les Eglises ne doivent point servir d'asile aux coupables, quand leur crime est un de ceux que la Loi punit de mort; & s'il ne va pas jusqu'à ordonner qu'on les arrache de cet asile, il défend du moins (ce qui revient au même)

de leur y donner aucune nourriture. En effet , c'est une profanation plutôt qu'une marque de respect pour le lieu saint , que de le faire servir à protéger le crime : si les temples ont dû être des asiles , c'est pour la foiblesse innocente & opprimée , non pour des meurtriers auxquels l'entrée du temple devoit même être interdite.

Un Clerc , que Théodulfe , Evêque d'Orléans , avoit fait emprisonner pour crimes , s'étant sauvé de sa prison , & s'étant réfugié à Saint Martin de Tours , fut réclamé par Théodulfe. Les Moines ou Chanoines de Saint Martin (car ils prenoient indifféremment l'un & l'autre de ces titres) , & leur Abbé , qui étoit cependant le sage Alcuin , refusèrent de rendre le prisonnier. Le Peuple , excité par les Moines , chassa les envoyés de l'Evêque d'Orléans ; Charlemagne prononça en faveur de l'Evêque , réprimanda

fortement les Moines, & voulut que le prisonnier fût rendu.

Au contraire, par un autre Capitulaire, donné vers l'an 788, il est dit que les églises serviroient d'asile à ceux qui s'y réfugieront, & qu'elles les préserveront de la mutilation & de la mort; c'est que cette dernière loi étoit faite uniquement pour les Saxons. Charlemagne, fatigué de tant de fausses conversions, & de tant de soumissions feintes de ce Peuple indocile, toujours suivies du retour à l'idolâtrie & à la révolte, leur avoit donné, en vainqueur, des loix atroces qu'on ne peut ni justifier ni excuser, mais dont le prétexte étoit la fréquence de leurs rechutes. Par exemple, on prononçoit la peine de mort pour avoir mangé de la viande en carême, ou pour avoir brûlé les morts, suivant l'usage des Païens, au lieu de les enterrer; comme pour avoir tué

un Evêque ou un Prêtre (1) ; la raison qui avoit fait assimiler les unes aux autres des actions si différentes , est qu'elles étoient toutes également des symptômes de retour au Paganisme ; mais comme on avoit senti l'injustice de ces loix purement politiques , on y avoit mis pour contrepoids l'établissement des asiles : on vouloit attirer les Saxons dans nos Temples , les accoutumer à notre culte , à nos cérémonies ; on vouloit leur faire aimer le Christianisme comme une loi de clémence & de douceur , qui

(1) *Queis paria esse ferè placuit peccata, laborant*

Cùm ventum ad verum est : sensus moresque repugnant ,

Atque ipsa utilitas , justì propè mater & equi.
. Adsit

Regula peccatis quæ pœnas irroget aquas.

Ne scuticâ dignum horribili scelerè flagello.

Horat.

préservoit du châtement les plus grands criminels , lorsqu'ils étoient assez heureux pour toucher seulement le seuil de nos églises.

C'est dans le même esprit que Charlemagne fonda en Germanie un certain nombre d'Evêchés , entre autres , en 786 , ceux de Minden & de Verden ; en 788 , celui d'Os-nabruck en Westphalie , & celui de Brême , qui s'étendoit sur une partie de la Saxe ; en 795 , celui de Paderborn en Saxe ; en 804 , celui de Munster , &c.

C'est dans le même esprit encore qu'il remplit le pays de Prêtres & de Missionnaires , chargés d'y prêcher la Foi. Parmi ces Ouvriers évangéliques , dont plusieurs furent victimes de leur zèle , on distingue Saint Sturme , Disciple de Saint Boniface ; Saint Willehade & Saint Ludger , qu'on regarde comme les Apôtres particuliers de la Saxe.

A l'Assemblée d'Aix-la-Chapelle , tenue en 789 , Charlemagne fit un Capitulaire pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique , qui assurément en avoit besoin. Des Prêtres, des Evêques même s'étoient mariés , & ceux-là étoient encore les plus sages ; presque tous avoient des concubines , & n'en avoient pas pour une. Charlemagne ordonna que tout Prêtre qui auroit ou qui auroit eu plusieurs femmes ou concubines (1) , seroit dégradé du Sacerdoce : étoit-ce leur en permettre une ? Toute Hiérarchie étoit renversée ; des Abbeffes s'étoient arrogé les fonctions sacerdotales & même épiscopales ; elles donnoient dans l'église la bénédiction au Peuple , par l'imposition des mains & le signe de la croix ; elles donnoient le voile

(1) *Si Sacerdotes plures uxores habuerint... sacerdotio priventur.* Capitul. ann. 769.

à leurs Religieuses avec la Bénédiction sacerdotale. Il existoit bien d'autres abus. Les Abbés qui ne doivent être que les frères de leurs Religieux, & que les premiers parmi leurs égaux, avoient usurpé sur eux, comme des tyrans sur leurs esclaves, le droit de mutilation, & ils avoient pris de l'Orient l'usage barbare de leur faire crever les yeux. On a peine à concevoir un tel despotisme dans le Gouvernement, qui semble devoir être le plus essentiellement Républicain. On a peine à concevoir aussi que des hommes entrassent, à prix d'argent, dans un état où l'on renonçoit ainsi à tous les droits de l'homme. Cependant un Canon du Concile de Francfort, tenu en 794, défend expressément aux Abbés de prendre de l'argent pour la réception des Moines; prohibition qui atteste l'existence de l'abus qu'elle supprime, comme un Capitulaire de l'an 789,

portant que les Religieuses n'écriront point de billets de galanterie , fait voir quel étoit alors leur usage , & comme des défenses fréquentes faites aux Chanoines & aux Moines dans les Conciles d'Arles , de Tours & de Maïence , tenus en 813 , d'aller au cabaret , attestent les désordres qui donnoient lieu au renouvellement de cette loi.

Les Ecclésiastiques prenoient de l'argent pour le service des Autels , pour l'administration des Sacremens , pour la collation des Ordres , pour la Prédication , pour la permission de prêcher ; tout se vendoit , tout s'affermoit.

Les Evêques exigeoient aussi de leurs Prêtres un cens annuel ; ils condamnoient à des amendes (toujours appliquées à leur profit) les incestueux , les gens peu exacts à payer la dîme , & les Prêtres réputés négligens dans ce qui étoit réputé

leur devoir , en un temps où tous les vrais devoirs étoient négligés & méconnus. Un Canon du Concile de Châlons-sur-Saone , tenu en 813 , défend aux Evêques toutes ces exactions.

Des fanatiques , & , parmi eux fans doute , beaucoup d'aventuriers couroient par les rues & sur les grands chemins , tout nus & chargés de fers , en signe de pénitence & d'humilité ; on les nommoit les *Mangons* ou les *Cottions* , apparemment du nom de quelques-uns de leurs Chefs , quoique le mot latin *Mango* signifie *Maquignon* , & que Du Cange , par une étymologie un peu forcée , fasse venir *gueux* de *mango* , & *coquin* de *cotio*. C'étoit l'excès de l'abus des pèlerinages , qui étoient alors en France & ailleurs la dévotion dominante. Eginard , parlant de la vénération particulière que Charlemagne avoit pour l'église de Saint

Pierre de Rome , & des riches dons qu'il avoit faits à cette église, ajoute :

Il n'y fit cependant que quatre voyages Eginard. Vit. Carol. Magn.
de dévotion. Le Calife Aaron en avoit

fait huit à la Mecque , & chaque année, lorsqu'il ne pouvoit pas faire ce voyage , il défrayoit trois cents Pélerins pour remplir à sa place ce qu'il regardoit comme un devoir. Ce Calife n'étoit pas moins le rival de Charlemagne , par sa dévotion que par ses autres qualités (1).

C'est aussi vers ce temps que le pèlerinage de Saint Jacques en Galice a commencé d'avoir lieu. Celui du tombeau de Saint Martin à Tours étoit alors dans toute sa célébrité.

(1) Tout Lecteur judicieux sentira aisément qu'on ne prétend point assimiler ici des objets aussi essentiellement différens que ceux de la dévotion d'un Chrétien & de la dévotion d'un Musulman. On observe seulement que l'usage étoit le même , quoique dans des Religions si différentes.

On voit par un acte de l'an 786 , émané du Pape Adrien I , & rapporté au Tome second des Conciles de France , page 113 , acte qui en confirme un pareil donné en 757 par le Pape Etienne III , que certains Monastères célèbres , & dont l'Eglise étoit un grand objet de pèlerinage , jouissoient du privilège d'avoir un Evêque particulier pour l'instruction du Peuple qui venoit visiter l'Eglise. Cet Evêque étoit élu par l'Abbé & les Moines du Monastère où il devoit être attaché. On peut croire que c'étoit toujours un de ces Moines , & les deux actes que nous avons cités autorisent formellement un tel choix. Il paroît que les Evêques ordinaires n'étoient pas fort disposés à ordonner ces Evêques claustraux , car le Pape , prévoyant leur refus , autorise l'Evêque claustral à venir se faire ordonner à Rome , sur le témoignage

de l'Abbé & des Moines. Charlemagne , qui cherchoit toujours à multiplier les sources de l'instruction religieuse , favorisoit fans doute cet établissement , & inspiroit ce zèle au Pape. Au reste , l'existence de ces Evêques claustraux , & la réalité de ce privilège de certains Monastères , dans le temps dont il s'agit , ne sont pas un point sans difficulté ; les critiques sont partagés sur cet article , & les Auteurs de l'Histoire de l'Eglise Gallicane ne prononcent rien. Mais on ne peut révoquer en doute l'existence des actes émanés des Papes Etienne III & Adrien I ; peut-être seulement n'y eut-on pas égard en France.

La plupart des abus dont on a vu plus haut l'énumération , furent réformés , soit par le Capitulaire de 789 , soit par le Concile de Francfort , tenu cinq ans après. La réforme fut introduite parmi les

Moines , par les soins de S. Benoît , Abbé d'Aniane , fils du Comte de Maguelone , non moins célèbre que le fondateur des Bénédictins. Charlemagne fit venir du Mont-Cassin une copie fidèle de la règle du premier S. Benoît , pour servir de modèle à tous les Ordres Religieux. Les Chanoines eurent aussi leur part à la réforme ; le Capitulaire de 789 leur enjoit expressément de vivre selon leur règle , dont ils s'étoient trop écartés. On voit , par ce Capitulaire de 789 , que Charlemagne y fait un grand usage du recueil des anciens Canons , dont le Pape Adrien lui avoit fait présent au premier voyage que ce Monarque avoit fait à Rome.

Un des articles de ce Capitulaire porte que ceux qui se sont une fois parjurés , ne pourront plus être admis à rendre témoignage , ni à prêter serment : en effet , sur quel fondement pourroit-on les y ad-

mettre ? Tout homme parjure a fourni la preuve que les sermens ne sont rien pour lui.

Le même Capitulaire contient une disposition très-utile , & qui a été dans la suite la source de toute instruction. Les Evêques y sont exhortés à établir deux espèces d'Ecoles. Les unes, nommées *les petites Ecoles*, devoient être fondées par-tout pour enseigner à lire & à écrire aux enfans ; les autres devoient être ouvertes dans les Cathédrales & dans les Monastères , & l'on devoit y apprendre les Pseaumes , les Notes , le Chant , l'Arithmétique , & la Grammaire.

Charlemagne , au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Italie , en 787 , avoit emmené avec lui , de Rome , des Maîtres de Grammaire & d'Arithmétique. Ces Maîtres enseignoient aussi le Comput ecclésiastique ; il les mit à la tête de diverses

Ecoles qu'il fonda en plusieurs endroits de ses Etats, sur-tout à Paris, & que quelques-uns regardent comme l'origine de l'Université.

Il avoit emmené aussi de Rome plusieurs Chantres Romains, par le secours desquels il introduisit en France le chant Grégorien : on fait que ce chant est ainsi nommé du Pape S. Grégoire, qui, à la fin du sixième siècle, avoit réformé l'Office de l'Eglise Romaine, & avoit fondé à Rome une Ecole pour le chant de cette Eglise : Charlemagne eut le même zèle pour le même objet :

Mézer.
Abrég. Chronolog.

« Il avoit fort à cœur cette chanterie », dit Mézeray. Il éprouva les plus grandes contradictions ; tant il est apparemment naturel de s'opposer à toute nouveauté ! Les Chantres François prétendoient chanter mieux que les Chantres Romains ; ces divers Chantres se moquoient les uns des autres, se contrefaisoient, & sur-

tout disputoient beaucoup , & se haïssoient fort. Charlemagne décida la querelle par la comparaison du ruisseau & de la source , Rome étoit la source , & elle devoit être plus pure. Des Chantres Romains furent donc établis en France pour instruire les Chantres François , qui ne voulurent ou ne purent jamais les imiter parfaitement , la rudesse de leur go-
Moach. Es-
golism.

sier , dit le Moine d'Angoulême , ne leur permettant pas de rendre *certaines treblemens & certaines délicatesses* du chant des Italiens : ceux-ci apprirent aussi aux François à toucher l'orgue ; & cet instrument inconnu en France jusqu'au temps de Pepin , & dont l'usage ne commença que sous Charlemagne , bientôt imité & perfectionné par les ouvriers de ce Prince , & habilement touché par ses Musiciens , transporta tellement de plaisir , qu'au
Mon. San-
gall. l. 2 , c.
10.

rapport de Walafride Strabon, Ecrivain du neuvième siècle , une femme

en mourut , n'ayant jamais pu revenir de l'extase où la jeta le son de cet instrument (1).

De plus , Charlemagne voulut introduire dans ses Etats la liturgie Romaine. Nouvelles contradictions , dont le résultat fut qu'on mêla les chants & les liturgies ; ce fut tout ce que put obtenir d'abord Charlemagne. Pepin avoit déjà commencé cet ouvrage ; il fut dans la suite tellement consommé par l'autorité de Charlemagne , & l'ordonnance de ce Prince pour l'introduction du Rituel Romain, un peu combattue dans l'origine , finit par être si exactement observée , qu'on oublia entièrement l'ancienne liturgie , & que les Savans mêmes ignorèrent en quoi elle avoit consisté , jusqu'à ce que Dom Mabillon ,

(1) *Dulce melos tantùm vanas deludere mentes
Cœpit , ut una suis decedens sensibus , ipsam
Fœmina perdidit vocum dulcedine vitam.*

ayant trouvé dans l'Abbaye de Luxeuil un ancien Livre d'Eglise, dont on se servoit en France il y a environ onze siècles, & l'ayant conféré avec divers fragmens de S. Hilaire de Poitiers, de Sidoine Apollinaire, de S. Césaire d'Arles, de S. Grégoire de Tours, & de quelques autres anciens Auteurs, s'assura de sa découverte, & fit connoître ce monument de la piété de nos pères, devenu, par le temps, un point d'érudition & un objet de curiosité.

Hist. de
l'Acad. Roy.
des Inscript.
& B. Lettres,
t. 1, p. 360.

Charlemagne n'adopta pas même la Liturgie Romaine sans quelques changemens. Il fit réformer l'Office divin par Paul Diacre. Avant lui on chantoit aux Nocturnes des Leçons peu convenables, sans nom d'Auteur, pleines de solécismes & de barbarismes : Charlemagne chargea Paul Diacre de choisir, dans les Ouvrages des Saints Pères, des morceaux dignes d'être récités par

les Fidèles dans des Temples Chrétiens.

Pour suppléer toujours de plus en plus au défaut d'instruction, un Canon du Concile de Maïence, tenu en 813, par ordre de Charlemagne, porte que, si l'Evêque est absent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher le Peuple les Dimanches & les Fêtes. C'étoit bien manifestement regarder l'Evêque comme le premier Prédicateur de son Diocèse.

Un Canon du Concile de Tours, tenu la même année, ordonne que chaque Evêque aura un recueil d'homélies, contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, qu'il prendra soin de les bien expliquer, & de les traduire en Langue Tudesque ou en Langue Romaine rustique, afin que tout le monde puisse les entendre. Ce Canon fait voir que dès-lors le Peuple n'entendoit plus le

Latin. Le Tudesque étoit la Langue des Francs & des autres Peuples Germaniques, alors répandus dans l'Empire François; cette Langue est restée au delà du Rhin. La Langue Romaine rustique étoit celle des anciens habitans de la Gaule, c'est-à-dire des Gaulois Romains; c'étoit bien originairement du Latin, mais c'étoit un Latin alors fort corrompu, d'où est venu notre François.

Suivant un autre Canon du même Concile, nul ne doit être ordonné Prêtre avant trente ans. Ce Canon est conforme à un autre, de Néocésarée, tenu en 314, qui en rapporte même une raison théologique, c'est que Jésus-Christ n'a commencé d'enseigner qu'à cet âge. L'Eglise a sans doute eu de puissans motifs pour changer sa discipline à cet égard; mais, à ne consulter que les lumières naturelles, il paroîtra toujours un peu étrange qu'un homme soit élevé

au dessus de l'homme par le caractère sacré de Ministre de la Divinité, à un âge où la Loi ne lui accorde pas même tous les droits de l'homme, & qu'il ait pu disposer de lui-même pour s'imposer des devoirs austères, & des privations pénibles, lorsqu'il n'auroit pas pu disposer de son héritage, ni sacrifier valablement les moindres intérêts pécuniaires. L'argument est encore plus fort contre les vœux monastiques faits en minorité, parce que l'engagement même est plus fort.

C'est avec plaisir que nous voyons dans le même Concile de Tours le Canon suivant :

» On ne donnera pas sans nécessité
» le voile aux filles avant vingt-cinq
» ans «.

Un Capitulaire de Thionville, de l'an 806, porte une défense générale de se faire Moine sans la permission de l'Empereur. Cette loi, que divers motifs politiques auroient pu

dicter , fut faite principalement en faveur de la guerre. On s'étoit aperçu que le désir d'échapper au service militaire, contribuoit beaucoup à multiplier les Moines. Plusieurs aussi entroient dans le cloître, séduits par les artifices de ceux qui vouloient avoir leurs biens. Charlemagne voulut juger par lui-même des motifs & de la vocation.

Lorsque Charlemagne avoit fait tenir quelque Concile, il s'en faisoit envoyer les décrets, il les faisoit examiner en sa présence; les Evêques, en les lui envoyant, le prioient d'y ajouter, d'en retrancher, de changer, de corriger tout ce qu'il voudroit, & d'appuyer de son autorité tout ce qu'il approuveroit. En effet, si parmi ces Décrets il y en avoit quelques-uns dont l'exécution demandât le concours de la Puissance temporelle, il en faisoit la matière d'un Capitulaire parti-

culier , où souvent il faisoit entrer des objets qui avoient échappé à l'attention des Conciles. Par exemple , il avoit fait tenir , en 813 , cinq Conciles , dont aucun ne contenoit l'article suivant , qu'il eut soin d'insérer dans le Capitulaire qu'il fit d'après les Décrets de ces Conciles :

» On s'informerá s'il est vrai ,
» comme on le dit , qu'en Austrasie ,
» les Prêtres , pour de l'argent , dé-
» couvrent les voleurs d'après leur
» confession «.

Le fait méritoit certainement d'être éclairci , & l'abus d'être réprimé.

Il avoit sur-tout chargé ces cinq Conciles d'approfondir & d'éclaircir ce qui concerne les Sacremens qui ne se réitérent point , nommément le Baptême. Il s'élevoit tous les jours , sur cette matière , quelque nouvelle question , & l'ignorance des Prêtres

avoit donné lieu à un grand nombre d'irrégularités. Du temps de Pepin le Bref, & lorsque S. Boniface convertissoit l'Allemagne, un Prêtre Allemand, ne sachant pas le Latin, baptisoit dans cette forme :

Baptizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua Sancta.

Saint Boniface étoit d'avis qu'on réitérât le Baptême ainsi administré. Le Pape Zacharie fut d'avis différent ; il observa qu'on ne réitéroit point le Baptême, même donné par des Hérétiques, pourvu qu'il fût donné au nom de la Trinité : on ne devoit pas plus, selon lui, le réitérer, parce qu'il avoit été donné par des ignorans, dont l'intention de baptiser au nom de la Trinité étoit d'ailleurs manifeste.

Il paroît, par une foule de Canons du temps de Charlemagne, qu'excepté le cas de danger, on

n'administroit alors le Baptême qu'à Pâques & à la Pentecôte.

Des monumens du huitième siècle prouvent que la manière de baptiser par infusion, la plus commune aujourd'hui, étoit la plus rare alors, & qu'on baptisoit ordinairement par immersion.

Il est aussi fait mention, dans quelques monumens du même siècle, de la cérémonie de la bénédiction des cloches, appelée vulgairement *Baptême des cloches*; le savant Alcuin, sous Charlemagne, en parle comme d'un usage établi. Un Capitulaire de 789 proscribit cet usage (1). Peut-être s'y étoit-il glissé alors quelque superstition qu'on aura réformée depuis.

Les Conciles d'Arles, de Tours

(1) *Ut clocas non baptizent*, Capit. d'Aix-la-Chapelle, de l'an 789, art. 18.

& de Maïence, tenus en 813, ordonnent aux Prêtres de garder le Saint Crême sous la clef; entre autres motifs de cette ordonnance, on allègue celui-ci : que, suivant une opinion superstitieuse, & certainement très-dangereuse, répandue parmi le Peuple, les malfaiteurs qui se sont frottés avec le Saint Chrême, ou qui en ont bu, ne peuvent jamais être découverts, quelque recherche qu'on en fasse.

Plusieurs Canons de divers Conciles tenus sous ce même règne, défendent non seulement à un Evêque de passer d'un moindre Siége à un plus considérable, mais encore à tout Prêtre de passer d'un moindre titre à un plus grand.

Nous ne pouvons qu'applaudir encore à un Canon du Concile de Frioul, tenu en 791, qui porte que, dans le mariage, pour éviter les occasions d'adultère, les con-

tractans ne seront point d'âge trop inégal.

Un des Canons du Concile de Francfort, est un monument des erreurs du temps, sur ce qui concerne les épreuves & les jugemens de Dieu. Pierre, Evêque de Verdun, étoit accusé d'avoir conspiré contre le Roi; c'étoit ce même Prêtre qui avoit eu l'Evêché de Verdun, pour récompense d'avoir livré Trevise à Charlemagne, dans le temps de l'expédition contre Rotgaud Duc de Frioul. Il fut ordonné qu'il se purgeroit de la prétendue conspiration par serment, moyen facile de se justifier; c'étoit sans doute une faveur accordée à sa qualité d'Evêque. Une circonstance cependant rendoit ce moyen de justification moins facile, c'est qu'on avoit ajouté que ce serment seroit confirmé par celui de deux ou trois autres Evêques, & il ne s'en trouva aucun qui voulût

jurer avec lui , ce qui prouve que les soupçons étoient très-forts. Il en fut quitte pour envoyer un de ses Domestiques éprouver *le jugement de Dieu* ; car c'étoit un abus ajouté à l'abus des épreuves , que de les faire subir indifféremment , ou à l'accusateur & à l'accusé en personne , ou à de simples représentans ; de là les champions dans le combat judiciaire , & dans la suite , les seconds dans le duel par autorité privée. On ne dit pas quelle fut l'espèce d'épreuve que subit le représentant de l'Evêque ; il en revint sain & sauf ; en conséquence , le Roi regarda l'Evêque comme pleinement justifié , & lui rendit ses bonnes grâces. S'il n'eut pas d'autres preuves de l'innocence de l'Evêque , il faut avouer que par cette confiance imprudente il ne s'élevoit pas au dessus des lumières de son siècle.

Un autre Canon du Concile de

Francfort contient une disposition remarquable ; c'est qu'après la mort d'un Evêque , ses parens ne succéderont qu'aux biens qu'il avoit avant son ordination , & que les biens qui lui seront échus , & les acquêts qu'il aura faits depuis l'ordination , appartiendront à son Eglise. Nos Economats , qui réduisent à si peu de chose , pour la famille , la succession des Evêques & des Abbés les plus riches , produisent à peu près le même effet.

En 803, Concile d'Aix-la-Chapelle , qui contient un Règlement concernant les Corévêques. De même que les Evêques sont les successeurs des douze Apôtres , il y avoit dans les premiers siècles de l'Eglise, des Corévêques, qui se disoient les successeurs des soixante & douze Disciples. Les Evêques s'en servoient à peu près comme quelques-uns de ceux d'aujourd'hui se servent

des Evêques *in partibus*. Les Corévêques étoient les Vicaires des Evêques à la campagne ; ils avoient le pouvoir de conférer certains Ordres ; ils pouvoient faire des Lecteurs , des Exorcistes , des Sous-Diacres même. Charlemagne, jugeant qu'ils ne servoient qu'à entretenir les Evêques dans la mollesse , & dans l'indifférence pour leurs devoirs , parce que les Evêques ignorans ou négligens se déchargeoient volontiers sur eux de leurs fonctions , rappela au Concile d'Aix-la-Chapelle la discipline des anciens Conciles d'Ancyre & de Néocésarée , tenus en 314 , qui avoient interdit aux Corévêques toute fonction épiscopale. Cette discipline fut rétablie , & les Corévêques mis au rang des simples Prêtres ; mais l'ordonnance du Concile d'Aix-la-Chapelle , toujours éludée par la connivence des Evêques & des Corévêques , ne put

pas être si-tôt exécutée ; les Corévêques se maintinrent , pendant plus d'un siècle encore , dans l'exercice des fonctions épiscopales : il fut plus aisé , dit un Auteur , de les abolir , que de les régler.

Ce titre de Corévêque existe encore dans quelques Eglises d'Allemagne & des Pays-Bas , telles que celles de Cologne , de Trèves , d'Utrecht ; en France même des Grands-Vicaires , tels que celui de Pontoise , auxquels les Evêques ou Archevêques ont confié les fonctions épiscopales dans une portion d'un Diocèse , réputé apparemment trop étendu pour être administré par l'Evêque seul , peuvent donner une idée assez exacte de ce qu'étoient autrefois les Corévêques.

Charlemagne , pour préserver le Clergé de toute rechute dans son ancienne ignorance , le tenoit en haleine par des questions conti-

nuelles ; il consultoit les Evêques sur divers points importans & de doctrine & de discipline , bien moins pour s'instruire que pour les éprouver ; il étoit honteux d'être pris au dépourvu , & il eût été dangereux de répondre au hafard à un Prince si instruit , qui d'ailleurs n'eût pas manqué d'en consulter d'autres ; il n'y avoit d'autre ressource que d'être instruit soi-même , & de s'être pré-muni , par une profonde étude , contre ces fortes de surprises.

Nous avons deux Mémoires de l'an 811 , qui contiennent les principales questions que Charlemagne se propose de faire aux divers Ordres de l'Etat , & en particulier aux Evêques : on peut voir , par les questions suivantes , si sa dévotion étoit de la superstition & de la duperie.

» Nous les prierons de nous expliquer nettement ce qu'ils appellent quitter le monde , &

» prendre Dieu pour son partage ;
 » si c'est avoir quitté le monde que
 » de travailler sans cesse à augmenter
 » ses revenus, en promettant le Pa-
 » radis, & en menaçant de l'Enfer,
 » pour persuader aux personnes sim-
 » ples de se dépouiller de leurs biens,
 » & d'en priver leurs héritiers lé-
 » gitimes «.

Ces questions regardoient moins la doctrine que la conduite, & c'étoit par les mœurs, plus que par la science, qu'il falloit être prêt à y répondre.

Nous ne savons si Charlemagne proposa aux Evêques ces questions, comme il se l'étoit promis ; mais nous voyons que le Concile de Châlons, tenu en 813, s'exprime ainsi :

» On impute à quelques-uns de
 » nos frères les Evêques de persuader
 » à des personnes riches de renoncer
 » au monde, pour donner leurs biens

Tome 7,
 des Conciles,
 p. 1184.

[Monac. San-
 gall. l. 1, c.
 18, 19, 20.

» à l'Eglise ; rien ne doit être plus
 » éloigné de notre pensée «.

Le Moine de Saint Gal , dans son traité du Gouvernement ecclésiastique de Charlemagne , rapporte divers traits du luxe & du faste de quelques Evêques de ce temps. Voici un de ces traits. Charlemagne favoit qu'un Evêque dépensoit beaucoup en superfluités , & payoit fort cher ce qu'il croyoit rare ; il lui tendit un piège , dans l'intention de le corriger. Un Marchand Juif , vrai ou prétendu , vient proposer à l'Evêque d'acheter un animal extraordinaire , qu'il avoit , dit-il , rapporté de la Palestine ; l'Evêque fait différentes offres , que le Marchand rejette toujours comme insuffisantes ; le Marchand joue si bien son personnage , & irrite tellement , par des refus adroits , la cupidité de l'amateur , qu'il amène celui-ci à lui offrir une somme immense. Son animal étoit

un rat qu'il avoit parfumé, pour faire croire que cette odeur étoit une propriété de l'animal. Un amateur du huitième siècle devoit être facile à tromper. Le Marchand porte aussitôt la somme à Charlemagne, qui, l'étalant quelques jours après aux yeux d'un grand nombre d'Evêques assemblés chez lui, leur dit : » La » charité d'un d'entre vous a donné » cette somme à un pauvre Mar- » chand pour un rat ; n'êtes-vous » pas édifiés de cette dispensation » du bien des pauvres « ?

On peut juger de la confusion de l'Evêque, qui étoit présent à ce discours, & dont l'aventure fut bientôt sue de tout le monde.

Les questions que Charlemagne se propofoit de faire aux Comtes ou Juges Laïcs qui étoient chargés tout à la fois des soins de la guerre & de l'administration de la justice, ne sont pas moins importantes.

» Nous leur demanderons, dit-il,
 » pourquoi quelques-uns d'entre eux
 » agissent les uns contre les autres,
 » par des motifs de haine & d'envie,
 » soulevant leurs vassaux respectifs,
 » & consultant leurs passions plus
 » que la justice ; pourquoi ils né-
 » gligent de se secourir les uns les
 » autres en cas d'attaque, soit à
 » l'armée, soit sur la frontière ; pour-
 » quoi ils ne se réunissent pas tou-
 » jours pour le service ou la défense
 » de la Patrie «.

Nous ne trouvons plus dans Char-
 lemagne une piété si éclairée, lorsque
 nous le voyons dépouiller les Tri-
 bunaux laïcs, & donner aux Evêques
 une Jurisdiction universelle par la
 loi qui porte, que, dans quelque
 cause que ce soit, quand une des
 Parties voudra porter la contestation
 par-devant l'Evêque, quoique l'autre
 Partie n'y consente pas, l'Evêque
 jugera sans appel, & sans qu'il soit

permis de se pourvoir contre son jugement. Il est vrai que Charlemagne citoit le Code Théodosien, où il trouvoit cette loi déjà portée par Constantin ; il ne vouloit pas céder en piété à cet Empereur, ni faire moins que lui pour les Evêques. D'ailleurs, quelque ignorant qu'eût été & que fût encore le Clergé, il n'avoit jamais été aussi profondément enseveli dans l'ignorance, que tous les autres Ordres de l'Etat.

Mais cette loi est-elle véritablement de Constantin ? Des Critiques la croient supposée ; ils observent qu'on ne voit pas qu'elle ait eu d'exécution depuis Constantin jusqu'à Charlemagne. Quoi qu'il en soit, & quoique Constantin fût très-capable de l'avoir faite, & que Charlemagne l'ait faite certainement, il faut avouer qu'elle n'en est pas meilleure pour cela ; elle a servi de prétexte, dans la suite, au Clergé,

Thégan, lib.
6, cap. 366,
alt. 281.

Cod. Theo-
dos. lib. 16,
polit. tit. 11.

pour étendre sa Jurisdiction sur tous les objets , & les grands noms de Constantin & de Charlemagne ont autorisé toutes ces usurpations.

Le Frondeur Mezeray , qu'on ne soupçonneroit pas d'être si favorable au Clergé , paroît regretter cette loi de Charlemagne , qu'il appelle *sainte* , & dont il se plaint seulement qu'on ait *corrompu l'effet* par des appels au Métropolitain , puis en Cour de Rome. C'est que Mezeray ne voyoit dans cette loi que la promptitude de l'expédition , & la suppression des degrés de Jurisdiction. Cependant les bornes respectives des Tribunaux paroissent posées par la nature des choses ; la raison même attribue exclusivement au Clergé la connoissance des affaires ecclésiastiques & spirituelles , & aux Tribunaux laïcs celle des temporelles ; & c'étoit encore une mauvaise loi que celle qui donnoit aux Eglises la

Capital. de
l'an 802 , &
de l'an 805.

justice , tant civile que criminelle , sur tous les gens domiciliés dans l'étendue de leur territoire , & qui défendoit aux Officiers Royaux d'exercer sur eux aucune Jurisdiction.

Charlemagne donnoit beaucoup au Clergé , parce que , dit Guillaume de Malmesbury , il comptoit plus sur la fidélité des Ecclésiastiques que sur celle des Laïcs , & parce qu'en cas de révolte de la part des derniers , le Clergé pouvoit armer en sa faveur tous les foudres de l'excommunication (1).

Il ne faut pas se dissimuler que les Capitulaires de Charlemagne se sentent plus encore , dans quelques endroits , de l'esprit du temps , que de la supériorité du génie de ce

(1) *Et si Laïci rebellarent , possent illos excommunicationis auctoritate & potentia severitate compescere.*

Prince. On est fâché, par exemple, de voir dans le Capitulaire d'Héristal, de l'an 779 (1), que les Comtes, accusés d'avoir puni un voleur contre la disposition des loix, seront justifiés sur le témoignage des Evêques. Pourquoi ne les pas juger sur la disposition même des loix ?

„ S'ils se trouvent coupables, continue le Capitulaire, „ d'avoir „ condamné quelqu'un à mort, par „ haine ou par passion, ils perdront „ leurs charges, & paieront l'a- „ mende “.

Ceci est bien loin de la sévérité de Cambyse, qui fit écorcher vif un Juge prévaricateur, & couvrir de sa peau le Tribunal où siégeoient les Juges. On ôte la vie à des voleurs qui n'ont pris qu'une partie des biens; cette loi est trop rigoureuse;

(1) Capitul. de Baluze, t. 1.

mais n'ôter qu'une partie des biens à des Juges qui ont pris la vie & assassiné l'innocence avec le fer des loix, ce règlement est trop doux, ou plutôt il se sent de la constitution établie alors, & de la puissance des Grands.

Ce fut sous le règne de Charlemagne, & sous le pontificat d'Adrien I, vers la fin du huitième siècle, qu'on vit paroître les fausses Décrétales, qui ont si long-temps abusé l'Eglise d'Occident, & qui, par l'autorité suprême qu'elles attribuoient au Pape, ont peut-être plus contribué au grand schisme d'Orient, que les vices de Photius ou la question de la procession du Saint-Esprit. Dans le sixième siècle, Denis le Petit avoit recueilli quelques Décrétales des Papes, mais seulement depuis Saint Sirice, qui siégeoit vers la fin du quatrième siècle : Denis n'avoit pu apparemment en trouver d'antérieures;

les

les fausses Décrétales, imaginées par Isidore Mercator, dans le huitième siècle, remontent à Saint Clément, l'un des premiers successeurs de Saint Pierre, & continuent sous ses successeurs jusqu'à Saint Silvestre, vers le commencement du quatrième siècle. Le faussaire avoit un dessein manifeste, qui a très-bien réussi; c'est celui d'étendre la puissance des Papes par l'exemple & l'autorité des premiers & des plus saints Pontifes. Ces Décrétales représentent comme ordinaires les appellations à Rome, elles défendent de tenir aucun Concile sans la permission du Pape, en un mot, elles font du Pape le Monarque & le Despoté de toutes les Eglises. Riculphe, Archevêque de Maience, répandit en France cette collection si funeste à la discipline de l'Eglise; la supposition fut à peine soupçonnée d'abord, & ce qui augmenta encore l'autorité

de ce recueil, c'est qu'il fut attribué à Saint Isidore de Séville, qui vivoit dans le septième siècle: on voit, par les écrits du célèbre Hincmar qui vivoit dans le neuvième, qu'il étoit dans cette erreur avec tout son siècle. Le Décret de Gratien cite les fausses Décrétales comme un ouvrage authentique; elles ont passé pour vraies pendant huit cents ans, & n'ont été abandonnées que dans le dernier siècle, après que le savant Blondel eut mis dans tout leur jour les caractères manifestes de fausseté qu'elles offrent par-tout, & alors le mal qu'elles avoient pu faire, étoit consacré par le temps.

Plusieurs Auteurs attribuent à Charlemagne l'établissement de la

Esprit des
Loix.

dîme en faveur du Clergé. » Avant
» ce Prince, dit M. de Montesquieu,
» les dîmes pouvoient être prêchées,
» mais elles n'étoient point établies «;
il est certain du moins que le paie-

ment des dîmes est ordonné par plusieurs loix publiées sous ce règne. Par des Lettres de l'an 788, Charlemagne convertit en une dîme payable à l'Eglise de Brême, un tribut annuel qu'il avoit précédemment imposé aux Saxons. Dans un Capitulaire, fait au fameux Concile de Francfort, en 794, après une année de famine, on rapporte comme un fait certain que les épis de bled avoient été trouvés vides, & qu'on avoit entendu en l'air les voix des Démons, qui se vantoient de les avoir dévorés en punition de la négligence des Peuples à payer la dîme (1).

LES Capitulaires de Charlemagne,

(1) *Experimento enim didicimus in anno, quo illa valida fames irrepsit, ebullire vacuas annonas à Dæmonibus devoratas, & voces exprobrationis auditas, &c.*

Baluze, Capitul. p. 267, art. 23.

relatifs au droit civil & aux affaires temporelles , n'ont pas moins de sagesse que ceux qui règlent la discipline ecclésiastique.

Les *Missi Dominici* , Envoyés Royaux , dont l'établissement se rapporte au règne de Charlemagne , Commissaires du Roi fort utiles au Peuple , étoient pour un temps à peu près ce que les Intendans de Provinces sont aujourd'hui d'une manière plus fixe ; ils ont servi dans la suite de modèle pour l'établissement de ces Intendans , & pour la tenue des Grands Jours dans les Provinces. Leur fonction principale étoit de réformer les jugemens iniques , & de réparer les torts avérés. Charlemagne avoit soin de choisir , pour cet emploi , des hommes que leur état , leur caractère & leur fortune missent au dessus de tout soupçon & de toute tentation de vénalité. Ces espèces de Censeurs tenoient quatre fois par an ,

dans leur Province, des Etats particuliers, où les Evêques, les Abbés, les Comtes, les Seigneurs, les Avoués des Eglises, les Vicaires des Comtes, tous ceux en un mot qui avoient une portion d'administration, soit spirituelle, soit temporelle, étoient obligés d'assister ou en personne, ou par des représentans. On traitoit, dans ces Assemblées, de toutes les affaires de la Province; on examinoit la conduite des Magistrats, & les besoins tant publics que particuliers; on punissoit les prévaricateurs; les Magistrats, qu'on observoit, apprirent à se respecter eux-mêmes, les mœurs se corrigèrent, & l'amour du bien public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agissante & plus salutaire.

M. l'Abbé
de Mably,
Observations
sur l'Hist. de
France, t. 1,
P. 142, 143.

Mais un point bien important, sur lequel les Historiens ne nous ont pas assez instruits, est de savoir si

l'arrivée des Commissaires Royaux, dans les Provinces, étoit inattendue, si on en ignoroit le temps & le lieu ; c'est-là ce qui tient en haleine, & ce qui prévient les abus. Par-tout où on a le temps de s'arranger, les abus disparoissent, c'est-à-dire qu'ils se cachent pour un moment, & qu'ils renaissent aussi-tôt que l'œil de l'Inspecteur s'est détourné. Il faudroit que les voyages des Rois dans les différentes Provinces de leur Empire, que l'arrivée des Censeurs & des Magistrats-Inspecteurs fût une chose toujours promise & jamais annoncée ; il faudroit que les Peuples pussent toujours l'espérer, & les prévaricateurs toujours la craindre.

Observat.
sur l'Hist. de
France, t. 1,
l. 2, c. 2.

M. l'Abbé de Mably met dans un beau jour la politique habile de Charlemagne envers ses Sujets, & les égards délicats qu'il eut toujours pour la liberté. Il ne tenoit qu'à lui d'être

Despote ; les Conquérans sont toujours Despotes , quand ils le veulent ; ils le veulent presque toujours , & c'est ce qui les perd. Charlemagne conçut le danger de l'être , & la sottise de le paroître ; il le conçut par ses propres lumières , sans être aidé par les lumières de son siècle. Quoique ses volontés fussent véritablement à lui , & qu'il fût bien plus l'auteur de ses loix , que tant de Monarques qui se montrent si jaloux d'une autorité qu'ils abandonnent à leurs Ministres & à leurs Favoris , il vouloit que la loi ne fût autre chose que la volonté de la Nation , publiée sous le nom du Prince. Pour lui , jamais il ne commande ; il propose , il conseille , il insinue ; il ne fait pas même grace en vertu de sa prérogative royale : s'il veut remettre au malheureux Tassillon , son cousin , la peine de mort prononcée contre lui par l'As-

semblée des Grands, il s'adresse à cette même Assemblée, il intercède auprès d'elle pour Tassillon, il sollicite sa grace, & l'obtient. Il fauvoit les apparences de l'autorité nationale avec autant de soin qu'en mettent les Politiques vulgaires à sauver les apparences de l'autorité royale; c'est qu'il se sentoit une autorité personnelle, & qu'avec celle-là on n'est jamais réduit à réclamer celle du rang.

Charlemagne, bien convaincu des avantages de l'harmonie & de la concorde, cherchoit à unir les différens Ordres de l'Etat, comme les Politiques vulgaires cherchent à les diviser. » En divisant tout, dit un Tyran, » je me rendrai tout-puissant «. » Soyez unis, disoit Charlemagne à ses Peuples, » & nous ferons tous heureux «. M. l'Abbé de Mably représente les divers Corps, les diverses parties de

l'Etat , comme traitant ensemble , & se rapprochant par la médiation de Charlemagne. La manière dont il composa les Parlemens ou Assemblées nationales , servit de modèle , dans la suite , aux Assemblées des Etats-Généraux.

» Croira-t-on que je parle de la
 » Cour d'un Roi , si je dis que les
 » Officiers du Palais étoient chargés
 » d'aider de leurs conseils les mal-
 » heureux qui venoient y chercher
 » du secours contre la misère , l'op-
 » pression & la calomnie , ou ceux
 » qui , s'étant acquittés de leurs de-
 » voirs avec distinction , avoient
 » été oubliés dans la distribution
 » des récompenses ? Il étoit ordonné
 » à chaque Officier de pourvoir à
 » leurs besoins , de faire passer leurs
 » Requêtes jusqu'au Prince , & de
 » se rendre leur solliciteur. Qu'il est
 » beau de voir les vertus les plus
 » précieuses à l'humanité , devenir

» les fonctions ordinaires d'une
 » charge , & , par une espèce de
 » prodige , les Courtisans changés
 » en instrumens du bien public , & en
 » Ministres de la bienfaisance du
 » Prince « ! C'est ainsi que s'exprime
 M. l'Abbé de Mably , & il parle
 d'après Hincmar , dans son Traité
 très-connu *de Ordine Palatii*.

Id. ibid. t.
 2, p. 161.

Autrefois , chez les Peuples Barbares , les vaincus étoient serfs ; Charlemagne affranchit les Saxons en faveur du Christianisme : de là cette maxime , jusqu'alors inconnue , souvent violée dans la suite , mais toujours répétée , & toujours censée existante , que tout Chrétien est essentiellement libre , & que sous la loi de grace il n'est plus d'esclaves.

Autrefois les Peuples vivoient tellement isolés , tellement dépourvus de tout commerce , & étoient si essentiellement ennemis les uns des autres , que tout Etranger qui ar-

rivoit en France étoit traité comme serf ; Charlemagne fit une exception en faveur des Espagnols , dont une grande partie étoient ses Sujets. Bientôt l'exception devint la loi générale , & il n'est plus resté dans le droit des gens d'autre trace de cette servitude , si honteuse pour ceux qui l'imposoient , que le droit d'Aubaine , qui perd tous les jours de sa force , & qui s'éteint peu à peu.

En parlant du testament de Charlemagne , nous avons eu occasion d'exposer les idées de ce Prince sur les épreuves ; ce qui prouve qu'il n'étoit pas entraîné par la superstition générale des épreuves , & qu'il ne donnoit la préférence au jugement de la croix , que parce qu'il le jugeoit plus sans conséquence que la plupart des autres épreuves , c'est que par un Capitulaire exprès de l'an 790 , il proscrivit ce qu'on appeloit

les sorts des Saints : „ Que personne, dit-il, „ n'ait la témérité de prédire „ le sort par le Pseautier ou par „ l'Évangile “; & ce qui prouve qu'il cherchoit à ménager le sang de ses Sujets, aussi bien que celui de ses fils, auxquels il interdisoit le duel par son testament, c'est qu'en 803 il porta une loi générale contre les guerres privées, qui ont duré si long-temps après lui. Il punissoit sévèrement ceux qui ne se contentoient pas des compositions fixées par la loi, & qui se vengeoient après avoir reçu la satisfaction ordonnée.

Capitul. de l'an 802, c. 32, contenant une instruction pour les *Missi Domini*.

Ne pouvant, ou n'osant pas abolir entièrement & généralement le duel, qui, en effet, est beaucoup plus fréquent depuis qu'il est défendu, qu'il ne l'étoit lorsqu'il étoit légal (parce que c'est à présent l'offensé qui juge de l'offense), il avoit voulu le rendre moins funeste, & peut-être l'avilir aux yeux des guerriers, en subs-

tituant, par un Capitulaire exprès, aux armes meurtrières employées de tout temps dans cette épreuve, l'usage du bouclier & du bâton (1). Capitul. de Baluze, t. 12 p. 397.

Plus hardi contre le *Faida*, ou droit que les loix Barbares donnoient aux particuliers de venger la mort de leurs parens, il tarit cette source la plus ordinaire des guerres privées, il réduit ce droit à une *composition* pécuniaire, & condamne à l'exil celui qui refuseroit ou de la payer ou de la recevoir.

Ce fut Charlemagne qui ordonna que les Comtes, lesquels étoient alors les Juges, fussent à jeun lorsqu'ils rendroient la justice.

Ce fut lui qui condamna les faufaires à avoir le poing coupé.

C'est avec peine que nous le voyons, en 779, renouveler, & sans aucun changement, une loi de

(1) *Cum scuta & fuste decertet.*

Carloman & de Pepin , qui enjoit de punir les voleurs de la perte d'un œil pour la première fois , du nez pour la seconde , & de la vie pour la troisième , à moins , est-il dit , *qu'ils ne se rachètent* , c'est-à-dire à moins qu'ils n'aient de l'argent. Nous n'examinons pas si , dans les trois cas , la peine est proportionnée au délit ; mais comment Charlemagne souffroit-il que l'argent mît entre les hommes une si effrayante disproportion ? C'étoit un reste des anciennes *compositions* qui avoient eu lieu pour tous les crimes , de sorte qu'il ne restoit de coupables que ceux qui ne pouvoient pas payer ; il falloit effacer ces traces de barbarie , ou du moins réduire les compositions au cas du *Faida* , c'est-à-dire au cas où elles pouvoient mettre un terme aux vengeances.

En général on trouve dans ces Capitulaires , sur-tout dans ceux qui

concernent le Clergé , beaucoup de dispositions qui se sentent de l'esprit du temps ; on en trouve beaucoup aussi dans les loix civiles qui ne se sentent que de l'esprit de Charlemagne , & qui n'ont pas été si bien vues depuis.

» On voit dans les loix de ce Prince , dit M. de Montesquieu , un esprit de prévoyance qui comprend tout , & une certaine force qui entraîne tout «.

Esprit des Loix, article Charlemag.

On peut dire que Charlemagne donna aux François, comme Solon aux Athéniens, les meilleures loix qu'ils pussent recevoir.

» Il faut louer en lui , dit M. l'Abbé de Mably , jusqu'aux efforts qu'il fit pour se rabaisser jusqu'à eux , & n'être sage qu'autant qu'il le falloit pour être utile (1) «.

Observat. sur l'Hist. de Fr.

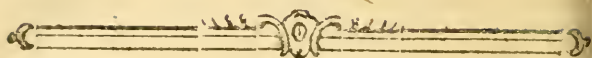
Jamais Prince ne fut si pénétré de

(1) *Sapere ad sobrietatem.*

l'obligation de rendre la justice à tous ses Sujets , ni si convaincu de cette importante vérité : *Que la promptitude de l'expédition fait partie de la justice qui leur est due.* Il vouloit qu'on le réveillât à toute heure de nuit , pour entendre toutes les plaintes qu'on avoit à lui porter : s'il restoit quelque affaire que le Comte du Palais n'eût pas pu terminer dans le jour , pour la terminer lui-même , il avançoit le lendemain l'heure de son lever ; celle même où il s'habilloit , n'étoit point perdue ; il l'employoit à entendre les raisons des parties. Jamais aucun de ses Sujets n'eut à se plaindre qu'il eût , je ne dis pas refusé , mais différé de l'écouter , & qu'il eût remis sa cause à un autre temps , pouvant l'expédier sur l'heure. Jamais Plaigneur ne vit un seul instant la sérénité disparoître de son visage , & ne surprit , dans ses mouvemens , une

trace d'impatience ou d'ennui. Charlemagne enfin est, à cet égard, plus encore qu'à tant d'autres, le meilleur modèle à proposer aux Rois & aux Juges.





CHAPITRE III.

LITTÉRATURE.

L'HISTOIRE des Lettres , sous Charlemagne , est , plus encore que celle de la Législation , nécessairement liée avec l'Histoire de l'Eglise , & parce que la plupart des études se rapportoient à la Religion , & parce que presque tous les Gens de Lettres étoient des Ecclésiastiques. Cet état étoit même pour eux un moyen de fortune , & nous voyons les principaux d'entre eux pourvus des plus riches Bénéfices , par la faveur du Roi ; car , quoique les anciens Canons , renouvelés seulement dans la fameuse Assemblée de la Faculté de Théologie , tenue en 1238 sous S. Louis , par Guillaume III , Evêque de Paris , aient défendu l'accumulation des

Bénéfices , & mis en danger le salut de ceux qui en possèdent plusieurs , il faut avouer que dans tous les siècles il s'est trouvé de grands Bénéficiers qui ont bien voulu en courir les risques. Théodulfe , sous Charlemagne , possédoit à la fois l'Evêché d'Orléans & l'Abbaye de Fleury ou de Saint Benoît-sur-Loire , & d'autres encore. Leidrade , que Charlemagne fit Archevêque de Lyon , avoit encore d'autres Bénéfices. Hilduin , un des Savans de ce temps , avoit l'Abbaye de Saint Denis , celle de Saint Germain-des-Prés , & celle de Saint Médard de Soissons. Alcuin réunissoit les Abbayes de Ferrières , de Saint Loup de Troyes , de Saint Josse-sur-mer , & de Saint Martin de Tours : les terres de ces Abbayes étoient peuplées de serfs , abus qu'il eût été digne de Charlemagne de détruire. Alcuin ayant , ainsi que nous l'avons

dit , écrit , par ordre de Charlemagne , contre l'hérésie d'Elipand de Tolède & de Félix d'Urgel , Elipand , dans sa réponse , lui reprocha d'avoir vingt mille serfs dans les terres de ses Abbayes. Il y a bien loin de ce reproche à la question de savoir si le Christ , en tant qu'homme , est fils véritable ou seulement fils adoptif de Dieu ; mais , dans toutes les disputes , la personne est toujours bien près des écrits , & dans les diverses accusations & récriminations , on passe toujours bien aisément d'un de ces objets à l'autre. Au reste , le reproche ne pouvoit être plus mal adressé. Alcuin tenoit tous ces dons de la pure amitié de Charlemagne , qui avoit été bien au delà de ses vœux ; ces richesses lui étoient à charge par les soins qu'elles exigeoient , & qui le détournoient de l'étude , seule richesse dont il sût jouir ; il se plaignoit de son opu-

ence, comme on se plaint de sa pauvreté, & il regarda comme une faveur la permission qu'il obtint enfin, à force d'importunités, de se démettre de quelques-unes de ses Abbayes.

Pour Eginard, après avoir été Secrétaire (1) de Charlemagne, il fut élevé, par lui, à la dignité de Chancelier : il eut aussi une place qui répond à celle de Surintendant des bâtimens ; peut-être même, comme nous l'avons dit, Charlemagne en fit-il son gendre ; mais ç'auroit été en cédant à la nécessité. Eginard fut dans la suite Gouverneur de l'Empereur Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire.

Alcuin & Théodulfe furent les deux principaux coopérateurs de

(1) L'épithaphe d'Eginard porte ces propres termes : *Per quem confecit Karolus multa satis opera.* Avoit-il part à la composition de ces Ouvrages, ou ne faisoit-il que les écrire sous la dictée de Charlemagne ?

Charlemagne , dans la restauration des Lettres. Charlemagne avoit été frappé , par lui-même , de ce qui manquoit à son pays ; idée qu'a eue de même pour le sien le Czar Pierre I , & qui ne se présente guère qu'aux hommes de génie. Ceci peut demander quelque explication. Que Charles V , témoin des désordres causés par la prison de son père , ait conclu qu'il falloit qu'un Roi renonçât pour toujours à la folie de faire la guerre par lui-même ; que Charles VII , long-temps victime de la démence de son père , ait senti que tout étoit à refaire dans un Etat qu'il avoit fallu commencer par arracher aux étrangers & aux ennemis ; que Henri IV , qui avoit eu aussi son Royaume à conquérir , Henri IV , échappé avec peine aux poignards de la Saint Barthelemy , & destiné à tomber sous ceux de la Ligue , ait travaillé sans cesse à éteindre les

Mém. de
Littér. t. 15 ,
p. 584.
Chroniq. de
Fontenelle ,
art. 16.

ureurs de cette Ligue fatale, & à réparer les maux qu'elle avoit faits, en tout genre, au Royaume; que Louis XIV, bravé & opprimé dans son enfance par les faillies insolentes de la Fronde, ait senti le besoin & le désir d'affermir l'autorité; que tous les quatre enfin aient été réformateurs, & aient voulu corriger les abus dont ils avoient souffert: rien de plus naturel. Tous les quatre furent d'ailleurs de grands Rois; ils avoient été formés à l'école du malheur; mais, par cette raison même, l'idée de réforme avoit dû être si forte & si dominante chez eux, qu'on ne peut pas leur en faire un mérite. Mais qu'un Prince qui a reçu de ses pères un état à peu près tranquille, conçoive, par la seule force de son génie, & sans avoir été averti par le spectacle des révolutions, & par le sentiment des injures, ce qui manque à son pays &

à son siècle , & travaille à le lui procurer : voilà , selon nous , ce qui distingue les génies créateurs , tels que Charlemagne & le Czar Pierre I. Les esprits ordinaires ont pitié des siècles qui les précèdent , applaudissent aux lumières du leur , & ne soupçonnent pas les progrès des siècles qui suivront.

Observons de plus , à l'avantage de Charlemagne , que toute l'Europe offroit au Czar Pierre I des objets de comparaison qui pouvoient l'avertir & l'instruire , au lieu que du temps de Charlemagne , les François , tout Barbares qu'ils étoient , servoient eux-mêmes de modèle à toute l'Europe.

Cependant Charlemagne étendoit ses vûes par ses courses & ses voyages continuels ; il jugea que les divers pays étoient faits pour s'entrecommuniquer leurs richesses & leurs ressources ; il ne fut point retenu
par

par la petite idée qu'il feroit peu honorable pour la France d'être instruite & réformée par des étrangers ; l'honneur est de s'instruire & de se réformer , n'importe par quels secours. Ce fut du Norique , c'est-à-dire de l'Autriche , qu'il fit venir Leidrade , & il le fit Archevêque de Lyon. Ce fut en Italie qu'il rencontra le Docteur Alcuin , Anglois de naissance , qui avoit , comme lui , étendu son esprit par les voyages ; ce fut aussi d'Italie qu'il attira en France l'Italien Théodulfe , qu'on croit avoir été Lombard de naissance , & qui lui avoit plu par son érudition & par ses lumières. C'est encore un trait qui distingue Charlemagne des autres Rois , même Protecteurs des Lettres : ceux-ci , dans le choix qu'ils faisoient des Ecrivains sur lesquels ils répandoient leurs faveurs , & par lesquels ils croyoient la Patrie honorée , écoutoient , comme ils

pouvoient , la voix publique , qu'on n'est guère en état d'entendre quand on n'est pas en état de la juger ; Charlemagne connoissoit & jugeoit , & formoit lui-même la voix publique. Il travailloit avec Alcuin & Théodulfe , il en fit ses amis & non ses protégés ; il étoit tour-à-tour leur Instituteur & leur Disciple. Agé de plus de trente ans , & déjà Roi depuis long-temps , il avoit appris la Grammaire de Pierre Pisan ou de Pise , Maître célèbre qu'il avoit fait venir de Pavie. Alcuin lui enseigna la Rhétorique , sans le secours de laquelle Charlemagne étoit naturellement très-éloquent ; la Dialectique , qu'il est toujours bon d'apprendre , mais sans laquelle on raisonne très-bien quand on a l'esprit juste , & avec laquelle on raisonne très-mal quand on a l'esprit faux ; enfin l'Astronomie , à laquelle il s'attacha beaucoup , & dans laquelle il surpassa son Maître.

Poëta Saxonic.
de Gest. Carol. M. 1.

5. Eginard ,
Vit. Carol.
Magr.

Au reste , c'est bien moins par leurs Ouvrages , qu'il n'est plus question de lire aujourd'hui , que ces deux Etrangers ont été utiles à la France , que par les Ecoles qu'ils fondèrent , par le plan d'études qu'ils tracèrent , & par le goût des Lettres qu'ils répandirent. » Il ne tient pas » à vous & à moi , écrivoit Alcuin à Charlemagne , » que nous ne faisons , de la France , une Athènes » Chrétienne « ; car , encore un coup , les Lettres ne se séparoient point alors de la Religion. Mais le désir de rendre la France *Chrétienne* , prenoit un peu , chez Alcuin , sur le désir de la rendre semblable à Athènes ; car il interdisoit à ses Disciples la lecture des grands Poètes de l'Antiquité , craignant qu'ils ne fissent perdre du côté des mœurs , plus qu'ils ne feroient gagner du côté du goût. Il reproche à Ricbode , Archevêque de Trèves ,

d'aimer trop Virgile : » J'aimerois
 » mieux , lui dit-il , vous voir l'es-
 » prit rempli des quatre Evangiles ,
 » que des douze Livres de l'Enéide « .

» Oh ! s'écrioit un jour Charle-
 magne , dans le désir qu'il avoit de
 former ses Sujets aux Lettres & à la
 Religion , » que n'ai-je douze hom-
 » mes tels que S. Jérôme & S. Au-
 » gustin « ! » Dieu n'en a créé que
 » deux , dit Alcuin , & vous en
 » voulez douze « !

Le Moine de
 S. Gal , de
 cur. Eccléf.

Eginard.

Toutes les études étoient prin-
 cipalement dirigées vers la Religion.
 Si on étudioit la Grammaire , c'étoit
 pour mieux entendre l'Ecriture-
 Sainte , & pouvoir la transcrire plus
 correctement. La Musique , dont on
 s'occupoit beaucoup alors , étoit
 presque toute renfermée dans le
 chant ecclésiastique ; c'étoit pour
 disputer avec avantage contre les
 Hérétiques , qu'on cherchoit à se
 rendre habile dans la Rhétorique &
 dans la Dialectique.

On voit que les sujets que traitoit Alcuin, ou de lui-même, ou pour répondre aux questions de Charlemagne, se rapportent presque toujours à la Religion ou aux usages de l'Eglise; par exemple, Charlemagne lui avoit demandé l'explication de la dénomination de Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime & Quadragesime, donnée aux trois Dimanches qui précèdent immédiatement le Carême, & au premier Dimanche de Carême. Cette dénomination en effet offre deux difficultés: l'une, qu'elle suppose chaque semaine de dix jours au lieu de sept; l'autre, que la dénomination n'est jamais juste. En effet, le nom de Septuagésime suppose 70 jours jusqu'à Pâques, & il n'y en a que 63; la Sexagésime en suppose 60, & il n'y en a que 56; la Quinquagésime approche davantage du terme qu'elle exprime, car il reste 49 jours, &

en comptant le jour de Pâques , il y en auroit cinquante ; la Quadragésime n'en annonce que quarante , & il y en a au moins quarante-deux. La véritable solution est peut-être qu'on s'est contenté d'une approximation assez vague ; que , comme la dénomination ne pouvoit porter que sur les Dimanches , on a été obligé de supposer les semaines de dix jours , parce que la dénomination ne change que de dixaine en dixaine. Alcuin , suivant l'esprit du temps , trouve des raisons plus subtiles :

Charlemagne pressoit souvent Alcuin de l'accompagner dans ses fréquens voyages d'Italie ; il l'invitoit à quitter les murs enfumés de l'Abbaye de Saint Martin de Tours , pour les Palais dorés des Romains. Ces murs enfumés , répondoit Alcuin , sont le séjour de la paix , & cette superbe Rome , par ses discordes

éternelles , se ressent toujours du fratricide qui fouilla ses foibles commencemens (1).

On grava sur le tombeau d'Alcuin , dans l'Eglise de Saint Martin de Tours , une Epitaphe qu'il s'étoit faite à lui-même : l'éloge qu'il s'y donne , est d'avoir été un voyageur célèbre :

Famosus in orbe viator.

Du reste , elle ne contient que les moralités communes du sujet.

Quod nunc es fueram ,

Et quod nunc ego sum , tuque futurus eris.

Delicias mundi casto sectabar amore :

Nunc cinis & pulvis , vermibus atque cibus.

„ J'étois ce que vous êtes , vous
„ ferez ce que je suis. Je recherchois
„ avec une vaine ardeur les délices

(1) *Acerba fata Romanos agunt ,*

Scelusque fraterna necis.

Ut immerentis fluxit in terram Remi

Sacer nepotibus cruor.

Horat.

» du monde. Maintenant je suis
 » cendre & poussière, & la pâture des
 » vers «.

Quelques Martyrologes donnent à Alcuin le titre de *Bienheureux*, & la Chronique de Tours l'appelle *Saint*.

Il eut pour successeur, dans l'Ecole du Palais qu'il avoit formée & long-temps gouvernée, un certain Clément, qu'on nommoit *Scot*, parce qu'il étoit Ecoissois, & dont Théodulfe disoit que le *c* étoit une faute d'orthographe dans ce nom de *Scot*.

Nous ne savons quel cas il faut faire d'un conte qui se trouve dans le Moine de S. Gal, de deux savans Hibernois ou Ecoissois, qui ne trouvèrent pas d'autre moyen de se produire auprès de Charlemagne, que de crier à haute voix, au milieu des rues : *Science à vendre*. Présentés à ce Prince, d'après cette singularité qui auroit pu les faire enfermer

comme des foux, ils furent en effet trouvés très-savans, & on les mit à la tête de l'Ecole du Palais. Clément étoit un de ces Savans.

Les Ouvrages de Théodulfe se rapportent à la Religion comme ceux d'Alcuin. Un des plus considérables de ces Ouvrages, est une Instruction pour son Clergé. On voit qu'il se plaint comme d'un abus déjà ancien, de l'usage d'enterrer les morts dans les églises, & de faire, dit-il, de celles-ci des cimetières. Il proscriit cet usage, & n'admet d'exception que pour les Prêtres; à la bonne heure, cette exception est sans équivoque; mais il ajoute, & *les personnes distinguées par leur vertu*, & dès-lors chacun peut y prétendre pour les personnes auxquelles il s'intéresse. Tant il importe de bien spécifier les exceptions, ou plutôt tant il importe d'en admettre peu!

Divers articles de cette Instruction

font foi de certains usages du temps. Nous y voyons, par exemple, qu'on ne faisoit alors, même dans les grandes villes, comme Orléans, qu'un seul Office solennel le Dimanche, & que tous les Curés & les Fidèles de la Ville & des Fauxbourgs se réunissoient dans la Cathédrale, pour assister à cet Office. Nous y voyons l'hospitalité recommandée de manière à faire croire qu'il n'y avoit point encore alors d'hôtelleries publiques. Il y est dit aussi que le Jeudi, le *Vendredi*, le Samedi Saints, & le jour de Pâques, sont des jours de communion générale. Cette loi mérite d'être remarquée, au moins par rapport au *Vendredi-Saint*, qui n'est plus à présent un jour de communion, même particulière. Enfin il est défendu aux femmes d'approcher de l'Autel, même pour aller à l'offrande; elles resteront à leurs places, & le Prêtre ira recevoir leurs offrandes.

Les Poésies de Théodulfe passent pour les meilleures du temps , & ne sont pas bonnes. Il est l'Auteur d'une Hymne dont on chante encore le commencement à la procession du Dimanche des Rameaux :

Gloria , laus & honor tibi sit , Rex Christe Redemptor ,

Cui puerile decus prompsit hosanna pium.

Ce n'est pas ainsi que Santeuil , ni même Coffin , ont fait des Vers pieux ; mais on peut dire :

Quisquis scripta voles conferre , & sacula confer.

» Si vous comparez les Vers , comparez les siècles «.

Ces Savans , parmi lesquels nous comptons Charlemagne lui-même , sont justement célèbres encore par les Elèves qu'ils ont formés. Le fameux Hincmar , Archevêque de Reims , étoit Disciple d'Hilduin ; Agobard , Archevêque de Lyon , qui a écrit contre les épreuves ou jugemens de Dieu , qu'il condamne

par la seule autorité de l'Écriture (heureux effet des lumières que Charlemagne avoit répandues, mais qui n'éclairaient encore que quelques esprits privilégiés) ; Raban Archevêque de Maïence, Auteur du *Veni Creator*, qu'on regardoit alors comme un titre littéraire, étoient Disciples d'Alcuin. Eginard peut passer pour avoir été l'Elève de Charlemagne, aussi bien que les deux Amalaires: l'un, nommé Amalarius Fortunatus, Archevêque de Trèves, Prélat des plus illustres de ce temps, avoit dédié à Charlemagne un Traité du Baptême, qui a été imprimé sous le nom & parmi les Œuvres d'Alcuin. Charlemagne, à l'exemple duquel François I, dans la suite, employa si souvent les gens de Lettres dans les affaires, Charlemagne envoya cet Amalaire en ambassade auprès de Michel Curopalate, Empereur d'Orient, successeur de Nicéphore.

L'autre Amalair , Prêtre de l'église de Metz , Abbé , puis Corévêque , compofa un Traité des *Offices eccléfiastiques* , Ouvrage encore précieux à ceux qui veulent s'inſtruire des antiquités de l'Eglise. Agobard a écrit contre cet Ouvrage. Nous avons encore du ſecond Amalair , des Lettres qui roulent toutes ſur des points de diſcipline ou des uſages de dévotion : dans l'une il expoſe la manière dont il faut écrire le nom de Jéſus : dans une autre , il examine ſ'il eſt permis de cracher auffitôt après la communion. Telle étoit la Théologie & même la Littérature du temps.

Les Académies ſont pour l'inſtruction de l'âge mûr , ce que les Univerſités ſont pour l'inſtruction de la jeuneſſe.

Charlemagne fonda d'abord pour celle-ci , & fit fonder , par les Evêques & les Monafteres , des Ecoles

que l'Université de Paris peut regarder comme son berceau. En France , les Abbayes de Corbie , de Fontenelle , de Ferrières , de Saint Denis , de Saint Germain de Paris , de Saint Germain d'Auxerre , de Saint Benoît-sur-Loire ; en Germanie , celles de Prom , de Fulde , de Saint Gal ; en Italie , le Mont-Cassin , devinrent célèbres par leurs Ecoles. Charlemagne établit aussi une Ecole pour le Grec à Osnabruck. Dans la Lettre circulaire qu'il écrit aux Métropolitains & aux Abbés , pour l'établissement de ces Ecoles , il dit expressément : » Il vaut mieux , » fans doute , faire le bien que de » le connoître ; mais on le fait » plus sûrement , quand on le con- » noît... Des Soldats de l'Eglise » tels que vous , ajoute-t-il , doi- » vent être des hommes pieux & » savans ; nous souhaitons sur-tout » que vous viviez bien , mais nous

» souhaitons aussi que vous parliez
» bien «.

Il veilloit attentivement sur les progrès des jeunes Ecoliers, & il prenoit plaisir à examiner, avec les Maîtres, leurs compositions. Il trouva un jour que des enfans du Peuple, qu'il faisoit instruire avec la jeune Noblesse, avoient eu sur celle-ci un avantage très-marqué, soit par hasard, soit que, comptant moins sur les graces de la Cour, ils sentissent la nécessité d'être quelque chose par eux-mêmes; il jura que les Evêchés & les Abbayes seroient pour eux; & se tournant vers les enfans des Nobles: » Pour vous, leur dit-il, » vous comptez, je le vois, sur le mérite de vos ancêtres; mais il faut que vous sachiez qu'ils ont reçu leur récompense, & que l'Etat ne doit rien qu'à ceux qui se rendent capables de le servir & de lui faire honneur par leurs talens «.

Pour remplir l'autre objet (celui qui concerne l'instruction de l'âge mûr), Charlemagne établit, dans son Palais même, une Académie, qui, par la nature & la variété de ses occupations, par la réunion des Grands du Royaume & des Gens de Lettres (réunion qui se trouvoit souvent dans les mêmes personnes), paroît être le modèle des trois grandes Académies de Paris; de l'Académie Françoise, par l'étude approfondie de la Grammaire, par le rétablissement de l'orthographe, que la barbarie des siècles antérieurs avoit horriblement défigurée, par l'étude encore de la Rhétorique & de la Poésie; de l'Académie des Belles-Lettres, par l'étude de l'Histoire, & les recherches d'érudition; de l'Académie des Sciences, par l'application à l'Astronomie & aux Mathématiques. Charlemagne avoit voulu être un Membre ordinaire.

de cette Académie , fans aucune distinction qui rappelât son rang ; il savoit que la liberté & la vérité ne marchent qu'à la suite de l'égalité ; il assistoit assiduellement aux Assemblées , & remplissoit avec zèle tous les devoirs d'Académicien ; chacun des Membres de cette Compagnie prenoit , selon un usage qui s'est conservé dans quelques Académies étrangères , un nom littéraire & académique , qui exprimoit ou leurs goûts ou leurs inclinations , ou le genre de leurs études , ou enfin leur caractère. Angilbert , l'homme de la Cour le plus aimable , qui le parut trop à la Princesse Berthe , fille de Charlemagne , dont , comme nous l'avons dit , il eut deux enfans , ou avant ou après que Charlemagne les eût , dit-on , mariés ensemble secrètement ; Angilbert se nommoit *Homère* , soit parce qu'il faisoit ses délices de la lecture de ce Prince

des Poètes, soit parce qu'il faisoit lui-même des Vers Grecs ; l'Archevêque de Maïence, Riculphe, se nommoit *Dametas*, parce qu'apparemment l'Eglogue avoit pour lui des charmes particuliers ; un autre étoit *Candidus*, nom qui sans doute peignoit son ame ; Alcuin se nommoit *Albinus* ; on ne voit pastrop la raison d'un si foible changement. Eginard prenoit le nom de *Calliopius*, tiré apparemment de Calliope, Muse qui préside à la Poésie héroïque, ou qui se distingue de ses Sœurs par la douceur & la beauté de sa voix. Charlemagne, qui faisoit de l'Ecriture-Sainte sa principale étude, qui savoit les Pseaumes par cœur, & dont l'ambition étoit d'être comme David, *un Roi selon le cœur de Dieu*, reçut des Académiciens ses Confrères, le nom de *David* ; Adélard ou Adalard, Abbé de Corbie, parent du

Roi , & qu'on jugeoit le plus approchant , par ses études , d'un Père de l'Eglise , fut nommé *Augustin* ; Théodulfe , qui apparemment faisoit des Odes , & qui savoit du Grec , étoit *Pindare*.

Dans une lettre adressée à l'Archevêque de Maïence , Alcuin se plaignant de la dispersion de l'Académie , occasionnée par la guerre , laquelle laissoit à ceux mêmes qui n'y alloient pas , un loisir que quelques-uns d'entre eux employoient utilement à voyager , lui dit : „ Je
 „ suis demeuré seul à la maison :
 „ vous , *Dametas* , vous voilà en
 „ Saxe (sans doute à la suite du Roi);
 „ *Homère* est en Italie , *Candidus* en
 „ Angleterre... Dieu veuille nous
 „ ramener bientôt *David* , & tous
 „ ceux qui suivent ce Prince vic-
 „ torieux “ !

Le même Alcuin , chargeant Angilbert , qui étoit à Rome , de lui

Alcuin, Ep. en rapporter des reliques, cite gaie-
 22. ment ce Vers de l'Art d'aimer,
 d'Ovide.

Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras.

L'instruction dont Charlemagne charge Angilbert, pour le Pape Léon III, est adressée à *Homère Auriculaire*, c'est-à-dire *Confident*.

Charlemagne ne perdoit pas un moment; il se faisoit lire à table, tantôt l'Écriture-Sainte, tantôt les Œuvres de Saint Augustin, sur-tout la Cité de Dieu, tantôt l'Histoire des Rois ses prédécesseurs, où il apprenoit à ne les pas imiter (1). Il servit de modèle à ceux de ses successeurs, qui, comme lui, ont

(1) *Cœnanti Lector recitans non defuit unquam,*

Perque vices aliquod audiit acroama.

Res antiquorum gestas Regumque priorum

Ipse legi sibimet fecerat assidue.

Annal. Poët. Saxon. lib. 5.

été assez heureux pour aimer les Lettres. C'est lui qui, le premier, leur a véritablement donné l'exemple de les cultiver & de les protéger. François I paroît s'être étudié à le suivre dans sa vie privée ; il rassembloit de même autour de lui les hommes les plus spirituels & les plus savans de son Royaume ; il traitoit toujours avec eux quelque question d'Histoire , de Littérature ou de morale ; ou lisoit quelque bon Livre , qui étoit pour eux une matière de réflexion utile.

Nos Rois prirent de Charlemagne cet usage de se faire lire pendant leurs repas ; mais ils en firent une affaire d'étiquette, qui n'étoit que pour les repas de cérémonie. Le Président Fauchet dit avoir lu que le Comte de Tancarville fit, dans une occasion, sous Charles V, la fonction de Lecteur du Roi.

Charlemagne , pour animer ses

Soldats , & pour les instruire , fit ou fit faire un recueil de Chançons militaires , qui composoient alors presque toute notre Histoire (1) , & qui célébroient les plus belles actions guerrières de nos premiers Rois. Les Soldats , en marchant au combat , chantoient ces chançons , auxquelles succédèrent les chançons de Roland , d'Olivier , & des autres Paladins morts à Roncevaux.

Vace , dans le Roman de Rou.

Mém. de Littérat. t. 2 , p. 589 , 590.

Mém. de Littér. t. 17 , p. 711.

L'Abbé Le Beuf prétend que les premières Traductions en Langue vulgaire remontent au temps de Charlemagne.

Ce Prince savoit les Langues étrangères de son temps ; il passoit pour

(1) *Nec non quæ veterum depromunt prælia Regum ,*

Barbara mandavit carmina litterulis. Ibid.

Eginard. Vit. Carol. Magn. Mém. de Littérat. t. 15 , p. 584.

parler assez bien le Latin & savoir même le Grec. Il faut avouer pourtant que les solécismes ne sont pas rares dans ses Lettres Latines : nous en avons une de lui , à Fastrade sa femme , dans laquelle il lui annonce qu'on a fait , pendant trois jours consécutifs (Lundi , Mardi & Mercredi) , des prières publiques dans l'armée : *Litaniam fecimus* , dit-il , *ID EST nonis Septembris* , *QUOD fuit LUNIS DIE* incipientes , & *Martis & Mercuris*. Les substantifs & les adjectifs ne s'accordent pas ici en genre , en nombre & en cas. Le style de la plupart des Diplômes de Charlemagne est de la même incorrection.

Grégoire de Tours dit que , dès le sixième siècle (vers l'an 580) , on ne s'astreignoit plus dans le Latin aux règles de Grammaire qui regardent les cas & les genres. Du temps de Charlemagne , la corruption du Latin étoit beaucoup plus

Greg. Tours.
Mém. de Lit.
térat. t. 17,
P. 711.

grande , & alloit jusqu'au barbarisme , par le mélange des idiômes. Dans des Litanies écrites vers l'an 780 , & publiées par Dom Mabillon, dans ses Analec̄tes, on trouve par-tout la formule : *Tu lo juva* , pour *tu illum juva*.

Mabillon.
Analec̄t.

Le style d'Eginard est plus pur que celui de Charlemagne & des autres Auteurs contemporains ; ce qui a fait croire à quelques Savans que son Histoire avoit été retouchée après coup par les Editeurs.

M. Schminck , le meilleur de ces Editeurs , impute à Eginard d'avoir cherché avec affectation , non seulement à imiter Suétone dans le style , mais même à le copier dans les faits.

Le style de Charlemagne étoit plus correct en vers qu'en prose. L'Epitaphe qu'il fit du Pape Adrien n'est pas sans quelque mérite ; elle a été insérée au tome 2 , Concil. Gall. p. 209 , & dans le tome 5 du Recueil

Recueil des Historiens de France ,
p. 412. En voici quelques Vers : il
y en a 38 en tout.

*Post patrem lacrymans Carolus hæc carmina
scripsit.*

*Tu mihi dulcis amor : te modò plango , pater...
Nomina jungo simul titulis , clarissime , nostra :
Adrianus , Carolus ; Rex ego , tuque Pater....
Tum memor esto tui nati , pater optime , posco ,
Cum patre dic natus pergat & iste tuus.*

„ C'est la douleur de la mort d'un
„ père , qui m'a dicté ces Vers. Vous
„ étiez l'objet de ma tendresse , vous
„ êtes maintenant le sujet de mes
„ larmes.... Pour marquer l'union de
„ nos cœurs , je joins ensemble nos
„ noms & nos titres : Adrien , Char-
„ les , le Père & le Roi.... O le meil-
„ leur des pères , souvenez-vous de
„ votre fils ! obtenez qu'il aille se
„ réunir à son père «.

Charlemagne , en envoyant au
même Pape un Pseautier en lettres

d'or, comme le Pape lui avoit donné à Rome le Recueil des Canons, l'avoit accompagné de vingt Vers Latins, aussi hexamètres & pentamètres, qui servent de Dédicace, comme l'Acrostiche d'Adrien en avoit servi au Recueil des Canons.

*Bibliot. Med.
& infim. La-
tinæ, J. 3.*

*Leibnitz
Epist. t. 1, p.
427.*

On peut voir dans Fabricius deux Epîtres en Vers du même Prince, adressées à Paul Diacre, & quelques Vers sur la mort de Roland, ou, comme le conjecture Leibnitz, sur celle du Prince Charles, mort en 811 : mais observons que cette conjecture de Leibnitz suppose qu'il n'étoit pas détrompé sur le compte du faux Turpin. Ces Vers ne sont, en effet, ni de Charlemagne ni de l'Archevêque Turpin, mais du faussaire, qui, dans des temps bien postérieurs, a pris ce dernier nom, & qui les fait attribuer à Charlemagne par Turpin.

L'une des deux Epîtres adressées

à Paul Diacre, se trouve aussi dans le cinquième tome du Recueil des Historiens de France, p. 411. Elle commence par ces Vers :

*Parvula Rex Carolus seniori Carmina Paulo ,
Dilecto fratri , mittit honore pio.*

Noble hommage que la puissance rend au talent, du moins à ce qui étoit alors regardé comme talent. L'autre Epître exprime les mêmes sentimens de tendresse & de respect.

Aaron Rachid, rival en tout de Charlemagne, cultivoit, comme lui, les Lettres, faisoit, comme lui, des Vers, & aimoit Charlemagne autant qu'il en étoit aimé. Nous ne saurions nous lasser de répéter ce dernier point.

Charlemagne composa, pour la Langue Tudesque, une Grammaire, qui a depuis été retouchée & perfectionnée par un Bénédictin de l'Abbaye de Weissembourg, nommé Otfride, disciple de Raban Maur. Par-là il

éleva, en quelque sorte, ce jargon à la dignité de Langue, & il tâcha de la fixer; il donna, dans cette Langue, aux mois & aux vents, les noms qu'ils portent encore aujourd'hui, du moins avec très-peu de changemens; il espéroit perfectionner assez le Tudesque ou l'Allemand, pour que les traités & les loix pussent être rédigés en cette Langue, qui étoit alors la Langue vulgaire; rien ne lui paroissoit plus absurde que de rédiger, dans une Langue savante, des loix faites principalement pour le Peuple; il trouvoit que c'étoit imiter cet Empereur cruellement insensé (1), qui faisoit écrire ses Edits en caractères très-fins, & les faisoit afficher très-haut, afin que personne ne pût les lire, & que l'ignorance, multipliant les contraventions, fournît un prétexte aux sup-

(1) Caligula.

plices. Les gens d'Eglise, qui faisoient seuls leur étude du Latin, dont on se servoit encore du temps de Charlemagne dans les actes publics, craignirent de devenir inutiles si ces actes étoient désormais rédigés en Langue vulgaire; ils traversèrent de tout leur pouvoir le projet raisonnable de Charlemagne. On continua d'employer le Latin dans les Loix, les traités publics, & même les contrats particuliers, & cet usage subsista jusqu'au règne de François I, qui eut encore de la peine à l'abolir. Avant lui, Louis XII, par une Ordonnance de l'an 1512, avoit tenté la même chose sans succès; & la nécessité où se trouva François I, de renouveler, en 1535, l'Ordonnance qu'il avoit déjà donnée à ce sujet en 1529, prouve que cette première n'avoit pas eu toute son exécution. —

Mém. de
Littérat. t.
17, p. 172.

On fait quel étoit le goût de Char-

lemagne pour l'Astronomie. Pendant les nuits sereines, il se plaifoit à observer le ciel & à étudier le cours des astres. On trouve dans les Annales de son règne, écrites par Eginard, des observations réputées curieuses pour le temps, concernant les éclipses, les conjonctions des astres, les aurores boréales, &c. Il avoit quelque connoissance des Arts agréables; cette église d'Aix-la-Chapelle, si vantée par les Auteurs du temps, fut, dit-on, bâtie d'après ses plans: » On fait, dit M. l'Abbé Le Beuf, » qu'il lisoit Vitruve, & » qu'il s'entendoit en bâtimens «.

Il favorisoit & facilitoit, de tout son pouvoir, les expériences de Médecine & de Physique. Un Capitulaire, donné à Thionville en 805, recommande expressément l'étude de la Médecine, & veut qu'elle fasse partie de l'éducation. Il y avoit dans le Palais un édifice

consacré à cette Science, sous le titre : *Hippocratica testâ*. Charlemagne avoit à sa Cour les plus habiles Médecins de son temps ; mais on a observé qu'il en faisoit peu d'usage pour lui-même, & que son unique remède dans ses maladies, d'ailleurs peu fréquentes, étoit la diète.

Alcuin dit de Charlemagne, » que » c'étoit un Evêque dans les choses » de la Religion, un Philosophe » dans les Sciences profanes (1) «. Il mérita, comme Constantin, ce titre d'*Evêque extérieur*, qui convient à tout Prince Chrétien, & qui, mettant à part les droits de la Théologie, n'annonce qu'un zèle légitime pour le maintien de la discipline & pour les progrès de la Morale.

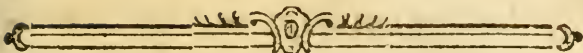
Ce que dit de lui Théodulfe, donne

(1) *Pontifex in prædicatione ... Philosophus in liberalibus studiis.*

une assez juste idée de son amour pour l'ordre dans tous les genres :
» Ce grand Prince ne cessoit de
» porter les Evêques à l'étude de
» l'Écriture-Sainte, le Clergé à l'ob-
» servation de la discipline , les
» Moines à la régularité , les Grands
» aux bons exemples & aux bons
» conseils , les Juges à la justice ,
» les Supérieurs à la raison , les In-
» férieurs à l'obéissance , tous à la
» vertu & à la concorde «.

Tels sont les fruits ordinaires de la culture des Lettres ; elles enseignent tous les devoirs , & montrent à tous les hommes l'intérêt qu'ils ont de les remplir.

Vers le même temps , les Arabes faisoient de grands progrès dans diverses Sciences , sous leur Calife Aaron , l'ami de Charlemagne , & son rival en tout genre de gloire. Ce fut , dit-on , sous son règne qu'ils inventèrent l'Algèbre.



CHAPITRE IV.

Mœurs & usages.

Nous rassemblerons, sous ce titre, divers traits qui, malgré le rapport général qu'ils peuvent avoir avec quelques-uns des articles précédens, n'y auroient pas trouvé assez naturellement leur place, ou qui nous ont paru mériter d'être considérés à part.

On trouve dans des Capitulaires de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, ainsi que dans la Loi Salique, des traces de l'ancien usage Germanique, de compter par nuits, & non par jours, *noctium numerum, ut nos, sed noctium computant*. Notre mot *paysan à nuit*, pour dire *aujourd'hui*, semble

(1) Tacit. German.

attester que cet usage a eu lieu anciennement en France ; il s'est aussi conservé long-temps en Allemagne & en Angleterre. Des Savans prétendent même que cet usage a été très-commun dans l'Antiquité ; ils observent que, dans la supputation des six jours, Moïse nomme toujours la nuit avant le jour. *Et factum est vesperè & manè dies unus* ; c'est, disent-ils, parce qu'au commencement les ténèbres couvroient la face de l'abîme ; & les ténèbres & le chaos ont précédé l'ordre & la lumière dans l'opinion de tous les Peuples.

Nous trouvons dans la vie de S. Sturme, l'un des Disciples de Saint Boniface, & l'un des Apôtres de la Germanie, Fondateur des Abbayes d'Hirsfield & de Fulde, un usage dont nous n'appercevons point du tout l'analogie. C'étoit une façon particulière de témoigner qu'on pardonnoit une injure. Lorsque Pepin

rendit son amitié à Saint Sturme, il jeta, pour gage, un fil de son manteau par terre, & ce signe, entendu alors de tout le monde, annonçoit que l'ancienne inimitié étoit pour jamais éteinte. *Tollensque de manu suâ de pallio suo filum, projecit in terram, & dixit: Ecce in testimonium perfectæ remissionis filum de pallio meo projicio in terram, ut cunctis pateat quod pristina deinceps adnulletur inimicitia.*

Vit. S. Sturme.
Rec des Hist.
tor. t. 5, p.
429.

Nous trouvons dans la vie de S. Benoît, Abbé d'Aniane, fils du Comte de Maguelone, un autre usage beaucoup plus aisé à comprendre, & qui paroît avoir commencé avec la Monarchie, car nous le voyons établi sous la première Race; nous le voyons aussi continuer sous Pepin & sous Charlemagne: c'est que les Seigneurs François s'empressoient de faire élever leurs enfans dans le Palais du Roi, & de les attacher à

Vit. S. Ben.
ned. Abb.
Anian. Rec.
des Hist. t.
5, p. 456.
Epist. Hier.
drian. I, Rec.
des Hist. t.
5, p. 527.

son service , dans l'espérance que ces enfans obtiendroient plus aisément dans la suite quelque emploi. Saint Benoît fut ainsi élevé auprès de la Reine Berthe , & devint Echançon de Pepin & de Charlemagne. Le fameux Angilbert , dont nous avons tant parlé , avoit aussi été , dès sa plus tendre enfance , élevé dans le Palais du Roi.

Dans l'acte de partage de l'an 806 , Charlemagne déclare que *les hommes* de chacun des Royaumes de ses fils ne pourront prendre des terres en bénéfice , c'est-à-dire en fief (car c'est la même chose sous des noms différens) dans les autres Royaumes , & il excepte formellement de cette disposition , les biens héréditaires , qu'il oppose par-là aux Bénéfices , qui étoient révocables , & qui d'ailleurs n'étoient qu'à vie , lors même qu'ils n'étoient pas révoqués. On sent la raison de cette loi & de

cette différence. Les fiefs, & les fiefs seuls, emportant la prestation de serment & l'obligation du service militaire, en prendre dans plusieurs Royaumes, c'eût été servir deux Maîtres qui pouvoient devenir ennemis.

Plusieurs Capitulaires de Charlemagne nous apprennent que les François ne quittoient leurs armes que lorsqu'ils alloient à l'église.

Les armes, qui avoient d'abord été assez légères chez les Francs, étoient devenues pesantes du temps de Charlemagne, comme il paroît par les Capitulaires, par les Romains, & par la description détaillée que donne le Moine de Saint Gal, des différentes pièces de l'armure de Charlemagne. Ce changement, chez une Nation militaire, ne pouvoit manquer d'avoir une grande influence sur le Droit public, elle décida de la majorité féodale. Les pre-

Mon. Sangall. de reb. bellic. Carol. M. l. 2, c. 25.

Rec. des Hist. de Fr. t. 5, P. 131, 132.

miers Rois Mérovingiens étoient majeurs à quinze ans , parce qu'ils étoient dès-lors en état de porter les armes ; lorsqu'une armure plus pesante exigea des tempéramens plus formés , les Rois ne furent plus majeurs qu'à vingt-un ans , jusqu'au temps où Charles V , par des raisons plus politiques que guerrières , fixa leur majorité à quatorze ans.

Un ancien Auteur de la Vie de Louis le Débonnaire , rapporte à l'année 791 , que ce Prince , âgé alors d'environ treize ans , fut armé solennellement au Château de Renfbourg par Charlemagne , qui lui ceignit l'épée , *ibique ense accinctus est*. C'étoit un reste d'un ancien usage des Francs & des Germains , qui faisoit , du moment où l'enfant recevoit avec les armes le droit de défendre la Patrie , une des grandes époques de la vie ; & ce fut le commencement d'un autre usage , si célèbre

Depuis sous le nom de Chevalerie.

Sous la première Race de nos Rois, les armées n'étoient presque composées que d'Infanterie ; sous Charlemagne, la Cavalerie & l'Infanterie étoient presque en nombre égal. Les machines de guerre étoient à peu près les mêmes qui avoient été en usage chez les Romains.

La machine politique étoit vaste, mais simple. Dans une Nation presque toute militaire, il n'y a que deux Etats, l'Eglise & la Guerre. Quant au Gouvernement ecclésiastique, le Clergé y pourvoyoit, & Charlemagne surveilloit le Clergé. Quant au Gouvernement politique ou militaire, chacun des Etats de la domination de Charlemagne étoit divisé en un certain nombre de Gouvernemens particuliers, ou Duchés, composés chacun de douze Comtes (1) ; les Ducs & les Comtes

(1) On distinguoit trois différens Ordres

avoient , dans leur district , & le commandement des troupes & l'administration de la justice ; ils étoient tous révocables , & ils étoient rarement révoqués. Les tournées des *Missi Dominici* servoient à les retenir dans le devoir , & à réparer quelquefois leurs torts.

L'entretien des ouvrages publics , tels que les ponts & chaussées , les navires servant au passage des rivières , &c. étoient à la charge des Comtes , & ils y employoient leurs Préposés , que le Moine de Saint Gal appelle leurs Vicaires & leurs Officiaux , *per Vicarios & Officiales suos* : mais quand il s'agissoit d'une construction nouvelle , ni Duc , ni Comte , ni Evêque , ni Abbé , n'étoit dispensé de contribuer à cette dépense.

Mon. Sangall. de Eccl. cur. Car. M. lib. 1, c. 32 & 33.

des Comtes ; *Comites majores* ou *fortiores* ,
Comites mediocres , *Comites minores*.

L'ordre du Roi étoit que les Ouvriers fussent bien nourris, bien vêtus, bien payés, & qu'on leur fournît abondamment toutes les choses nécessaires à leur travail; ce qui s'exécutoit, dit le Moine de Saint Gal, quand le Prince étoit présent ou dans le voisinage: il parle d'un principal Officier de la Maison du Roi, qui, en faisant faire des travaux publics loin des yeux du Prince, avoit amassé des sommes immenses aux dépens des Ouvriers, qu'il laissoit manquer de tout.

Il paroît par la Chronique de Verdun, & par différens Diplômes de Charlemagne, que les impôts consistoient principalement alors dans une multitude de Douanes & de Péages, & par terre & par eau, qui devoient gêner beaucoup le peu de commerce qui se faisoit alors. On payoit tant par voiture, tant par bête de somme, tant au passage des

Rec. des Hist.
toir. de Fr.
t. 5, p. 372.

ponts (*pontaticum*), tant pour le tort que les roues pouvoient faire aux chemins (*rotaticum*), tant pour la poussière qui s'élevoit des pieds des chevaux & des roues des voitures (*pulveraticum*), tant pour traverser certains lieux (*trava evectio*), tant pour l'échange ou la vente des marchandises (*mutaticum*); il paroît que les passages étoient très-obstrués & qu'on ne cherchoit à faciliter ni le transport ni le débit des denrées.

Les monnoies donnèrent de l'occupation à Charlemagne, & furent un des principaux objets de sa législation.

La plus ancienne Ordonnance qui nous reste sur les monnoies, est celle qui fut faite, en 755, par Pepin le Bref, dans un Parlement tenu à Verneuil; Pepin ordonne
 » que les sous d'argent ne seront plus
 » taillés que de 22 à la livre de poids,

» & que de ces 22 pièces, le Maître
 » de la monnoie en retiendra une,
 » & rendra les autres à celui qui
 » aura fourni l'argent ». La pièce
 retenue étoit ou pour les frais de la
 fabrication, ou pour le droit du
 Roi sur les monnoies, connu dans
 la suite sous le nom de droit de Sei-
 gneurage, ou pour ces deux objets
 réunis. Cette Ordonnance étoit une
 réforme : il paroît que Pepin rendit
 les sous d'argent plus pesans, &
 qu'avant lui il y en avoit plus de
 22 à la livre de poids.

Charlemagne & Carloman firent
 d'abord faire leur monnoie d'argent
 du même poids qu'avoit fait leur père;
 mais bientôt après elle fut plus pe-
 sante, il n'y eut plus que vingt sous
 d'argent dans une livre de poids. Nous
 n'avons pas, à la vérité, l'Ordon-
 nance qui réduisit les sous d'argent à
 ce nombre, » & qui établit en consé-
 » quence la livre de compte, com-

» posée de vingt sous , dont nous
 » nous servons encore aujourd'hui.
 » & que presque tous les autres Peu-
 » ples de l'Europe ont prise de nous « ;
 mais Le Blanc en rapporte l'éta-
 blissement à Charlemagne.

Les guerres continuelles , les voyages qu'elles entraînoient , les longues & fréquentes absences qui en étoient la suite , faisoient naître plus d'abus que la vigilance du Roi n'en pouvoit corriger ; les monnoies, depuis l'année 779 , avoient été altérées dans leur poids & dans leur titre. En 794, Charlemagne fit à Francfort un règlement pour les rétablir dans leur ancienne valeur intrinsèque.

Dans la suite encore les désordres causés par les faux-monnoyeurs donnèrent lieu aux Capitulaires de 805 & de 808 , qui ordonnèrent qu'on ne fabriquerait plus la monnoie que dans le Palais de l'Empereur. On

ouve sur plusieurs des monnoies
 e Charlemagne, cette inscription :
Palatina moneta.

On observe principalement deux
 choses dans les monnoies de ce
 regne ; l'une que , selon la re-
 marque de Dom Mabillon , le nom
 e Charlemagne y est presque tou-
 ours écrit par un *C* , au lieu que
 es autres Rois de la seconde Race ,
 ui ont porté le nom de Charles ,
 écrivoient toujours par un *K* , ce qui
 observoit aussi sur leurs monnoies ;
 autre est , que la suite des monnoies
 e Charlemagne offre des progrès
 ensibles dans l'Art Monétaire , &
 ue les Lettres des dernières mon-
 oies sont beaucoup mieux gravées
 : beaucoup mieux rangées que celles
 es premières.

Charlemagne , par une Ordon-
 ance faite en 789 à Aix-la-Cha-
 elle , établit l'égalité des poids &
 es mesures dans toutes les Villes &

Le Blanc,
Traité Histo-
rique des
Monnoies de
France, pag.
22 & suiv.

les Monastères. Il se fonde, selon l'esprit du temps, sur l'Écriture-Sainte; il cite le Lévitique, ch. 9, où il n'est question ni de poids ni de mesures; il cite les Proverbes, chap. 20, où Salomon dit, selon lui : *Pondus & pondus, mensuram & mensuram odit anima mea*. Une citation plus exacte n'eût point affoibli son argument. Le verset 10 du chapitre 20 des Proverbes, porte expressément : *Pondus & pondus, mensura & mensura; utrumque abominabile est apud Deum. Poids & poids, mesure & mesure, l'un & l'autre est abominable devant Dieu*.

Les principes d'administration ne pouvoient être alors ni bien purs ni bien profonds; ils n'avoient pas été assez médités : celui de la liberté indéfinie du commerce, encore aujourd'hui contesté, n'étoit pas même connu alors. Le prix du bled étoit taxé; le Roi faisoit des magasins

pour l'approvisionnement de ses
 Sujets. Nous ne rapportons point
 le fait pour l'approuver ni pour
 le blâmer ; nous le rapportons pour
 observer que Charlemagne faisoit
 distribuer le bled aux pauvres à la
 moitié du prix fixé. Cet arrange-
 ment suppose que la distinction des
 pauvres & des riches étoit réglée
 de façon à ne laisser aucun lieu à
 l'arbitraire. Charlemagne défendoit
 aussi de vendre les vivres plus cher
 dans les temps de disette , & le
 prix , non seulement des vivres ,
 mais même des étoffes, étoit taxé en
 tout temps.

Capitulaire
 Triplex, ann.
 808, art. 5.
 t. 1. p. 46.

C'est beaucoup qu'en parlant de
 ces temps de guerre , on puisse pro-
 noncer les noms de Commerce & de
 Manufactures ; on voit dans plu-
 sieurs Diplômes d'Immunités ac-
 cordées à l'Abbaye de Saint Denis
 par les Rois Pepin le Bref, Charle-
 magne, & Carloman son frère, que

les foires de Saint Denis étoient fréquentées par des Marchands Saxons & Frisons ; ils venoient y vendre des manteaux , qui étoient alors d'un usage assez général ; ceux de ces manteaux qui se fabriquoient chez les Frisons , étoient les plus recherchés ; c'étoit alors une manufacture célèbre.

Mon. Sanguis.
Gal. l. 2, c.
34.

Charlemagne est le premier de nos Rois qui ait fait des loix somptuaires ; nous n'examinerons point encore s'il faut faire des loix somptuaires , ni s'il faut réprimer ou encourager le luxe ; il y a sur ce point, entre les idées antiques & les idées modernes, un combat qui ne sera pas sitôt terminé. Nous observerons seulement que , dans tous les temps, les loix somptuaires ont été impuissantes , parce que dans tous les temps elles ont été directement contre leur but. On réservoir pour les Princes & pour les Grands (c'est-à-dire

à-dire pour ceux que tant d'avantages ou réels ou d'opinion distinguoient déjà des autres Citoyens) la petite & frivole distinction de briller aux yeux par la magnificence des habits ; dès-lors on donnoit un grand prix dans l'opinion publique à cette distinction puérile ; on humilioit ceux qui en étoient privés ; il devoit y avoir un effort général pour se soustraire à une loi qui gênoit la liberté & bleffoit la vanité : aussi toutes ces loix restèrent-elles sans exécution. Il n'y a qu'un moyen d'attaquer le luxe avec succès, s'il faut l'attaquer : c'est que les Rois & les Grands donnent l'exemple de la simplicité qui convient seule à des hommes , & laissent les pompons aux enfans ; qu'ils rendent la magnificence ridicule , & la profcrivent non par des loix , mais par les mœurs.

Charlemagne étoit toujours ha-
Tome III. I

billé à la Françoisé , & avec la plus grande modestie , excepté dans les occasions d'éclat. Son habillement ordinaire différoit peu de celui du Peuple. Mézerai & l'Abbé Velly se font plu à décrire , d'après Eginard & le Moine de Saint Gal , » son » pourpoint de peau de loutre , posé » sur une tunique de laine , son sayon » de couleur bleue , &c. « ; ce qu'il ya de certain , c'est qu'il étoit simple par choix & par goût autant que par principe , & que le luxe bleffoit ses regards. La conquête de l'Italie fit naître le goût des habits de soie , ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens rapportoient du Levant , & qui faisoient un des grands objets de leur commerce. Un jour Charlemagne voyant ses Courtisans ainsi parés , leur proposa une partie de chasse , & monta sur le champ à cheval , par la pluie & par la neige , couvert , selon son usage , d'une

Mon. San-
gall. l. 1, c.
36.

Mém. de
Littérat. t. 6.

grosse peau de mouton attachée négligemment sur l'épaule , & qu'il tournoit à son gré du côté d'où venoient le vent & la pluie. Les Courtisans n'osèrent pas ne le pas suivre ; leurs magnifiques pelletteries & leurs fragiles soieries furent déchirées par les ronces , & gâtées par la neige. Au retour de la chasse , transis de froid , & n'aspirant qu'au moment de réparer le désordre de leur habillement , ils voulurent se retirer ; Charles ne les en laissa pas les maîtres. „ Séchons-nous “ , dit-il en s'approchant d'un grand feu , & en les exhortant à l'imiter. Il s'amusoit de leur embarras ; il ne paroissoit pas s'appercevoir que le feu , en séchant leurs habits , faisoit retirer & grimacer les bandes de peaux dont ils étoient ornés , & achevoit de les mettre hors d'état de servir. En congédiant les Chasseurs , il leur dit :
Demain nous prendrons notre revanche ,

& avec les mêmes habits. Quand ils reparurent le lendemain avec ces habits tout déformés & tombans en lambeaux , ils fournirent à la Cour un spectacle risible. Le Roi , après les avoir beaucoup raillés , leur dit : » Foux que vous êtes , con-
 » noissez la différence de votre luxe
 » & de ma simplicité. Mon habit
 » me couvre & me défend. Si la fa-
 » tigue vient à l'user , ou le mauvais
 » temps à le gâter , vous voyez ce
 » qu'il m'en coute , tandis que le
 » moindre accident vous coute des
 » trésors (1) «.

Si Charlemagne eût toujours employé ainsi la plaisanterie sur ce point , il eût pu s'épargner l'appareil impérieux d'une loi , & en épargner

(1) *O stolidissimi mortalium ! quod pellicium modò pretiosius & utilius est , istud ne meum uno solido comparatum , an illa vestra , non solùm libris , sed multis coëmpta talentis ?*

la contrainte à ses Sujets. Ses discours & son exemple auroient tout fait , les fourrures seroient tombées d'elles-mêmes.

Charlemagne , par un Capitulaire de l'an 808 , défend & de vendre & d'acheter un fayon double plus de vingt sous , & un fayon simple plus de dix. „ Que les Rois , dit Montagne , „ commencent à quitter ces „ dépenses , ce sera fait dans un „ mois , sans Edit & sans Ordonnance “. On se presse trop de faire des loix.

Raoul de Presles , dans son Ouvrage intitulé *Musa* , & dont M. Lancelot a donné la notice dans les Mémoires de Littérature , rapporte un autre trait d'économie , ou du moins de simplicité , assez singulier de la part de Charlemagne. Le voici dans les propres termes de M. Lancelot , dont quelques-uns sont empruntés de Raoul de Presles.

Tom. 13, p.
617 & suiv.

» Charlemagne , ayant effuyé
 » une fort grôſſe pluie dans un
 » voyage qu'il faisoit à Metz , fit
 » sécher au feu son capuce , restant
 » la tête nue. Son *petit-fils* , Char-
 » les (1) , lui remontra poliment ,
 » à la manière Françoisè , *urbanè* ,
 » *Gallorum more* , qu'il pourroit en
 » prendre un autre. Charlemagne ,
 » souriant , lui répondit : *J'ignorois*
 » *qu'il fallût deux bonnets ou capuces*
 » *pour une seule tête* (2).

Cette réponse n'est-elle pas plutô-
 t une plaisanterie qu'un trait d'éco-
 nomie ou de *parcimonie* , comme
 l'appelle M. Lancelot ?

Charlemagne n'avoit pas moins

(1) Nous ne connoissons d'autre petit-fils
 de Charlemagne , du nom de Charles , que
 Charles le Chauve , qui n'étoit pas né du
 vivant de son aïeul. Mais l'aîné des fils de
 Charlemagne se nommoit Charles.

(2) *Ignorabam solo capiti duo necessaria fore
 velamina.*

d'éloignement pour le luxe de la table , que pour celui des habits. Quoi qu'il mangeât toujours avec sa nombreuse famille , on ne lui servoit jamais que quatre plats , outre le rôti. On pourroit cependant trouver quelque luxe , au moins d'étiquette , dans l'Histoire suivante que rapportent les Légendaires. Les jours de jeûne , disent-ils , Charlemagne dînoit à deux heures après midi , contre l'usage commun , qui étoit de ne dîner qu'à trois heures. Un Evêque parut scandalisé de ce léger relâchement ; Charlemagne lui dit qu'il avoit raison , mais il lui ordonna de jeûner jusqu'après le dîner des derniers Officiers du Palais. Or , il y avoit cinq tables consécutives. Les Princes & les Ducs servoient l'Empereur , & ne mangeoient qu'après lui. Les Comtes servoient les Ducs , & étoient , à leur tour , servis par des Officiers infé-

rieurs ; de sorte que la dernière table ne finissoit que bien avant dans la nuit. Ainsi l'Evêque eut lieu de juger que l'Empereur avançoit l'heure de son dîner par une juste condescendance pour ses Officiers ; mais nous ne savons si cet argument étoit sans réplique. Il semble qu'un si zélé partisan du jeûne eût pu dire à l'Empereur : » Ayez quelques tables de » moins , & dînez plus tard ; c'est » à votre cérémonial à respecter la » loi du jeûne , & non pas à la loi » du jeûne à se plier à votre céré- » monial «.

Au reste , pour se faire une idée exacte de l'économie de Charlemagne , il faut voir à quelle grandeur elle étoit jointe. » Il ordonnoit , dit M. de Montesquieu , » qu'on » vendît les œufs de ses basses-cours , » & les herbes inutiles de ses jardins ; » & il avoit distribué à ses Peuples » toutes les richesses des Lombards ,

Esprit des
Loix , art.
Charlemag.
Capitul de
Willis , de
l'an 800.

» & les immenses trésors de ces Huns
 » qui avoient dépouillé l'Univers.

» Un père de famille , dit le même
 Auteur , » pourroit apprendre , dans
 » ses loix , à gouverner sa maison. On
 » y voit la source pure & sacrée d'où
 » il tira ses richesses «.

Une Ordonnance de Charlemagne interdit expressement *la mendicité vagabonde* , & impose à chaque ville l'obligation de nourrir ses pauvres , avec défense expresse de rien donner à ceux qui refuseroient de travailler (1).

L'abus de cumuler les emplois & les graces avoit été réformé par Charlemagne ; il pensoit qu'un seul emploi suffit à qui veut le bien remplir , & qu'une seule grace doit suffire à chacun , pour que le Prince

(1) *Mendici per regionem vagari non permittantur Sua quaque civitas pauperes alito , illisque , nisi manibus operentur , quicquam dato.*

puisse faire un plus grand nombre de contens & d'heureux. Il ne donnoit à chaque Comte qu'un seul Comté. Les Evêques n'obtenoient point d'Abbayes ni d'autres Bénéfices , excepté dans des cas très-rares , & pour des raisons très-fortes.

Mon. Sanguin.
I. L. C.
14.

Le grand & inconcevable talent de Charlemagne étoit de suffire à tout , aux affaires , à l'étude , aux plaisirs. Ce Prince , toujours occupé , n'en étoit pas moins un ardent chasseur , goût de race ou de nation , selon Eginard , qui donne la supériorité aux François sur tous les autres Peuples dans l'art de la chasse (1).

Charlemagne voulut un jour donner aux Ambassadeurs de Perse le divertissement d'une chasse aux buffles dans la

(1) *Quod illi gentilitium erat , quia vix ulla in terris Natio invenitur qua in hâc arte Francis possit æquari.*

forêt noire. Ce divertissement n'en fut point un pour eux. La fureur de ces fougueux animaux causant tant d'effroi à ces Etrangers, qu'ils prirent la fuite. Charlemagne courut au plus furieux buffle pour lui abattre la tête d'un coup de sabre. Le buffle n'ayant été que blessé, s'élança, tête baissée, sur le cheval du Prince pour l'éventrer; le Roi eut à peine le temps de se détourner, ce qu'il ne put même faire si promptement que sa botte ne fût déchirée & sa jambe effleurée: le buffle alloit redoubler, lorsqu'un homme, qu'on n'attendoit pas là, & qu'on fut très-surpris d'y voir, parut tout-à-coup comme s'il eût été envoyé du Ciel pour sauver l'Empereur, & perça le cœur de l'animal, qui mourut sur la place. Charles parut n'avoir point remarqué cet homme; on n'en fut pas étonné. Tous les Courtisans s'empressoient autour de Charles, & on étoit trop

occupé de lui pour qu'il pût être occupé des autres. On vouloit lui ôter sa botte , visiter & panser sa jambe. *Non , non* , dit-il , *je veux paroître en cet équipage devant la Reine Hermengarde* ; c'étoit la femme de Louis son fils. Il rentre , il lui montre sa botte déchirée , sa jambe sanglante , la tête & les cornes effroyables du buffle. » Que croyez-vous , dit-il , que je doive à celui » qui m'a tiré d'un tel péril ? — Ah ! dit Hermengarde toute éplorée & toute effrayée , » que ne lui devons-nous pastous ? — » Eh bien ! dit l'Empereur , » demandez-moi » donc sa grace , c'est Isambard « . Ce Seigneur François étoit tombé dans la disgrâce ; & sa faute , que les Historiens ne spécifient pas , mais qui sembleroit , d'après les circonstances , avoir eu quelque rapport à Hermengarde , avoit paru assez grave pour que ses biens eussent été

confisqués ; tout lui fut rendu , & de justes bienfaits signalèrent la reconnaissance de Charlemagne.

Il est parlé dans les Œuvres d'Hincmar de certains Bas-Officiers de la Cour de Charlemagne , nommés *Bersariens* ou *Bévérariens*. Spelman croit que c'étoient des Officiers des chasses ; que les *Bersariens* servoient à la chasse aux loups , & les *Bévérariens* à la chasse du castor ou bièvre , *bever* , d'où *Beverarii* , *Bévérariens* , comme *Bersariens* vient de *Bersare* , qui , dans la basse latinité , signifie *telis configere* , percer de traits.

Les jeux scéniques n'étoient sans doute alors que des farces indécentes , qui consistoient en chants , en danses , & en gesticulations.

Charlemagne , dans l'article 44 du premier Capitulaire d'Aix-la-Chapelle , de l'année 789 , parle des *Histrions* , comme de gens notés d'in-

famie , & leur refuse le droit de pouvoir accuser en justice.

Par l'article 15 d'un autre Capitulaire du même lieu & de la même année , il est défendu aux Evêques , Abbés & Abbeſſes d'avoir chez eux des joueurs ou jongleurs , *joculatores*.


Sous le même Prince , en 813 , le neuvième Canon du Concile de Châlons , le dix-septième Canon du second Concile de Reims , le huitième Canon du troisième Concile de Tours , condamnèrent les jeux des Histrions , & défendirent aux Evêques , Abbés & Prêtres , d'y assister. On voit quels étoient les spectacles que proscrivoient ces Conciles.

Charlemagne étoit presque le seul homme éclairé parmi des Nations superstitieuses. En 810 , une maladie contagieuse fit mourir une grande quantité de bestiaux dans les Etats de Charlemagne , sur-tout en

Italie. Le Roi d'Italie, Pepin, étoit en guerre alors avec Grimoald Duc de Bénévent ; & les préjugés que la guerre fait naître & entretient parmi le Peuple, firent accuser Grimoald de ce fléau. Il avoit, disoit-on, fait répandre une poudre empoisonnée sur tous les pâturages des François en Italie. Par un effet affreux & trop ordinaire de ces sortes de préjugés, on fit mourir beaucoup d'innocens soupçonnés, & qui parurent convaincus d'avoir répandu cette poudre chimérique. Il faut rendre justice à Charlemagne ; il fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter ces injustes exécutions, & pour dissiper une erreur qui calomnioit son ennemi : mais tandis qu'il s'efforçoit de répandre autour de lui la lumière de la raison & le sentiment de la bienfaisance, il ne pouvoit empêcher qu'à l'autre extrémité de son trop vaste Empire, l'innocence

ne fût opprimée , & le fanatisme triomphant ; il ne pouvoit empêcher que des Peuples abrutis par l'ignorance , & aveuglés par la superstition , ne s'en prissent à leurs ennemis, des fléaux célestes & des calamités physiques.





CHAPITRE V.

Mort de Charlemagne.

LORSQUE Charlemagne & Louis le Débonnaire s'étoient séparés après le couronnement de ce dernier, on avoit remarqué que leurs embrassemens avoient été mêlés de beaucoup de larmes, comme si ces Princes eussent prévu qu'ils se disoient le dernier adieu : cet attendrissement si marqué avoit été mis au nombre des présages de la mort de Charlemagne.

Thegan 2
ch. 7.

Le Peuple ne croit pas que les Grands Hommes & les grands Rois puissent mourir, sans que l'ordre des élémens soit troublé, sans que des signes célestes annoncent cet événement. On renouvela, pour Charlemagne, l'histoire de tous les

prétendus prodiges dont on veut que la mort de César ait été précédée, accompagnée, & suivie. » Ces » prodiges, dit Mézerai en parlant de ceux qui concernent Charlemagne, » furent capables d'étonner » ceux même qui n'y ajoutent point » de foi ». On érigeoit tout en présage. Mais le présage le plus funeste étoit que ce corps si vigoureux connoissoit enfin les infirmités, fruit des fatigues & des guerres continues.

La durée de la vie tient à une si grande complication de causes cachées, qu'il est impossible de dire jusqu'où Charlemagne auroit pu pousser sa carrière, si une vie tranquille & un exercice modéré eussent entretenu en lui cette vigueur, qui sembloit lui promettre une longue & saine vieillesse; mais nous avons vu qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit pu soutenir long-temps

les fatigues d'une vie toute consacrée aux armes, & que presque aucun n'avoit même approché du terme où parvint Charlemagne. On le voyoit décliner, & le Peuple qui étoit le Ciel sans cesse occupé à présager les malheurs de la terre, s'en prenoit aux astres & sur-tout aux éclipses, dont il ne connoissoit pas les causes aussi bien que Charlemagne, & qui faisoient trembler même l'Altronyme Louis le Débonnaire son fils. On les trouvoit plus fréquentes depuis que Charlemagne n'étoit plus jeune, parce qu'on les remarquoit davantage. On avoit vu distinctement une flamme descendre du Ciel sur Charlemagne, en passant de sa droite à sa gauche, tuer son cheval & le renverser lui-même. Cette flamme étoit visiblement le feu du tonnerre, & bien loin que ce fût un présage sinistre, c'étoit un grand bonheur, qu'en tuant le

cheval , il eût épargné le cavalier. Le tonnerre étoit tombé aussi sur la chapelle d'Aix , & avoit abattu un globe d'or , dont le dôme étoit orné. La belle galerie , qui faisoit la communication de la chapelle & du Palais , étant apparemment d'une construction peu solide , s'étoit écroulée tout-à-coup. Depuis cet accident , on croyoit toujours sentir , dans l'appartement de l'Empereur , une espèce de tremblement , & entendre un bruit comme d'un édifice qui menace ruine. Le feu prit au pont de Maïence , & consuma en trois jours ce monument de dix années de travail , ouvrage de Charlemagne , qui avoit , disent les Historiens , cinq cents pas en longueur (1).

(1) Est-ce le pas ordinaire , de deux pieds & demi ou trois pieds , ou bien le pas géométrique , ou le pas Allemand ? Les Auteurs du temps de Charlemagne n'entrent point dans ces explications.

On lisoit, dans la chapelle d'Aix, une inscription qui portoit le nom du Fondateur : *Charles Prince* ; ce dernier mot disparut quelques mois avant la mort de l'Empereur, soit que le tonnerre, qui étoit tombé sur le dôme, l'eût effacé, soit que la poussière, provenue du renversement de la galerie, l'eût entièrement couvert. Ce présage parut le plus fort de tous, il annonçoit que la Couronne alloit être transférée. L'Archevêque de Reims, Turpin, prétendit avoir eu, en disant la Messe, une révélation formelle de la mort prochaine de l'Empereur ; du moins le faux Turpin le lui fait dire dans la Chronique qu'il a mise sous son nom.

Bollandus,
au 18 Jan-
vier.

Cependant Charlemagne, qui sentoit en lui des présages beaucoup plus forts, & une révélation beaucoup plus certaine, n'en poursuivoit pas moins le cours de ses paisibles

études; il s'occupoit du soin d'épurer le Texte de l'Écriture-Sainte (1); il en revoyoit divers Exemplaires avec des Juifs & des Syriens, gens instruits, lorsqu'il fut saisi d'une fièvre qui l'emporta en sept jours; il demanda les Sacremens, & mourut en prononçant cette prière, qui exprime la confiance d'une ame Chrétienne. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, il mourut le 28 Janvier 814, la soixante & douzième année de son âge, la quarante-huitième de son règne, la quatorzième de son Empire.

(1) On conserve à Rome, dans la Bibliothèque des Oratoriens, un Exemplaire de la Bible, ainsi revue par Charlemagne. Baronius prétend que cet Exemplaire a beaucoup servi pour la dernière correction de la Vulgate. Lambécius dit que de son temps on conservoit, dans la Bibliothèque de l'Empereur, une explication manuscrite de l'Épître aux Romains, corrigée de la main de Charlemagne. *Lamb. Bibliot. l. 2, c. 5.*

Il est enterré à Aix-la-Chapelle , dans la magnifique chapelle qu'il avoit bâtie.

Il portoit un cilice , genre de mortification alors très-usité , & qui ne signifie pas tout ce qu'il peut annoncer à des siècles de relâchement & de mollesse.

Dom Mabillon , dans son Dis-

Mém. de
Littérat. t. 2,
p. 64 & 647.

cours sur les anciennes sépultures de nos Rois , fait de la pompe funèbre de Charlemagne , d'après Eginard & le Moine d'Angoulême , une description qui peut plaire à ceux qui aiment ces sortes de détails , en leur retraçant des usages antiques , d'ailleurs indifférens.

» Son corps fut embaumé & mis
» sous une voûte , assis sur un siège
» d'or , revêtu des habits impériaux ,
» & au dessous (par dessous) d'un
» cilice qu'il portoit ordinairement :
» ayant à son côté une épée dont le
» pommeau & la garniture du four-

» reau étoient d'or , & une bourse
» de pèlerin , qu'il avoit coutume
» de porter lorsqu'il alloit à Rome.
» Il tenoit entre ses mains le Livre
» des Evangiles écrit en lettres d'or.
» Sa tête étoit ornée d'une chaîne
» d'or en forme de diadème , dans
» laquelle étoit enchâssée une por-
» tion de la vraie Croix , & son visage
» étoit couvert d'un suaire. Son
» sceptre & son bouclier , qui étoient
» tout d'or & avoient été bénis par
» le Pape Léon III , furent suspendus
» devant lui. On ferma ensuite , on
» scella même son sépulcre , après
» l'avoir rempli de beaucoup de ri-
» chesses , *thesauris multis* , & de
» toute sorte de parfums ; & l'on
» érigea au dessus une arcade dorée
» avec cette inscription , rapportée
» par Eginard son Secrétaire «.

*Sub hoc conditorio situm est corpus
Karoli Magni atque orthodoxi Impera-
toris , qui regnum Francorum nobi-
liter*

liter ampliavit, & per annos, 47 feliciter rexit. Decessit septuagenarius, anno ab incarnatione Domini 814, Indictione septimâ. 5°. Kal. Februarias.

Cette Epitaphe, selon l'esprit du temps, qui subsisté encore, loue Charlemagne d'avoir agrandi l'Empire François; c'est louer les conquêtes. Elle le loue aussi de l'avoir gouverné heureusement pendant quarante-sept ans; ce dernier éloge suffisoit. » C'est, continue Dom Mabillon, » la première Epitaphe que nous trouvons de nos Rois «; car l'Inscription gravée après coup sur le tombeau de Pepin, *Ci gît le père de Charlemagne*, est bien plus l'éloge du fils que celui du père.

Charlemagne est le premier de nos Rois, qui sur ses monnoies, ait employé ces mots : *Gratiâ Dei Rex*, Roi par la grace de Dieu. Il est le dernier qui ait pris la qualité d'Homme illustre, *Vir inluster*. Il pre-

noit aussi la qualité de Patrice des Romains ; il la prenoit , avant qu'il fût Empereur , après celle de Roi des François & des Lombards. Il est le premier Prince du monde qui ait été honoré du titre de Majesté , & ce n'est que depuis le Synode de Wormes , tenu , à ce qu'on croit , vers l'an 803 , que ce titre a été donné aux Rois.

Charlemagne , dans son Edit pour la correction de la Loi des Lombards , rapporté par Baluze sous l'année 801 , date des années de son Consulat , *Consulatûs autem nostri primo* ; il comptoit apparemment avoir pris le Consulat avec l'Empire. Louis le Débonnaire & l'Empereur Lothaire son fils eurent aussi le même usage , & ce Consulat étoit toujours de même date que l'Empire.

Dans plusieurs Eglises particulières , Charlemagne est invoqué comme un Saint. A Metz , & dans d'autres

Botjon, dign.
tempor.

Hist. de l'A-
cad. Roy des
Inscript. &
Belles-Lettres.
t. 3, p. 217.

Villes, on fait tous les ans un Service pour le repos de son ame.

L'Empereur Frédéric Barberousse fit canoniser Charlemagne le 29 Décembre 1165, par l'Antipape Paschal III; & le Roi Louis XI ordonna, en 1475, d'en célébrer la fête le 28 de Janvier. Si la sainteté de Charlemagne n'avoit pour garans qu'un Antipape & qu'un mauvais Roi, ce seroit un titre contre elle; mais les Papes légitimes n'ayant point réclamé contre sa canonisation, sont réputés l'avoir confirmée; & Charlemagne a mérité, à beaucoup d'égards, de servir de modèle aux meilleurs Rois.

On a composé des Traités : *De sanctitate meritorum & gloriâ miraculorum beati Caroli Magni, ad honorem & laudem nominis Dei. De la sainteté des mérites, & de la gloire des miracles du bienheureux Charlemagne.* Ses plus grands miracles ont été tout profanes.

Ceux qui sont rapportés dans Bol-
 landus ne sont ni avérés ni impor-
 tans. Robert Gaguin, qui écrivoit
 dans un temps où on croyoit faci-
 lement aux miracles, doute de ceux
 de Charlemagne, & ne les juge pas
 confirmés par la critique. Il mande
 en confidence à un ami, qu'il a peine
 à concilier la vie du Saint avec
 l'Histoire du Monarque, & qu'il ne
 peut se résoudre à envoyer une Col-
 lecte qu'on lui avoit apparemment
 demandée pour être insérée dans
 l'Office de ce saint Roi; il prévoit
 que cette fête, *que Louis XI veut*
qu'on célèbre si solennellement, sera
 peut-être un jour totalement abolie.
 On conçoit que Charlemagne de-
 voit être le Héros de François I;
 mais il ne devoit pas être le Saint
 de Louis XI.

Les Etats de Tours, tenus en
 1384, disoient à Charles VIII son
 fils: » On loue Saint Charlemaigne,

„ qui édifia autant d'Eglifes qu'il y
 „ a de lettres en l'A B C : mais
 „ il est trop plus loué & à louer ,
 „ de ce que bien il ordonna les Lé-
 „ gendes, le Chant & les dévotes
 „ cérimonies des Eglifes de France,
 „ & réforma la vie & les mœurs des
 „ Gens d'Eglise. Non pas qu'il fist
 „ les Décrets, les Canons, & les
 „ Ordonnances de la réformation de
 „ l'Eglise, mais ainsi que le grand
 „ Constantin présida au Concile de
 „ Nicène, non pas pour faire les
 „ reigles & les articles de la Foy,
 „ mais pour les recevoir en toute
 „ révérence des Saints Pères,
 „ qui là estoient, & les faire ob-
 „ server en toute diligence, sans
 „ quelque enfreinte : ainsi réforma
 „ l'Eglise le glorieux Charlemagne,
 „ en recevant les saints Décrets, en
 „ les faisant observer & ordonner
 „ comme il appert au Livre que on
 „ appelle le Martyrologe, *parte primâ;*

» lequel on lit chaque jour à Prime
 » par toutes les Eglises Cathédrales
 » de ce Royaume «.

Le hafard avoit fait naître , à peu près dans le même temps que Charlemagne , Aaron Rachid , le feul homme peut-être qui puiſſe lui être comparé , & il les avoit placés à une afſez grande diſtance l'un de l'autre , pour qu'ils ne puiſſent pas ſe nuire , pour que leurs talens puiſſent briller de tout leur éclat , & ſe développer dans toute leur étendue , ſans concurrence & ſans rivalité.

La ſeule renommée , comme nous l'avons obſervé , avoit établi entre ces deux Princes une amitié plus tendre & plus conſtante que celle qu'un commerce aſſidu fait naître , & que l'habitude entretient entre des particuliers ; elle ne fut point troublée par la Politique , qui éloigne & diviſe ceux que la ſituation rapproche ; ils ne ſe touchoient , pour

ainsi dire , que dans un seul point politique , & ce point étoit un intérêt commun ; ils avoient l'un & l'autre l'Empire Grec pour ennemi ; Charlemagne , après avoir fait trembler cet Empire , pensa le réunir au sien par un mariage ; Aaron Rachid le rendit tributaire du temps de l'Impératrice Irène ; & Nicéphore , Successeur d'Irène , lui ayant écrit , à son avènement , une lettre très-fière pour lui demander la restitution du tribut payé par Irène , Aaron ne lui répondit qu'en s'avancant jusqu'aux portes de Constantinople , & en soumettant Nicéphore à un tribut plus considérable ; Nicéphore , pour l'appaiser , joignit au tribut de riches présens. Parmi ces présens , il y avoit des épées ; le Calife en fit l'essai en présence des Ambassadeurs Grecs , & les ayant toutes coupées avec son cimeterre , » Vous » voyez , leur dit-il , si les armes de

» votre Maître peuvent résister aux
 » miennes ; mais eût-il mon cime-
 » terre , il lui faudroit encore mon
 » bras pour s'en servir ». C'est avec
 cette hauteur qu'Aaron traitoit
 tout ce qui n'étoit point Charle-
 magne.

Mais le plus intime lien de leur
 amitié fut la parfaite conformité de
 talens, de lumières, de vertus (1), qui
 se trouvoit entre ces deux grands Prin-
 ces ; tous deux furent plus célèbres
 encore par les arts de la paix que par
 les talens de la guerre, & par la
 science utile du gouvernement, que
 par la gloire funeste des conquêtes ;
 tous deux protégèrent le commerce
 autant qu'il pouvoit être connu
 alors : nous avons dit ce que Char-
 lemagne avoit tenté dans ce genre ;
 ce fut sous le règne d'Aaron que les

(1) *Non aliam ob causam, nisi quod virtus
 in utroque*

Summa fuit.

Horat.

Arabes commencèrent à aller commercer à la Chine ; tous deux cultivèrent les Lettres & s'entourèrent de Savans , qu'ils instruisoient eux-mêmes ; tous deux eurent sur tous leurs Sujets cette supériorité de mérite qui devoit distinguer tous les Souverains , & qui semble être le véritable droit de régner , antérieur à toute loi , & indépendant de toute convention. Charlemagne , monté sur le trône , dix-huit ans avant Aaron , paroît avoir servi de modèle à ce Prince , & c'est sa plus grande gloire.

Aaron aimoit , comme Charlemagne , à répandre l'instruction , même parmi le Peuple ; il étoit persuadé que la connoissance des devoirs en facilite la pratique ; il avoit été frappé du discours d'un Sage , avec lequel il s'enfermoit un jour pour lire & expliquer un passage important d'un Auteur Arabe , concernant

les devoirs de l'homme ; Aaron ordonna de fermer la porte de sa chambre pour n'être pas interrompu dans sa lecture. » Faites plutôt ouvrir » toutes les portes , lui dit le Savant qui l'accompagnoit , » une lecture » utile est un bienfait dont un Prince » ne doit point priver ses sujets «.

Aaron avoit sur-tout en recommandation , comme Charlemagne , la justice & la vérité ; mais un Conquérant peut-il toujours être juste ? Une femme vint lui porter des plaintes sur quelques vexations que des Soldats avoient commises en passant sur ses terres ; Aaron , trop indulgent pour des Soldats qui lui étoient trop nécessaires , dit à cette femme : » N'avez-vous pas lu dans l'Alcoran » que les Princes désolent tous les » lieux par où passent leurs armées ? » Oui , mais j'y ai lu aussi , répondit cette femme , » que les Maisons » des Princes seront détruites à cause

» de leurs injustices «. Le dommage fut réparé.

On a dans l'Orient une vénération particulière pour les foux ; le proverbe, que *les foux & les enfans prophétisent*, y est très-accrédité ; les Musulmans croient que Dieu parle dans ceux que la raison ne fait point parler ; & que par conséquent ils ne peuvent rien dire que de vrai ; Aaron vouloit bien que les foux conservassent leurs privilèges , mais il ne vouloit pas que ces privilèges fussent usurpés par des imposteurs. Il parut sous son règne un fou qui se disoit Dieu ; le Calife voulut l'éprouver , & se le fit amener. » Il » a paru depuis peu , lui dit-il , un » homme qui se disoit envoyé de » Dieu ; je le fis interroger , l'im- » posture fut avérée , & je l'envoyai » au supplice , qu'il eût pu éviter » par un prompt aveu «. Aaron es- péroit que la crainte d'un pareil sort,

engageroit celui-ci à tout avouer pendant qu'il le pouvoit encore impunément ; mais fans s'émouvoir , il répondit au Calife : » Tu fis bien ; » je n'avois point accordé le don » de prophétie à ce misérable , & il » n'avoit aucune mission de ma » part «. Cette réponse , dit-on , fit voir qu'il étoit fou , mais elle auroit pu être faite par un imposteur homme d'esprit.

Charlemagne & Aaron aimoient les Arts , & avoient des talens qu'ils exerçoient. Tous deux faisoient des Vers. Aaron sur-tout étoit très-sensible aux charmes de la Poésie , & en entendant de beaux Vers , il s'attendrissoit jusqu'aux larmes ; c'est ce qui doit arriver souvent à un homme de goût ; mais ce qui mérite d'être remarqué dans un Prince , & dans un Prince du huitième siècle. Non moins sensible à la Musique , il avoit composé plusieurs airs qu'on chante

encore dans l'Orient. Les Auteurs Arabes difent de leurs Muficiens de ce temps-là , comme les anciens l'ont dit des Muficiens Grecs, qu'ils excitoient & calmoient à leur gré toutes les paffions.

Aaron Rachid faisoit , comme Charlemagne , d'abondantes aumônes ; il étoit Mufulman zélé , & fidèle aux obfervances de la Loi : on a remarqué qu'il faisoit par jour jufqu'à cent gënuflexions , c'eft beaucoup pour un Prince éclairé.

Il mourut cinq ans avant Charlemagne , l'an 809 , après vingt-trois ans de règne ; le règne de Charlemagne fut de quarante-fept ans.

L'Hiftoire ne nous a point affez confervé les *dits mémorables* de Charlemagne , & c'eft un tort qu'elle a eu , puifqu'elle nous le repréfente comme auffi fupérieur aux autres hommes par fon éloquence dans les occa-

sions d'éclat , & par le charme de la conversation dans le commerce privé , que par ses qualités héroïques & royales. Les Anciens recueilloient avec soin les maximes & les *dits mémorables* des Personnages dont ils écrivoient l'Histoire ; ces traits montrent l'ame ; l'Auteur dispaeroit , & c'est le personnage qui se peint. Pour bien connoître un homme , il faut savoir ce qu'il a dit & ce qu'il a pensé , comme ce qu'il a fait ; si les principes sont quelquefois peu d'accord avec la conduite , cette contradiction même peut servir à donner la mesure du caractère. Plutarque ne néglige jamais cette manière de peindre , & la plus agréable & la plus fidèle ; mais jamais il ne cite pour citer ; les citations ont toujours un motif , & sont toujours placées dans leur cadre .

Les Historiens de Charlemagne , qui n'étoient pas des Plutarques ,

ont trop peu employé cette manière de faire valoir leur Héros, de mettre, pour ainsi dire, son mérite à la portée de tout le monde, & de lever la barrière que les victoires & les grandes actions mettent entre un Héros & ses Lecteurs.

Les Légendaires, dont le genre admet plus communément les petits faits, ont suppléé, à leur manière, au silence des Historiens profanes sur les mots mémorables de Charlemagne.

Les Légendaires se font plu à nous raconter qu'un Clerc de sa Chapelle, qu'il venoit de nommer à un Evêché, ayant donné, en réjouissance de sa nomination, un grand repas qui l'empêcha de se trouver le lendemain à Matines assez tôt pour chanter à son tour un Répons, Charlemagne lui ôta l'Evêché, & le donna sur le champ à un Clerc fort pauvre qui avoit chanté le Répons à la place de l'autre.

Charlemagne apprenant la mort d'un Evêque, demanda combien il avoit légué aux pauvres en mourant; on répondit : *Deux livres d'argent.* Un jeune Clerc s'écria : *C'est un bien petit viatique pour un si grand voyage.* Charlemagne, très-content de cette réflexion, dit au Clerc : *Soyez son successeur, mais n'oubliez jamais ce mot.*

Il paroît, pour l'observer en passant, par ces deux exemples & par beaucoup d'autres, que Charlemagne nommoit aux Evêchés; mais il paroît aussi par plusieurs exemples du même temps, que l'élection avoit lieu. La contradiction n'est peut-être qu'apparente. L'influence d'un Prince tel que Charlemagne sur les élections, devoit être si forte, qu'on a pu la regarder comme une nomination directe.

On retrouve d'ailleurs, dans ces deux petits faits, le même esprit de

justice qui distingua toujours Charlemagne, quand l'esprit de guerre n'y mit point d'obstacle.

L'homme juste est mort, dit un Historien de Louis le Débonnaire, en annonçant la mort de Charlemagne. Ce Prince avoit été juste au moins envers ses Sujets, s'il ne l'avoit pas toujours été envers ses ennemis. Aussi aimable qu'illustre, il étoit aussi aimé que respecté. Ces présages mêmes dont nous avons vu les François si agités, étoient un hommage que la douleur publique rendoit à un bon Roi qu'on craignoit de perdre ; cette superstition venoit moins de l'esprit que du cœur, qui s'alarmoit & s'affligeoit d'avance. La gloire & la grandeur seules, prêtes à tomber, n'inspirent guère un tel sentiment, leur chute étonne & n'afflige pas. Les François regrettèrent long-temps Charlemagne, & ce sera toujours le plus grand nom dont s'honorera

la France. Sa postérité n'a point joui du fruit de ses conquêtes ; le fardeau du gouvernement d'un si vaste Empire accabla la foiblesse de Louis le Débonnaire son fils ; les révolutions politiques & les dissensions intestines enlevèrent à sa Race d'abord l'Empire , ensuite la Couronne même de France. Ses Loix subsistent , & l'Europe leur doit encore une partie de sa police. Le vainqueur des Sarasins pourroit ne paroître que redoutable ; le *Convertisseur* sanguinaire des Saxons , le destructeur du Royaume des Lombards , l'oppresser de la Race de Didier son beau-père , de la Race de Carloman son frère , de la Race du Duc Eudes d'Aquitaine , eût été odieux , si Charlemagne avoit pu l'être ; c'est l'Auteur des Capitulaires qui est grand , c'est le Fondateur de l'Université , des Académies ou d'établissmens correspondans , & qui en ont donné

l'idée , c'est le créateur du peu de bien qui est resté. Si Charlemagne , au lieu de se laisser emporter par ses préjugés , par la coutume , par la force de l'exemple , dans la route vulgaire des Guerriers & des Conqué- rans , s'étoit livré tout entier à son goût dominant pour les Loix , pour les Sciences , pour tout ce qui contribue au bonheur public & à la perfection de la raison humaine ; si la guerre , indépendamment du mal qu'elle lui a fait faire , ne l'avoit pas continuellement détourné du bien qu'il projetoit ; si les courses , les voyages , les fatigues , les dangers , les longs séjours dans le pays ennemi n'avoient pas sans cesse interrompu & retardé le cours de ses travaux utiles , il n'est rien qu'on n'eût dû attendre d'un génie tel que le sien. Ce n'est point une conjecture faite au hasard ; par ce qu'il a fait , quoiqu'en courant & sans pou-

voir s'arrêter, on peut juger de ce qu'il eût fait avec du loisir & une application suivie; il nous eût laissé une législation complète. Ses Capitulaires n'en font pas une. Le savant Ansegise, Auteur contemporain en les recueillant, a sans doute fait une chose utile au monde; il a donné des idées nouvelles d'ordre & de justice; mais ces Loix isolées, faites une à une, à mesure que le besoin de réformer tel ou tel abus s'est fait sentir, ne font pas le Corps de Droit que nous demandons; c'étoit beaucoup alors de s'appercevoir de ces abus, & beaucoup de vouloir les réformer; mais si Charlemagne eût pu se livrer de suite & sans interruption à ce grand ouvrage, il lui eût donné l'ensemble dont il avoit besoin. Il paroît avoir eu l'idée de rassembler quelques-unes de ces Loix, lorsqu'il ordonne qu'elles soient ajoutées à la Loi Salique,

Capit. Caro.
Magn.
Ann. 801.
Eulze, t.
2, p. 356, &
Cap. 2, ann.
803.

our n'en être jamais distinguées ; il falloit quelque chose de plus. Au lieu de se borner à faire rédiger les Loix particulières de chacun des Peuples dont la Nation Françoisé fut originairement composée , il eût donné un Code unique à la Nation entière ; il eût choisi parmi toutes les diverses Institutions ; celles qui étoient les plus voisines de la Nature , les plus amies de l'humanité , les plus favorables à l'égalité & à la liberté , telles que la Monarchie peut les admettre. Le bonheur de vingt millions d'hommes (car nous supposons qu'il n'eût pas fait de conquêtes) en eût été le fruit , & les Nations étrangères , témoins du bien que de bonnes Loix peuvent faire , y eussent été doucement attirées par ce penchant naturel qui porte à rechercher la félicité. Charlemagne ne pouvoit pas être l'Empereur de l'Univers ,

il pouvoit en devenir le Législateur ; il eût auffi approfondi en tout genre les principes du gouvernement, qu'il n'a fait que deviner & qu'entrevoit par la force de fon génie : & quant aux Sciences, croit-on qu'en s'y appliquant fans distraction avec cette activité pénétrante, avec cette ardeur perfévérante qui lui étoient propres, il les eût laiffées au berceau ? Croit-on qu'il n'eût pas marché de vérités en vérités, comme il marcha de conquêtes en conquêtes, & qu'il n'eût pas reculé les bornes des connoiffances humaines comme il recula celles de fon Empire ? Voilà de quelle gloire la guerre, par les occupations qu'elle entraîne, ne lui a laiffé goûter qu'une foible partie, tandis que par les principes fanguinaires qu'elle établit & qu'elle rend peut-être néceffaires, elle a fouillé la gloire même de fes armes d'une tache de cruauté qui n'étoit pas faite pour lui.

Mais s'il n'eût pas fait la guerre , qu'il a faite sans doute avec plus d'éclat & moins de barbarie que les autres , s'il n'eût pas été un Conquérant , il n'eût point vu le Pape & le Peuple Romain à ses pieds , il n'eût point été le restaurateur de l'Empire d'Occident , sa gloire n'eût pas volé jusqu'en Asie & en Afrique , Aaron Rachid ne lui eût point envoyé des hommages & des présens !

Il est vrai qu'il n'eût été que le bienfaiteur du monde. Cette gloire est peut-être assez rare , pour frapper les esprits & pour attirer des hommages. Saint Louis ne fit point de conquêtes , il rendit même celles de ses pères ; il refusa l'Empire pour un de ses frères , il n'eût peut-être pas mal fait de refuser aussi le Royaume de Sicile pour un autre de ces mêmes frères. S'il alla perdre en Afrique la liberté , puis la vie , au lieu de rester dans ses Etats pour

les gouverner, c'est la seule faute que l'Histoire lui reproche, & d'ailleurs il étoit poussé à ces guerres lointaines par une dévotion du temps, & non par un esprit de conquête ; il fut célèbre dans le monde par l'amour de la paix, par l'équité, par la bienfaisance, & il reçut, comme Charlemagne, les hommages des Nations ; les cœurs des Peuples voisins voloient au devant de ses Loix, & leurs Souverains avoient bien de la peine à le retenir ; ses rivaux mêmes le prenoient pour arbitre, & n'appeloient jamais de ses décisions. Il faut l'avouer, Saint Louis eut beaucoup moins d'éclat que Charlemagne ; mais puisqu'il fut plus juste & plus pacifique, il fut plus estimable.

L'inquiétude des Saxons n'auroit encore fourni à Charlemagne que trop d'occasions de signaler contre eux ses talens dans une guerre purement

rement défensive. Ces Peuples avoient sur la France les mêmes vûes de conquête que Charlemagne avoit sur la Saxe ; ils vouloient renverser nos églises , comme Charlemagne renversa les temples de leurs faux Dieux. Il falloit repousser & réprimer leurs incursions continuelles. De même Saint Louis , malgré toute sa modération , ne put pas d'abord éviter toute guerre ; Isabelle d'Angoulême , en soulevant contre lui Hugues de Lusignan son mari , & le Roi d'Angleterre Henri III son fils , le força de les vaincre à la célèbre bataille de Taillebourg , où il se comporta en Héros. La défense de l'Etat contre les Saxons pouvoit être moins sanglante. Des murailles, des forts , & la paix , voilà tout ce qu'il falloit opposer à de tels ennemis.

Charlemagne fit donc des fautes , de grandes fautes ; mais ce qui le

caractérise véritablement , c'est ce qui lui a fait donner ce nom de Charlemagne , c'est qu'en effet il fut grand en tout. Si on l'envisage du côté des qualités extérieures , nul ne lui fut comparable pour la figure , pour la taille , pour la force , pour l'adresse , pour l'agilité. Si on considère de plus nobles avantages , il y a en lui seul de quoi composer une foule de bons ou de grands Rois , qui seroient tous vaincus par lui , chacun dans sa qualité dominante. Aucun autre , ni avant lui , ni après lui , ne l'a égalé comme Guerrier , comme Législateur , comme Réformateur de son pays , comme Prince instruit & éclairé : si quelques Rois partagent avec lui la gloire d'avoir protégé les Lettres ; ils ont pu mettre , dans cette protection , une grandeur & une magnificence qui étoient plus de leur siècle ; aucun n'a pu y mettre tant de zèle , de goût & de connois-

fances. Louis XIII, ou plutôt Richelieu, & Louis XIV, ont fondé des Académies; Charlemagne, premier inventeur de ces nobles établissemens, est le seul Roi qui en ait placé une à la Cour, & qui en ait été un des Membres les plus utiles. Enfin nous le trouvons encore supérieur à tous les Rois, à tous les hommes, par une qualité qu'on regardera peut-être comme la vertu d'un particulier; mais pour la rendre digne d'un grand Empereur, il ne faut qu'en changer le nom, & que l'appeler munificence; c'est qu'il fut le plus aumônier & le plus charitable des hommes. Il se jugeoit, il se sentoît chargé de soulager toute misère, non seulement dans l'étendue de ses vastes Etats, mais au delà des mers, & dans les autres parties du monde; il envoyoit d'abondantes aumônes aux Chrétiens de Syrie, de Jérusalem, d'Alexandrie, de Car-

thage , de l'Egypte. Il leur procuroit la protection & presque la faveur du Mahométan Aaron son ami. C'étoit le génie tutélaire du Christianisme , il veilloit sans cesse au salut des Chrétiens & à la propagation de la foi ; mais il ne borroit pas aux Chrétiens ses secours charitables , il croyoit que tout homme y avoit droit à proportion de ses besoins , & les Païens mêmes l'appeloient *le Père de l'Univers*. Ce titre caractérise Charlemagne , & le distingue de tous les Grands Hommes & de tous les bons Rois. Rome , libre par les soins de Cicéron , le nomma *Père de la Patrie* (1). Le même titre a été donné par l'amour , ou prostitué par la flatterie à beaucoup d'Empereurs. Parmi nous , le bon , le tendre Louis XII a été pro-

(1) *Roma Patrem Patriæ Ciceronem libera dixit.*

clamé *Père du Peuple* ; Charlemagne étoit *le Père de l'Univers*.

Enfin Charlemagne , avec des défauts qui étoient de son siècle , des talens , des lumières & des vertus qui n'étoient que de lui , fut certainement le plus extraordinaire des hommes , le plus étonnant des Monarques , & les François furent sous lui le premier Peuple du Monde (1).

Si supérieur à son siècle en tant de choses , & à l'humanité entière en plusieurs , pardonnons-lui d'avoir payé le tribut en quelques-unes aux erreurs de l'un & aux foibleſſes de l'autre. Ne lui pardonnons pas pourtant ſes cruautés envers les Saxons , envers le Duc de Gascogne , &c. ou plutôt ne pardonnons jamais à la guerre d'avoir pu inspirer ſa

(1) *Caroli magni ætate pro magnifico accipiebatur Francum eſſe , & Francis uti legibus.*
Baluz. Præf. Capitul.

cruauté au cœur le plus humain & le plus vertueux.

C'est cependant pour ses exploits guerriers qu'il a été le plus vanté.

Horat. Od.
lib. 2, Od.
13.

Sed magis

Pugnas, & exactos tyrannos

Densum humeris bibit ore vulgus.

» Le Peuple aime les combats & le fracas des armes «.

Pour nous, nous bornerions volontiers l'éloge de Charlemagne (& il resteroit encore assez grand) à cette partie de l'éloge qu'Horace fait d'Auguste.

Od. l. 4,
Od. 15.

Janum Quirini clausit, & ordinem

Rectum & vaganti fræna licentiæ

Injecit, emovitque culpas,

Et veteres revocavit artes;

Per quas Latinum nomen, & Italæ

Crevere vires, fama que, & Imperi

Porrecta Majestas ad ortum

Solis ab hesperio cubili.

» Il a fermé le temple de Janus,
» rétabli l'ordre, mis un frein à la
» licence, diminué la somme des

» fautes & des erreurs ; il a sur-tout
 » ressuscité les Arts , ces Arts qui
 » avoient fait la gloire & la puis-
 » sance de l'Italie , & qui , de l'au-
 » rore au couchant , avoient étendu
 » la Majesté de l'Empire «.





E X A M E N

*De diverses questions relatives à
Charlemagne.*

IL nous reste à examiner diverses questions qu'on regarde comme importantes dans l'Histoire de Charlemagne, & dont quelques-unes ont rapport à l'Histoire Littéraire de son règne.

PREMIÈRE QUESTION.

Est-il vrai que ce Prince si ami des Lettres, qui les protégeoit avec tant d'éclat, qui les cultivoit avec tant de goût, ne sût pas écrire?

LE Lecteur, quand on lui propose une question, aime qu'on la décide; mais souvent la décider,

c'est le tromper : on le serviroit bien plus utilement, on l'instruiroit mieux en se contentant de fixer l'état de la question, & de rapporter toutes les raisons, tant pour l'affirmative que pour la négative, sans l'égarer par des décisions hasardées, & lui donner des opinions pour des connoissances.

Charlemagne savoit-il écrire ? Voici ce que rapporte sur ce point Eginard son Secrétaire.

Tentabat & scribere, tabulasque & codicillos ad hoc in lecticulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut, cum vacuum tempus esset, manum effigiandis litteris assuefaceret; sed parum prosperè successit labor præposterus ac serò inchoatus.

Voilà un texte bien précis, & qui, dans son sens naturel, nous représente clairement Charlemagne comme étant dans l'usage de mettre sous son chevet des tablettes pour essayer la nuit, quand il ne dormoit pas,

à tracer des caractères , & comme réussissant peu dans cette fonction , parce qu'il s'y étoit exercé trop tard.

D'un autre côté , il résulte du récit du même Eginard & de plusieurs autres Historiens , qu'il existe des Ouvrages écrits ou corrigés de la main de Charlemagne.

Sur cela les Savans se sont partagés , selon l'usage. Les uns ont trouvé piquant & singulier qu'un Prince si docte ne sût pas écrire : *Tam doctum Principem scribere nescivisse* , ce qu'Eginard ne dit pas.

L'Abbé Le
Beuf , Dis-
sertation cou-
ron, en 1734.

Les autres ont cru seulement que Charlemagne n'avoit pas la facilité de former promptement une écriture courante , qu'il s'y exerçoit en vain , & qu'il ne put jamais y parvenir. Ceux-là nous paroissent se rapprocher le plus du Texte d'Eginard.

D'autres ont préféré une opinion plus savante & plus conjecturale ; ils

ont dit que Charlemagne, ayant refusé l'ancienne écriture minuscule Romaine, avoit voulu aussi faire revivre les lettres capitales ou majuscules, & que c'étoit à cela qu'il s'exerçoit pendant la nuit; ils citent pour exemple son Monogramme, qui étoit, disent-ils, un essai, un chef-d'œuvre même dans ce genre.

Roc. des
Histor. de Fr.
t. 5.
Diplom. p.
164.
Gloss. Cang.

D'autres enfin, interprétant le plus rigoureusement les termes d'Eginard, en ont tiré la conclusion exagérée & forcée, que les Auteurs qui avoient tant vanté la Littérature de Charlemagne, avoient eux-mêmes exagéré les faits & altéré la vérité; qu'ils avoient été Orateurs & Panégyristes plutôt qu'Historiens; qu'Alcuin, le Colbert de ce Louis XIV, avoit été le seul Auteur des établissemens Littéraires de ce règne, & que Charlemagne n'avoit eu, comme Louis XIV, que le mérite d'y consentir. Il est dur de renverser

ainsi le témoignage unanime de l'Histoire, le témoignage d'Eginard même, pour un passage de cet Auteur, auquel on donne trop d'étendue, & dont on exagère encore les conséquences. Car, en général, pour acquérir des connoissances, il importe beaucoup plus de savoir lire que de savoir écrire. Bien des gens, qu'on ne sauroit accuser de ne pas savoir le Grec, n'ont jamais pû s'accoutumer à l'écrire avec ses caractères propres, & l'écrivent toujours en caractères communs : on pourroit même ne savoir ni lire ni écrire, & devenir très-savant avec des Lecteurs, des Secrétaires, & de la mémoire, & on a vu des aveugles très-instruits. Mais enfin le passage d'Eginard ne nous oblige point de recourir à toutes ces explications ; il ne parle que d'une difficulté à écrire, que Charlemagne essayoit de vaincre, & dont il ne put jamais entié-

rement triompher , difficulté qui n'empêchoit pas qu'il n'existât des Ouvrages écrits ou corrigés de la main de ce Prince , difficulté d'ailleurs à laquelle Eginard lui-même remédioit par son ministère , *per quem confecit Karolus multa satis opera* , selon les termes de l'Építaphe d'Eginard.

Divers Interprètes se sont encore plus écartés du vrai sens d'Eginard ; les uns ont inféré du passage en question , que Charlemagne s'exerçoit non pas à écrire , mais à peindre ; les autres , qu'il composoit des Livres ; d'autres enfin , qu'il faisoit des Vers , & ces derniers proposent de lire : *effigiandis* ou *effingendis metris* , au lieu de *litteris*. Il nous semble que c'est s'égarer dans le champ des conjectures. Revenons au Texte , il parle d'une difficulté à former des lettres.

On a opposé au passage d'Egi-

nard un autre Texte , par lequel on a prétendu le démentir ou le corriger , & par lequel il nous semble qu'on peut seulement l'expliquer.

Le Concile de Fismes en Champagne , tenu en 881 , donnoit à Louis (non pas Louis le Bègue , comme l'ont dit quelques Auteurs , car Louis le Bègue étoit mort dès l'an 879 , mais Louis III son fils , qui régna conjointement avec Carloman son frère) le conseil de suivre l'exemple de Charlemagne son trisaïeul , qui mettoit des tablettes sous le chevet de son lit , pour pouvoir , lorsqu'il ne dormoit pas , jeter sur le papier les idées utiles à la discipline de l'Eglise & à la police de son Royaume , qui pouvoient s'offrir à son esprit dans le silence de la nuit , ou qu'il n'avoit pu recueillir & fixer pendant la dissipation du jour. Voici dans quels termes est conçue cette disposition

du Concile, dont le Rédacteur étoit le célèbre Hincmar.

Sicut quidam nostrum ab illis audivit qui interfuerunt, Carolus Magnus, Imperator, qui . . . sapientiâ tam in Sacris Scripturis, quàm in Legibus ecclesiasticis & humanis, Reges Francorum præcessit, . . . ad capitulum lecti sui tabulas cum graphis habebat, & quæ, sive in die, sive nocte de utilitate sanctæ Ecclesiæ, & de præfectu, & de soliditate regni meditabatur, in eisdem tabulis annotabat.

Observons que c'est le Concile, qui, par la plume du plus savant de ses Prélats, rend ici témoignage à la science de Charlemagne, sur-tout à ses connoissances, tant dans l'Écriture-Sainte, que dans les Loix ecclésiastiques & civiles; *sapientiâ tam in Sacris Scripturis, quàm in Legibus ecclesiasticis & humanis.* La Tradition sur ce point étoit si récente, qu'Hincmar cite un des Prélats de l'Assemblée

comme ayant été instruit par des témoins oculaires , *sicut quidam nostrum ab illis audivit qui interfuerunt*. On a cru qu'Hincmar , en cet endroit , se désignoit lui-même. En effet , il avoit beaucoup vécu avec Louis le Débonnaire , il avoit eu part à sa confiance & à son intimité , il devoit avoir été instruit par lui de ce qui concernoit Charlemagne. Or , tout ce que nous alléguons ici , uniquement en preuve de la science de Charlemagne , on l'oppose à Eginard sur l'article de l'écriture ; on observe qu'Hincmar s'accorde avec cet Auteur sur le fait des tablettes que Charlemagne mettoit la nuit sous le chevet de son lit : *Tabulas & codicillos in lecticulo sub cervicalibus circumferre solebat* , dit Eginard : *Ad capitium lecti sui tabulas cum graphis habebat* , dit Hincmar ; mais ils diffèrent dans ce qu'ils disent de l'objet de cet usage & de l'em-

lois de ces tablettes : c'étoit , selon Eginard , pour tracer des caractères & se former la main : *Ut manum effigiandis litteris assuefaceret* ; c'étoit , selon Hincmar , pour écrire sur les tablettes les idées qui s'offroient à son esprit sur la discipline de l'Eglise & la police du Royaume , *ut quæ de utilitate sanctæ Ecclesiæ , & de præfectu , & de soliditate regni meditabatur , in eisdem tabulis annotaret.*

Obligé de choisir entre ces deux témoignages , pour lequel se déterminera-t-on ? Hincmar avoit été instruit par des témoins oculaires ; mais Eginard avoit été lui-même témoin oculaire. Il étoit moralement impossible qu'aucun des deux se trompât sur le fait qu'il alléguoit. Or , comment cette impossibilité qu'ils se trompassent n'a-t-elle pas averti les Critiques d'examiner , avant tout , s'il y a une opposition réelle entre ces deux récits ? Quoi !

Charlemagne ne pouvoit-il pas avoir deux objets dans la précaution qu'il prenoit de mettre des tablettes sous son chevet ? Ne pouvoit-il pas tout à la fois & vouloir fixer sur le papier , par de courtes notes , les idées fugitives qui se présentoient à lui sur les moyens de perfectionner l'administration de son Royaume , & vouloir se donner , par l'exercice & l'usage , une facilité à écrire , que la Nature lui avoit refusée , ou qu'une éducation négligée , & le défaut d'habitude contractée dans l'enfance ne lui avoit pas permis d'acquérir ? Quelle opposition y a-t-il entre ces idées , qui oblige de rejeter l'une en adoptant l'autre ?

Si cette opposition avoit été réelle. Hincmar , à qui le récit d'Eginard étoit sûrement très-connu , n'auroit pas manqué de combattre ce récit ; en indiquant le véritable objet des tablettes de Charlemagne , il nous

auroit avertis qu'Eginard s'étoit trompé, ou qu'il en avoit imposé sur cet objet; il n'a point fait cette réfutation, parce qu'il n'y avoit point lieu de la faire. Eginard & Hincmar avoient tous deux raison. Eginard avoit rapporté un trait qui avoit dû frapper sur-tout un Secrétaire, en rendant son ministère plus utile; Hincmar, au nom d'un Concile, propofoit à Louis III l'exemple de son trisaïeul sur un point important, & se bornoit à cet objet de sa mission.

Ajoutons qu'Eginard n'a point dit que Charlemagne ne fût point écrire, & que s'il l'avoit dit, il auroit été en contradiction avec lui-même d'une manière bien grossière, puisqu'il nous parle d'Ouvrages écrits ou corrigés de la main de Charlemagne. Cette seule considération auroit dû empêcher les Critiques de donner une trop grande

étendue aux termes d'Eginard, sur cette difficulté d'écrire qu'il attribue à Charlemagne.

À l'égard des connoissances de ce Prince, c'est Eginard lui-même qui nous en donne la plus haute idée, & qui en rapporte le plus de détails.

Si donc il faut absolument avoir une opinion sur la question si Charlemagne favoit ou ne favoit pas écrire, nous adoptons l'avis de M. l'Abbé Le Beuf, comme le plus conforme aux termes d'Eginard; nous trouvons, comme lui, qu'il étoit fâcheux qu'un si grand Prince n'eût pas la facilité de former promptement une écriture courante, qui eût été pour lui un moyen de plus, & un moyen toujours présent de fixer ses idées & de répandre l'instruction; mais nous ne voyons rien dans les termes d'Eginard qui conduise à tirer cette conséquence rigoureuse que Charlemagne ne favoit

pas écrire, conséquence démentie en d'autres endroits par Eginard lui-même; nous n'y voyons rien surtout qui autorise à révoquer en doute le témoignage universel de l'Histoire sur les connoissances & les lumières de Charlemagne.

SECONDE QUESTION.

Doit-on regarder Charlemagne comme le Fondateur de l'Université de Paris ?

DU Boulay a traité cette question avec le plus grand luxe d'érudition (1); il reprend les choses de très-haut, il remonte aux an-

Du Boulay, Histor. Univers. Paris t. 1.

(1) On peut voir, sur le même sujet, le Traité des Ecoles de Cl. Joli, Pasquier, Loisel, l'Histoire Littéraire de la France par les Bénédictins, l'Abbé Le Beuf, état des Sciences sous Charlemagne.

ciennes Ecoles, Universités, Académies, Collèges, &c. établis dans les Gaules, sans trop distinguer les temps fabuleux & les temps historiques; il parle d'abord du Collège des Samothées, Prêtres ou Professeurs institués par Samothès, premier Roi des Gaules, fils ou frère de Gomer, & petit-fils de Japhet fils de Noé; du Collège des Sarronides, fondé par Sarron troisième Roi des Gaules, & fils de Magog petit-fils de Samothès; du Collège des Bardes; de l'Ecole des Druides, Prêtres & Docteurs plus célèbres que connus; il expose au long leur Doctrine, leur Religion, leurs sacrifices, leur Législation, leurs privilèges.

Il passe à des Ecoles plus connues, & dont l'Histoire est moins mêlée de Fables; l'Ecole de Marseille, celles d'Autun, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, de Trèves,

de Besançon , de Poitiers , de Clermont en Auvergne , de Lyon , du temps des Romains : il ne prétend pas à moins qu'à exposer tout ce qui concerne le gouvernement de ces anciennes Ecoles , les Maîtres , les examens qu'ils subissoient , les honoraires qu'ils recevoient , les privilèges dont ils jouissoient , les Ecoliers , les Pensionnaires , les Boursiers ; il trouve toujours entre ces anciennes Ecoles & les Universités établies si long-temps après , la plus grande conformité.

Il parle ensuite des Ecoles que les Moines tinrent dans leurs Couvens & les Evêques dans leurs Eglises , pour remplacer ces anciennes Ecoles qui avoient péri sous les ruines de l'Empire Romain , lorsque celui-ci avoit été détruit dans les Gaules. S'il y eut de semblables Ecoles dans Paris , comme on ne peut guère en douter ,

Id. Ibid.

elles eurent peu de célébrité, du moins elles n'égalèrent jamais celle de ces anciennes Ecoles de Marseille, d'Autun, de Lyon, &c. : les guerres continuelles de ces barbares Mérovingiens, & des Auteurs de la Race Carlovingienne, firent disparaître toute Ecole & toute étude.

Charlemagne rétablit l'Empire des Lettres, & fonda l'Université de Paris; car c'est Charlemagne, selon Du Boulay, qui en est le véritable Fondateur, rien ne lui paroît plus certain : *tam certum est*, dit-il, *quàm quod certissimum*; & il ne conçoit pas comment quelques Savans ont voulu renvoyer aux temps de Louis le Jeune & de Philippe-Auguste la fondation de ce Corps.

Du Boulay distingue deux espèces d'Ecoles instituées par Charlemagne; celles qu'il appelle vulgaires & privées, & que Charlemagne

magne renouvela plutôt qu'il ne les institua. Ce sont ces Ecoles qu'il fit établir par-tout dans les Monastères, les Cloîtres des Chanoines, & les Maisons Episcopales : il y en avoit déjà eu avant lui, mais en trop petit nombre pour suffire à l'instruction publique, & d'ailleurs elles n'existoient plus de son temps ; il paroît que, selon les idées un peu confuses de Du Boulay, l'objet principal de ces Ecoles étoit de former des Ecclésiastiques, & on n'y enseignoit guère que les Sciences relatives à cet objet.

Mais il falloit former des Savans de tout état, instruire tous ceux qui vouloient être instruits, enseigner tout ce qui pouvoit être enseigné. Pour remplir cet objet plus vaste, il fonda, dans son Palais, cette Ecole ou ce Corps Littéraire, qui nous paroît une véritable Académie, sur le modèle de laquelle les

Académies postérieures ont été formées, & qui paroît à Du Boulay une Université, & l'Université de Paris. Le nom d'*Académie*, qui signifie en général un lieu d'exercice, en particulier un lieu d'exercice consacré aux Arts & aux Sciences, ce nom qu'on donne en conséquence à l'Université, prête ici à l'équivoque.

Cette Académie ou Ecole publique, qu'on nomma *Université*, parce qu'on y enseignoît *Universa Universis*, n'étoit elle-même, si l'on veut, que renouvelée, car on trouve, sous la première Race de nos Rois, des vestiges d'une Ecole tenue dans leur Palais, où la jeune Noblesse se formoit, & acquéroit les connoissances nécessaires aux places qu'elle étoit destinée à remplir un jour; mais celui qui donne la consistance & la perpétuité à des établissemens ébauchés, & qui n'avoient pu subsister, peut bien passer pour inventeur.

Selon le même DuBoulay, Charlemagne, qui avoit institué une multitude de petites Ecoles, n'institua que trois grandes Ecoles ou Universités; savoir, celle de Paris vers l'an 790, & deux autres, l'une à Pavie, l'autre à Bologne, vers l'an 801.

Il observe des différences essentielles entre les petites Ecoles, cachées, pour ainsi dire, dans l'ombre des Cloîtres & des Maisons Episcopales, & ces grandes Ecoles qu'il appelle Universités. Dans les premières, on n'enseignoit que quelques Sciences choisies & relatives à un objet particulier; dans les secondes on enseignoit tout ce qu'il étoit susceptible d'être enseigné, *omne scibile*, c'est-à-dire le peu & le très-peu que l'on favoit alors. Les petites Ecoles se trouvoient par-tout & en grand nombre; les grandes dans des lieux choisis, & au nombre

de trois seulement. Les petites Ecoles pouvoient être fondées sous l'autorité du Roi par des Evêques, des Chanoines, des Moines; les grandes Ecoles ou Universités ne pouvoient l'être que par des Papes, des Empereurs, des Rois. Les petites Ecoles n'avoient point de privilèges; Charlemagne en accorda aux grandes, nommément à l'Université de Paris, fait plutôt allégué, plutôt appuyé par Du Boulay sur des conjectures plus ou moins plausibles, que prouvé par des titres formels. En effet, on ne rapporte point de privilèges accordés à l'Université avant Philippe Auguste & l'an 1200. Enfin, l'administration des petites Ecoles étoit très-simple, celle des Universités très-compiquée: il leur falloit une foule d'Officiers, Recteurs, Chanceliers, Conservateurs des privilèges, Doyens, Procureurs des Facultés & des Nations, Procureur-

Général , Questeur , Scribe , Appariteurs ou Bedeaux , & autres sup-
pôts supérieurs ou subalternes , dont
Du Boulay , qui aime à remonter
très-haut en matière d'Institutions ,
rapproche ; autant qu'il peut , la
création , du temps de Charlemagne.

Du Boulay , pour établir par l'au-
torité ce qu'il a d'abord établi ,
pour ainsi dire , par raisonnement &
par induction , savoir , que Charle-
magne doit être regardé comme le
Fondateur de l'Université de Paris ,
rassemble tous les témoignages fa-
vorables à son opinion , & les dis-
tribue en trois âges , dont le pre-
mier commence vers l'an 790 , &
s'étend jusqu'à l'an 1200. Le second
comprend les treizième & quator-
zième siècles , jusqu'à l'an 1400 ,
& le dernier s'étend depuis 1400
jusqu'au temps où l'Auteur écrivoit ,
c'est-à-dire jusqu'à Louis XIV , à
qui Du Boulay dédie son Ouvrage ,

qu'il termine cependant à l'an 1600.

Les principaux Écrivains du premier âge sont Eginard , Alcuin , contemporains ; le Moine de Saint Gal , Henri , Evêque d'Auxerre , tous deux du temps de Charles le Chauve ; le Rédacteur des actes du sixième Concile de Paris , tenu en 829 ; le Rédacteur de ceux du Concile de Quierfy , tenu en 858 , &c. Tous ces Auteurs s'accordent sur l'amour de Charlemagne pour les Sciences , sur son zèle pour répandre l'instruction & perfectionner l'esprit humain , sur la fondation qu'il fit de diverses Ecoles & d'une Académie dans son Palais , qui sera , si l'on veut , l'Université : mais pour rendre ces Auteurs entièrement favorables à son opinion , il en coute à Du Boulay quelques inductions , quelques interprétations , & quelques conjectures.

La plus forte de ces autorités est

celle d'Elinand , qui écrivoit à la fin du douzième siècle , sous le règne de Philippe Auguste , dont il étoit connu & chéri , & qui attribue formellement à Charlemagne l'honneur d'avoir institué l'Université : si cet honneur , comme on le prétend , eût appartenu à Philippe Auguste ou à Louis VII son père , Elinand eût-il tenté de le leur enlever ? Cet argument a de la force ; & ce qui n'en a peut-être guère moins , c'est que Philippe Auguste , dans le Diplome de 1200 ; par lequel il accorde des privilèges à l'Université , ne réclame , ni pour son père , ni pour lui-même , l'honneur d'avoir fondé ce Corps. Au reste , à l'exception du seul Elinand , tous les autres Auteurs du premier âge peuvent favoriser l'opinion de Du Boulay , mais ils ne la confirment pas expressément.

Il en est de même des principaux

Auteurs du second ou moyen âge ; Vincent de Beauvais (1240), l'Allemand Jordain (1278), dans son Livre de la translation de l'Empire Romain, Guillaume de Nangis (1281), Brompton (1340), &c. On peut y trouver, si l'on veut, que l'Académie établie par Charlemagne, dans son Palais, est l'Université de Paris ; & Du Boulay en tire l'induction que c'est de là qu'elle fut nommée *la Fille aînée des Rois* ; mais ceux qui ne veulent pas faire remonter jusqu'à Charlemagne l'Institution de l'Université, pourroient aisément interpréter le Texte de ces Auteurs, & refuser d'y trouver une décision contraire à leur opinion. Cependant quelques-uns de ces Auteurs du second âge, nommément le Grand Jacques de Tolède (1390), sont absolument favorables à Du Boulay.

Les Ecrivains du troisième âge

confirment encore plus expreffément son opinion ; mais leur autorité diminue en proportion de l'éloignement où ils font du temps dont il s'agit. Les principaux de ces Ecrivains font le célèbre Gerson, Chancelier de l'Eglife de Paris & de l'Université (1404), le Cardinal Zabarella de Padoue (1417), le Dominicain Antonin, Archevêque de Florence (1450), le Roi Louis XI, qui, dans son Edit, d'ailleurs si déraisonnable, contre les Nominiaux (1473), reconnoît formellement Charlemagne pour le Fondateur de l'Université de Paris ; Robert Gaguin, Historiographe de France (1480), Trithême (1516), Baptifte Mantouan, Général des Carmes, Poëte célèbre (1516), Hector Boëce, dans son Histoire d'Ecoffe (1526), Polydore Virgile, dans son Histoire d'Angleterre (1530), Aventin, dans ses Annales de Bavière (1534).

L'autorité contraire de Pasquier, de Duchesne & de Loifel n'a pas empêché plusieurs Auteurs du dix-septième siècle de reprendre l'ancienne opinion qui fait Charlemagne Fondateur de l'Université de Paris; cependant Pasquier sur-tout ajoutoit à l'autorité générale de son érudition, l'autorité particulière que lui donnoit l'avantage d'avoir plaidé en 1564, pour l'Université, contre les Jésuites: » Que cette Université, dit-il, » ait été fondée par Charle-

» magne, je ne me le suis jamais
 » pu persuader, encore que pour
 » ne me démouvoir de cette com-
 » mune opinion, j'aye voulu recher-
 » cher pour elle tous les avantages
 » qu'on lui sauroit donner; car ce
 » ne seroit pas petite rencontre
 » pour l'exaltation de notre Ville,
 » que l'Université eût un tel Parrain
 » comme ce grand Prince «.

Le grand argument de Pasquier

Recherch. de
 la Fr. l. 3, c.
 29, & l. 9,
 c. 3 & suiv.

contre cette opinion , est tiré du silence des Auteurs ou contemporains ou les plus anciens. Du Boulay fait voir que ce silence allégué , ou n'a rien de réel , ou ne prouve rien : il nous paroît répondre avec assez d'avantage à Pasquier & aux autres auteurs de la nouvelle opinion , laquelle , pour démentir une croyance de neuf siècles , n'est pas fondée sur des découvertes assez précises ni assez concluantes ; il nous paroît sur-tout tirer un grand parti d'un plaidoyer de l'Avocat-Général Servin , où Loisel , qui soutenoit à peu près la même cause que Pasquier , est vivement réfuté.

Elinand paroît être le premier Auteur qui ait nommé les quatre premiers Maîtres employés par Charlemagne à l'Instruction publique dans son Université ; c'étoient , selon lui , & selon la foule des Auteurs qui l'ont copié , Raban , Al-

cuin , Jean , & Claude surnommé Clément , Ecoſſois. Si Raban , qui eſt nommé le premier des quatre , eſt le célèbre Rabanus Maurus , Archevêque de Maience , & que l'Univerſité ait été fondée en 790 , il eſt impoſſible qu'il ait été un des quatre premiers Maîtres , puisqu'il n'avoit alors que deux ans , étant né en 788 ; & en effet , il paroît qu'il fut Diſciple , & non pas Collègue d'Alcuin. Mais qu'Elinand & les autres ſe ſoient trompés ſur les noms des premiers Maîtres , il ne réſulte pas moins du témoignage univerſel de l'Hiſtoire , que Charlemagne faiſoit venir de l'Italie , des Royaumes Britanniques , de tous les pays , tous les Savans & tous les Philoſophes diſtingués ; qu'il les appelloit dans ſes Etats , qu'il les y fixoit , qu'il ſ'entouroit de toute part de lumières & d'inſtruction , qu'il prenoit tous les moyens d'étendre & de per-

pétuer la science ; & si on montre une continuité d'enseignement public depuis ce Prince jusqu'à nos jours, si la barbarie qui lui a succédé n'a pas eu le pouvoir, comme celle qui l'avoit précédé, d'anéantir toute Ecole & toute étude, il faut avouer que l'opinion qui le fait Auteur des Universités, cette opinion, qui a été si long-temps établie sans contradiction, a pour le moins beaucoup de vraisemblance.

C'est-là le véritable point de la question : puisqu'on trouve, sous les Rois de la première Race, des Ecoles Episcopales & Monastiques, & quelques vestiges même d'une Ecole établie dans le Palais des Rois ; Charlemagne, à la rigueur, ne peut pas être regardé comme l'inventeur de ces établissemens : mais l'enseignement public, ou resté en France, depuis le temps des Romains, comme des débris de leur

Hist. Littés.
de la France,
t. 3, p. 424.

Littérature , ou ébauché sous les Rois Mérovingiens , suspendu ensuite , & anéanti par les guerres continuelles , fut ressuscité enfin par Charlemagne , restaurateur magnifique des études , s'il n'en fut pas l'inventeur. Or , si cet enseignement public , quelle qu'ait été sa forme dans les différentes époques , n'a pas cessé depuis Charlemagne ; l'Université peut , avec raison , rapporter son établissement à ce grand Prince.

Du Boulay va sans doute trop loin , lorsqu'il prétend trouver toute la Machine de l'Université , constituée comme elle l'est aujourd'hui , dès les temps les plus anciens & les plus rapprochés de Charlemagne ; mais si , de Maître en Maître & de Disciple en Disciple , on peut descendre de Charlemagne jusqu'aux temps où l'Université nous présente un Corps existant , soumis à des Statuts , & honoré par nos Rois de

privilèges dont elle conserve encore une partie, la question est décidée, Charlemagne est le Fondateur de l'Université.

Nous ne comprenons pas pourquoi les Savans, tels que Du Boulay, Crevier, &c. ont mieux aimé faire descendre l'Université de cette Compagnie Littéraire formée par Charlemagne dans son Palais, & qui nous paroît une véritable Académie, que des Ecoles Episcopales & Monastiques, établies de même par les ordres & par les soins de ce Prince. Ils appellent la première, l'Ecole Palatine ou l'Ecole du Palais; mais, quelques efforts qu'ils fassent, & quelques conjectures qu'ils hasardent, ils ne peuvent parvenir à en suivre l'Histoire, que jusqu'au temps de Louis le Bègue, ou tout au plus de Louis & Carloman ses fils, encore est-ce avec bien des lacunes. On ne fait presque rien de

Bulei, Hist.
tor Univers.
Paris, t. 1.

Crevier
Hist. de l'U-
niversité de
Paris, liv. 1,
p. 65.

Hist. Littér.
de la France,
t. 4, p. 225,
226.

cette prétendue Ecole Palatine , considérée comme Ecole , pas même si elle étoit fixée à Paris ou à Aix-la-Chapelle , ou si , ce qui est encore moins vraisemblable , elle suivoit par-tout , & sur-tout dans les camps , une Cour toujours errante. Dans la vérité , on ne trouve à cette Académie ou Ecole une existence réelle & sensible que sous Charlemagne & sous Charles le Chauve , les deux seuls Princes de la Race Carlovingienne qui aient véritablement aimé les Lettres ; elle disparoît ensuite entièrement , & l'on voit au contraire , au douzième siècle , l'Université sortir d'une manière sensible des Ecoles de Notre-Dame , de Sainte Geneviève & de Saint Victor , qui disputent entre elles de célébrité.

Au reste , le lieu où l'on enseignoit , soit que ce fût le Palais des Rois , ou l'Evêché , ou des Monas-

ères , est une chose indifférente ; le point important est que l'enseignement n'ait point cessé , que l'ouvrage de Charlemagne n'ait été ni détruit ni interrompu. Or , dans le neuvième siècle , on descend de Maître en Maître depuis Alcuin , par Raban son Disciple , Loup de Ferrières , Disciple de Raban , Henri , Disciple de Loup de Ferrières , jusqu'à Remi d'Auxerre , qui termine ce siècle & commence le dixième ; mais de ces Maîtres qu'on voudroit donner à l'Ecole Palatine , la plupart n'ont enseigné que dans des Monastères.

Hist. Litt.
de la Fr. t. 6,
p. 100.

Il en est de même de ceux du dixième siècle ; leur liste est décorée , entre autres noms célèbres , du nom d'Abbon , Moine , puis Abbé de Fleury-sur-Loire , qui déjà , depuis long-temps , savant Maître , vint à Paris , non pas pour enseigner , mais pour s'instruire comme

ibid. t. 7, simple Ecolier. Elle est terminée par
 P. 139. Huboldus, qui enseignoit à Saint
 Crevier, Geneviève. Ce dernier appartient
 Hist. de l'U- aux deux siècles.
 niv. de Paris,
 l. 1, p. 67.

Les Maîtres qui tiennent l'Ecole de Paris dans le onzième siècle Lambert, Drogon, Manegolde, lui donnèrent moins de célébrité qu'n'en eurent dans le même temps l'Ecole de Reims sous Gerbert celle de Chartres sous Fulbert celle de l'Abbaye du Bec sous Lanfranc & Anselme ; mais Manegolde fut le Maître de Guillaume de Champeaux, & la succession de Maîtres de Paris nous mène jusqu'à ces beaux temps de Guillaume de Champeaux, d'Abailard, d'Hildebert de Lavardin, de Jean de Salisbury, &c. beaux temps, si l'on s'abstient de toute comparaison avec ces siècles d'or, qui n'ont brillé que quatre ou cinq fois pour les Lettres dans l'Histoire du Monde. Pour il-

ustrer tout autre siècle que ceux
d'Alexandre, d'Auguste, de Léon
X & de Louis XIV, il suffit d'un
homme tel qu'Abailard, & d'une
femme telle qu'Héloïse. Leurs ta-
lens, leurs passions, leurs malheurs
sont encore aujourd'hui l'occupa-
tion & l'intérêt des âmes sensibles.
La gloire d'Abailard est bien moins
d'avoir effacé ses Maîtres, & enivré
de zèle & d'enthousiasme pour les
Lettres & pour lui-même la foule
de ses Disciples, que d'avoir su ins-
pirer, à un cœur noble & tendre,
à un esprit vraiment éclairé, une
inclination si constante & par-là si
respectable. Pétrarque, dans la suite,
a immortalisé Laure; c'est Héloïse
qui a immortalisé Abailard. Comme
elle l'ennoblit au moment même où
il l'immole, lorsque s'enfermant
dans un Cloître pour lui obéir, pour
l'imiter, pour s'unir du moins à sa
destinée, ne pouvant plus s'unir à

lui, elle s'accuse encore de l'avoir rendu malheureux, & s'écrie avec Cornélie dans Lucain :

O maxime conjux !

*O thalamis indigne meus ! Hoc juris habebat
In tantum Fortuna caput ! Cur impia nupsit ,
Si miserum factura fui ? Nunc accipe pœnas ,
Sed quas spontè luam.*

Lucan. Pharsal. liv. 3.

Elle s'appliquoit aussi, par amour & par respect pour Abailard, cette belle expression d'Enée à Andromaque :

Dejectam conjuge tanto.

C'étoit Abailard dont on pouvoit dire :

Dejectum conjuge tali.

Jusque-là les Maîtres avoient enseigné séparément, & les Ecoles du Cloître de Notre-Dame, de Saint Victor & de Sainte Geneviève étoient rivales les unes des autres. C'est dans le douzième siècle qu'elles se rassemblèrent en un Corps que

Matthieu Pâris appelle *Consortium*
Magistorum, Société des
 Maîtres choisis. Ce Corps étoit déjà
 divisé en diverses Nations ou Pro-
 vinces, en 1169. Le même Mat-
 thieu Pâris nous apprend qu'en cette
 année Henri II, Roi d'Angleterre,
 prit de prendre pour arbitres, dans
 querelle avec Saint Thomas de
 Cantorbéri, ou la Cour des Pairs
 de France, ou le Clergé de France,
 ou les diverses *Provinces de l'Ecole de*
Paris. On peut, par ces alterna-
 tives, juger de la considération
 dont l'Université jouissoit dès-lors.
 Les premiers privilèges existans de
 Université, sont contenus dans un
 Diplôme de Philippe Auguste, de
 l'an 1200. Ce Diplôme parle du
 Chef ou Recteur de l'Université
 comme déjà établi; les premiers
 statuts aussi existans de l'Université,
 sont de l'an 1215, donnés par le
 Légat Robert de Courçon. Les

*Grav. Hist.
de l'Univ. de
Paris, liv. 1.
& 2.*

quatre Facultés commençoient à se distinguer parfaitement par leurs objets : le Livre des Sentences de Pierre Lombard avoit donné, vers le milieu du douzième siècle, un point fixe à la Théologie ; les Pandectes de Justinien trouvées dans Amalphi en 1133, le Décret de Gratien publié en 1151, firent des Juristes & des Canonistes ; on commença aussi vers la fin du douzième siècle à enseigner la Médecine ; les Livres de Physique & de Métaphysique d'Aristote, apportés de Constantinople à Paris, vers l'an 1167, occupèrent la Faculté des Arts, & l'Université reçut tous les jours de nouveaux accroissemens.

On voit, par ce précis des faits, qu'il est très-aisé de concilier ceux qui placent l'institution de l'Université dans le douzième siècle, avec ceux qui la font remonter jusqu'à Charlemagne. La réunion des Maîtres

en un seul Corps, n'eut lieu qu'au douzième siècle; mais les leçons de ces Maîtres ne cessèrent point depuis Charlemagne; c'est de lui que nous vient le bienfait de l'enseignement; lui seul a eu la gloire au moins de le ressusciter d'une manière fixe & durable. Observons que l'Anarchie, ayant été plus grande encore à la fin de la seconde Race, qu'à la fin de la première, ce n'est pas un médiocre effet de l'ascendant d'un grand homme, que les études, anéanties sur la fin de la première Race, se soient conservées au milieu du chaos de la seconde.



TROISIÈME QUESTION.

*Charlemagne doit-il être regardé comme
l'Instituteur des Pairs & de la
Pairie ?*

LE mot *Pairs*, *Pares*, dans sa signification la plus simple & la plus générale, désigne des semblables, des égaux, en quelque genre que ce soit.

Dans une signification déjà un peu restreinte, il désigne des gens d'un même état. Nous le voyons employé dans ce sens, de toute ancienneté; les Evêques, les Abbés, les Moines, les Soldats s'appeloient & on les appeloit *Pairs* entre eux; les Vassaux ou Bénéficiers du Prince se nommoient *Pairs*; une loi de Charlemagne porte qu'un Vassal ou Bénéficiaire qui refusera d'accompagner

pagner à l'armée son Pair; *Parem suum*, c'est-à-dire un autre Vassal ou Bénéficiaire; ou qui l'abandonnera dans une occasion périlleuse, perdra son Fief ou Bénéfice. *Quicumque ex his qui Beneficium Principis habent, param suum contra hostes communes in exercitu pergentem dimiserit, & cum eo ire, vel stare noluerit, honorem suum & Beneficium perdat.*

Le Labour:
reur, Hist.
de la Pairie,
C. 2.

Les fils de Louis le Débonnaire, dans le Traité de Verdun fait en 843, se nomment *Pairs*.

Une Ordonnance de Louis le Débonnaire, concernant la Discipline militaire, défend aux Soldats de forcer leurs *Pairs* à boire à l'armée, *ut in hoste nemo PAREM SUUM bibere cogat.*

Quand même on n'auroit point de Texte formel à citer sur cet usage, on sent qu'il a dû toujours exister, & que les gens du même

état ont dû être nommés *Pairs*, c'est-à-dire égaux.

Être jugé par ses *Pairs*, c'est-à-dire par des gens du même état, égalité la plus incontestable qu'il y ait entre les hommes, a toujours paru un des grands avantages de la liberté. Dans un inférieur on craint l'envie, dans un supérieur la négligence : on croit n'avoir rien à craindre de la part des égaux ; car, quoiqu'il n'y ait peut-être point d'envie plus acharnée ni plus atroce que celle qui naît de l'égalité d'état & de l'inégalité de mérite, il y a cependant, entre les gens de même état, un intérêt commun qui fait la sûreté de tous, en obligeant à des ménagemens mutuels, & qui donne à un accusé la juste confiance qu'on ne le condamnera, que quand on y sera contraint par la force de la justice & de la vérité.

Cet avantage d'être jugé par ses

Pairs , ne peut , ce semble , avoir lieu que dans l'état le plus simple de la Jurisprudence , lorsqu'il ne s'agit que de vérifier des faits , de constater des usages ; quand les Loix se multiplient , se combinent & deviennent une Science , il faut des personnes entièrement livrées à cette Science. On peut cependant toujours , comme en Angleterre , être jugé par ses Pairs en matière criminelle ; les Pairs jugent le fait , les Légistes indiquent la Loi. Mais il faudroit , en général , que toutes les Loix pénales fussent connues de tout le monde , & que chaque délinquant , au moment du délit , fût à quoi il s'expose.

En France , il n'y avoit originai- Id. chap. 1,
 rement que deux états , l'Eglise &
 les Armes ; les Ecclésiastiques étoient
 jugés par les Ecclésiastiques , les
 Militaires par les Militaires. Dans
 la suite , lorsque le temp & la fa-

veur des Rois eurent distingué les Grands de la foule des Guerriers , & les Grands même entre eux par différens Ordres de dignités , les Ducs furent jugés par les Ducs , les Comtes par les Comtes , & ainsi de suite dans tous les divers degrés : ainsi , lorsqu'on lit dans l'Histoire , que Tassillon , Duc de Bavière , fut *jugé par ses Pairs* , cela signifie qu'il fut jugé par les plus grands Seigneurs du Royaume , Vassaux ou Bénéficiers de la Couronne comme lui. Il en étoit de même des divers Ordres du Clergé.

Le Peuple étoit serf , & les serfs ne sont point jugés , ou ils le sont arbitrairement , selon le caprice & les préventions de leurs Maîtres ; mais après l'affranchissement des serfs & l'établissement des Communes , les Bourgeois eurent le droit d'élire des Echevins , des Jurés , &c. qui furent leurs Juges ,

& qu'on appela en plusieurs endroits, *Pairs Bourgeois*. Ici le titre de *Pairs* s'écarte un peu de la signification originaire, pour prendre plus particulièrement celle de *Juges*; mais c'étoient des Juges choisis parmi leurs égaux, & par leurs égaux, & qui le redevenoient après leur magistrature passagère.

Indépendamment du droit de juger leurs Pairs, & de n'être jugés que par eux, les Grands avoient l'avantage de tenir à la constitution de l'Etat par le rôle qu'ils remplissoient dans les Assemblées du Champ de Mars & du Champ de Mai, & dans ces Parlemens ou Synodes, d'où sortoient ces Loix connues sous le nom de Capitulaires, parce qu'elles étoient divisées par Chapitres. Ici commence l'idée de la Pairie, telle à peu près qu'elle a été conçue dans la suite, mais avec cette différence que dans l'origine elle avoit beau-

coup plus d'étendue , & qu'elle embrassoit tous les Grands & tous les Evêques , qui étoient tous personnellement Pairs , & que nous voyons appelés indistinctement *Proceres* , *Magnates* , *Optimates* , *Primores* , *Primates* , *Principes* , *Pares* , *Subreguli* , &c. c'est ce qu'on appelle la *Pairie personnelle* , que le Laboureur juge aussi ancienne que la Monarchie , & c'est ce qu'on peut regarder comme le premier âge de la Pairie.

Quand on demande si Charlemagne peut être regardé comme le Fondateur de la Pairie , on ne parle point de cette Pairie personnelle , qui commence avec la Monarchie , & qui s'étend à tous les Grands & à tous les Evêques d'alors ; on parle de la Pairie réduite au nombre de douze personnes. Rien de si célèbre chez les Romanciers , que les douze Pairs de Charlemagne ; l'Espagne

se vante d'avoir défait à Roncevaux Charlemagne & ses douze Pairs; mais l'idée qu'en donnent les Romanciers, seules autorités que nous ayons sur cet article, ne s'accorde point avec celle de douze Pairs mi-partis de Laïcs & d'Écclésiastiques. Ces douze Pairs ou Paladins de Charlemagne étoient douze Guerriers distingués, douze Braves, tels qu'en avoit eu Clodomir dans la première Race, tels qu'en eut Charles VIII dans la troisième, tels qu'en ont eu beaucoup d'autres Rois, qui aimoient à s'entourer d'eux dans les batailles, & à combattre avec eux, en leur donnant l'exemple, & en le recevant d'eux: mais Charlemagne qui interdisoit les armes aux Evêques, en auroit-il mis six au nombre de ses douze Braves? Il est vrai que les Romanciers font de l'Archevêque Turpin un de ces Pairs ou Braves; mais ce

sont des Romanciers, & ce seroit donner à la Pairie une origine trop fabuleuse & trop romanesque, que de la rapporter aux Paladins vrais ou prétendus de Charlemagne.

D'ailleurs le premier âge de la Pairie, celui de la Pairie personnelle, est antérieur à Charlemagne. Son second âge, celui de la Pairie féodale ou réelle, réduite au nombre de douze, n'eut lieu que quand les fiefs furent devenus héréditaires; ce qui n'arriva que long-temps après Charlemagne.

Une époque à laquelle il paroît d'abord bien naturel de rapporter l'institution de la Pairie féodale ou réelle, & sa réduction au nombre de douze, est celle de la chute de la Race Carlovingienne, où tous les grands fiefs de la Couronne étant entre les mains d'un petit nombre de Seigneurs puissans, ils élurent pour Roi le plus puissant & le plus

vaillant d'entre eux. Nous ne sommes pas étonnés que la vraisemblance ait entraîné beaucoup d'Auteurs dans cette opinion, qui cependant n'est qu'une erreur; car 1°. ce système meneroit à croire que les grands Vassaux se nommèrent *Pairs*, comme étant égaux ou presque égaux à celui qu'ils avoient fait leur Supérieur en l'élisant Roi; mais il est de principe en matière de Pairie, que, comme le porte un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, rapporté par le P. Simplicien, & mentionné par le Président Hénault : *Les Pairs du Roi ne sont mie appelés Pers pour ce qu'ils soient Pers à lui; mais Pers sont entre eux ensemble.*

Abr. Chronolog. ann.
1451, 1452,
1453.

2°. Plusieurs de ces grands Vassaux n'auroient pas été mis au nombre des Pairs, ou auroient cessé bien promptement d'en être.

3°. La plupart des Evêques qui

furent Pairs Ecclésiastiques , n'étoient point alors Seigneurs de leurs Villes , ce qui étoit. essentiel à la Pairie réelle ; cette dernière raison réfute encore l'opinion de Favin , qui , dans son *Théâtre d'honneur & de Chevalerie* , attribue cette Institution au Roi Robert ; mais lorsque Favin dit que le Roi (quel qu'il fût) se forma comme un Conseil secret , composé de six Ecclésiastiques & de six grands Seigneurs Laïcs , il dit une chose assez vraisemblable : en effet , cette recherche symétrique de trois Duchés-Pairies , & de trois Comtés-Pairies Ecclésiastiques , de trois Duchés-Pairies & de trois Comtés-Pairies Laïques , paroît bien moins l'ouvrage du hasard & de l'usurpation , qu'un arrangement fait avec choix par une autorité qui balance les rangs & les dignités.

Du Tillet croit que cette réduction de la Pairie réelle au nombre

de douze , fut faite par Louis le Jeune , lorsqu'il fit sacrer Philippe Auguste son fils ; & en effet , c'est dans cette cérémonie qu'on voit , pour la première fois , paroître les douze Pairs , tels qu'ils ont toujours existé sous cette seconde époque , savoir , les trois Ducs Ecclésiastiques de Reims , de Laon & de Langres ; les trois Comtes Ecclésiastiques de Beauvais , de Châlons & de Noyon ; les trois Ducs Laïcs de Bourgogne , de Normandie & de Guienne ; les trois Comtes Laïcs de Champagne , de Flandre & de Toulouse. On n'a guère fait , contre ce sentiment de Du Tillet , d'autre objection que de dire qu'il réduiroit presque à un moment la durée de ce second âge de la Pairie , parce que la réunion des grands fiefs qui servoient de base à cette Pairie réelle , commence sous Philippe Auguste ; mais cette objection n'en est pas une.

Ces douze Pairs étoient les Pairs du Royaume, les Pairs de France, relevant immédiatement & nuement de la Couronne, & composant essentiellement la Cour de France, la Cour du Roi, la Cour des Pairs par excellence. Leurs Vassaux, qui n'étoient qu'arrière-Vassaux de la Couronne, se nommoient aussi Pairs entre eux; mais ce n'étoient point les Pairs du Roi, les Pairs de France, c'étoient les Pairs du Duc de Bourgogne, du Comte de Champagne, &c. : & de même que les Pairs du Roi n'étoient pas Pairs au Roi, mais seulement Pairs entre eux; de même ces autres Pairs, Pairs entre eux seulement, n'étoient point Pairs aux Seigneurs dont ils étoient les Vassaux.

Il paroît que le Roi étoit le seul qui eût des Pairs Ecclésiastiques.

Le troisième âge de la Pairie est celui de la Pairie de création, qui

eut lieu lorsque quelques-unes de ces premières Pairies, dont l'institution se cache dans la nuit des temps, ayant été réunies à la Couronne, les Rois en créèrent de nouvelles pour remplacer les anciennes. Le premier exemple de ces Pairies de création, est de l'an 1297, sous Philippe le Bel, & cette création fut faite en faveur de Jean, Duc de Bretagne, de la Maison de Dreux, c'est-à-dire de la Maison de France, les Rois n'ayant d'abord voulu créer ces Pairies qu'en faveur des Princes de leur Sang.

Le quatrième âge de la Pairie, est lorsque ces créations de Pairies furent étendues aux Princes Etrangers; le Duc de Nevers, Engilbert de Clèves, fut le premier en 1505, & le Duc de Guise, Claude de Lorraine le second, en 1527.

Le cinquième âge de la Pairie, est celui où les Rois étendant tou-

jours de plus en plus la même grace, la Pairie fut conférée aux simples Gentilshommes, c'est-à-dire à ceux qui n'étoient ni Princes du Sang, ni Princes Etrangers ; le premier Gentilhomme François qui fut décoré de la Pairie, est, selon l'opinion générale, le Connétable Anne de Montmorenci, en 1551.

Il y avoit cependant avant lui deux exemples de semblables créations.

L'un, qui précède même la Pairie des Princes Etrangers, est celui du Duché de Nemours, donné, en 1462, par Louis XI, à ce même Jacques d'Armagnac, auquel il fit trancher la tête en 1477. Nous regardons cet exemple comme hors de rang. Avoit-on alors de l'extraction illustre de la Maison d'Armagnac, quelque notion qui engageât à lui conférer un honneur encore réservé à la Maison de France ? ou regardoit-on la Maison d'Ar-

Duclos, Hist.
de Louis XI,
t. 1, pag.
28 & 281,
Texte & No-
te.

magnac comme une Puissance Etrangère , parce que ses domaines étoient à l'extrémité du Royaume & sur la frontière ? ou enfin n'étoit-ce qu'un effet singulier de la puissance & du crédit de cette Maison , & de la politique de Louis XI ?

Le second exemple , est l'érection de Roane en Duché - Pairie , faite par François I , au mois d'Avril 1519 , en faveur de son Gouverneur Artus de Gouffier-Boisy ; cette érection n'eut point lieu , Artus étant mort au mois de Mai suivant.

La Pairie de Montmorenci s'étant éteinte dans la suite , celle d'Uzès , créée en 1572 , est aujourd'hui la première des Pairies Laïques.

La création qui paroissoit d'abord n'avoir pour objet que de remplacer les anciennes Pairies , multiplia un peu ces Pairies Laïques : il n'en fut pas de même des Pairies Ecclésiastiques ; comme elles n'étoient pas

fujettes à s'éteindre , elles font toujours restées les mêmes , & au nombre de six. Leur ancienneté remonte à la seconde époque.

Lorsque la Pairie eut été conférée à des Seigneurs non Princes , on fut plus frappé qu'on ne l'avoit été précédemment d'un abus qui subsistoit de temps immémorial , & qui entraînoit bien des irrégularités & des contradictions. La Pairie étoit la dignité la plus éminente de l'Etat , & les Pairs précédoient tous les Grands : comme dans les temps les plus voisins de Hugues Capet , la Féodalité formoit la constitution de l'Etat , on n'étoit point étonné de voir les Pairs , c'est-à-dire les grands Vassaux de la Couronne , précéder même les Princes du Sang qui n'étoient point Pairs , & le droit de Pairie l'emporter sur tout autre. Ainsi , dans le jugement solennel rendu sous Philippe-Auguste en

1216, concernant la succession au Comté de Champagne, Robert, Comte de Champagne, & Pierre, Comte de Bretagne, tous deux Princes du Sang & cousins-germains du Roi, ne sont nommés qu'après les Pairs & que dans un rang inférieur; la Pairie de création sembla corriger, en quelque sorte, cet abus, en ce qu'elle ne fut d'abord conférée qu'aux Princes du Sang; mais les anciens Pairs les précédoient; d'ailleurs tous les Princes du Sang n'étoient pas Pairs, & ceux qui l'étoient, précédoient ceux qui ne l'étoient pas, même lorsque ceux-ci étoient supérieurs par le droit de la naissance. Sous Charles VI, le Duc de Bourbon, oncle maternel de ce Prince, précédoit, comme Duc & Pair, les autres Princes du Sang plus proches que lui de la Couronne, même le Comte d'Alençon, qui étoit cependant Pair aussi,

Le Laboré
reur, Hist. de
la Pais. c. 2.

mais dans un ordre inférieur de Pairie. On fait avec quelle hauteur & quelle audace le Duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, le plus jeune des fils du Roi Jean, mais Doyen des Pairs par son Duché, fut mis en possession de la première place au festin du sacre de Charles VI, au préjudice du Duc d'Anjou, son frère aîné, Régent du Royaume.

Id. Ibid.
Mezer. & alii
passim.

Cet intervertissement des droits de la Nature entre les Princes du Sang & ce renversement des droits d'une Race sacrée, choquèrent bien davantage, lorsqu'un simple Gentilhomme, devenu Pair, fut dans le cas de précéder des Princes du Sang ou qui n'étoient pas Pairs, ou qui l'étoient moins anciennement; enfin Henri III, par son Ordonnance de 1576, donnée à Blois, déclara tous les Princes du Sang Pairs-nés, leur assura la préséance qui leur étoit due, selon l'ordre de primogéniture,

sur tout ce qui peut naître ou par être de nouvelles grandeurs dans l'Etat , selon l'expression de Le Laboureur.

Une disposition si juste n'éprouva aucune contradiction ; le même Historien fait honneur aux Pairs de leur acquiescement volontaire à cette loi : » C'est , dit-il , une marque » de respect , glorieuse & honorable » aux Pairs , d'avoir consenti , en » faveur des Princes du Sang , de » faire cesser une interposition qui » causoit une éclipse dans la Maison » Royale «. Le Premier Président Christophe de Thou dit au Roi , au sujet de cette loi , » que depuis » l'avènement de Philippe de Valois » à la Couronne , il ne s'étoit rien » fait de si utile pour la conservation » de la Loi salique «. Cette Ordonnance étoit sur-tout très-utile dans les conjonctures délicates où l'Etat se trouvoit alors relativement à la succession au trône , par l'éloigne-

ment sans exemple du degré de parenté dans l'héritier, & par tous les obstacles que la Ligue lui oppoisoit sous prétexte de Religion.

Tel est le sixième âge & le dernier état de la Pairie en France. On voit par ce précis de son Histoire, que Charlemagne n'eut aucune part ni à son institution, ni aux différentes révolutions qu'elle a éprouvées, & qu'on ne lui a fait honneur de cette invention, que parce qu'on aime à rapporter tous les établissemens considérables à un grand nom & à une époque illustre.

De ces six âges de la Pairie, les quatre derniers ont une époque certaine; le second âge, celui de la première Pairie réelle, héréditaire & féodale, quoiqu'on ne puisse en déterminer avec précision le commencement, ni par conséquent la durée, n'en a pas moins été le plus brillant de la Pairie. Quant à cette

airie personnelle, aussi ancienne que la Monarchie, l'opinion de Leaboureur à cet égard peut être adoptée comme un système plausible; mais il faut avouer que ce n'est qu'un système. On ne doit pas en effet attendre à trouver sur ces temps reculés de notre Histoire, des notions bien précises, ni des principes bien constans; c'est ici un vaste champ ouvert aux conjectures. Le Conseil, le Parlement, les Pairs, les Etats-Généraux fondent souvent leurs prétentions sur les mêmes titres, chacun de ces Ordres s'en faisant une application particulière & exclusive.





QUATRIÈME ET DERNIÈRE QUESTION.

*Des Assemblées Nationales , & si
Charlemagne en a changé la forme.*

DANS toute constitution , dans toute forme de Gouvernement , depuis la Démocratie la plus libre jusqu'au Despotisme le plus absolu , c'est essentiellement & par la nature des choses l'Aristocratie qui délibère , & la Monarchie qui exécute ; la Démocratie n'est que confusion , le Despotisme qu'excès & abus.

L'Etat le plus populaire a des Magistrats , des Représentans , un Conseil National , & les Sultans ont leur Divan qui délibère de la paix & de la guerre ; voilà l'Aristocratie qui délibère.

Si la guerre est résolue , il faut

n Général, & ce Général est un Monarque tant que durent ses fonctions ; voilà la Monarchie qui exécute.

Le Peuple peut agréer ou rejeter une proposition au hasard, sur la première apparence ou sur le rapport qu'on lui en fait ; mais il est évident qu'il ne peut examiner, discuter, en un mot, délibérer.

Il peut encore moins exécuter, moins qu'il ne soit conduit.

Tacite, dans sa Germanie, nous représente ainsi les délibérations des peuples Germains :

Tacit. German. c. XI.

De Minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes.

Cet *omnes* est impossible, quelque petites & quelque peu nombreuses qu'on suppose les diverses Peuplades de la Germanie, dont parle Tacite ; aussi modifie-t-il à l'instant sa proposition d'une manière qui la dénature entièrement, & qui ramène

toujours à l'Aristocratie pour délibérer.

Ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud Principes pertractentur.

M. l'Abbé de La Bletterie propose de lire *pertractentur*, au lieu de *pertractentur*. Son idée est qu'on préparoit dans le Conseil des Rois ou des Princes, les objets de délibération qu'on devoit proposer à l'Assemblée du Peuple; mais toutes les Editions de Tacite portent *pertractentur*; & l'idée de Tacite, sans exclure celle de M. l'Abbé de La Bletterie, est peut-être plus étendue; il veut peut-être dire à la fois, & qu'on discutoit d'avance dans le Conseil des Rois les matières qui devoient être proposées au Peuple, & qu'après la décision du Peuple, on revoyoit cette décision dans le Conseil, soit pour la modifier, soit pour y donner une forme convenable: *Ita tamen*

ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est, apud Principes pertractentur.

Dom Bouquet, dans la Préface du second Volume des Historiens de France, distingue de même chez les Francs, le Conseil des Rois & les Assemblées Nationales.

Francorum clarissimi atque spectatissimi appellabantur Seniores. Seniorum pars propter Regem semper assistebat, & in Consilium adhibebatur.

Préf. t. 2.
pag. 46.

Voilà le Conseil de nos Rois, voilà où l'on délibère, & c'est de ce mot *Senior*, *Seniores*, que s'est formé notre mot *Seigneur*. C'est ainsi que dans Rome naissante, Romulus choisit, parmi les vieillards, cent personnages des plus éclairés & des plus expérimentés, *quorum consilio*, dit Eutrope, *omnia ageret, quos Senatores nominavit propter senectutem*. Telle fut l'origine de ce Sénat Romain, qui s'accrut considérablement

dans la fuite , & qui , après l'expulsion des Rois , devint le Conseil National.

Auguste , en lui laissant , ou en paroissant lui laisser ce dernier caractère , se forma un Conseil particulier pour l'expédition des affaires ; ce Conseil étoit composé de quinze Sénateurs , qui changeoient tous les mois , & qui étoient choisis par le Prince.

Ex Isidoro ,
lib. 9 , Orig.
cap. 4.

Panciroi.
comment. in
not. Dignit.
utr. Imper.
cap. 2.

Augustus jam Senex , quindecim Senatores singulis mensibus elegit , quorum Consilio in expediendis negotiis utebatur.

Parmi les usages que les Gaulois & ensuite les Francs empruntèrent des Romains , ils adoptèrent particulièrement celui-ci. Les Grands du Royaume étoient , dans l'origine , le Conseil-né des Rois Francs , comme le Sénat Romain étoit le Conseil-né de l'Empereur & de l'Empire ; mais de même que les Empereurs s'étoient

formé , pour le courant des affaires , un Conseil particulier tiré du Sénat , de même aussi les Rois Francs s'en formèrent un de quelques personnages choisis parmi les Evêques & les Grands. C'est du moins ce qui paroît résulter de divers Textes. De là ces dénominations opposées de *Grand Conseil* , *Conseil Commun* , & de *Conseil Privé* , *Conseil Secret* , *Conseil Etroit*.

Dans la même Préface du second Volume du Recueil des Historiens de France , après avoir parlé du Conseil des Rois , on expose ce qui concerne les Assemblées Nationales.

Duo erant apud Francos conventuum genera. Alter Campus Martius vocabatur , quia in mense Martio agebatur. Sub Chlodovæo ejusque decessoribus , Franci omnes in Campum Martium armati convenire jubebantur , sed postquam in Gallias dispersi fuerunt , omnes ad hunc conventum venire

Præfat. t. 2 ;
P. 45 , 47.

non potuerē : aderant tantūm præcipui , & ii quos Princeps vocabat. Alter conventus Mallus appellabatur. Hunc agebant Ministri ad id destinati , qui in regiones mittebantur jura in toto pago reddituri ; sed postmodū hujusmodi conventus stabiles in unoquoque tractu redditi sunt ; placita vocabantur , ibique statutis diebus judicia exercebantur.

Voilà donc deux fortes d'Assemblées Nationales , le Champ de Mars & le *Mallus* ou *Placitum* , *Plaid* ou *Parlement* ; le premier ayant pour objet les affaires générales de la Nation ; le second , l'administration de la Justice. Il sembleroit d'abord que les Etats-Généraux auroient succédé au Champ de Mars , & les Parlemens au *Mallus* ; mais défions-nous de ces conjectures si simples ; ces premiers temps de notre Histoire n'admettent guère de notions si précises ; la distinction même

du Champ de Mars , & du *Mallus* ou *Placite* , n'est pas tellement établie , que ces deux sortes d'Assemblées Nationales ne soient très-souvent confondues dans les monumens de notre première Race ; & même le Conseil Particulier de nos Rois n'est pas toujours assez nettement distingué des Assemblées Nationales , soit Champ de Mars , soit *Mallus*.

Tout ce que l'on voit , ou du moins tout ce que l'on conçoit clairement , c'est que , soit dans ces Assemblées Nationales convoquées par nos Rois , soit hors de ces Assemblées , les Rois avoient des Conseillers intimes , qu'ils honoroient d'une confiance plus marquée. L'Histoire particulière de ce Conseil des Rois n'est pas aisée à suivre , le fil en est imperceptible , & on le perd souvent. Les Annalistes , les anciens Chroniqueurs , qui à peine

énoncent vaguement les faits les plus importans , nous ont encore moins instruits des délibérations secrètes d'un Conseil , dont l'existence continue & sans interruption ne leur offroit rien de remarquable ; ils parlent un peu plus des Assemblées du Champ de Mars ou de Mai , parce que ces Assemblées étoient par elles-mêmes un spectacle important , & que leur influence sur les expéditions militaires , seules opérations politiques qu'il y eût alors , étoit directe & sensible.

Peut-être même (car sur ces matières & sur ces temps , *peut-être est* le mot qu'il faut toujours dire) , peut-être les Rois n'avoient-ils besoin de Conseil , & n'en faisoient-ils usage que pendant le cours de ces Assemblées ou Placites , parce que c'étoit alors seulement qu'ils avoient des affaires *requérant Conseil* ; une Nation toute militaire ;

comme l'étoit d'abord la Nation des Francs , n'a point d'autres affaires que celles de la guerre ; elle s'assemble au commencement d'une campagne , pour en concerter les opérations ; elle s'assemble à la fin , pour partager le butin. Quand par hafard elle n'a point d'expédition à faire , elle s'assemble au moins pour faire montre de fes forces & de fes armes , *ofensuram in Campo Martio fuorum armorum nitorem*. Ce font-là toutes fes affaires & tous fes objets de délibération ; le Roi ou le Chef d'une pareille Nation peut très-bien n'ufer de Conseil que dans les Affemblées Nationales , & trouver fon Conseil dans ces Affemblées mêmes. Telle est l'idée que Dom Ruinart , dans fa Préface de Grégoire de Tours , N°. XI , paroît s'être faite du Conseil de nos Rois dans ces premiers temps de la Monarchie.

Gregor, Tu-
ron. lib. 2 ,
cap. 27.

Qui ex nobilissimis familiis exorti ; nullo peculiaris dignitatis titulo designabantur , ii viri fortes , Seniores , Majores-natu , Primores , Priores , Primates , Optimates , Magnates appellabantur , quorum consiliis Rex in Placitis uti solebat.

Dom Ruinart dit , *in Placitis* : voilà donc , selon lui , le Conseil borné aux Placites , & tiré des Placites mêmes.

Dom Bouquet au contraire , dans la Préface du second Volume du Recueil des Historiens de France , avoit fait entendre que le Conseil des Rois étoit perpétuel , & toujours attaché à leur personne. *Seniorum pars propter Regem semper assistebat , & in consilium adhibebatur.*

Tous les deux peuvent avoir raison , selon les différentes époques. Sous Clovis & ses Prédécesseurs , ou ses premiers Successeurs , lorsque la Nation , encore toute guerrière ,

& n'étant autre chose que l'armée , s'assembloit toute entière , & en armes , pour délibérer sur la guerre & sur le butin ; les Rois alors pouvoient n'avoir de Conseil que dans ces Assemblées , & avoir pour Conseil nécessaire les Chefs de l'armée , *quorum consiliis Rex in Placitis uti solebat* , selon Dom Ruinart : mais lorsque les Francs , répandus dans toute l'étendue des Gaules , formèrent un Corps de Nation , lorsqu'ils eurent un Gouvernement , lorsque la violence militaire céda insensiblement la place à la constitution civile , & qu'on eut d'autres affaires que celles de la guerre ; les Rois alors eurent un Conseil attaché à leur personne , & qui les suivoit par-tout : *Seniorum pars propter Regem semper assistebat , & in Consilium adhibebatur* , comme le dit Dom Bouquet.

Il y a plus ; les Assemblées mêmes

du Champ de Mars cessèrent d'être formées de la Nation entière, il n'y assista plus que les Principaux, que les Chefs, & ceux que le Roi vouloit bien y appeler : *Aderant tantum præcipui, & ii quos Princeps vocabat*; ce sont encore les termes de Dom Bouquet. Ces Grands, ces Chefs choisis par les Rois, ou dont quelques-uns du moins étoient choisis par les Rois pour assister à ces Assemblées, formoient, pour les grandes affaires du Royaume, une espèce de Conseil général, de Grand Conseil, *magnum Consilium*, plutôt Royal que National, ou du moins moitié Royal, moitié National, qui n'empêchoit pas sans-doute que, pour les détails de l'administration, les Rois n'eussent un Conseil particulier, moins nombreux, plus intime, qui les suivoit par-tout. Cette conjecture est pour le moins très-vraisemblable; mais, il faut l'avouer,

tout cela n'est que conjecture, & on ne peut parvenir à rien de plus sur la plupart de nos origines. Cet aveu coute quelquefois aux Savans ; séduits par le goût des systêmes, ils cherchent à ériger leurs conjectures en certitudes. Encore un coup, ne feroit-on pas davantage pour la Science, si l'on se contentoit d'en fixer bien précisément les bornes, de tracer la ligne où finit la certitude, & où commencent les conjectures ?

Dom Ruinart distingue, comme Dom Bouquet, deux sortes d'Assemblées, le Champ de Mars & le Placite ; mais il en confond un peu plus les objets & même les noms, car il observe que les Placites étoient quelquefois nommés Champs de Mars ; & quant aux objets, il croit qu'on rendoit la justice dans les Champs de Mars ainsi que dans les Placites. *Illi porrò conventus Campus*

Martius, vel à *Marte bellorum Deo* ; aut à *Martio Menſe* quo fieri ſolebant , nuncupabantur.... Nec dubium eſt , quin etiam , ſi inter aliquos *Francos* lites aut jurgia fortè oborta fuiſſent , in eiſdem conventibus finiirentur. Hæc primùm facilia erant , ſed dilatato poſteà per plures *Provincias* regno , præter illum conventum generalem , alii , cum rerum neceſſitas exigebat , à *Rège* convocabantur ; qui licet quandòque *Campi Martii*... nuncupati fuerint , ut plurimùm tamen *Placitorum* nomine apud veteres *Auctores* ſolent deſignari.

Quand deux Savans , auſſi familiarifés avec les anciens monumens de notre Hiſtoire que *D. Bouquet* & *D. Ruinart* , n'ont pu lever entièrement le voile qui couvre nos origines , n'eſpérons pas être plus heureux , & reconnoiſſons qu'on ne peut rien tirer de plus ſur la première Race, ſoit des anciennes Loix

des Francs , & des Ordonnances & Diplomes des Rois Mérovingiens , soit des Ecrivains , tels que Grégoire de Tours , Frédégaire , l'Auteur des Gestes des Rois Francs , celui des Gestes de Dagobert , Aimoin & les Auteurs de quelques Vies des Saints.

Quant à la seconde Race , Adhélard , Abbé de Corbie , cousin-germain de Charlemagne , a décrit la forme des Parlemens convoqués par Pepin , Charlemagne & Louis le Débonnaire , l'ordre qu'on y observoit , les matières qu'on y traitoit. Ce monument nous a été transmis par Hincmar , & il nous paroît prouver que Charlemagne n'avoit fait aucun changement essentiel à cet égard. On y voit que la coutume étoit de tenir chaque année deux Parlemens ou Placites , dans le dernier desquels on arrêtoit les comptes & états ; qu'à ce dernier

Hincm. Rem.
Epi. pro rectâ
novi ac juve-
nis Regis ins-
titutione , ex
Adhaldardi
Corb. Abb.
Carol. Magni
propinqui li-
bello , c. 29.

sur-tout se trouvoient tous les Grands , tant Ecclésiastiques que Laïcs , les anciens pour délibérer , les jeunes pour consentir à ce qui avoit été résolu. *In quo Placito generalitas universorum Majorum , tam Clericorum quàm Laïcorum , conveniebat , seniores propter consilium ordinandum , minores propter idem consilium suscipiendum.* On prenoit quelquefois l'avis , même des jeunes , mais ils n'avoient pas voix délibérative ; ce qui se rapporte au conseil que Saint Remi donnoit à Clovis dans une Lettre écrite vers l'an 507 ,

Duchefne ,
t. 1 , p. 849.
Rec. des His-
tor de Fran-
ce . t. 4 , p. 51.

cum juvenibus joca , cum senibus tracta.

A l'ouverture de chaque Parlement , on rendoit compte de tout ce qui s'étoit passé depuis la tenue du dernier ; chacun rapportoit ce qui pouvoit être venu à sa connoissance , ou ce qu'il croyoit avoir remarqué des dispositions , soit de

Hincmar ,
loco citato ,
cap. 36.

l'intérieur du Royaume , soit des Nations voisines , tributaires ou ennemies. Si quelqu'un avoit des plaintes à faire , des droits à réclamer , des abus à dénoncer , des établissemens ou des réformes à proposer , c'étoit-là le moment , la chose étoit mise en délibération : s'il s'agissoit d'affaires importantes & qui demandoient du secret , les anciens seuls en prenoient connoissance : si elles requéroient célérité , ils s'enfermoient , quelquefois pendant plusieurs jours de suite , sans aucune communication au dehors , & comme les Cardinaux dans le Conclave : ou le Roi venoit délibérer avec eux , Ib. chap. 34. ou il les envoyoit consulter , ou il leur faisoit donner ses ordres après avoir reçu leurs avis.

S'il y avoit quelque opposition ou diversité d'intérêts entre les Grands & le Clergé , ces deux Ordres délibéroient séparément , & on pré-

paroit toujours dans cette vûe
 Ib. chap. 35. deux chambres séparées, soit que
 l'Assemblée se tînt en pleine cam-
 pagne, comme il arrivoit souvent
 dans la belle saison, soit qu'elle se
 tînt dans quelque Château roya'.

Adhélard, dans la Description
 qu'il fait de la manière dont les
 Rois se communiquoient à leurs Su-
 jets dans ces Assemblées, manière
 qui devoit varier selon le caractère
 de ces Rois, paroît avoir eu parti-
 culièrement en vue l'affabilité de
 Charlemagne. Ce petit tableau n'est
 pas sans agrément. *Ipse Princeps ...
 in suscipiendis muneribus, salutandis
 proceribus, confabulando rariùs visis,
 compatiendo senioribus, congaudendo
 junioribus occupatus erat.*

Adhélard représente toujours les
 Evêques & les Grands comme sé-
 parés avec soin de la multitude, qui
 assistoit aussi, mais en dehors, à
 ces Assemblées. Les termes, *Reliqua*

multitudo, *cætera multitudo*, souvent répétés dans cette Description, pourroient faire croire que la Nation entière étoit encore admise à ces Assemblées; mais avec un peu d'attention, il est aisé de reconnoître que ces mots marquent seulement la distinction des anciens, soit du Clergé, soit des Grands qui délibéroient en particulier & en secret sur les affaires de l'Etat, d'avec la foule des jeunes gens que leur rang faisoit admettre à ces Assemblées, mais que leur âge excluoit des délibérations secrètes, & ne laissoit participer aux délibérations, même publiques, qu'en leur ôtant le droit de suffrage & la voix délibérative.

Il paroît donc que Charlemagne ne changea presque rien à la forme de ces Assemblées; que peut-être seulement il les rendit plus populaires. Les Maires du Palais, dont

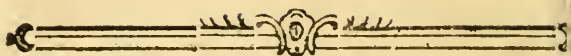
elles auroient pu borner ou gêner l'autorité, cherchoient à les rendre moins fréquentes & moins nombreuses : nous avons vu que Charles-Martel consultoit peu les Grands, qui s'en vengèrent en faisant avorter son grand projet, de parvenir à la Couronne par le choix de la Nation. Pepin le Bref, par une politique beaucoup plus habile, & qui lui réussit mieux, ne faisoit rien sans leur avis, & Charlemagne ajouta beaucoup encore à cette popularité, toujours utile aux Rois. Si le Corps de la Nation n'entroit plus dans les Assemblées Nationales comme au commencement de la première Race, l'universalité des Grands y étoit admise avec les seules restrictions dont nous avons parlé. Hincmar rappelle un Parlement où il ne manquoit qu'un Abbé nommé Hugues, & que Bernard Comte d'Auvergne ;

Epist. Hincmar. ad Lud.

2.

insi les Rois ne choissoient plus
eux dont ils vouloient composer
es Assemblées , comme nous avons
vu qu'ils l'avoient fait quelquefois
sous la première Race.





HISTOIRE

ROMANESQUE

DE CHARLEMAGNE

*ET ses rapports avec l'Histoire
véritable.*

CE ne seroit pas faire connoître entièrement Charlemagne, que de borner à ce qu'en disent les Chroniqueurs & les Auteurs qu'on peut regarder comme Historiens. La Fable est une partie essentielle de l'Histoire de ce Monarque, & on peut dire qu'elle rentre dans la vérité, en peignant la supériorité de ce Prince sur tous les autres, l'empire que sa gloire exerçoit sur l'imagination & l'enthousiasme qu'il inspiroit au

Romanciers & aux Poètes comme
aux Guerriers.

M. le Comte de Caylus regarde
le règne de Charlemagne comme la
source de tous les Romans (1) de
Chevalerie, & de la Chevalerie
même, quoique le Président Fau-
het trouve les Chevaliers déjà tout
formés dans les Ambactes & les
Solduriers des Gaulois, & quoi-
qu'on pût retrouver les modèles de
ces mêmes Chevaliers dans les Her-
cules, les Thésées, les Pirithoüs,
& tous les Héros du siège de Thèbes
& du siège de Troie. Si le souvenir
de ces Héros de l'Antiquité a con-
tribué en quelque chose à la nais-

Hist. de l'Ac-
cad. des Ins-
cript. & Bel-
les Lettres, T.
2, p. 236
& suiv.

(1) Nous prenons ici le nom de Romans
dans sa signification moderne, qui annonce
des Histoires feintes, & des récits fabuleux,
& non dans la signification originaire, qui
annonçoit que des Livres écrits en Langue
Romance, & qui s'appliquoit indistinctement
à l'Histoire véritable & à l'Histoire fabuleuse.

fance de la Chevalerie moderne c'est Charlemagne qui rappeloit ce souvenir par ses qualités brillantes & ses exploits presque incroyables. Le Roi Artus ou Arthur, & les Chevaliers de la Table Ronde, ne sont selon M. le Comte de Caylus, qu'une imitation de Charlemagne & de ses douze Pairs. Il observe en général que les Anglois ont été anciennement, en Littérature, en Histoire & dans les Fables Historiques, des copistes ardens des François, qui en effet, les précédoient dans les Lettres & dans les Arts, comme ils étoient précédés eux-mêmes par les Italiens & les autres Peuples méridionaux. La fameuse rivalité de la France & de l'Angleterre ne contribuoit pas peu sans doute à cette émulation, qui s'étendoit aussi aux objets politiques. Les Anglois avoient pris de nous l'usage des Communes, & celui des Compa-

gnies d'ordonnance. Cet esprit d'imitation se manifeste sur-tout dans les origines fabuleuses , & dans les anciens Romans des Anglois , qui sont visiblement calqués sur les nôtres. Si les François ont voulu descendre de Francus fils d'Hector ; s'ils ont fait descendre Ansegise , fils de S. Arnoul , d'Anchise père d'Enée : les Anglois , pour avoir la même origine , ont fait descendre les Bretons de Brutus , & Brutus d'Enée. Si , dans nos fables pieuses , nous avons fait voyager de Béthanie à Marseille le Lazare ressuscité par J. C. ; les Anglois ont fait arriver en Angleterre Joseph d'Arimathie , portant dans un *vaisseau* ou *graal* le sang de J. C. recueilli sur la Croix , & fondant une colonie de Chrétiens dans cette nouvelle contrée.

Notre Chevalerie est née autant de l'abus des Légendes , que de l'exagération de l'Histoire profane. La

piété de Charlemagne, jointe à ses exploits guerriers, a produit chez nous, & à notre imitation, chez nos voisins, toutes les idées romanesques, tant sacrées que profanes. Les Anglois nous envioient ce Monarque, ce Héros auquel ils n'en avoient point à opposer de semblable, au moins avant lui. La Fable vint au secours de l'Histoire; ils voulurent absolument avoir eu l'équivalent de Charlemagne, avant Charlemagne même; ils choisirent, dans des temps ignorés, un Prince auquel ils pouvoient, à leur gré, donner toutes les belles qualités, attribuer tous les hauts faits que l'imagination pouvoit concevoir. Nulle vérité historique ne les gênoit. On ne connoissoit guère de ce Prince que son nom & l'époque de son règne, & cette époque avoit un grand avantage; comme elle étoit antérieure à Charlemagne, Charlemagne devoit

noit en apparence la copie d'Artus. C'est ce double intérêt de pouvoir embellir leur Héros de toutes les couleurs de l'imagination, & en même temps se procurer l'antériorité de date sur Charlemagne, qui a fait préférer Artus à d'autres Princes qui auroient mieux soutenu le parallèle avec le Conquérant François; par exemple, à Egbert, qui eut l'honneur d'éteindre l'Heptarchie, & de réunir tous les Royaumes de l'Angleterre; & au grand Alfred, à qui l'Histoire n'a presque trouvé aucun reproche à faire: mais Egbert avoit un grand titre d'exclusion, c'est que l'Histoire le représente comme l'Elève de Charlemagne, à la Cour duquel il avoit trouvé un asile. Formé par les leçons & les exemples de ce Protecteur, aidé de ses secours, il eût toujours rappelé sa supériorité. Alfred, son petit-fils, avoit l'inconvénient d'être postérieur à Char-

lemagne , qui eût toujours paru avoir été son modèle.

Les rapports entre Artus & Charlemagne sont sensibles ; les Auteurs des Romans d'Artus ont mal déguisé l'imitation. Charlemagne & Artus se ressemblent parfaitement par le nombre & la qualité des guerres qu'ils ont eues à soutenir , par le grand nombre de voyages qu'ils ont faits : tous deux ont combattu les Païens & les Saxons ; tous deux distribuient avec la même générosité à leurs Capitaines , à leurs Soldats , le butin qu'ils avoient fait ; tous deux avoient les mêmes vertus , la même sobriété , la même frugalité , la même économie dans la vie privée ; la même magnificence dans les fêtes , dans les solennités , dans les Cours Plénières : tout ce qui est en précepte & en loi dans les Capitulaires de Charlemagne , est mis en action dans la vie d'Artus. Char-

lemagne & Artus ont eu l'un & l'autre un neveu très-brave, qu'ils ont aimé uniquement. Roland, dans les Romans de Charlemagne, Gauvain, dans les Romans d'Artus, jouent le même rôle.

La bonne épée de Charlemagne, *longue & large*, que l'on nommoit *Joyeuse* (1), & que l'on montre encore à S. Denis, & la *Durandal*, cette merveilleuse & magique épée, donnée par Charlemagne à Roland (2), & qui, entre les

(1) Un homme de beaucoup d'esprit, & d'un grand talent, a trouvé dans ce nom le mélange de la valeur & de la gaieté chez les François dès ces temps reculés; on peut tirer la même induction de ces cris de guerre qui ont été en usage dans la suite : *Montjoie S. Denis*, *Montjoie S. André*, *Montjoie Notre-Dame*, d'où le nom de *Montjoie* est resté à notre Roi d'Armes.

(2) *Rutlandi fuit iste (gladius) viri virtute potentis,*

Quem patruus magnus Karolus huic dederat.

mains de ce Paladin , même affoibli par la perte de son sang , coupoit un rocher en deux , font le modèle de l'*Escalibor* , cette épée d'Artus , à laquelle rien ne pouvoit résister , & de toutes les autres épées enchantées , dont il a plu aux Poètes & aux Romanciers de décrire les effets merveilleux & les terribles coups : le premier modèle de ces armes divines est dans les armes forgées par Vulcain pour Achille & pour Enée. Roland , près de mourir , casse la lame de *Durandal* , & en jette bien loin les tronçons , afin qu'elle ne puisse jamais servir aux Infidèles contre les Chrétiens. Artus , au moment de sa mort , charge son

*Et Rutlandus eo semper pugnare solebat ,
Millia pagani multa necans populi.*

Poésies historiques de Rodulphe Tortaire , Moine de Saint-Benoît-sur-Loire. Voir l'*Hist. de l'Acad. Royal. des Inscript. & Bell. Lettr.* t. 21 , p. 141 , & t. 23 , p. 237 & 238.

Ecuyer de jeter *Escalibor* dans un lac , pour que personne n'eût l'honneur de la posséder après lui.

Les Chevaliers de la Table Ronde répondent aux Pairs de Charlemagne ; & ce titre de *Pairs*, qui annonce une égalité parfaite entre ceux qui portent ce titre , a vraisemblablement fait naître l'idée de la Table Ronde , dont l'établissement , s'il appartient à l'Histoire , n'étoit , selon la conjecture de l'Abbé Le Gendre , qu'un moyen d'éviter toute dispute sur les rangs. L'époque de cet établissement ne se trouve nulle part dans l'Histoire , non plus que celle de l'établissement de la Pairie ; mais l'Histoire dit que Tassillon , Duc de Bavière , fut condamné par les Pairs , sous le règne de Charlemagne. Qu'est-ce que c'étoit que ces Pairs ? C'étoient les Grands du Royaume , alors réputés tous Pairs entre eux.

Les Romanciers Anglois , non contents du choix qu'ils avoient fait d'Arthur pour avoir l'antériorité de date sur Charlemagne , ont imaginé un Perceforêt , couronné Roi de la Grande-Bretagne par Alexandre le Grand , & qui cependant , selon les mêmes Romanciers , a vécu jusque sous l'Empire de Claude & par-delà ; car l'ignorance de ces Ecrivains étoit telle , qu'ils confondoient Alexandre avec César. Ils ont fait ce Perceforêt Fondateur d'un Ordre particulier bien antérieur à celui de la Table Ronde , & qu'ils ont nommé *l'Ordre du Franc-Palais & du Temple du Souverain Dieu* ; car par-tout la Religion est jointe à la Chevalerie , & l'Ordre & le Fondateur paroissent également chimériques.

Le Roman publié sous le nom de Turpin, Archevêque de Reims. & qui, comme tout le monde le fait

aujourd'hui, n'est point de ce Prélat, est le premier & le père de tous les Romains de Chevalerie. Il est vrai qu'il y avoit, du temps de Pepin le Bref & de Charlemagne, un Archevêque Turpin, célèbre pour avoir gouverné l'Eglise de Reims pendant plus de quarante ans, & pour avoir mis des Bénédictins dans l'Eglise de Saint Remy, au lieu des Chanoines qui y étoient; mais nous n'avons de lui aucun Ouvrage. C'est le nom & le titre de ce Prélat qu'a jugé à propos de prendre le faufaire, qui, selon l'opinion la plus commune parmi les Savans, ne composa le Roman de Charlemagne, connu sous le nom de Chronique de l'Archevêque Turpin (1), que sur la fin du onzième siècle, un peu

(1.) Chronique des prouesses & faits d'armes de Charlemagne, attribuée à l'Archevêque Turpin; imprimée à Paris en 1505, 1527 & 1583.

moins de trois siècles après la mort de ce Prince. On croit qu'un Moine, nommé Robert, est Auteur de cette fabuleuse Chronique, moitié Légende, moitié Roman, & qu'elle fut fabriquée pendant le Concile de Clermont, tenu en 1095, & où la première Croisade fut résolue. Les uns croient que cet Auteur étoit Espagnol, parce que sa Chronique semble avoir pour objet d'exalter l'Espagne; d'autres conjecturent qu'il étoit Moine de Saint Denis, parce qu'il se complait à rapporter & à exagérer les concessions faites à cette Abbaye par Charlemagne. Quoi qu'il en soit, ce Moine, vraisemblablement ami ou partisan de Pierre l'Hermite, vouloit sans doute seconder cet instigateur ardent des Croisades. Le but principal de son Ouvrage étoit évidemment d'échauffer les esprits, & de les animer à la guerre contre les Infidèles, par

l'exemple de Charlemagne, qui avoit eu en Espagne des succès contre les mêmes Infidèles. De là jusqu'à supposer que Charlemagne avoit porté ses armes dans la Palestine, il n'y avoit plus qu'un pas, & ce pas fut bientôt franchi par les Romanciers postérieurs, appuyés de l'autorité du faux Turpin, qui indique le fait par des titres de Chapitres, lesquels ne sont point remplis (1). Si cette erreur, peut-être volontaire dans les vûes de ces Auteurs, étoit réelle, comme leur ignorance & leur superstition peuvent aussi le faire croire, elle avoit sans doute pour fondement les victoires remportées par Charlemagne sur les Arabes Mahométans d'Espagne, ses fréquens voyages à Rome, &

(1) *Qualiter Dominicum sepulchrum adiit, & qualiter Dominicum lignum secum attulerit scribere nequeo.*

l'envoï que le Calife Aaron Rachid lui avoit fait des clefs du Saint Sépulcre. Dans le temps où ces Romanciers écrivoient, les Croisades étoient le plus sûr moyen d'acquérir de la gloire ; Charlemagne en avoit beaucoup acquis, donc il falloit que Charlemagne eût été à la Terre-Sainte : mais Pepin son père avoit aussi été un grand Prince, & il avoit fait la guerre en Italie aux ennemis du Pape ; il fallut aussi que Pepin eût été à la Terre-Sainte ; car ces Auteurs, dans des temps où l'instruction étoit si rare & si bornée, ne pouvoient comprendre que ce qu'ils voyoient n'eût pas toujours été ; aujourd'hui même encore, ceux qui ont plus de philosophie que de connoissances, ont de la peine à se transporter dans les siècles passés, pour en bien saisir l'esprit ; ils se persuadent trop aisément que, dans tous les temps, les gens sensés ont

dû penser comme eux ; & le siècle de Louis XV ne comprenoit déjà plus le siècle de Louis XIV.

A cet objet politique (ou qui du moins paroïssoit tel alors) de célébrer les Croisades & d'y exhorter, joignons un autre objet politique de Moines & de Légendaires, celui d'accréditer les reliques dont ils étoient dépositaires, en supposant que Charlemagne les avoit rapportées de la Terre-Sainte, & nous aurons la clef de cette grande fiction des Croisades de Charlemagne, qui n'est que préparée par les Fables du faux Turpin, qui a été mise dans tout son jour par les Romanciers ses successeurs, & qui n'a de fondement dans l'Histoire que celui que nous avons indiqué.

Avant les siècles de bonne critique, les Fables de Turpin avoient usurpé l'autorité qui n'est due qu'à la vérité. Il n'y avoit plus d'autre

Histoire de Charlemagne. Les Chroniqueurs étoient oubliés, le faux Turpin étoit seul connu, seul cru, seul cité. Ses Fables étoient dans toutes les bouches; les Poètes les avoient illustrées; tous les Arts étoient employés à les reproduire. Lorsqu'en 1377 & 1378, l'Empereur Charles IV étoit à Paris, le Roi Charles V, son neveu, lui fit présent de deux fiacons d'or, sur lesquels l'Orfèvre avoit représenté S. Jacques montrant à Charlemagne la route des pays qu'il devoit conquérir au delà des Pyrénées: c'est le sujet du premier Chapitre du faux Turpin. Robert, Evêque de Senez, dans un Ouvrage composé pour l'éducation de Charles VI, parle des Diables qui accoururent à Aix-la-Chapelle au moment de la mort de Charlemagne, & de l'apparition soudaine de S. Jacques, qui vint leur disputer & leur enlever l'ame de ce Prince.

Vie de Char-
les V, par
Christine de
Pisan, l. 3,
c. 46.

Hist. de l'A.
cad. Roy. des
Inscript. &
Bell. Lettr. t.
21, p. 143.

Mais suivons par ordre l'Histoire romanesque de Charlemagne , sans égard à l'ancienneté relative des Auteurs & des Ouvrages qui nous en offriront les principaux traits , & que nous nous contenterons d'indiquer dans les citations. Attachons-nous sur-tout à découvrir le peu de vérité caché sous cet amas de fables , & qui en a fourni la matière , ou qui en a été le prétexte. Il est curieux & il peut être utile de voir comment les fables se forment de la vérité.

L'Histoire romanesque de Charlemagne commence même avant sa naissance , & l'imagination des Romanciers ne s'est pas moins exercée sur l'Histoire de sa mère , que sur la sienne.

Elle s'est même exercée sur la généalogie de ce Prince. Ne faire remonter cette généalogie que jusqu'à S. Arnoul , eût été trop peu. Les

Boyardo,
Orlando in-
namorato.

Romanciers avoient l'exemple des Chroniqueurs, qui la plupart, à l'envi les uns des autres, avoient fait descendre les François des Troyens, apparemment parce que les Romains en descendoient. Boyardo, qui, sans être favorable à Charlemagne, sentoît cependant qu'il devoit lui donner une origine illustre, & qui d'autre part avoit à flatter la Maison d'Est, laquelle se glorifioit de rapporter son origine au Paladin Roger, donne à Charlemagne & à Roger une origine commune; cette origine est Troyenne, & la plus illustre que pût fournir l'Histoire de Troie, car c'est d'Hector lui-même que Boyardo fait descendre de mâle en mâle Charlemagne & Roger; l'épée *Durandal* étoit celle d'Hector, qui s'étoit conservée dans sa famille. Astyanax, fils d'Hector, conquît la Sicile. Il eut un fils nommé Polydore; celui-ci en

eut deux, Clodoaque & Constant. De Clodoaque descendoit Roger, par une longue suite de Princes & de Héros; de Constant descendoit aussi, après plusieurs générations, l'Empereur Constantin, sans doute à cause qu'un de ces deux noms paroît dérivé de l'autre; & comme Constantin avoit fait époque dans l'Histoire Romaine, par la translation du Siège de l'Empire à Constantinople, & par l'établissement du Christianisme dans l'Empire, il fallut que Charlemagne, qui faisoit époque aussi dans l'Histoire de l'Empire, par le renouvellement de l'Empire d'Occident, descendît de Constantin.

Berthe, surnommée *au grand pied*, parce qu'elle avoit un pied plus grand que l'autre, ou Berthe *la Débonnaire*, parce qu'elle étoit distinguée entre toutes les femmes par la douceur & la bonté, mérita, par

ses vertus, d'être la mère de Charlemagne, & par sa douceur d'être l'aïeule de ce Louis, qui hérita de son surnom de *Débonnaire*. Selon les Historiens, elle étoit fille de Charibert, Comte de Laon, ou d'un Seigneur Liégeois; selon les Romanciers, elle étoit fille ou d'un Empereur de Constantinople, ou d'un Roi des Allemands ou des Huns. Nous suivrons ici l'Auteur du Roman en Vers de *Berthe au grand pied*, nommé Adenés, & surnommé *le Roi*, soit parce qu'il étoit le premier ou le Roi des Menestrels ou Troubadours de son temps, soit parce qu'il étoit Roi d'Armes du Duc de Brabant; il le fut dans la suite, à ce qu'on croit, de Philippe le Hardi, fils de Saint Louis, par le crédit de la Reine Marie de Brabant; femme de Philippe, Protectrice zélée d'Adenés, & qui eut part à ses Ouvrages. Selon

denés, la Reine Berthe étoit fille
un Roi de Hongrie, nommé Flore,
de la Reine Blanche fleur sa femme.
Blanche fleur aime sa fille avec ten-
resse, & se sépare d'elle avec de
grands regrets, lorsque Berthe vient
en France épouser le Roi Pepin ;
mais elle choisit mal les personnes
qu'elle place auprès de sa fille, &
qu'elle charge de l'accompagner en
France : c'étoient une femme nommée
Margiste, qui apparemment avoit
bien caché jusqu'alors l'ambition
dont elle étoit dévorée, & la per-
fidie qui formoit son caractère ; Alise
sa fille, qui ressembloit extrêmement
à Berthe, de taille & de visage, &
à qui cette ressemblance, jointe à
la conformité d'âge, pouvoit avoir
procuré la confiance & l'amitié de
cette Princesse ; enfin un Chevalier
d'honneur, nommé Tibert, parent
de Margiste, amant très-peu délicat

& très-ambitieux d'Alife. La pudeur timide de Berthe lui faisoit extrêmement redouter l'instant de passer entre les bras d'un mari ; elle ne pouvoit se familiariser avec cette idée. Elle fit part de son embarras & de son trouble à Margiste, qui bâtit sur ce léger fondement l'espérance d'une grande fortune pour sa fille, pour elle-même, & pour Tibert ; elle loua la délicatesse de Berthe, accrut son embarras en y applaudissant, & lui proposa de l'en délivrer, en lui substituant Alife dans le lit nuptial pour cette nuit redoutée. Mais, que gagneroit-on à sauver une nuit ? Que feroit-on les nuits suivantes, & quel seroit le terme prescrit à la pudeur de Berthe ? Ce n'étoit pas là peut-être la plus grande difficulté. La pudeur a ses caprices & ses délicatesses ; un moment est beaucoup pour elle.

elle cède avec moins de regret quand elle a eu l'honneur de se défendre (1).

Il est plus difficile de comprendre comment Berthe, avec assez de pudeur pour craindre le moment de rendre heureux un grand Roi son mari, avoit assez peu de vertu pour consentir qu'un adultère servît de prélude à son union avec ce Prince. Mais il ne s'agit pas plus de raisonner contre ces Romanciers, que contre les Hérésiarques mystiques. Il faut cependant convenir que la moralité du Roman est assez juste. Berthe est punie de sa faute, comme d'une faute grave, & Alise de son crime, comme d'un crime.

On pourroit s'étonner encore que

(1) N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite ;

Rome eût été du moins un peu plus tard sujette.

Tibert , amant d'Alife , consente à prêter ainsi au Roi sa maîtresse ; mais le caractère donné de Tibert prévient cette objection ; c'est une ame vile , intéressée ; il n'étoit pour Alife , & Alife n'étoit pour lui qu'un moyen de parvenir à la fortune ; c'étoient des complices , & non pas des amans.

Alife passa la nuit avec Pepin. Le lendemain matin , à la pointe du jour , Margiste conduit Berthe dans la chambre du Roi , en lui disant qu'il faut qu'elle prenne la place d'Alife , ou plutôt la sienne , au moment où le Roi sera prêt à se lever : en approchant du lit , elle fait avec la pointe d'un couteau , une légère égratignure à sa fille , & se retire en laissant Berthe seule au chevet du lit. Alife s'écrie qu'on l'assassine : le Roi appelle ; on accourt , on ne trouve que Berthe , & on apperçoit un couteau laissé sur le lit. Mar-

giste , qui s'étoit peu éloignée , arrive avec les autres , paroît étonnée , indignée , avoue avec une fureur simulée qu'elle voit trop que sa fille est l'assassin ; elle ajoute qu'on peut s'en rapporter à elle du soin de la punir , & qu'une fille si coupable , & qui la déshonore , ne trouvera point en elle l'indulgence d'une mère. La fausse Berthe obtient cette grace du Roi. La véritable Berthe , interdite , tremblante , ne sachant si ce qu'elle voit est un songe ou une suite mystérieuse du stratagême auquel elle avoit donné lieu , est entraînée sans avoir pu parler , & de peur qu'elle ne parle , on la fait partir un bâillon dans la bouche ; Margiste & Tibert répondent d'elle , & assurent qu'on n'en entendra plus parler ; Pepin prend seulement la précaution de les faire accompagner de trois Sergens ou serviteurs fidèles , qu'il charge de prendre les

ordres de Tibert : celui-ci avoit pris l'ordre de Margiste. On mène Berthe dans la forêt d'Orléans ; & là, Tibert ordonne aux Sergens de la tuer. Mais les Sergens avoient eu le temps de voir la patience & la douceur de Berthe ; ils en avoient été touchés , ils ne pouvoient la croire coupable ; non seulement ils résistèrent à l'ordre de Tibert , mais ils l'empêchèrent de consommer lui-même le crime , comme il le vouloit : on laissa la malheureuse Berthe aller où elle pourroit. Cependant il falloit rapporter à Margiste une preuve de sa mort ; on lui présenta *un cœur de pourceau tout sanglant* , en lui disant que c'étoit celui de Berthe. Le reste de la vie de Margiste, d'Alise & de Tibert, ressemble à leur conduite envers la Princesse Berthe. Montés sur le trône en scélérats , ils l'occupèrent en tyrans ; leur empire fut une suite de vexa-

ons & de violences ; ils étoient en erreur au Royaume. Pepin, toujours trompé, eut d'Alise deux fils, nommés Reinfroy & Henri, qui ressemblèrent, par les mœurs & par le caractère, à leur mère & à leur grand-mère, & qui partagèrent avec elles la haine publique.

Cependant la Reine de Hongrie ; Blanche fleur, voulut venir en France pour voir sa fille ; & jouir du bonheur que cette Princesse devoit procurer à la Nation, & de l'amour des François pour elle. Les Imposteurs frémissent à cette nouvelle ; ils cherchèrent les moyens de faire périr la Reine de Hongrie aussi bien que sa fille ; ils résolurent de l'*enherber en poires ou en cerises*, c'est-à-dire de l'empoisonner. Blanche fleur, arrivée sur les terres de France, ne pouvoit reconnoître sa fille aux plaintes qu'elle recevoit de toutes parts sur son injustice & sa tyrannie ; au lieu

des applaudissemens qu'elle attendoit, elle n'entendit que des murmures, elle ne vit que de la défection. On lui présenta ses petits-fils prétendus; elle fut étonnée de n'avoir pas senti pour eux la moindre tendresse; sa fille ne vint point à sa rencontre, une maladie lui servit d'excuse; il falloit sur-tout empêcher qu'elles ne se vissent. Margiste eut soin de donner & de faire donner à Blanchefleur, de momens en momens, des nouvelles toujours de plus en plus funestes de la santé de sa fille, & c'étoit toujours la joie qu'elle avoit de son arrivée qui faisoit ce ravage dans son ame & dans sa santé: enfin, lorsque Blanchefleur qui ne concevoit plus rien à tout ce qu'elle voyoit & à tout ce qu'elle entendoit, descend au Palais & se présente à l'appartement de sa fille Margiste vient toute éperdue lui dire

dire que Berthe est absolument hors d'état d'être vue ; Blanche fleur veut la voir, & entre malgré tous les obstacles. Alise, enveloppée dans ses couvertures, le visage caché par ses cornettes de nuit, dans une chambre où d'ailleurs on ne laissoit point entrer le jour, sous prétexte que la malade ne pouvoit le soutenir, lui dit d'une voix mourante : *Reine, n'approchez pas, je suis jaune comme cire.* Berthe, même malade, n'eût point fait cet accueil à sa mère. La Reine de Hongrie, à qui toutes ces défaites & toutes les choses étranges & contraires à son attente, qui l'avoient frappée en France, achevoient d'inspirer les plus violens soupçons, va droit au fait, c'est-à-dire à l'examen des pieds, car Alise avoit sur Berthe l'avantage d'avoir les pieds plus petits & parfaitement égaux. Blanche fleur s'assure que ce n'est point sa fille, & le déclare au Roi. Les cou-

pables font arrêtés ; Margiste & Tibert , appliqués à la question , avouent toute l'intrigue ; Margiste est brûlée vive ; Tibert est pendu ; Alise , en considération de l'honneur qu'elle a d'être mère des fils du Roi , n'est qu'enfermée à l'Abbaye de Montmartre.

Mais , qu'étoit devenue la véritable Berthe ? Obligée de regarder comme une faveur l'abandon affreux où elle avoit été laissée dans la forêt d'Orléans , elle avoit long-temps erré à travers les bois & les champs , mendiant son pain de village en village , de Province en Province , exposée à tous les dangers par sa jeunesse , sa figure & sa pauvreté ; enfin dans la Province du Maine un vieil & saint Hermite lui donne un asile , & l'adresse à une famille pauvre , mais charitable , qui se chargea de sa misère , & qu'elle en dédommagea en se mettant promptement

en état de lui être utile par ses travaux. Simon & Constance sa femme, Isabeau & Aiglantine leurs filles composoient cette famille vertueuse. Berthe, sans s'expliquer ni se déguiser davantage, se donna pour une infortunée qui fuyoit des persécutions domestiques; on lui demanda son nom, elle dit qu'elle se nommoit Berthe. On remarqua que c'étoit le nom de la Reine; elle rougit, se tut, & les servit. Bientôt elle devint la fille de Simon & de Constance, la sœur d'Isabeau & d'Aiglantine. Tout le monde l'aimoit, on la propoisoit pour modèle; sa douceur & sa bonté charmoient tous les cœurs; on admiroit ses vertus & ses talens; & lorsque l'aventure de la fausse Berthe eut éclaté, Simon & Constance commencèrent à soupçonner qu'ils possédoient chez eux la véritable. Mais Berthe, attentive à écarter

de telles idées , s'occupoit uniquement à filer & à broder , arts qu'elle exerçoit avec d'autant plus de plaisir & de succès , qu'elle les avoit appris d'Aiglantine & d'Isabeau ; cependant un air de noblesse & de grandeur la trahissoit , & déceloit une Reine.

Au bout de plusieurs années , Pepin s'étant égaré à la chasse dans la Province du Maine , rencontra une jeune Payfanne à laquelle il demanda son chemin , en lui disant , comme Henri IV dans la *Partie de Chasse* , qu'il étoit un Officier du Roi qui avoit perdu la chasse : elle s'offrit à lui servir de guide. Il accepta son offre avec plaisir ; & comme elle étoit jeune & jolie , il voulut lui parler d'amour , & devint bientôt pressant : mais l'hommage adressé à la Payfanne , fut repoussé par la Princesse. Berthe (car c'étoit elle , & elle n'avoit point reconnu Pepin & n'en avoit point été reconnue)

lui dit avec une fierté qui le déconcerta : » Insolent , vous vous dites
» Serviteur du Roi Pepin ! vous fré-
» miriez , si vous saviez avec qui
» vous osez vouloir prendre ces im-
» pertinentes libertés « ! Aussi-tôt
elle s'enfonça dans le bois , & elle
échappa aux regards de Pepin. Celui-
ci , frappé en ce moment du sou-
venir de Berthe , gagna le premier
la maison de Simon , qu'elle lui avoit
d'abord indiquée. A force de ques-
tionner ces gens sincères & véridi-
ques , qui ne lui cachèrent point
leurs soupçons , il vit les siens éclair-
cis ; il vit que le temps & les cir-
constances de l'arrivée de Berthe
chez Simon , s'accordoient avec
l'aventure de sa femme : il se cache
pour l'entendre à son retour , &
pour la surprendre. Elle arrive fort
tard , encore très-émue de la ren-
contre qu'elle avoit faite dans le
bois : on la calme , on lui fait en-

tendre d'abord qu'on a mis cet Officier dans son chemin, & qu'elle n'a plus rien à craindre. Insensiblement on la remet sur l'histoire de ses malheurs, que par délicatesse même on n'avoit jamais bien approfondie ; on finit par lui avouer le soupçon qu'on avoit de la vérité :

» Non, non, dit-elle en pleurant de tendresse, » je n'ai plus, je ne » veux plus d'autre père que Simon, » d'autre mère que Constance, d'au- » tres sœurs qu'Aiglantine & Isa- » beau ; j'en suis aimé, je les aime ; » *j'aime Dieu sur-tout*, il m'a tout » donné en me donnant à eux «....

» Il vous a donné de plus un mari, s'écrie Pepin en paroissant tout-à-coup & en tombant à ses pieds, » un » mari dont le destin est de vous » aimer en tout temps, en tout » lieu, sous toutes les formes, » lors même qu'il vous méconnoît » & qu'il s'oublie ; mais qui n'a

» jamais pu vous faire agréer son
 » empressement , ni comme mari , ni
 » comme amant «.

La reconnoissance se fait ; on regrette seulement que Blanchefleur n'en soit pas témoin ; assurément il ne tenoit qu'à l'Auteur , qui pouvoit à son gré ou avancer le temps de cette reconnoissance , ou retarder celui du retour de Blanchefleur en Hongrie. Pepin mande ses Courtisans , & les présente à leur Reine : il voulut tenir Cour plénière pendant trois jours dans la maison même de Simon ; il fit de cet homme bon & sage son Conseiller ou Ministre , Constance fut Dame d'honneur de la Reine Berthe , Aiglantine & Isabelle furent ses Dames du Palais. La Reine cultiva toujours , avec le même goût , les Arts qu'elles lui avoient appris ; elle fila des habits pour les pauvres ; & *Berthe la Filleuse* n'est pas moins connue dans

les Romains que *Berthe la Débonnaire* & *Berthe au grand pied* ; elle fut mère de Charlemagne ; les Princes Reinfroy & Henri moururent avant leur père , & n'eurent rien à contester à leur frère.

Dans le Roman de Charlemagne , composé par Girard d'Amiens (1) , ces deux Princes survivent à Pepin ; Henri ou Hendri veut empoisonner Charlemagne , Reinfroi lui fait la guerre , tous deux ont la tête tranchée ; ce qui peut faire allusion à quelques-unes des conspirations dont le règne de Charlemagne ne fut pas exempt.

Le Roman Espagnol , intitulé

(1) Girard ou Girardin d'Amiens , Auteur du treizième siècle , vivoit sous S. Louis ou sous Philippe le Hardi ; c'est le quatre-vingt-quatorzième des anciens Poètes François dont le Président Fauchet a fait mention. L'Ouvrage dont il s'agit contient *les faits & gestes* de Charlemagne , décrits en Vers Alexandrins.

Nochès de Invierno , ne fait pas la Reine Berthé tout-à fait si sage : elle aime , au lieu de Pepin , un jeune Seigneur de grande Maison , nommé Dudon de Lys , qui a été chargé d'aller la demander en mariage pour le Roi , & de l'amener à Paris ; c'est même cette inclination qui favorise le stratagème de la fausse Berthe , laquelle est nommée ici Fiamette. Berthe lui confie le chagrin qu'elle a d'être obligée de donner à la grandeur ce qu'elle eût voulu ne donner qu'à l'amour ; Fiamette lui offre de prendre sa place , à la faveur de la ressemblance. » Pour vous , ajoute-t-elle , » vous vous retirerez » par un escalier dérobé , au pied » duquel vous trouverez Dudon » prêt à vous enlever , & à vous » conduire dans un de ses Châ- » teaux «. Au lieu de Dudon , ce sont les assassins qu'elle trouve & qui l'enlèvent. Le reste de l'Histoire

est assez conforme au Roman d'Adenés. Pepin retrouve la véritable Berthe sur les bords du *Magne* ou de la *Magne*, qu'on croit être la Maïenne ; il y célèbre de nouvelles noces avec Berthe, & à la fin de cette fête champêtre, il se retire avec elle dans un grand chariot couvert, qui leur sert de lit nuptial, & dans lequel fut conçu Charlemagne, dont le nom, selon cet Auteur, vient de *Caro* (char en Espagnol) & de *Magno*, nom de la rivière de Maïenne, parce qu'il fut conçu dans un char au bord de la Maïenne ; étymologie bien forcée, tandis que la véritable est si naturellement & si évidemment composée de son nom propre, & d'un surnom qu'il a mérité à tant de titres.

D'autres Romanciers, en adoptant la véritable étymologie, disent que ce nom de *Grand* fut donné

à Charlemagne pour avoir terrassé & tué un lion dans sa jeunesse ; d'autres attribuent cet exploit à Pepin & à beaucoup d'autres , qui n'en ont pas eu le titre de *Grand* ; car tous ces Héros ou Paladins , avant de tuer des hommes , avoient tué , même sans armes , des lions ou des loups enragés ; c'étoient-là les jeux de leur enfance. Rien n'est si commun dans les Historiens Romanciers.

La Reine des Amazones , Thalestris , qui , en voyant la petite taille d'Alexandre (1) , fut si étonnée de sa réputation , eût mieux compris la gloire de Charlemagne.

(1) *Interrito vultu Regem Thalestris intuebatur , habitum ejus haud quaquam rerum famæ parem oculis perlustrans. Quippè omnibus barbaris in corporum majestate veneratio est & magnorumque operum non alios capaces putant , quàm quos eximiâ specie donare natura dignata est. Q. Curt.*

Quinte-Curce observe que les Barbares ne pensent pas qu'un homme d'une petite taille puisse faire de grandes choses. Nos vieux Romanciers étoient vraisemblablement dans la même erreur. La taille haute & majestueuse que les Historiens donnent à Charlemagne, ne suffisoit point encore à ces Romanciers, il fallut qu'ils lui donnassent huit pieds de haut, sans songer que cette taille ne feroit qu'un géant difforme. Quelques Historiens donnent à Charlemagne six pieds, quatre lignes; d'autres ont dit que sa taille étoit de huit de ses pieds; c'est aux Définiteurs à nous dire quel est le mérite de cette proportion. D'après les évaluations les plus exactes, Charlemagne avoit cinq pieds, neuf pouces; en conséquence de cette riche taille, & de la force de corps qui ne l'accompagne pas toujours, mais qui dans Charlemagne y étoit

jointe, les Romanciers lui ont donné une voracité dégoûtante & digne de Gargantua; il mangeoit, selon eux, à un seul repas le quart d'un mouton, deux gelinotes, une grosse oie, ou toujours l'équivalent de ces mets.

Quant à sa force, avec sa fameuse épée *Joyeuse* il coupoit en deux un Chevalier armé de toutes pièces, & le cheval qui le portoit; il castoit, en se jouant, les fers de chevaux les plus épais & le plus nouvellement forgés; il ne dormoit que trois heures par nuit, preuve de force bien désirable pour qui fait si bien employer son temps.

Roman de
Charlem. &
de ses douze
Pairs.

Charlemagne, selon la Chronique de Turpin, étant, selon sa coutume, à observer les Astres au milieu d'une nuit seraine, S. Jacques, l'Apôtre de l'Espagne, lui apparut dans la voie lactée qu'il considéroit alors; le Saint lui révéla l'endroit où ses

Chroniq. de
Turpin, c. 14

ces cendres repositoient dans la Galice, abandonnées par les Chrétiens & profanées par les Musulmans ; il lui ordonna de conquérir l'Espagne, de lui ériger un tombeau & une église ; & comme une étoile avoit autrefois guidé les Mages, S. Jacques, arrivé par la voie lactée, indiqua la même route à Charlemagne pour se transporter en Espagne. C'est de là que le Peuple appelle encore aujourd'hui la voie lactée *le chemin de S. Jacques* ; tant un grand nom consacre les faits aussi bien ou mieux encore dans la Fable que dans l'Histoire, & tant les Contes de Turpin avoient acquis de faveur parmi le Peuple ! Il est aisé de trouver l'origine de ce récit, premièrement, comme nous l'avons observé, dans l'Écriture-Sainte, dont il falloit toujours que les miracles fussent reproduits dans ces Fables pieuses ; secondement, dans le goût

connu de Charlemagne pour l'Astronomie.

Dans toute cette expédition nous voyons les murs des principales Villes tomber devant Charlemagne, comme les murs de Jéricho devant Jofué. Chap. 22

Par une suite de cette même tradition de l'apparition de S. Jacques à Charlemagne, ce fut ce Prince qui bâtit l'église de S. Jacques de Compostelle en Galice, une autre église de S. Jacques à Toulouse, & l'hôpital de S. Jacques à Paris.

Le faux Turpin fait d'une fameuse idole qu'on trouve, dit-il, dans l'Andalousie (où il est constant que Charlemagne ne porta point ses armes), une description qui ressemble beaucoup à celle que les Historiens nous ont donnée de la fameuse idole des Saxons, Irminful, détruite par Charlemagne.

Chroniq. de
Turpin, c. 32

Les armées des Sarasins sont tou-

Ibid. c. 8. jours de deux cent, trois cent, quatre cent mille hommes ; elles renaissent à tout moment , & reparoissent par-tout. On voit que l'Auteur avoit devant les yeux le calcul exagéré de Paul Diacre & d'Anastase le Bibliothécaire, dans la Relation de la bataille de Poitiers contre Charles Martel , ou de celle de Montpellier contre Eudes Duc d'Aquitaine.

On propose entre les François & les Sarasins , des combats singuliers d'un contre un , de deux contre deux , de cent contre cent , de mille contre mille. Tous ces combats ont lieu, & dans tous, les François ont l'avantage ; il se livre ensuite une bataille générale , & les François y sont battus. Cette fiction n'est pas sans ressemblance avec quelques momens de notre Histoire ; & en général l'esprit de Chevalerie, qui ramène tout aux combats singuliers , & qui réduisoit même une

affaire générale à une multitude de duels , étoit peu favorable à la discipline si nécessaire pour les batailles : la Chevalerie particularise & isole, les batailles veulent du concert & de l'ensemble ; ce n'est point par la force particulière qu'elles se gagnent , c'est par la force générale , par l'action simultanée des grandes masses , par le commandement du Chef & l'obéissance du Soldat ; la valeur indocile & impétueuse des Chevaliers , n'est propre qu'à brouiller tout , qu'à rompre les corps , & qu'à causer des déroutes.

L'Archevêque Turpin suivoit Charlemagne dans toutes ses conquêtes , il le suivit sur-tout à celle d'Espagne , & on montre encore à Roncevaux d'énormes pantoufles qu'on assure avoir été les siennes : car il faut que tout ait été gigantesque du temps de Charlemagne.

La fonction de l'Archevêque à la

suite du Prince , étoit de baptiser tous ceux que le Prince avoit subjugués ; & ceux qui ne vouloient recevoir la Foi Catholique , étoient occis par glaive , ou constitués captifs (1) ; usage que l'Auteur de la Chronique ne rapporte que pour en faire l'éloge ; car l'esprit d'intolérance auquel Charlemagne se livroit par principe , & contre son caractère , n'étoit point affoibli au temps où le faux Turpin écrivoit.

Cet esprit d'intolérance & de profélytisme quelquefois déplacé , se retrouve par-tout dans ces Romans de Charlemagne. Dans un combat des François contre les Bulgares , Baudouin , frère de Roland & neveu de Charlemagne , court à Firamor Roi des Bulgares , en lui

(1) Chronique de Turpin , Traduction de Robert Gaguin , Général des Mathurins , Bibliothécaire de Charles VIII.

criant : *Fais-toi chrétienner , ou je t'arrache la vie. Laisse-là tes contes ,* répondle Roi Bulgare , & *défends-toi.* C'étoit exposer la Foi à de pareilles profanations , que de parler ainsi de conversion au milieu de l'horreur des combats.

Cette ardeur prosélytique est telle , que , dans un de ces Romans , un Roi Sarasin des Indes ayant été vaincu , & s'étant fait baptiser , pousse déjà le zèle jusqu'à trancher lui-même la tête à son propre frère , parce que celui-ci refusoit de se faire Chrétien.

Chroniq. de Mabrian.

Dans le Roman de Jourdain de Blaves , un Roi Païen d'Ecosse , nommé Sadoine , se fait Chrétien , & ordonne à tous ses Sujets d'embrasser sa nouvelle Religion , sous peine d'avoir la tête tranchée.

Dans le combat dont nous venons de parler , entre Baudouin & Firamor Roi des Bulgares , Firamor

est tué , Baudouin est blessé à mort ; il brise son épée , car il paroît que c'étoit un usage de ces Paladins de briser en mourant leur épée , afin qu'elle ne pût servir à personne après eux. Quand par hasard ils la remettoient à un parent , à un ami , c'étoit la plus grande marque d'estime & de confiance (1). Baudouin se dispose à une mort Chrétienne. Après avoir fait une confession publique , il arrache trois brins d'herbe *en l'honneur de la Sainte Trinité* , & les avale , se communiant ainsi lui-même *en guise de Viatique* : trait curieux , & qui indique sûrement un usage d'un temps où l'on attachoit la plus grande vertu aux symboles & à la direction d'intention. C'est ainsi qu'encore au seizième siècle , le Chevalier Bayard , en mourant , se

(1) *Et dixit moriens : Te nunc habet ista secundum.*

confessoit (1) , par humilité , à son Maître-d'Hôtel , à défaut de Prêtre , & baisoit pieusement la croisée de son épée , à défaut de crucifix. *Corbleu* , dit Roland , dans le Poëme de *Ricciardeto* (Richardet) , encore vaudroit-il mieux se confesser au *Diable* , que de mourir sans confession.

Charlemagne arrive , & voit expirer son neveu ; il le venge en immolant une foule de Barbares avec l'invincible *Joyeuse*. *Diaulas* , Chef de ces Barbares , & fils de *Witiking* qu'on suppose avoir été tué en duel par Charlemagne , propose à celui-ci , pour venger son père , de terminer la guerre par un combat singulier : Charlemagne accepte le défi ; les deux Chefs se battent en présence des deux armées. Charle-

(1) On fait le nom d'un des Confesseurs de Charlemagne ; il se nommoit *Valdon* , & étoit Abbé d'Augy près de Constance.

magne est vainqueur , il renverse
 Diaulas , lui met l'épée sur la gorge ,
 l'oblige à demander la vie & à re-
 cevoir le Baptême.

Chançon
 des Sefnes ou
 Saxons , ou
 Roman de
 Charlemag,
 contenant
 son expédi-
 tion contre
 Witikind.

Prenez Loi Chrifiane , amendez votre vie ,
 Si créez à Jefus , le fils Sainte-Marie ,
 Car Mahom ne vaut pas une pomme pourrie.

Il ne s'agiffoit point de *Mahom*
 ou Mahomet dans la Foi de ces Peu-
 ples Germaniques ; mais dans les
 fiècles d'ignorance on confondoit
 toujours le Paganifme & le Maho-
 métifme.

L'autorité que la doctrine , la
 piété , la puiffance , la gloire de
 Charlemagne , lui donnoient fur le
 Clergé , jointe à l'efprit d'intolé-
 rance qui avoit lieu dès-lors &
 qui s'accrut beaucoup dans la fuite ,
 a fait imaginer l'hiftoire fuivante.
 Un Archevêque de Bordeaux , accusé
 d'avoir prêché contre la Foi , *fit la*
folie , ce font les termes du Roman-
 cier , d'aller à Rome pour fe juf-

ifier ; ce fut une folie en effet par l'événement , car il y fut condamné , ce qui pouvoit être juste , & emprisonné , ce qui étoit au moins rigoureux. Il fut renvoyé au Roi de France , qui , dans une Assemblée de Barons & d'Evêques , le fit condamner au feu ; ce qui paroît juste au Romancier , qui écrivoit dans un temps où on brûloit les Hérétiques , parce qu'on croyoit qu'un homme peut & doit venger Dieu , qu'il doit le venger par le plus cruel des supplices connus , par un supplice que Dieu semble avoir indiqué lui-même , en faisant tomber le feu du Ciel sur des hommes & sur des Peuples coupables , & en préparant un feu éternel aux méchans. C'est ainsi que les hommes , égarés par une demie-science , deviennent foux & cruels , en croyant n'être que justes & conséquens ; c'est ainsi qu'ils s'opposent aux vûes de

miséricorde & de bonté que Dieu a toujours sur les hommes.

Au reste , l'histoire de l'Archevêque de Bordeaux ne nous paroît être que celle de Félix d'Urgel , défigurée , exagérée d'après les idées du treizième siècle. Les Romans écrits par des ignorans , sont la peinture fidèle , non des mœurs qu'ils prétendent décrire , mais de celles de leur temps , qu'ils croyent avoir été celles de tous les temps.

On retrouve presque toujours ainsi dans les Romanciers l'Histoire altérée & défigurée , & avec un peu d'attention il n'est pas difficile de la reconnoître. Dans le *Philomena* ou *Philumena* (1) , Ouvrage précieux

(1) Ce Roman paroît avoir été composé d'abord en Bas-Languedocien , & traduit depuis en Latin par un Moine de l'Abbaye de la Grasse ou de la Grace , située à cinq lieues de Carcassonne , & à six & demie de Narbonne. M. l'Abbé Le Beuf a fait, sur le *Philomena* ,
par

par son antiquité , qu'on fait remonter jusque vers l'an 1200 , il est principalement question du siège de Carcassonne & de Narbonne , fait véritablement par Charlemagne sur les Sarasins , mais qui est un des exploits les plus obscurs de ce Prince , & dont on ne fait pas même précisément l'époque , les uns la fixant à l'an 791 , les autres à l'an 804. L'Auteur du *Philomena* fait de ces deux sièges , & de la fondation de l'Abbaye de Notre-Dame de la Grace , située entre Carcassonne & Narbonne , (fondation qui fut , selon lui , un monument de ces deux sièges) , l'un des plus mémorables évènements du règne de Charlemagne. Il

une Dissertation insérée dans le vingt-unième Volume de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il conjecture que le nom de *Philomena* est celui d'un Secrétaire , Historien ou Chroniqueur , vrai ou supposé de Charlemagne.

parle ouvertement de la trahison du Duc d'Aquitaine Eudes , qui introduisit les Sarasins dans le Languedoc ; trahison dépourvue de tout fondement historique , comme Dom Vaissette l'a prouvé , & qui pourroit bien n'être qu'une répétition de l'Histoire du Comte Julien , & de l'invasion de l'Espagne par les Sarasins. Balahac , un de leurs Chefs , s'étant fait Roi de Carcassonne , selon l'usage des Sarasins de donner le titre magnifique de Royaume à leurs moindres possessions , défendit cette place contre Charlemagne , fit une sortie , fut pris. Charlemagne lui proposa le Baptême. La réponse de Balahac fut , au moins pour nous , une impiété brutale ; la réplique de Charlemagne , une cruauté abominable : il fit pendre Balahac , conte qui n'eut que trop de réalité dans d'autres conjonctures. On sent bien que le zèle prosélytique de

Charlemagne à l'égard des Saxons , sa rigueur envers Loup , Duc de Gascogne , celle de Pepin son père envers Rémistain , grand-oncle de Loup , ont fait naître l'Histoire de Balahac. Il laissoit une veuve , femme d'un grand courage & d'une grande capacité , nommée *Carcas* ou *Carcaffè* , nom devenu dans la suite aussi ridicule pour une femme par la signification qu'il a prise , qu'il fut illustre alors par les exploits de cette Héroïne. Sa représentation se voit encore sur la porte de la Cité , avec l'inscription : *Carcas sum* , dont la corruption a sans doute donné le nom à la Ville. La veuve de Balahac entreprit de le venger , & soutint le siège. Pressée par la famine , elle employa un stratagème qui pouvoit paroître fin alors , & qui a été reproduit depuis sous une infinité de formes , pour tromper des assiégeans sur l'état d'une

place affamée. Elle fit manger deux boisseaux de bled à une truie , & fit jeter cet animal par-dessus les murailles : les assiégeans , comme elle l'avoit prévu , s'en firent , l'ouvrirent , & lui trouvant le ventre & l'estomac pleins de bled , en conclurent , comme elle le vouloit , qu'on ne manqueroit pas si-tôt de bled dans une place où l'on en rasfasoit jusqu'aux cochons. Cependant cette précaution affectée de jeter la truie aux assiégeans , pouvoit affoiblir la preuve d'abondance qu'on s'empressoit ainsi de leur donner. Quoi qu'il en soit de l'effet que ce stratagème dut faire sur les assiégeans , comme il falloit que tout cédât à Charlemagne , la place fut prise ; & Charlemagne , par les honneurs qu'il rendit à la veuve , sembla vouloir expier l'indigne traitement qu'il avoit fait au mari : il est vrai qu'elle reçut mieux la pro-

position du Baptême ; elle se fit Chrétienne. Charlemagne lui laissa la propriété & la Seigneurie de sa Ville , sous la condition de l'hommage ; elle fut sa vassale la plus soumise & son amie la plus fidelle , à peu près comme cette célèbre Irène , qui , ayant rendu l'Empire d'Orient Orthodoxe , d'Iconoclaste qu'il étoit , & qui , ayant voulu épouser Charlemagne , qu'elle avoit d'abord combattu , & s'étant mise sous sa protection , pourroit bien avoir été le modèle de la Dame Carcas. Celle-ci n'ayant pas , comme Irène , un Empire à offrir à Charlemagne , ne porta point son ambition jusqu'à l'épouser ; mais son Comté de Carcassonne , joint à sa gloire personnelle , la fit rechercher par les Chevaliers les mieux faits , les plus jeunes & les plus braves : celui à qui elle donna la préférence , fut un Chevalier François , nommé

Roger, tige d'une longue suite de Comtes de Carcaffonne , dont la plupart prirent ce nom de *Roger* :

Les Sarafins, fort mécontents de la Comtesse de Carcaffonne, vinrent l'insulter dans sa ville, la menaçant de la traiter comme leur ennemi avoit traité son mari ; se moquant d'ailleurs d'une femme guerrière, la renvoyant à sa quenouille, & l'avertissant de ménager son fruit, si elle étoit grosse : elle l'étoit, & elle profita de l'avis ; elle fit faire trois boucliers, dont le plus grand lui enveloppoit le ventre & protégeoit son fruit, les deux autres lui couvroient les mamelles ; elle s'arma d'une grande quenouille, qui étoit une lance redoutable, surtout dans les mains de cette Héroïne ; elle y fit attacher un gros écheveau de chanvre, laissant seulement la pointe de la lance libre & découverte. Elle mit le feu à

l'écheveau, & se jeta ainsi, avec sa lance enflammée, au milieu des Sarasins, qu'elle remplit de terreur, & qu'elle mit en fuite. On montre encore dans la Cité de Carcassonne, ses trois boucliers & sa quenouille ou lance victorieuse.

L'Archevêque Turpin, l'Abbé, le Prieur & les Religieux ou Hermites de l'Abbaye de la Grace, se signaloient dans ces expéditions, & assommoient à l'envi les Infidèles. Le Roman d'Ogier le Danois (1) représente l'Archevêque Turpin au sortir d'une victoire à laquelle il venoit de contribuer, ôtant son casque, mais gardant sa cuirasse, tenant d'une main son épée sanglante, & de l'autre une crosse, entonnant d'une voix forte le *Te Deum* sur le champ de bataille. Il

(1) Ce Roman fut d'abord imprimé à Paris sans date, puis à Lyon en 1525.

est vrai que si les Evêques & les Moines massacroient les ennemis, ce n'étoit pas, comme nous l'avons vu, sans leur avoir brusquement proposé le Baptême dans le tumulte du combat & dans l'horreur du carnage; mais si les Sarasins refusoient ou s'ils balançoient, ils étoient impitoyablement massacrés: le cri de guerre de ces Prêtres Militaires étoit: *Mort ou Baptême*. C'est tout à la fois la peinture & des mœurs que Charlemagne réforma, & de celles qu'il partagea, & de celles qu'on suivoit du temps du Roman de *Philomena*, qu'on croit, comme nous l'avons dit, avoir été écrit vers l'an 1200, dans un temps où un Evêque rangeoit une armée en bataille, & où un autre Evêque affommoit les ennemis à coups de massue, ne croyant pas cette manière de tuer comprise dans la prohibition faite aux Gens d'église de

verfer le fang. C'est auffi la peinture du zèle profélytique de Charlemagne & de fon intolérance , bien augmentée fous Philippe Augufte.

Les Sarafins avoient empoifonné les fontaines ; Charlemagne , d'un coup de lance , en fit jaillir une très-vive & très-pure , & fi abondante , qu'elle fuffit aux besoins de toute l'armée. On montre cette fontaine miraculeufe entre Carcaffonne & Narbonne ; elle s'appelle encore *la fontaine de Charlemagne* : tant les grands noms , comme nous avons eu plus d'une fois lieu de l'observer , confacrent jufqu'aux fables !

Les murailles de Beziers tombèrent miraculeufement devant Charlemagne , allégorie myftique , déjà employée ailleurs , pour exprimer la promptitude avec laquelle cette ville & quelques autres furent prifes : il n'en fut pas de même de Narbonne ; le Roi Sarafin Matran

la défendit vaillamment contre Charlemagne ; mais la belle Oriande sa femme , fille d'Almanzor Roi de Cordoue , inclinoit pour les François & pour le Christianisme ; elle sortit de Narbonne , & se réfugia dans le camp de Charlemagne , qui eut soin de la faire baptiser & catéchiser par les Moines de l'Abbaye de la Grace. Matran au désespoir , proposa , comme Diaulas , un duel à Charlemagne ; comme Diaulas il fut vaincu , & de plus il fut tué : sa veuve seremaria , comme celle de Balahac , avec un Chevalier François , nommé Falcon de Montclar , auquel elle porta en dot le Rouergue & une partie du Languedoc ; Aimerly de Beulande , frère aîné de Falcon de Montclar , eut le Duché de Narbonne ; Almanzor , Roi de Cordoue , accourut trop tard pour défendre Matran , son premier gendre , mais assez tôt pour être tué de

la main , non pas tout à fait de son second gendre , mais du frère de celui-ci , qui , par ce coup , acquit à son frère , du chef de sa femme , fille unique d'Almanzor , des droits au trône de Cordoue (1) , tandis qu'il s'assuroit à lui-même la possession du Duché de Narbonne.

Cette expédition finit par la consécration de l'église de Notre-Dame de la Grace , cérémonie pompeuse & solennelle à laquelle assistèrent avec Charlemagne & toute sa Cour & toute sa Chevalerie , le Pape Léon (qui n'étoit point Pape alors , si c'étoit en 791 , mais qui l'étoit , & qui se trouvoit en France , si c'étoit en 804) , & trois mille , tant Archevêques , qu'Evêques & Abbés , portant mitre & croisière , sans compter tous les habitans du Ciel que

(1) Doit-on donc hériter de ceux qu'on assassine ?

L'Auteur fait descendre sur la terre, pour assister à la consécration de Notre-Dame de la Grace. Voilà ce que dit le dévot Romancier ; voici ce que dit l'Histoire.

Les Moines oublièrent les bienfaits de Charlemagne ; ils l'irritèrent par leur ingratitude & leur avidité. L'Architecte qui avoit bâti l'Abbaye, ayant construit pour son compte un moulin un peu plus bas, sur le même ruisseau, les Moines supposèrent apparemment que le moulin provenoit des profits que l'Architecte avoit faits sur l'Abbaye ; & à la mort de cet homme, qui laissoit une femme & des enfans, l'Abbé s'empara du moulin. Les Moines, qui devoient tout à Charlemagne, ne crurent pas devoir lui obéir, quand il leur ordonnoit de restituer

le bien d'autrui : l'Abbé osa lui résister en face, & lui répondre par un refus formel ; ce qui mit Char-

Catel, Hist. du Langued. Besse, Hist. de Narb. & de Carcass.

lemagne dans une si grande colère , qu'il passa son épée au travers du corps de l'Abbé ; exploit indigne de Charlemagne. Il est naturel de s'irriter de l'injustice , mais il ne faut pas que ce sentiment porte à des violences ; cet acte de justice trop rigoureux n'étoit fait ni justement ni noblement.

Le Moine , Auteur de la Chronique de Turpin , & qui peut-être étoit Moine de S. Denis , quoique son attention à relever la gloire de l'Espagne ait fait croire qu'il étoit Espagnol & qu'il écrivoit en Espagne , représente avec raison Charlemagne comme un grand bienfaiteur des Moines en général , & de l'Abbaye de Saint Denis en particulier ; il parle avec emphase des dons que Charlemagne fit à ce riche Monastère , & des privilèges qu'il lui accorda : les vassaux & les domaines de S. Denis étoient exempts de tout

impôt & de tout service ; & de là vient , selon lui , la dénomination d'*Isle de France* ou de *Franchise* ; c'est que les terres de l'Abbaye de Saint Denis s'étendoient dans toute la Province nommée ainsi , & formoient comme une Isle libre & franche , entourée de toutes parts de domaines assujettis à des impositions & à des redevances dont elle étoit affranchie. C'est toujours le même usage de rapporter toutes les origines à un règne illustre , & de les autoriser d'un grand nom.

Nous avons dit que le faux Turpin parle seulement des guerres de Charlemagne contre les Sarasins d'Espagne , mais que ses successeurs , plus hardis , ont supposé , à la vérité d'après un mot du faux Turpin , une expédition de Charlemagne dans la Terre-Sainte , comme ils ont attribué à Pepin son père une expédition en Grèce , fondée apparemment

sur la tradition de ses deux voyages d'Italie. Que des Romanciers, remplis de l'esprit des Croisades, & voulant vraisemblablement animer les Peuples à des Croisades nouvelles, aient fait remonter jusqu'à Charlemagne le premier exemple de ces pieuses & funestes expéditions, rien de plus naturel; les lieux saints étoient alors en la possession des Sarasins; Charlemagne avoit fait la guerre aux Sarasins d'Espagne, & le Calife Aaron lui avoit envoyé les clefs du Saint Sépulcre; il n'en falloit pas tant pour autoriser une pareille fiction: mais, ce qui est plus difficile à comprendre, c'est qu'ils aient si peu tiré parti d'une idée si heureuse & si féconde; c'est que, dans les relations qu'ils ont faites de cette prétendue première Croisade, ils s'en soient tenus aux préliminaires, aux préparatifs, & qu'ils se soient en-

suite contentés de nous dire , avec la sécheresse des Chroniqueurs , que le résultat de cette expédition fut la conquête des lieux saints : qu'ils se soient privés de ces ornemens , de ces riches détails , de ces particularités intéressantes dont un tel sujet devoit être pour eux une source inépuisable ; voilà certainement ce qui a droit d'étonner , surtout de la part d'Auteurs à qui les exagérations & les embellissemens fabuleux ne coutoient rien.

Des Auteurs qui ne passent pas pour des Romanciers , mais qui en font , Helinand , Guy de Bazoché , Pierre *le Mangeur* , & l'Auteur d'une vieille Chronique Latine , traduite en vieux François dans les Chroniques de S. Denis , rapportent diverses particularités miraculeuses & fabuleuses de ce voyage de Charlemagne à la Terre Sainte , mais toutes étrangères à l'expédition même.

Pierre le Mangeur assure qu'un Ange vint apporter à Charlemagne, qui étoit alors en oraison, le *saint Prépuce*; relique que six différentes églises, à Rome, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, se glorifient de posséder. On lit, dans les Chroniques de S. Denis, l'Histoire suivante. Charlemagne, allant à Jérusalem, s'étoit engagé, avec son escorte, dans une forêt très-sombre & très-touffue, remplie d'ailleurs de lions, de tigres, d'ours, & d'animaux même qui n'existent pas; Charlemagne & ses compagnons s'égarèrent; la nuit les surprit; une pluie abondante les inondoit, & rendoit les chemins plus difficiles, la nuit plus obscure, & l'horreur des bois plus sombre; Charlemagne entonna ce Verset d'un Pseaume: *Deduc me, Domine, in semitam mandatorum tuorum. Conduisez-moi, Seigneur, dans la voie de vos commande-*

mens. Alors un oiseau miraculeux parla distinctement d'une voix humaine bien articulée, ce qui rendit quelque espérance à la troupe éperdue. Charlemagne poursuivit : *Educ de carcere animam meam, Domine, ut confiteatur nomini tuo. Seigneur ; tirez mon ame de sa prison, pour qu'elle rende gloire à votre nom.* Alors l'oiseau parlant plus distinctement encore, remit les voyageurs égarés dans leur chemin. Les Pèlerins disent que depuis ce temps ils entendent toujours dans cette forêt des oiseaux qui parlent distinctement, & qui les remettent dans leur chemin, s'ils sont égarés. Voilà tout ce que les Chroniqueurs ont su tirer d'un voyage à la Terre Sainte, attribué à Charlemagne : toujours l'esprit légendaire joint à l'esprit romanesque.

De même que les Romanciers & les Poëtes avoient exagéré la figure,

la taille , la valeur , les exploits , tous les avantages en un mot de Charlemagne , il fallut aussi qu'ils exagérassent ses affections. Charlemagne avoit aimé tendrement , & regretté amèrement la douce Hildgarde , l'une de ses femmes ; il avoit montré moins de discernement dans l'amour , ou plutôt dans la foiblesse qu'il avoit eue pour la vaine & altière Fastrade ; l'Archevêque de Reims , Turpin , l'un des plus illustres Prélats de ce temps , avoit été cher à Charlemagne , & le séjour d'Aix-la-Chapelle lui avoit plu à tel point , qu'il en avoit fait le Siège de son Empire. Du rapprochement & de l'exagération de ces inclinations & de ces goûts , est née l'anecdote suivante , rapportée par Pasquier , d'après les lettres familières de Pétrarque , lequel disoit la tenir des Prêtres qui lui avoient fait voir le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Cha-

pelle , & il faut avouer que ce conte ressemble assez aux fables que les Prêtres d'Égypte racontoient à Hérodote. Les Romanciers ont ajouté à cette Histoire des particularités qui ne se trouvent point dans Pasquier.

Rec. des Hist.
tor. de France, t. 5, p.
216, 272.
Hist. de l'Acad.
des Inscrip. & Bell.
Lettres, t. 21,
p. 149 & s.
Chron. d'Alberic
des trois Fontaines.
Pasq. Rech.
lib. 6, c. 32.

Charlemagne étant déjà vieux , eut une Maîtresse qui n'étoit elle-même ni jeune ni jolie , mais qu'il aimoit éperdument , & qui le gouvernoit despotiquement. Elle mourut. Charlemagne , inconsolable , ne pouvoit se lasser de contempler & d'embrasser ses tristes restes ; il lui fit faire un magnifique cercueil , couvert par-dessus d'une glace , à travers laquelle on pouvoit voir le déplorable objet que renfermoit le monument ; il passoit les journées entières à le considérer , & ne pouvoit se rassasier de cet horrible spectacle. Turpin soupçonna qu'un attachement si singulier avoit quelque

cause surnaturelle ; il examina plus attentivement le cadavre , & s'aperçut qu'on lui avoit laissé au doigt un anneau sur lequel étoient gravés des caractères qu'il jugea être magiques. Il choisit un moment où l'Empereur étoit éloigné du cercueil , enleva l'anneau , le mit à son doigt , & parut devant l'Empereur : il en reçut un accueil auquel jusquelà toutes les bontés de ce Prince ne l'avoient point accoutumé ; il se vit accablé de démonstrations d'amitié qui passoient toute mesure. Il n'y avoit rien que Charlemagne ne voulût faire pour lui , & à l'instant. Tantôt il alloit conquérir l'Empire d'Orient & le lui donner , afin que Turpin fût au moins son égal ; tantôt il alloit le faire Pape , pour que Turpin fût son supérieur spirituel. La vivacité de ses transports , l'impétuosité de sa tendresse , confirmèrent l'Archevêque dans son

opinion ; mais il ne vouloit que désenchanter l'Empereur. Il avoit trop de religion pour vouloir profiter d'une opération magique , & trop de probité pour vouloir abuser de l'égarement de son Maître ; il commença par faire enterrer le cadavre , auquel l'Empereur ne songeoit déjà plus , depuis que l'action du talisman étoit détournée sur un autre objet ; ensuite , pour empêcher que ce dangereux anneau ne passât dans des mains qui pourroient en abuser encore comme les premières , il le jeta dans un étang voisin du lieu où fut depuis Aix-la-Chapelle. Alors ce fut de l'étang que Charlemagne devint amoureux (1) : il fit bâtir sur ses bords un Palais , un Temple , une Ville , dont il fit la Capitale de son Em-

(1) *Lacus & mare sentit amorem
Festinantis heri.*

pire ; il préféra ce féjour au reste de l'Univers (1), il vouloit y vivre & mourir (2). C'est ainsi que tout s'expliquoit alors par la magie.

On n'en a point mis dans l'aventure d'Eginard & d'Emma , dont nous avons parlé dans le Chapitre de la famille de Charlemagne (3) ; c'est que les Romanciers & les Poètes ne s'en sont emparés qu'après coup , & que dans des temps modernes : ils l'ont puisée dans les Historiens ; & lorsque des Critiques , tels que D. Mabillon , l'adjugent à l'Histoire , nous n'osons la reléguer parmi les Romans. Ceux-ci en ont seulement

(1) *Ille terrarum mihi prater omnes
Angulus ridet.*

Hor.

(2) *Tibur Argæo positum Colono
Sit mea sedes utinam senecta ,
Sit modus lasso maris & viarum
Militiaque.*

Idem.

(3) Voy. le t. 2 , liv. 1 , chap. 6 , p. 317.

embelli quelques circonstances ; par exemple , ils ont fait Emma fille légitime de Charlemagne & d'Hildegarde ; ils ont aussi relevé la naissance d'Eginard , en le supposant fils d'un Seigneur Austrasien , nommé Ingilmer , tué dans les guerres de Charlemagne contre les Saxons. Eginard est présenté à l'âge de cinq ans , par Alpaïde sa mère , à Charlemagne , qui jure de lui servir de père , & qui fait Alpaïde Gouvernante des enfans qu'il avoit eus de la Reine Hildegarde. Alpaïde voit naître Emma , & lui tient lieu de mère après la mort d'Hildegarde. Emma parut avoir de la disposition pour les Belles-Lettres ; Eginard y excelloit ; il fut choisi pour être son Instituteur , il avoit dix ans de plus qu'elle : leur Histoire , dès ce moment , est celle d'Héloïse & d'Abailard ; ils lisent ensemble , avec fruit & avec danger , les Œuvres amoureuses

reuses d'Ovide , quelques Odes passionnées d'Horace , & sur-tout dans Virgile la rencontre de Didon & d'Enée dans la grotte. Le reste de leur aventure est à peu près le même dans l'Histoire & dans les Romans. Ce goût pour les Poètes amoureux , que les Romanciers donnent à l'amoureuse Emma , les a conduits à supposer que les femmes étoient admises dans l'Académie instituée par Charlemagne. Emma , selon eux , y avoit été introduite sous le nom de Sapho , qui lui convenoit à beaucoup d'égards , & Gisèle , sœur de Charlemagne , sous celui de Corinne ; supposition qui a un fondement dans l'Histoire , car Alcuin fut chargé par Charlemagne d'enseigner les Belles-Lettres à Gisèle sa sœur , & à Rotrude sa fille , qui montroient des dispositions pour l'étude.

Les Romanciers , en s'occupant sans cesse de Charlemagne , mon-

erent pour lui plus d'estime qu'ils n'en expriment, & souvent on voit que c'est malgré eux qu'ils lui rendent cet hommage ; car plusieurs d'entre eux, sur-tout parmi les Espagnols & les Italiens, lui sont fort contraires, & écrivent dans l'intention de le diffamer ; & même en général, quoique quelques-uns de ces Auteurs exagèrent quelques avantages de ce Prince, ils lui supposent aussi des vices qu'il n'avoit pas, ou ils exagèrent ceux qu'il avoit, & son Histoire véritable est en totalité beaucoup plus belle que son Histoire romanesque. Il semble que les Romanciers ne devoient avoir la permission d'altérer l'Histoire que pour l'embellir ; ceux-ci au contraire se sont plu à la contrarier, pour la défigurer. Rien n'est plus connu dans l'Histoire, que l'indulgence de Charlemagne, même pour les désordres de ses filles, & que sa bonté poussée

jusqu'à la foiblesse dans sa famille. Antonio de Eslava, Romancier Espagnol (1), le peint comme le tyran de ses filles & de ses sœurs. Tout trembloit devant lui. Berthe, sa sœur, conçut pour Milon d'Angleterre, Comte d'Angers, un amour qui fut poussé jusqu'à l'oubli de tout devoir & de toute bienfiance; sa honte alloit éclater, elle étoit grosse. Les Loix de Charlemagne étoient très-rigoureuses contre les filles qui tomboient dans cette faute, il n'y alloit pas de moins que de la vie, & les Princesses mêmes du Sang Royal étoient d'autant moins exceptées de la rigueur de ces Loix, qu'elles devoient l'exemple, & qu'étant plus défendues contre la séduction, elles avoient moins d'excuse; mais le Prince pouvoit toujours faire grace. Berthe se jette aux

(1) *Los amores de Milon de Anglante.*

genoux de son frère , lui avoue sa faute & son malheur , & implore sa miséricorde ; son inflexible frère la repousse & la fait mettre en prison. Son amant la délivre , s'enfuit avec elle ; ils s'établissent dans une caverne , au fond d'un désert , dans l'Italie alors dévastée , loin des violences de leur persécuteur , mais aussi assez loin des secours humains. Pendant qu'ils se cachent ainsi à tous les yeux , l'implacable Charlemagne mettoit leurs têtes à prix , il promettoit cent mille écus d'or à qui les représenteroit morts ou vifs. Un jour , Milon revenant de chercher des provisions dans les cabanes les moins éloignées , & de s'assurer des secours pour les couches prochaines de sa femme , trouve , à l'entrée d'une grotte placée au dessous de la caverne qui leur servoit d'asile , un enfant vigoureux qui avoit roulé depuis la caverne jusqu'à l'entrée

de cette grotte , & qui , par cette raison , fut nommé *Roland* ou *Rou-lant* ; c'étoit son propre fils ; Berthe venoit de le mettre au monde par les seules forces de la Nature , pendant l'absence de Milon. Bientôt celui-ci apperçut la mère , qui , toute languissante & toute éperdue , se traînoit avec effort vers le lieu où son enfant étoit tombé.

Le petit Roland ne tarda pas à se distinguer par sa force , par son audace , par sa valeur ; il se fit estimer & aimer des compagnons de son enfance. La Ville la plus voisine du désert qu'habitoient ses parens , étoit Sienne ; les enfans de cette Ville , attirés par l'espèce de petite réputation que Roland commençoit à se faire , venoient partager ses jeux & ses premiers exploits. Milon & Berthe étoient si pauvres , qu'ils n'avoient pas de quoi le vêtir. Quatre

de ses jeunes amis, fils de quatre différens Marchands de drap de Sienne; affligés de le voir aller ainsi presque nu, demandèrent chacun à leur père un morceau de drap, dont on fit un habit au jeune Roland: les quatre morceaux se trouvèrent de quatre couleurs différentes; ce qui fit surnommer l'enfant: *Roland du Quartier*; ainsi-Roland, dont l'Histoire toute romanesque est moitié héroïque, moitié burlesque, même dans l'Arioste, aura été le modèle d'Arlequin. Si l'on cherche quel peut être le mérite d'une fiction si froide & si basse, on n'en trouve point d'autre que de présenter un plus grand contraste entre des commencemens si vils, & une réputation qui a rempli le monde; de sorte qu'il en aura été de la gloire de Roland, comme de la grandeur de l'Empire Romain (1).

(1) *Quò neque ab exordio ullum ferè mi-*

Milon , en traversant à la nage une rivière débordée , portant son fils sur ses épaules , se noie ou paroît se noyer ; un gouffre l'engloutit , il disparoît ; Roland regagne le bord , & le voilà désormais la seule ressource de sa mère. Un jour Berthe voulant sortir de sa caverne , trouve à l'entrée un serpent monstrueux , qui l'entoure de manière qu'elle ne peut échapper : mais si le serpent l'avoit effrayée par son aspect , il la rassura par ses discours ; ce serpent étoit une Fée , & cette Fée étoit la fille du premier Roi des Francs , qui n'est ni Clovis ni Pharamond , mais Samothée (1). Ainsi ce serpent ou cette Fée , ou cette Princesse , étoit une sorte de Di-

nus , neque incrementis toto orbe terrarum amplius humana potest memoria recordari.

Eutrope.

(1) Nous en avons parlé dans la Dissertation sur la fondation de l'Université.

vinité tutélaire de la France : elle avoit épousé un Enchanteur , qui , pour quelque infidélité qu'elle lui avoit faite , l'avoit ainsi métamorphosée ; mais cette punition n'étoit que pour un temps , & le terme où elle devoit finir approchoit. La Fée annonce aussi à Berthe la fin de ses malheurs ; elle lui annonce qu'elle reverra Milon , & qu'il va se faire un changement heureux dans sa fortune. Roland , dont chaque jour augmentoit la force & le courage , se charge d'accomplir ce dernier oracle. Il n'avoit que deux moyens de fournir à la subsistance de sa mère ; l'un étoit de demander l'aumône , l'autre de se la faire donner : ce second parti étoit le plus conforme à son humeur , & après ce que nous avons déjà vu de Roland , il faut encore s'accoutumer à le voir voleur avant de le voir Chevalier. Il est vrai qu'il voloit comme il com-

battit dans la suite , avec audace & avec une sorte de grandeur. L'Empereur étant venu tenir sa Cour à Sienne pendant quelques jours , Roland ne se contenta point de la portion que l'on donnoit aux pauvres , de la desserte de la table de Charlemagne ; il entre dans la salle où mangeoit ce Prince , prend à sa vue , sur la table , un plat d'argent couvert de viande , & l'emporte à la caverne de sa mère. L'Empereur voulut voir où aboutiroit ce hardi badinage , il fit signe qu'on laissât passer l'enfant sans lui faire aucun mal. Berthe , à laquelle Roland porte ce plat , réprimande son fils de son vol & de sa hardiesse , en profite pourtant , & après avoir mangé , le renvoie reporter au moins le plat. Roland retourne au Palais , retrouvé l'Empereur à table , remet tranquillement le plat d'argent , en apperçoit un d'or , chargé

d'un mets dont il lui parut agréable de faire goûter à sa mère ; il l'emporte avec la même sécurité qu'il avoit emporté le premier. L'Empereur lui crie , en grossissant sa voix pour l'intimider : *Enfant , que fais-tu là ?* L'enfant lui répond du même ton ; & en le contrefaisant : *Crois-tu me faire peur avec ta grosse voix d'Empereur ? Tu as trop à manger ; ma mère meurt de faim , partageons.* Cette audace plut à Charlemagne , car l'Auteur oublie quelquefois de l'avilir ; il crut voir quelque chose de surnaturel dans cet enfant (1) : il le fait suivre ; on entre sur ses pas dans la caverne , on se met en devoir de l'arrêter & de le conduire à l'Empereur. Sa mère s'élançe sur les ravisseurs avec la fureur d'une lionne à qui on enlève ses petits ; elle est

(1) *Non sine Diis animosus infans.*

Horat.

reconnue à l'instant , & elle reconnoît elle-même , dans les Officiers de l'Empereur chargés de cette commission , des Vassaux de Milon son mari : elle en est traitée avec toute sorte de respects ; mais ils sont obligés de la conduire à Charlemagne. Le serpent , redevenu Fée , dispose le cœur de ce Prince à oublier les torts de sa sœur , pour ne voir que sa misère. Elle rentre en grace , & reprend son rang à la Cour : pour comble de bonheur , la Fée lui rend Milon son mari , qu'elle avoit enlevé & transporté dans son Palais , au moment où il se noyoit , comme les Nymphes , dans la Fable , enlèvent Hylas à la fontaine où il puisoit de l'eau.

Le petit Roland est reconnu pour neveu de Charlemagne ; mais il ne voulut quitter l'habit de quatre couleurs , qu'il devoit à l'amitié & à la pitié de ses camarades , que quand

il seroit armé Chevalier : il ne tarda pas à mériter cet honneur. Le reste de son Histoire est connu par la foule des Romanciers & des Poètes, sur-tout par l'*Orlando innamorato* du Boyardo, par l'*Orlando furioso* de l'Arioste, par le *Rinaldo innamorato*, premier Ouvrage du Tasse, dont Roland & Renaud sont les deux héros. Dans tous ces Ouvrages, Roland est un Paladin plus terrible qu'aimable, bizarre dans ses exploits, bizarre dans ses amours, qui tantôt exécute des faits d'armes au dessus de toute croyance, tantôt se dérobe volontairement aux occasions de gloire qui lui sont présentées; qui refuse par humeur à Charlemagne de se battre contre *Fiéabras* (1), Roi Sarasin, lequel

(1) Remarquons que dans l'Histoire, *Fiéabras* est le surnom de Guillaume, l'aîné des fils de Tancrede de Hauteville, & Chef de ces illustres Aventuriers Normands, qui,

étoit venu défier toute la Chevalerie Françoisé, & qui, lorsqu'Olivier, son cousin & son ami, accepte le combat à sa place, meurt presque de confusion & de jalousie; qui enfin devient fou d'amour, & dont la folie, qui pouvoit être si intéressante, est basse & crapuleuse.

Renaud de Montauban, son rival de gloire, tour-à-tour son ennemi & son ami, à qui les Romanciers paroissent s'accorder à ne donner que le second rang, est bien plus intéressant.

Lorsque Charlemagne arma Roland Chevalier, ce fut pour l'envoyer combattre contre Renaud, & voici à quelle occasion, d'après le

dans le onzième siècle, enlevèrent la Sicile aux Sarasins : comme ce nom paroît un nom de Capitan, ainsi que ceux de Rodomont, de Ferragus, de Sacripant, &c. les Romanciers ont jugé à propos de le transporter d'un François à un Sarasin.

Roman des quatre fils d'Aimon.

Charlemagne tenant sa Cour plénière à Paris, le Duc Aimon, son parent ou son allié, mais avec lequel il avoit eu quelques démêlés, y vint avec ses quatre fils, Renaud, Richard ou Richardet, Allard, & Guichard, dont l'aîné & le plus illustre étoit Renaud, dit de Montauban. Charlemagne reçut assez mal le Duc Aimon, & lui parla même de prison. Aimon, se sentant le plus foible, l'appaîsa par des soumissions; & l'intelligence paroîsoit rétablie entre eux, lorsque Renaud jouant avec Berthelot, neveu de Charlemagne, aux échecs (jeu qui vraisemblablement n'étoit point encore connu en France, car les Romanciers sont les premiers Auteurs qui en parlent, & ces Romanciers sont bien postérieurs à Charlemagne), s'apperçut que Berthelot trichoit; il l'avertit qu'il

Freret, orig. du jeu des échecs, Hist. de l'Ac. des Inscript. & Bell. Lettr. t. 5, p. 250 & suiv.

s'en appercevoit. Berthelot s'en offensa , & la querelle s'échauffant , Renaud faisit l'échiquier , & en brisa la tête à Berthelot , qu'il laissa mort sur la place. Après ce coup funeste , il fallut prendre la fuite très-précipitamment : les quatre frères s'enfuirent tous les quatre sur un même cheval ; ce cheval étoit Bayard , cheval Fée , comme le sont dans ces Romans tous les bons chevaux , ainsi que toutes les armes de bonne trempe y sont enchantées , & que tous les Héros robustes & redoutés y sont invulnérables (1). Charle-

(1) Tous les bons chevaux dont il est parlé dans ces Romans , *Bayard* , *l'Alfane* , *Rabican* , *Brideador* , *Frontin* , *Braiffort* , &c. sont des chevaux Fées ; toutes les bonnes armes , telles que les épées *Joyeuse* , *Flamberge* , *Durandal* , *Balizarde* , *Courtain* , *Fusberte* , & la lance d'*Argail* , &c. étoient enchantées ; Roland & d'autres Paladins , Chevaliers ou Géans , étoient invulnérables.

magne & tous ses Paladins, Roland à leur tête, poursuivent les fils d'Aimon, & la guerre s'allume. Nous y reviendrons dans peu; arrêtons-nous un moment à considérer ce fait de la querelle de Renaud & de Berthelot. L'Histoire ne nous apprend point quel étoit ce Berthelot tué par Renaud, ni par où il étoit neveu de Charlemagne; elle ne nous dit rien de cette querelle élevée au jeu.

L'Auteur du Roman d'Ogier le Danois rapporte cette même aventure avec des circonstances différentes: c'est toujours à la Cour de Charlemagne qu'elle arrive; mais au lieu d'un neveu de Charlemagne, c'est son fils, que le Romancier, ainsi que plusieurs autres, nomme *Charlot*, & dont nous parlerons dans la suite. Ce fils, au lieu d'être tué comme Berthelot, est celui qui tue l'autre joueur. Cet autre joueur est

le jeune Baudouin , fils du célèbre Ogier le Danois , dont nous parlerons aussi dans la suite. Charlot , irrité de ce que Baudouin lui avoit gagné trois parties , lui fend la tête , & le tue avec l'échiquier , qui étoit d'or massif. Ogier , averti de ce malheur , accourt , l'épée à la main , pour venger son fils. Charlot se sauve derrière Charlemagne. Ogier toujours égaré par la douleur & la colère , veut tuer Charlot aux yeux de son père ; il brave & insulte l'Empereur , & n'a ensuite que le temps de s'enfuir , lorsqu'on veut l'arrêter.

Jusque-là ce n'étoient que des Romanciers dont l'un copioit l'autre , en déguisant mal-adroitement le plagiat par quelques légers changemens ; mais dans la suite , des Historiens assez modernes , qui ne prétendoient point être des Romanciers , ou qui du moins ne se don-

noient pas pour tels , ont renouvelé cette Histoire , qu'ils ont mise sous les noms des enfans de Guillaume le Conquérant , premier Roi d'Angleterre de la Race Normande , & de Louis le Gros , Roi de France , alors enfant. Ces Historiens , qui n'ont écrit que long-temps après le prétendu événement , qui n'ont pour eux aucune autorité contemporaine , ni voisine du temps dont il s'agit , qui ont contre eux la vraisemblance , & même la Chronologie , laquelle ne peut s'accorder avec les circonstances de leur récit , disent que les Princes Normands étant venus rendre une visite au Roi Philippe I à Conflans , entre la Seine & l'Oise , où ce Roi tenoit sa Cour , Henri , le plus jeune de ces Princes , mais beaucoup plus âgé que Louis le Gros , prit querelle avec lui aux échecs ; que Louis l'appela *fils de bâtard* , & que Henri , indigné ,

s'emporta jusqu'à lui jeter l'échiquier à la tête, mais sans lui faire de blessure au moins considérable ; que les Princes s'étant sauvés à la faveur du tumulte causé par cette insolence, ils furent poursuivis jusqu'au delà des frontières ; que de cette aventure naquit, entre Louis & Henri, une inimitié personnelle qui dura jusqu'à leur mort, & qui produisit cette sanglante rivalité de la France & de l'Angleterre (1), que le temps n'a point vu cesser, & dont les lumières mêmes de ces deux Nations, les plus éclairées de l'Univers, n'ont pu encore triompher.

Revenons à la guerre de Charlemagne & de Roland, contre les fils d'Aimon ; elle eut les vicissitudes de succès & de revers communes à toutes les guerres. Yon, Roi de

(1) *Ludus enim genuit trepidum certamen & iram ;*

Ira truces inimicitias & funebre bellum.

Gascogne , prit d'abord , contre Charlemagne , la défense de Renaud de Montauban son beau-frère. Charlemagne parvint à le détacher des intérêts de Renaud , ou plutôt Yon , toujours favorable en secret à celui-ci , parut flotter entre les deux partis , & devint suspect à tous les deux. Fatigué des plaintes de celui qu'il avoit quitté , effrayé des menaces de celui qu'il trahissoit , il crut échapper aux dangers de la guerre & aux embarras du siècle , en se faisant Moine. Roland l'alla chercher jusque dans son Couvent , & l'amena aux pieds de Charlemagne , qui voulut le faire pendre au gibet de Montfaucon (ce gibet n'existoit point alors). Le Roi Yon alloit être pendu , lorsque Renaud , accourant de Montauban à Paris , à travers une foule d'ennemis , vint proposer à Roland un combat de Chevalerie , d'où devoit dépendre le sort du Roi

Yon. Renaud fut déclaré vainqueur par les Juges du camp, & le Roi Yon fut délivré; mais Roland fit prisonnier, dans une affaire générale, Richard ou Richardet, un des frères de Renaud, que Charlemagne voulut encore faire pendre, & qui fut encore délivré par Renaud. Celui-ci, à son tour, fit prisonnier Charlemagne lui-même; & il est à remarquer que c'est une disgrâce dans laquelle les Romanciers & les Poètes font assez souvent tomber Charlemagne, parce que quelques-uns de ces Auteurs écrivoient vers le temps du Roi Jean, & plusieurs autres du temps de François I, cet ardent, mais foible imitateur de Charlemagne. Renaud n'eut pas le temps de délibérer s'il feroit pendre Charlemagne, pour le punir d'avoir voulu faire pendre son frère & son beau-frère, ou s'il se montreroit plus généreux que lui; car tandis qu'il se

retiroit , emportant l'Empereur comme un paquet passé en travers sur le col de son cheval Bayard , Roland fondant sur lui comme la foudre , le força de relâcher son prisonnier , que Roland ramena en triomphe.

Quelques Romains Italiens représentent Charlemagne comme tellement acharné contre Renaud , que , pour le perdre , il fait alliance avec un Païen très-redoutable , nommé Gattamoglier , auquel il promet , par un traité exprès que conclut en son nom le traître Ganelon (1) son Ministre , de se faire Païen s'il triomphoit de Renaud ; il lui donne pour otage du traité son fils Louis , permettant formellement à Gattamoglier de faire pendre le fils si le père manquoit à sa parole.

Cette guerre , qui , selon un

(1) Nous aurons dans la suite occasion de parler de ce personnage.

usage d'un temps plus moderne, c'est-à-dire du temps où les Romanciers écrivoient, finit par envoyer les fils d'Aimon faire la conquête de la Terre Sainte, nous paroît d'ailleurs imaginée d'après les guerres d'Aquitaine & de Gascogne, qui remplissent presque tout le règne de Pepin le Bref, & une partie du règne de Charlemagne. Yon, Roi de Gascogne, qui prend le parti de son beau-frère, qui le quitte, qui y retourne, qui flotte sans cesse entre les deux partis, qui se fait Moine, & que Charlemagne veut faire pendre pour ses variations; Richardet, frère de Renaud, qui tombe aussi entre les mains de Charlemagne, & qu'il veut aussi faire pendre, rappellent sensiblement, & tout à la fois, le malheureux Rémistain, Prince d'Aquitaine, que Pepin le Bref fit pendre réellement, pour avoir tour à tour pris, quitté, repris le

parti de Gaïffre son neveu ; Hunaud, Duc d'Aquitaine , frère aîné de Rémistain , qui se fit Moine , & retourna au siècle , où il périt misérablement dans une guerre contre Charlemagne ; enfin Loup , Duc de Gascogne , fils de Gaïffre , petit-fils d'Hunaud , petit-neveu de Rémistain , que Charlemagne fit pendre en vengeance de l'échec de Ronceveaux qui fut son ouvrage.

Renaud , après avoir vaincu Roboastre , Roi Sarasin de Jérusalem , lui fait trancher la tête , parce que Roboastre persiste dans le Mahoméisme. En général les exemples de Rois pendus ou décapités , soit par haine & par vengeance , soit le plus souvent pour leur Religion , ne sont pas rares chez les anciens Romanciers , qui ont pour prétexte de cette abominable fiction , & l'intolérance des temps dont ils parlent , & celle des temps où ils écrivent , & l'usage des
combats

combats judiciaires, qui étoit d'envoyer les vaincus au supplice.

Lorsque la guerre s'étoit allumée entre les fils d'Aimon & Charlemagne, à l'occasion du meurtre de Berthelot, le Duc Aimon étoit resté comme en otage entre les mains de Charlemagne, qui eut l'inhumanité de le mener à la guerre contre eux. Dans un combat qui se livroit entre les troupes de Charlemagne & celles de Renaud, ce Paladin apperçut, au milieu du carnage, un vieillard renversé de cheval, & près d'être massacré par ses Soldats; il vole à sa rencontre, pour recevoir sa foi & le dérober à la mort: il reconnoît son père; sans se faire connoître, il lui rend à l'instant la liberté; il le prie seulement de se charger pour Charlemagne d'une lettre dont voici la substance.

» Vous avez trouvé le vrai moyen
» de me faire trembler, c'est de

» m'opposer mon père ; je vous le
» renvoie , puisqu'il consent à vous
» servir contre ses fils : Adieu. Je
» renonce volontairement à cette
» guerre. Je m'éloigne du crime ,
» & je vais dans des lieux où , pour
» punir un Tyran , on ne soit pas
» exposé à frapper un père «.

Ce fut alors que Renaud partit pour la Terre-Sainte.

Cette Histoire nous paroît imaginée d'après l'aventure réelle du Prince Robert , dit *Gambaran* ou *Courte-cuisse* , fils aîné de Guillaume le Conquérant. Robert , mécontent de son père , ayant quitté la Cour , & s'étant mis sous la protection de Philippe I, Roi de France , pendant les guerres de ce Prince contre Guillaume , rencontra ainsi son père , sans le reconnoître , dans un combat près de Gerberoy , le renversa de cheval , & étoit prêt à le faire prisonnier , lorsque l'ayant reconnu il

tombe à ses pieds avec des torrens de larmes , lui demande pardon , renonce pour jamais à des guerres qui pouvoient le rendre paricide , & fait , quelque temps après , l'occasion de la première Croisade , pour passer à la Terre-Sainte.

En observant ces divers rapports , nous ne les garantissons pas tous ; nous n'assurons pas qu'ils soient tous le produit de l'imitation , quoiqu'en général beaucoup d'Historiens aient été plagiaires de faits , comme les mauvais Auteurs en d'autres genres le sont de pensées. On ne voit que répétition de faits d'un temps & d'un personnage à un autre temps & à un autre personnage , & de l'Histoire ancienne à l'Histoire moderne ; il y a sans doute des fautes qui se font toujours , & par conséquent des faits qui doivent toujours revenir ; mais nous parlons de ces faits singuliers ,

& , pour ainsi dire , caractéristiques , qui , suivant les règles communes de la vraisemblance , ou n'ont pas dû arriver , ou n'ont dû arriver qu'une fois ; ce sont ceux-là que les mauvais Historiens , sur-tout les Chroniqueurs , aiment à répéter & à imputer aux personnages dont ils s'occupent. Or , ce plagiat de faits doit être encore plus commun chez les Romanciers , & il y est plus légitime ; s'il peut avoir l'inconvénient d'annoncer un petit défaut d'invention , ce défaut peut aussi être abondamment réparé par l'intérêt , par l'à-propos , par une application heureuse. Dans la rencontre de Renaud avec le Duc Aimon son père , l'imitation est manifeste , & l'Auteur nous paroît d'autant plus avoir été entraîné par le plaisir d'adapter à son récit une Histoire intéressante , que la fiction , si c'en étoit entièrement une , nous

paroîtroit un peu à contre-sens : en effet , les circonstances étoient bien différentes ; c'étoit malgré lui & par hasard qu'Aimon se trouvoit engagé contre ses fils dans le parti de Charlemagne , c'est parce que le meurtre de Berthelot l'avoit trouvé à la Cour de ce même Charlemagne , & l'avoit rendu naturellement l'otage de ses fils. Ce qu'il devoit désirer le plus , étoit d'être fait prisonnier dans le premier combat ; & l'on ne conçoit pas pourquoi Renaud ne se fait point connoître à lui , & pourquoi il le renvoie à Charlemagne , au lieu de se féliciter avec son père de le voir enfin libre de toute contrainte , & rendu à ses fils , selon leurs vœux & les siens. Le pathétique particulier de la situation de Robert , rebelle & vainqueur , à l'égard de Guillaume son père & son Roi , ne pouvoit avoir lieu ; mais il pouvoit être remplacé par le

pathétique plus doux de la situation d'un père délivré par un fils dont il étoit l'ennemi forcé. Nous trouvons donc dans l'Histoire de Renaud, une imitation manifeste de celle de Robert; mais une imitation mal-adroite, telle qu'on devoit l'attendre du peu de goût de ces vieux Auteurs.

En général, si ces rapports des Romans à l'Histoire ne peuvent pas toujours servir à fixer d'une manière bien précise le temps où les Romans ont été composés, ils peuvent du moins fixer, avec quelque précision, le temps au delà duquel il ne faut pas remonter.

Nous avons dit que Charlemagne avoit souvent, chez les Romanciers & les Poètes, la disgrâce d'être fait prisonnier; disgrâce qu'il n'a jamais eue, mais qui étant arrivée à François I, son imitateur, a dû être attribuée à Charlemagne par les Ecri-

vains postérieurs à la bataille de Pavie. A la vérité, l'Auteur du Roman des quatre fils d'Aimon, qui écrivoit long-temps avant le règne de François I, ne peut pas avoir voulu faire cette allusion; aussi ne nous montre-t-il point Charlemagne dans la captivité, mais seulement enlevé par Renaud, & repris à l'infant par Roland: il ne veut que relever ces deux Héros aux dépens de Charlemagne, comme l'Auteur du *Roman de Doolin de Maïence*, imprimé en 1501, met un moment Charlemagne dans les fers de Danemond Roi de Danemarck, avec l'attente d'être pendu le lendemain, pour le faire délivrer par l'adresse de Doolin, Héros de ce Roman. Plusieurs autres Paladins ont encore la gloire de délivrer ainsi Charlemagne, sans que les Auteurs, qui ont supposé ce Prince prisonnier, ou près de l'être, aient même pu, dans

le temps où ils ont écrit , avoir songé à la bataille de Poitiers ou à celle de Pavie. Boyardo , mort en 1494 , l'année même de la naissance de François I , ne peut pas non plus avoir eu en vue la captivité de ce Prince ; mais Boyardo avoit laissé son Ouvrage imparfait , & ses deux plus célèbres Editeurs , le Berni & le Dominichi , ne l'ont publié que sur la fin du règne de François I : on fait qu'ils ont pris de grandes libertés à l'égard de l'original (1) , qu'ils y ont fait beaucoup de changemens & d'additions , & on peut croire qu'ils ont mis la main à l'Histoire suivante qui se

(1) En général , la plupart de ces Romans d'Histoire & de Chevalerie ont été retouchés après coup par les Traducteurs & par les Editeurs , & on y a inséré des aventures & des allégories postérieures au temps où ils ont été composés.

trouve dans le Poëme de Boyardo ,
tel qu'ils nous l'ont donné.

Gradasse , un des Rois Sara-
fins , combat contre Charlemagne ,
& le renverse d'un coup de lance :
les Sarafins achevent son ouvrage ;
ils se jettent en foule sur Charlema-
gne , qui est fait prisonnier. Le len-
demain , Gradasse se le fait amener ;
il le place à côté de lui sur son trône ;
il lui prodigue tous les respects dus
à la Royauté , tous les égards dus au
malheur ; & traitant avec lui de sa
délivrance : » Je pourrois , lui dit-il ,
» à présent que le sort de la guerre
» vous a mis en ma puissance , exiger
» de vous la cession de la plus grande
» partie de vos Etats ; mais les
» miens ne sont peut-être déjà que
» trop étendus ; je me contente
» de la gloire ou du bonheur d'avoir
» vaincu ; que la paix & votre amitié
» soient le fruit de ma victoire « .
Il demanda seulement quelques mo-

numens chevaleresques , tels que le cheval *Bayard* , & l'épée *Durandal* , bagatelles pour des Rois , objets importans pour des Chevaliers.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette Histoire , c'est que la conduite que le Poëte fait tenir au vainqueur de Charlemagne , est précisément l'avis que l'Evêque d'Osma , Confesseur de Charles-Quint , & un de ses principaux Conseillers , ouvrit dans le Conseil de cet Empereur pour la délivrance de François I. Le Duc d'Albe rejeta cet avis comme dévot & chimérique , & entraîna tout le Conseil. Dans le même temps le fameux Erasme indiquoit dans ses écrits ce parti généreux , comme le seul moyen d'assurer la paix. C'étoit , dirent dédaigneusement les Ministres de Charles-Quint , l'idée d'un bel esprit , fort belle en morale & sur le papier , mais qui ne valoit

rien en politique. Deux siècles de guerre , suite de la rigueur du traité de Madrid , & de l'inexécution nécessaire de ce traité si dur , ont prouvé que c'étoit l'avis du Confesseur & du bel esprit qu'il auroit fallu suivre.

Astolphe , Paladin Anglois , vainqueur de Gradasse dans un combat singulier, délivre Charlemagne & tous les prisonniers Chrétiens , sans qu'il en coute ni Bayard, ni Durandal. Charlemagne , qui , dans sa Cour , l'avoit traité autrefois avec une indifférence voisine du mépris , voulut lui faire , sur la liberté qu'il lui devoit , des remercimens , & sur sa valeur , des complimens , qu'Astolphe reçut à son tour avec assez d'indifférence en partant pour de nouveaux exploits.

Ogier le Danois , dans le Roman de son nom , imprimé en 1525 , délivre aussi deux fois Charlemagne ,

une fois dans un moment où , renversé & défarmé , il alloit tomber entre les mains des Sarasins & des Danois ; une autre fois dans la bataille que Charlemagne gagna , en 774 , contre Didier Roi des Lombards. Mais pour entendre dans quelles circonstances Ogier lui rendit ce dernier service , il faut reprendre les choses de plus haut.

Ceux d'entre les Romanciers qui ont été peu favorables à Charlemagne , se sont plu à lui donner un fils indigne de lui , & à lui supposer une tendresse aveugle pour ce fils. *Charlot* (c'est le nom ridicule par lequel ils ont désigné ce jeune Prince) se déshonore par toute sorte de lâchetés & de bassesses cruelles. Son moindre tort est de se tenir à l'écart pendant les combats , prudence alors déshonorante , même pour les Princes : nous avons vu , & nous verrons de lui , des actions

bien plus condamnables encore. Observons seulement, quant à présent, l'erreur des Romanciers, relativement à ce fils de Charlemagne; le nom qu'ils lui ont donné, semble désigner Charles, l'aîné des fils d'Hildegarde: ce Prince, si digne de son père par sa valeur & ses vertus, ne méritoit pas d'être ainsi défiguré; les Romanciers ne trouvoient, pour le peindre si désavantageusement, aucun prétexte dans l'Histoire: mais il est aisé de voir la source de leur erreur; elle est dans la confusion des évènements & des personnes, effet ordinaire de l'ignorance. Une tradition confuse avoit appris aux Romanciers que Charlemagne avoit eu un fils coupable, & celui de tous les fils de ce Monarque, qui avoit laissé le nom le plus célèbre, étoit Charles, l'aîné de ses fils réputés légitimes; ils confondirent le fils coupable avec

le fils illustre , le fils bâtard avec le fils légitime ; ils prirent , en un mot , Charles pour Pepin le Bossu , & ils lui imputèrent des crimes trop foibles encore pour un fils dénaturé qui avoit poussé la scélératesse jusqu'à vouloir assassiner son père. Il est vrai qu'ils donnèrent à Charlemagne , pour ce fils , une tendresse aveugle qu'il n'eut jamais pour Pepin le Bossu ; mais s'ils se trompoient sur ce point à l'égard de Pepin le Bossu , ils ne se trompoient point à l'égard de Charles , & en général ils risquoient peu de se tromper , en faisant de Charlemagne un père tendre & facile.

Avant que la poltronnerie , le moindre vice du Prince Charlot , fût si bien connue , Caraheu , Roi Sarasin de Tunis , vint dans le camp de Charlemagne défier ce jeune Prince , & jeta devant lui le gage de bataille , que Charlot eût osé

laisser à terre, si son père, charmé de trouver pour lui une si belle occasion de gloire, ne lui eût expressément ordonné de le relever. Le Prince devoit avoir pour second le célèbre Ogier le Danois, & Caraheu avoit choisi, pour le sien, Sadon son Amiral. Au jour marqué, Ogier paroît seul dans la lice du côté des François, en présence des deux Chevaliers Sarasins. On attend le Prince Charlot; on l'attend en vain, au moins pour combattre: tout-à-coup une troupe nombreuse enveloppe Caraheu & Sadon, & Ogier, avec autant de confusion que d'indignation, apperçoit à la queue de cette troupe, & comme en un lieu de réserve, le lâche Charlot, qui, à l'abri de tout danger, ordonnoit qu'on s'assurât des Chevaliers Sarasins, ou qu'on les tuât. Ogier ne balance pas à prendre le parti que l'honneur lui dicte; il se joint à

Caraheu & à Sadon, met Charlot en fuite, & dissipe son escorte. Ce fut l'origine d'une haine implacable que Charlot conçut contre Ogier, & qu'il étendit à sa famille. Pour le moment, il trompa comme il put Charlemagne, par un faux récit; il joignit le mensonge à la lâcheté, & poussa l'un & l'autre jusqu'à une impudence stupide : car, comment pouvoit-il se flatter de n'être pas démenti à l'instant par la publicité & la notoriété des faits ? Ogier défabusa Charlemagne, & la haine de Charlot pour Ogier s'en accrut. Nous avons vu comment Charlot tua, dans une querelle née au jeu des échecs, le jeune Baudouin fils d'Ogier ; & les Romanciers font sentir que la haine & la jalousie eurent autant de part à cette violence, que le chagrin de perdre au jeu. Nous avons vu comment Ogier, dans sa douleur, s'oublia jusqu'à insulter

Charlemagne , & que , pour échapper à la mort ou à la prison , il ne lui resta d'autre ressource que la fuite : il se retira , dans son désespoir , à la Cour de Didier Roi des Lombards , ennemi déclaré de Charlemagne , & lui offrit ses services , qui furent acceptés avec transport , & qui furent en effet très-utiles à Didier.

On ne fait pas bien précisément d'où venoit à Ogier ce surnom de *Danois* ; s'il étoit ainsi nommé parce qu'il étoit né en Danemarck , ou parce que sa valeur lui fit quelque établissement & lui acquit quelque petit Etat dans les contrées du Nord , aux dépens de ces Danois ennemis de Charlemagne , ou si c'étoit un titre de gloire qui attestât ses victoires ; & s'il fut nommé *le Danois* , comme Scipion étoit nommé *l'Africain* , & Metellus *le Nu-*

midique. Les Romanciers varient sur ce point.

Quant à la retraite d'Ogier à la Cour du Roi des Lombards, elle paroît avoir quelque fondement dans l'Histoire : divers Auteurs croient trouver Ogier le Danois dans un Seigneur Aufrastien, nommé Auchaire, qui, lorsque Charlemagne, appelé par la Nation, enleva aux enfans de Carloman son frère, les États de leur père, suivit & joignit ces enfans déshérités, à la Cour de Didier Roi de Lombardie, leur fut toujours fidèle, & finit par se faire Moine à S. Faron de Meaux.

C'est donc en combattant sous Didier Roi des Lombards, pour les enfans de Carloman, jeunes Princes dont les Romanciers paroissent avoir ignoré jusqu'à l'existence, que le vaillant Ogier rencontre,

sans le reconnoître , Charlemagne au milieu de la mêlée , le renverse , & l'ayant ensuite reconnu , plein de remords d'avoir traité ainsi son Suzerain , l'aide à se relever & à remonter à cheval. Si le Roman d'Ogier le Danois a été composé ou corrigé la même année où il a été imprimé , c'est-à-dire en 1525 , époque de la bataille de Pavie , ce trait ne pourroit-il pas être regardé comme une allusion à l'Histoire du Connétable de Bourbon & de Pompérant , mécontens heureux qui font prisonnier le Prince qui les avoit proscrits ?

Dans le Roman intitulé *Histoire du Preux Meurvin , fils d'Ogier le Danois* , imprimé en 1539 & 1540 , époque postérieure à la captivité & à la déliyrance de François I , le jeune Meurvin , qui ne connoît point sa naissance , qui est élevé dans la Religion Mahométane

& engagé au service des Sarasins , fait prisonnier Charlemagne ; mais ensuite s'étant connu & converti , & ayant abandonné les Sarasins , il délivre ce Prince.

L'Archevêque Turpin , en faisant sa tournée dans son Diocèse , rencontre Ogier qui voyageoit inconnu en France , au risque de sa liberté , au risque même de sa vie : Turpin avoit été son ami particulier ; il lui fait , sur sa rebellion , à peu près le mêmes reproches que le Chevalier Bayard fait au Connétable de Bourbon à la retraite de Romagnano (1). Ogier ayant paru en être touché , & ayant donné des marques de repentir , comme en donna aussi le Connétable de Bour-

(1) Et non pas de Rebec , comme le disent tant d'Historiens modernes , qui confondent l'affaire de Rebec , où Bayard fut battu , comme il l'avoit prévu , par le Marquis de Pescaire , & la retraite de Romagnano , où il fut tué.

bon , s'il est vrai qu'il vouloit faire la conquête du Royaume de Naples pour François I , & qu'il ait écrit à ce Prince : *Naples vous donnera des preuves de ma repentance*; Turpin conçut le projet de réconcilier Ogier avec Charlemagne , & de l'amener à ses pieds. Ogier y consentit. Turpin , en annonçant cette nouvelle à Charlemagne , lui dit : *J'ai ramené au bercail la brebis égarée* :
 » dites , *le coupable au supplice* , &
 » jè vous en remercie , répondit Charlemagne. » Une telle pensée
 » répliqua Turpin , eût été bien indigne & d'un Evêque & d'un Chevalier. Je crois , en effet , avoir
 » droit à votre reconnoissance ,
 » quand je vous procure les services
 » d'un Héros qu'un juste désespoir
 » écartoit de son devoir. Soyez
 » moins sensible à l'insulte d'un vassal , & plus indulgent pour la douleur d'un père ; & comptez que jè

» mourrai plutôt que de souffrir
» qu'il soit fait le moindre mal à un
» homme , à un ami qui s'est confié
» à ma foi «.

Charlemagne rougit de son emportement ; il renonça au projet qu'il avoit eu d'abord de faire arrêter Ogier ; il se contenta de le laisser entre les mains de l'Archevêque , qu'il chargea d'en répondre , & auquel il recommanda de ne le pas laisser sortir de son Palais Archiépiscopal de Reims ; il exigea même que Turpin fît faire à Ogier une sorte de pénitence ; il régla ce qu'on donneroit au prisonnier pour sa nourriture : elle fut bornée à un quartier de pain , une pièce de viande , & un demi-setier de vin par jour. L'Archevêque se donna la licence d'interpréter en ami chacun de ces articles. Il fit faire des pains énormes , dont le quart ou quartier eût suffi pour rassasier plusieurs per-

sonnes. La pièce de viande fut une cuisse de bœuf ou une moitié de veau, de mouton ou de chevreuil; le demi-setier de vin fut un demi-tonneau d'excellent vin de Champagne, sous prétexte que le nom de setier s'appliquoit également à de grands tonneaux & à de petites mesures. On voit que les Chevaliers de ce temps étoient de grands mangeurs, & n'étoient pas de médiocres buveurs.

Charlemagne avoit aussi défendu qu'on laissât voir à Ogier aucun de ses parens, & en général aucun Chevalier; mais sous un Archevêque aussi guerrier que Turpin, tous les Chanoines étoient guerriers, & la plupart avoient d'ailleurs de jolies nièces: ainsi Ogier trouvoit à s'entretenir & de guerre & d'amour; & sa pénitence, grace aux soins de l'Archevêque, étoit très-mitigée.

Elle fut, de plus, abrégée par les évènements. Les Sarasins, conduits par Bruhier le Géant, vinrent ravager la France & défier la Chevalerie Françoise. Roland & Renaud étoient absens; Turpin proposa d'opposer Ogier à Bruhier : on lui objecta qu'Ogier devoit être exténué par le jeûne & la pénitence. Turpin répondit pour lui, que son bon tempérament avoit triomphé de cette épreuve, & que sa valeur triompheroit de Bruhier. Ogier fut donc tiré de sa prison pour combattre le Géant : il ne mit au service qu'il alloit rendre, qu'une condition ; ce fut que le Prince Charlot lui fît des satisfactions suffisantes pour la mort de son fils, non pas cependant qu'il se battît avec lui, car on savoit bien que le prudent Charlot tuoit quelquefois ses ennemis en traître, mais qu'il ne se commettoit point au hasard d'un combat,

combat ; & Ogier n'en demanda pas tant , il se contenta d'exiger que Charlot lui fît des excuses , & Charlemagne y consentit. Ogier combat contre Bruhier , & le tue ; cependant Charlot n'avoit point encore fait les satisfactions convenues , & Ogier , devenu plus exigeant par sa victoire , & par le besoin qu'on avoit du vainqueur de Bruhier , pour dissiper l'armée des Sarasins , autorisé d'ailleurs par les délais de Charlot , demanda que ce Prince , attendu qu'il étoit en retard , lui fût remis , & qu'il pût en faire tout ce qu'il voudroit : on y fit consentir Charlemagne avec peine , en lui alléguant d'un côté le besoin de l'Etat , qui devoit déterminer à tout , & de l'autre la générosité d'Ogier , dont on pouvoit tout attendre. Le Prince fut donc amené au milieu de l'Assemblée des Pairs & des Barons , & remis entre

les mains d'Ogier. A l'instant, celui-ci tirant la redoutable épée *Courtain*, encore teinte du sang de Bruhier, & saisissant Charlot par les cheveux, fit craindre à toute l'Assemblée de voir tomber la tête du fils aux yeux du père. Charlemagne, pour la première fois, connut la frayeur, & n'ayant plus le temps de tomber lui-même aux pieds d'Ogier pour lui demander la grace de son fils, il détournoit, du spectacle de sa mort, des yeux épouvantés, en poussant un cri douloureux, lorsqu'Ogier s'arrêtant de lui-même, relâchant sa victime, & déposant son épée aux pieds de Charlemagne : » O mon Empereur, dit-il, » pardonne-moi cette feinte » vengeance, & conçois, par ce » que ton cœur vient d'éprouver, » quelle a dû être la douleur d'un » père réellement privé de son fils. » Je te laisse le tien. Celui qu'il » m'a ravi valoit beaucoup mieux

» sans doute. Je n'ai pas même la
 » consolation de pouvoir te féliciter
 » du bienfait que tu reçois de moi
 » aujourd'hui ; je te sacrifie ma ven-
 » geance , ou plutôt je l'abandonne
 » au Ciel ; il ne permettra pas que tes
 » Peuples soient soumis à un Tyran ,
 » ni que Charlemagne soit si mal
 » remplacé «.

Cette prédiction fut accomplie ,
 soit que Charlot fût véritablement
 le Prince Charles , ou qu'il désignât
 seulement Pepin le Bossu ; ni l'un
 ni l'autre n'a survécu à son père.

Charlot continue de se rendre
 odieux & méprisable , de se conduire
 par les conseils de tous les traîtres
 de la Cour , de persécuter les gens
 de bien & les Chevaliers illustres ; il
 se met en embuscade pour attaquer
 les Princes Girard & Huon de Bor-
 deaux , fils de Sévin Duc d'Aqui-
 taine , & pour envahir l'Aquitaine
 par leur mort. Armé de toutes

pièces , il attaque Girard , qui étoit fans armes , & qui d'ailleurs n'étoit qu'un enfant , il le perce de sa lance. Ce fut le dernier de ses crimes , ce fut du moins le dernier qu'il pût consommer : cette lâcheté cruelle , qui n'étoit pas , à beaucoup près , la seule de ce genre qu'il eût commise , fut punie à l'instant par une mort méritée. Huon arrivant sur le lieu , lui demande compte du sang de son frère , qu'il voyoit couler. Huon est sans armes , aussi bien que Girard , du moins il n'a que son épée ; il reçoit dans le bras le coup de lance que Charlot lui porte contre toutes les loix de la Chevalerie , & s'élançant sur lui , il lui fend la tête de son épée , & le laisse mort sur la place (1). Charlemagne veut venger sa mort , &

(1) Roman de *Huon de Bordeaux* , imprimé à Paris , d'abord sans date , ensuite en 1516.

persécute Huon, qui, protégé par des Magiciens, tire sa gloire de cette persécution même.

En général, comme nous l'avons dit, l'esprit des Romains Espagnols & Italiens qui traitent de ces temps, n'est pas favorable à Charlemagne, ennemi & conquérant de l'Espagne & de l'Italie : mais d'ailleurs l'esprit des Romans de Chevalerie est de mettre la Chevalerie au dessus de tout, au dessus même de la Royauté : c'est dans cette vûe que, d'après leurs fictions, Charlemagne, quoiqu'on ne lui refuse pas la valeur, quoiqu'il se batte souvent & en bataille rangée & en combat singulier, quoique dans ses duels il ait un avantage décidé sur Marsile, Roi Sarasin, père de Ferragus, sur Witikind & sur Diaulas son fils, Rois ou Chefs des Saxons, est encore plus souvent démonté, renversé, repoussé, & toujours délivré, vengé, rétabli

Boyardo.

par la valeur de ses Paladins , surtout par celle de Roland.

La confusion des évènements , des temps & des personnes , est non seulement ordinaire , mais continuelle chez les Romanciers ; cependant , comme nous l'avons dit encore , avec de l'attention on les retrouve & on les distingue : le siège de Paris par les Normands , sous Charles le Gras , étoit un évènement assez important pour être resté dans la mémoire des hommes ; mais tous les évènements étoient fort brouillés dans la mémoire des Romanciers , & sur-tout des Romanciers étrangers. Au lieu des Normands , ils ont mis les Sarasins ; au lieu de Charles le Gros ou le Gras , c'est Charles le Grand (Charlemagne). Agramant , Roi Sarasin de Biferte en Afrique , assiège Paris , & le presse si vivement , que Charlemagne ne pouvoit plus le défendre : c'est

encore par la valeur des Paladins , Atioſte.
 particulièrement par celle de Roland , que cette Capitale de l'Empire François est délivrée , & que les Sarafins ſont repouſſés juſqu'au fond de l'Eſpagne , & juſque dans l'Afrique.

Léon Porphyrogénète , fils de l'Empereur Grec Conſtantin Copronyme , demande en mariage l'héroïne Bradamante , qui lui préfère Roger , ſimple Paladin. Léon , quoiqu'il ne ſoit pas ſans vertus , eſt effacé par ſon rival , en généroſité , en valeur , en amour , en graces , en talent de plaire. Tout cela eſt bien dans l'eſprit des Romans de Chevalerie. Charlemagne , pour dédommager le Prince Léon , lui donne une de ſes filles en mariage. Ceci s'explique encore par la confuſion des temps & des perſonnes ; ce prétendu mariage d'une fille de Charlemagne avec le Prince de Grèce ,

a pour fondement dans l'Histoire :
1°. la proposition que l'Empereur Grec Constantin Copronyme fit , non pas à Charlemagne , mais à Pepin le Bref , de marier le Prince Léon , non pas avec une fille de Charlemagne , mais avec la Princesse Gisèle sa sœur : 2°. les négociations , qui furent en effet poussées très-loin pour le mariage de la Princesse Rotrude , fille de Charlemagne , non pas avec Léon qui n'eut jamais d'autre femme qu'Irène , mais avec Constantin Porphyrogenète fils de Léon & d'Irène : 3°. les propositions qui furent faites pour la réunion de l'Empire d'Orient avec l'Empire d'Occident , par le mariage de Charlemagne lui-même avec Irène.

Berthe , sœur de Charlemagne , femme de Milon & mère de Roland , ne fut pas aussi fidelle qu'elle le devoit peut-être à la mémoire

d'un mari pour qui elle avoit tant souffert , & qui avoit tant souffert pour elle ; après la mort de Milon , elle avoit époufé ce fameux Ganelon , de la Maison de Maïence , fi connu par fes perfidies , qui l'ont fait furnommer *le Félon* : cette réputation funefte paroît s'étendre à tous ceux de fa Maison , & même au Peuple de Maïence ; le nom des *Maïençois* eft toujours accompagné , chez les Romanciers , de l'épithète de *Perfides* , fans qu'on puiffe favoir la raifon de cette tradition Romancière , ni fi elle a quelque fondement dans l'Hiftoire. Ganelon , devenu le beau-frère de Charlemagne , gouverne ce Prince , & ne cefle de le tromper ; il lui fait commettre toutes les fautes les plus capables de lui nuire ; il le rend l'ennemi de tous les Paladins les plus capables de le fervir : c'étoit lui qui infpiroit à Charlot toutes les baffeffes & toutes

ses violences ; il étoit sur-tout , & il le rendoit l'éternel persécuteur de la Maison du Duc Aimon. Renaud & ses frères ont pour défenseur , contrelui , l'Enchanteur Maugis leur cousin , qui joue , en toute occasion , à Charlemagne , des tours plus plaisans , mais moins perfides & moins funestes que ceux de Ganelon ; les tours de Maugis ont toujours pour objet de donner le change à la fureur aveugle de Charlemagne , de dérober à ses coups les fils d'Aimon , & de les garantir des artifices de Ganelon. Renaud , à son départ pour la Terre-Sainte , avoit laissé en France deux fils : Ganelon les fait accuser d'avoir attenté à la vie de Charlemagne ; il le persuade à ce Prince , qui est prêt à les faire périr , lorsque Renaud arrive , vainqueur des Sarasins , & conquérant des Lieux Saints : il est clair qu'ici Renaud est confondu avec Godefroy

de Bouillon , & le huitième ou neuvième siècle avec le onzième ou le douzième. Le fils aîné de Renaud combat seul , aux yeux de son père , deux des accusateurs subornés & apostés contre lui par Ganelon ; il tue l'un , & oblige l'autre à confesser son imposture : mais Ganelon reste alors à couvert comme un homme qui a été trompé par une fausse accusation.

Cependant Maugis , sous une figure d'emprunt , & sous un nom supposé , rend à l'Eglise des services , pour lesquels il est fait Cardinal par le Pape Léon III , qui même le désigne pour son successeur au trône pontifical. Voilà Maugis Pape , grace à ses enchantemens. On conjecture , avec assez d'apparence de raison , que ce Magicien , devenu Pape par ses sortilèges , peut désigner le fameux Gerbert , Précepteur de Robert Roi de France,

& successivement Archevêque de Reims , Archevêque de Ravenne , puis Pape , sous le nom de Silvestre II , dont les promotions successives aux Sièges de Reims , de Ravenne & de Rome , ont donné lieu à ce mauvais Vers si connu :

*Scandit ab R. Gerbertus ad R. fit Papa
Regens R.*

Les connoissances de ce Pontife dans les Mathématiques , dont on ne favoit , de son temps , que le nom , l'ont fait passer pour Sorcier ; & quand on le vit parvenu de dignités en dignités jusqu'au Pontificat , on ne douta plus de sa magie A la vérité , Silvestre II , loin d'être le successeur immédiat de Léon III , & d'avoir pu être désigné par lui , étoit postérieur de près de deux siècles à Charlemagne & à Léon ; mais un tel anachronisme n'est rien pour nos vieux Romanciers. Charlemagne , mort quelques années

avant Léon III , vint à Rome , selon eux , pour complimenter le successeur de Léon : il fut fort étonné de voir représentés dans des tableaux fantastiques , qu'il prit pour des peintures à fresque , tous les tours que Maugis lui avoit joués ; il en témoigna sa surprise & son mécontentement au nouveau Pape , qui rejeta tout sur le hasard , & qui , cherchant en apparence à l'en dédommager , lui annonça , pour le lendemain , comme un spectacle qui devoit lui être très-agréable , la cérémonie de la canonisation d'un Saint ; & ce Saint étoit Renaud de Montauban , l'ennemi de Charlemagne , mort depuis peu en odeur de sainteté. Tous ces incidens étonnoient & désobligeoient l'Empereur , mais sans lui donner le moindre soupçon sur la personne du Pape. Charlemagne lui fit sa confession générale , dans laquelle il lui avoua qu'il ne pouvoit pardonner à Mau-

gis ; le Pape fit à son tour , à Charlemagne , sa confession générale , dans laquelle il lui avoua qu'il étoit Maugis. Il semble que l'effet de cette double confession auroit dû être d'ouvrir les yeux à Charlemagne sur les félonies de Ganelon ; cependant Charlemagne continue à se gouverner par les conseils de ce traître , & le Pape , redevenu Maugis , quitte Rome & le Saint Siège , trouvant apparemment que *la Papauté ne valoit pas ce qu'il avoit quitté pour elle* : il retourne à sa grotte & à ses enchantemens , qui n'ont plus cependant la même vertu , du moins dans tous les cas , car nous allons voir qu'ils ne purent garantir d'une mort cruelle trois des fils d'Aimon , ni Maugis lui-même. Ganelon prend les habits & les armes de l'Empereur , & assassine par-derrière Richard ou Richardet , l'aîné des trois frères , qui étoit alors défarmé. Richardet , comme le vouloit Ga-

nelon , se croit assassiné par l'Empereur , & le dit en mourant à ses deux frères Allard & Guichard , auxquels il demande vengeance : ceux-ci , guidés par leur ressentiment & par leur fureur , courent à la tente de Charlemagne , le frappent , le blessent , puis , effrayés de ce qu'ils viennent de faire , ils prennent la fuite , comme avoit fait Ogier le Danois dans un cas semblable ; Charlemagne les poursuit , entoure le lieu de leur retraite , y fait mettre le feu , & les y brûle impitoyablement.

Cette horrible catastrophe paroît être une allusion à la cruauté de Clotaire , lorsqu'il brûla , dans une grange , son fils , sa belle-fille , & leurs enfans innocens. Mais du moins les frères de Renaud , quoique parens de Charlemagne , n'étoient point ses enfans , & la fiction n'a pas osé être aussi atroce que la vérité.

Maugis s'étoit enfermé avec ses cousins dans l'espèce de roche ou de forteresse qui fut leur dernier asile , & il y fut brûlé avec eux. Charlemagne voulut repâître ses yeux des cendres de ses victimes , comme dans la suite Charles IX , après le massacre de la S. Barthelemi , alla voir le cadavre de l'Amiral de Coligny , attaché au gibet de Montfaucon (1).

Tout étoit consumé , excepté une main , qu'on reconnut pour être celle de Maugis , & qui tenoit un rouleau de papier où étoit écrite la condamnation de Ganelon (2) ,

(1) Encore un coup , on ne doit point être étonné de trouver dans ces vieux Romans des allusions modernes. Il faut se souvenir qu'à chaque édition les Editeurs ajoutoient au Texte , & ornoient l'Ouvrage des allégories du temps.

(2) *Histoire de Maugis d'Aigremont , & des quatre fils d'Aimon.*

Chronique du vaillant & redouté Mabrian ,

comme celle de Balthasar l'étoit dans les trois mots mystérieux qu'une main divine traça sur la muraille pendant le festin que ce Prince donnoit à toute sa Cour. Le papier de Maugis annonçoit à Ganelon qu'il lui restoit encore un crime à commettre , avant de recevoir le juste & inévitable châtiement de tous ceux qu'il avoit commis. Ce dernier crime de Ganelon est celui qui causa la mort de Roland son beau-fils , & d'Olivier : Ganelon , éternel ennemi des gens de bien & des Paladins illustres , persécutoit son beau-fils comme il trahissoit son beau-frère ; il auroit voulu les perdre l'un par l'autre. Cependant ses artifices ne purent par-

filis d'Yvon , Roi de Jérusalem , lequel étoit fils de Renaud de Montauban. On voit par ce dernier titre , que l'Auteur avoit en vue Godefroy de Bouillon & sa Race.

venir à détacher Charlemagne d'un neveu qu'il aimoit uniquement ; il s'y prit d'une autre manière pour priver l'Etat d'un défenseur tel que Roland.

Alors régnoient à Saragosse deux Rois Sarasins , nommés l'un Marsile ou Marsite , l'autre Baligand ; tous deux ennemis de Charlemagne. Gagné par leurs présens , & entraîné par le penchant qui le portoit à nuire , Ganelon traita secrètement avec ces deux Princes , pour leur livrer une partie de l'armée Française ; ce fut à son instigation , & d'après ses avis , qu'ils laissèrent passer les défilés des montagnes au gros de l'armée Française commandée par Charlemagne , & qu'ils se jetèrent sur l'arrière-garde , commandée par Roland & par Olivier. Roland , après avoir fait des prodiges de valeur , tels qu'il savoit en faire , après avoir vu périr le brave

Olivier , son ami & son compagnon d'armes , se voyant près de succomber sous le nombre , eut recours à sa dernière ressource. Il avoit un cor magique , qui rendoit au loin des sons tantôt gais . tantôt effrayans , & qui lui servoit également à sonner l'alarme & à célébrer ses victoires ; il se mit à en donner de toute sa force. Charlemagne , qui avoit déjà passé les montagnes , & qui commençoit à s'étendre dans la plaine , averti par ce bruit , du danger de son neveu , voulut voler à son secours ; mais Ganelon fut si bien lui persuader que c'étoit un son de victoire , & non un signal de détresse , que Charlemagne poursuivit sa route. Après un intervalle de temps , pendant lequel Roland , presque écrasé sous un monceau de morts , avoit suppléé , par son désespoir , au secours qu'il avoit en vain attendu de son oncle ,

Ibid , c. 19.

Chap. 10.

le son du cor se fit entendre une seconde fois d'une manière si épouvantable , que Charlemagne ne pouvant plus être trompé sur le danger de son neveu , mais étant alors trop éloigné pour pouvoir ramener assez tôt l'armée à son secours , envoya devant lui Baudouin , frère de Roland , & Théodoric son ami. Ceux-ci le trouvèrent expirant. Sa gorge s'étoit enflée , les veines de son gosier s'étoient rompues par la violence dont il avoit donné de son cor , toutes ses plaies s'étoient rouvertes , il vomissoit le sang par la bouche & par les narines , il étoit tombé dans les flots de ce sang , & ne pouvoit plus se relever ; il reconnut son frère & son ami , leur demanda un peu d'eau à boire , & comme ranimé par ce secours , il leur fit sa confession , & mourut dans leurs bras & dans ceux de l'Archevêque Turpin , qui lui fit une

épitaphe , rapportée par le faux Turpin , de qui elle est.

Charlemagne n'ayant pu arriver assez tôt pour sauver son neveu , chercha sa consolation dans le soin de le venger ; il battit les Sarasins , & en fit un grand carnage. Leur Roi Baligand fut tué dans cette seconde affaire. En expirant , il révéla la perfidie de Ganelon. Celui-ci , près d'être livré au supplice , pour prolonger sa vie & peut-être la sauver , réclama les usages de la Chevalerie , non pas qu'il fût assez brave pour oser combattre lui-même ; mais à force de protester de son innocence , il parvint encore à tromper un Chevalier , nommé Sina-beat , qui consentit à lui servir de champion : il paya cher sa crédulité ; Théodoric combattit contre lui , le tua , & Ganelon , convaincu par la défaite de son champion , fut tiré à quatre chevaux.

Chap. 221

Chap. 222

Les restes d'Olivier & de Roland furent transportés à Blaye, où ils reposent dans une belle église. On eut soin d'enterrer avec Roland les morceaux de l'épée *Durandal*, qu'il avoit brisée en mourant, & le fameux cor dont il avoit tant sonné en vain, & qui auroit pu le sauver, sans la perfidie de Ganelon.

Le souvenir des exploits de Roland s'est long-temps conservé dans ces chants militaires, qu'on appelloit *la Chanson de Roland*; c'étoit une espèce de Romance qui contenoit toute l'Histoire de ce Paladin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort; les Soldats la chantoient, pour s'animer aux combats par l'exemple d'un tel Héros. Cet usage a duré sous toute la seconde Race, & bien avant encore sous la troisième. Nous voyons que le jour de la bataille de Poitiers, le Roi Jean, qui, avant d'avoir connu le malheur & la cap-

tivité, étoit souvent un Maître dur & injuste, entendant des Soldats chanter cette chanson, ce qui devoit lui paroître d'un bon augure & d'un bon exemple, leur dit avec humeur : *Il y a long-temps qu'on ne voit plus de Rolands parmi les François ; & qu'un vieux Soldat se sentant blessé de ce reproche, lui répondit fièrement : C'est qu'ils n'ont plus de Charlemagne pour les conduire.*

Le Roman de *Guérin de Monglave* est, comme celui des *quatre fils d'Aimon*, l'Histoire absolument défigurée & presque méconnoissable des Ducs d'Aquitaine du temps de Charlemagne. Cette guerre d'Aquitaine, dont la fécheresse des Chroniqueurs nous a laissé ignorer le vrai principe & les détails, tenoit à de grands intérêts & à de grandes passions, & doit avoir été un des plus considérables évènements des règnes

de Pepin le Bref & de Charlemagne : aujourd'hui qu'il est avéré que ces Ducs d'Aquitaine descendoient de Clovis de mâle en mâle , par une filiation bien claire & bien prouvée , on conçoit l'acharnement avec lequel Pepin & Charlemagne poursuivirent cette Race illustre ; on conçoit & on déteste encore plus l'odieuse violence du traitement qu'ils firent à quelques-uns de ces Princes : on voit encore dans la charte d'Alaon , des traces de cette haine héréditaire entre les Princes Carlovingiens & les Princes d'Aquitaine ; Charles le Chauve y insulte à la mémoire du Duc Loup. Les Romanciers , qui écrivoient dans un temps où la filiation des Ducs d'Aquitaine étoit ignorée & leur Histoire oubliée , ont tout brouillé , jusqu'aux noms.

Dans le Roman de Guérin de Monglave , Charlemagne joue aux échecs

échecs contre Guérin , Duc d'Aquitaine , son Royaume de France , le perd , & ne pousse point la probité , ou , si l'on veut , la folie jusqu'à payer ; mais il en résulte , pour les Princes d'Aquitaine , un droit qu'ils réclament dans l'occasion. Hunaud , qui dans l'Histoire est un Prince légitime , détrôné & faisant des efforts pour remonter sur le trône , ne paroît , dans le Roman de Guérin de Monglave , qu'à titre de bâtard & d'usurpateur , d'ailleurs lâche & traître , & justement puni de son usurpation. Il est aisé cependant de retrouver dans l'Histoire le fondement de cette erreur. Hunaud s'étoit fait Moine : Gaïffre son fils lui avoit succédé de son vivant ; Pepin le Bref avoit conquis & confisqué le Duché d'Aquitaine sur Gaïffre , qui étoit mort dans le même temps. Il sembloit que si quelqu'un avoit dû alors réclamer ce Duché , ç'auroit dû être Loup ,

filz de Gaïffre. Ce fut Hunaud qui sortit de son cloître pour le revendiquer ; il n'est pas étonnant qu'il ait paru y avoir peu de droit , & qu'à travers une tradition éloignée & confuse , on ait voulu expliquer par la bâtardise ce défaut apparent de droit. Je m'explique. Les Romanciers avoient quelque idée de l'Histoire , mais c'étoit une idée superficielle & imparfaite ; ils avoient entrevu vaguement que les Historiens n'étoient pas favorables aux prétentions de Hunaud , il ne leur en avoit pas fallu davantage pour le croire & le dire bâtard.

Les Ducs légitimes d'Aquitaine , dans le Roman de *Guérin de Monglave* , sont donc Guérin & ses quatre fils (car il en a quatre , comme le Duc Aimon , savoir , Arnaud , Milon , Regnier , & Girard). Dans des instructions que le Duc d'Aquitaine Guérin donne à deux

de ses fils , en les envoyant à la Cour de Charlemagne , il leur dit : „ At-
 „ tachez-vous à son service , & ne
 „ le fâchez en rien , *car ce Prince est*
 „ *léger de colère* „.

Girard , le plus jeune des quatre fils de Guérin , devient le favori de Charlemagne , qui veut le marier avec la Duchesse Douairière de Bourgogne , dont Girard est aimé ; un obstacle invincible s'oppose à ce mariage ; Girard aime ailleurs : mais la Duchesse de Bourgogne est bien dédommée , si la grandeur peut dédommager de l'amour ; Charlemagne lui-même devient amoureux d'elle ; la Duchesse l'épouse moitié par dépit , moitié par ambition , & son amour pour Girard se tourne en haine & en fureur , comme fait , dit-on , l'amour chez les femmes , quand il est dédaigné. Cette Reine , que l'Auteur appelle tantôt la Reine , tantôt l'Impératrice (car aucun de

ces Romanciers ne fait distinguer le temps où Charlemagne n'étoit que Roi , & celui où il fut Empereur), cette Reine , par l'humeur aigre , altière & vindicative , que l'Auteur lui donne , ressemble beaucoup à Fastrade , & c'est elle vraisemblablement que l'Auteur a eue en vue. Un jour Girard rendant hommage à Charlemagne , pour de grands fiefs dont ce Monarque venoit de l'investir , la Reine , qui étoit assise sur le trône à côté du Roi , saisit le moment où Girard s'inclinoit devant son bienfaiteur , & sous prétexte de prendre sa part des soumissions du vassal , elle lui porta un peu fortement le pied au visage , comme pour le lui faire baiser. C'étoit trop peu , si c'étoit vengeance ; c'étoit trop , si c'étoit faveur. Girard dissimula ce que ce mouvement avoit pu avoir d'insultant pour lui dans l'intention de la Reine , & baisa ce

piéd avec respect, mais sans plaisir. Plusieurs années après, Aimery, fils d'Arnaud & neveu de Girard, jeune homme d'une audace téméraire & sauvage, peu respectueux pour les Dames & même pour les Reines, & ayant eu, par cette audace même, des succès auprès d'elles, parut à la Cour de Charlemagne. La Reine, moitié en riant, moitié sérieusement, se plaignit à lui de ce qu'elle appelloit les froideurs de Girard son oncle; elle prit plaisir à lui conter la vengeance assez ridicule qu'elle en avoit prise, & voulant rendre sensible, par le geste, l'action qu'elle avoit faite alors, & dont apparemment elle se favoit bon gré, elle porta de même le piéd au visage d'Aimery. Celui-ci, incapable de souffrir l'ombre d'une insulte, & saisissant l'occasion de venger son oncle, prit le piéd de la Reine, & l'éleva si haut, qu'il la mit dans l'at-

titude la plus indécente. Aux cris que poussèrent les femmes de la Reine, les Officiers accoururent ; Aimery n'échappa qu'avec peine.

Nous croyons trouver dans ce récit une allusion sensible à deux traits historiques fort connus.

L'un est que l'Empereur Frédéric Barberouffe, étant allé se jeter aux pieds du Pape Alexandre III, pour lui demander pardon d'avoir soutenu contre lui plusieurs Antipapes, Alexandre eut l'insolence de mettre à l'Empereur le pied sur la tête, en citant ce passage :

Super aspidem & basiliscum ambulabis, & conculcabis leonem & draconem.

» Vous marcherez sur l'aspic &
 » sur le basilic, & vous foulerez
 » aux pieds le lion & le dragon «.
 Frédéric répondit : *Non tibi, sed Petro.* » C'est à Pierre, non à vous
 » que ces paroles ont été dites «.

Alexandre répliqua : *Et mihi & Petro.* » Et à Pierre & à moi «.

Observons que Frédéric, en faisant ainsi le Théologien hors de propos, au lieu de faire le Prince, réfutoit fort mal le Pape, & lui donnoit trop d'avantage. Le passage cité par Alexandre n'est point de l'Évangile, c'est le treizième verset du Pseaume 90, & il n'a pas été dit à Pierre plus qu'à tout autre (1).

Le second trait historique est celui de ce Danois ou Normand, qui, rendant hommage à Charles le Simple pour la Neustrie ou Normandie, au nom du Duc Rollon, & obligé de baiser le pied du Roi, le lui leva si haut, qu'il le fit tomber

(1) Quelques-uns entendent autrement ces mots : *Non tibi, sed Petro*, & les rendent ainsi : *Ce n'est point à toi, mais à Pierre que je me soumetts* ; & le Pape réplique : *Et à Pierre & à moi.*

à la renverse : insolence qu'on feignit de prendre pour de la maladresse.

Le premier trait paroît avoir servi de modèle à l'action de la Reine , le second à celle d' Aimery.

Nous avons dit que ces faits singuliers & extraordinaires, qu'on peut regarder comme des phénomènes dans l'Histoire , sont précisément ceux que les Chroniqueurs ignorans & les vieux Romanciers aiment à répéter sous différens noms , en y joignant le plus souvent des circonstances qui les défigurent. Rien de plus singulier que l'histoire de ce chien , qui , par ordre & en présence de Charles V , se battit en duel contre l'assassin de son Maître , & l'ayant vaincu , le força d'avouer son crime. Ce fait, rapporté & prouvé dans les monumens de la Monarchie Françoisè de Dom Montfaucon , est représenté sur une cheminée du château de Montargis.

Dans le Roman de *Milès & Amys*, c'est un singe, au lieu d'un chien, qui combat & qui est vainqueur ; ce qui est encore moins naturel : il est vrai que l'Auteur du Roman donne à ce singe une intelligence qui n'est guère que le partage des hommes, & sur-tout un attachement pour ses Maîtres, qui est bien plus le partage des chiens. Une autre circonstance particulière au Roman, & qui n'est pas heureuse, c'est que le singe ne combat que contre un champion, au lieu que le chien avoit combattu contre l'assassin même. La plupart des autres circonstances, concernant le choix des armes & les précautions prises pour que ni l'homme ni l'animal n'eussent l'un sur l'autre, autant qu'il se pourroit, aucun avantage, sont à peu près les mêmes dans l'Histoire & dans le Roman ; & le Romancier assure, que de son temps, l'histoire

de ce combat étoit représentée sur les murs de la grande salle du Palais à Paris, comme celle du combat du chien l'est au château de Montargis ; c'est ce qu'il est impossible de vérifier aujourd'hui, quant au combat du singe, la grande salle dont il s'agit, & qui étoit ornée de peintures & de sculptures, ayant perdu tous ces ornemens dans l'incendie du Palais, du 7 Mars 1618.

Presque tous les Romans relatifs à l'Histoire de Charlemagne, représentent l'Angleterre comme vassale de la France, parce qu'ils étoient faits dans un temps où les Rois d'Angleterre étoient réellement vassaux de la France pour les Provinces qu'ils possédoient dans le Continent ; cette supposition avoit d'ailleurs un fondement dans la protection que Charlemagne avoit accordée à divers Rois d'Angleterre,

de son temps , nommément à Egbert.

Certains traits rapportés par les Romanciers, pourroient, s'ils étoient pris à la rigueur , & sans égard à la simplicité des temps où ces Auteurs écrivoient , paroître favoriser l'opinion du Docteur Henri Thana (1) , qui prétendoit que ce grand Prince avoit eu peu de religion. Nous avons déjà vu que dans son traité d'alliance avec Gattamoglier contre Renaud de Montauban , il avoit promis de se faire Païen , s'il étoit vainqueur. Tandis qu'Olivier combattoit pour l'honneur de la Chevalerie Françoisse contre Fié-rabras , Roi des Sarasins , qui étoit venu la braver , Charlemagne priant Dieu avec ferveur de donner la vic-

(1) Voyez le Tome troisième , pages 66 & 67.

toire à Olivier , lui rappeloit les monastères qu'il avoit fondés , les églises qu'il avoit bâties , & le menaçoit de les détruire , & de se faire Mahométan , si Olivier étoit vaincu. L'idée d'intéresser la Divinité aux prières qu'on lui adresse , n'est pas nouvelle. L'Antiquité est pleine des reproches , des promesses & des menaces que les Païens faisoient à leurs Dieux.

Quoiqu'en général, comme nous l'avons dit , les Romanciers & les Poètes Espagnols & Italiens ne soient pas favorables à Charlemagne , quoiqu'ils le chargent de beaucoup d'injustices & de violences , quoiqu'ils prennent plaisir à le placer dans des situations désagréables & quelquefois ridicules , on sent que le grand nom de Charlemagne les subjugue souvent malgré eux , que la force de la vérité les entraîne ,

que leur plume se refuse à leur mauvaise volonté, & qu'ils sont obligés de le peindre grand, lors même qu'ils voudroient le dégrader. S'ils ternissent l'éclat de ses hauts faits, l'éclat de ses Cours plénières les éblouit; si, disposant à leur gré dans leurs fictions de la gloire chevaleresque, ils n'en font à Charlemagne qu'une part assez médiocre, s'ils ne font pas, à beaucoup près, de ce Prince, le plus redoutable ni le plus heureux des Chevaliers, ils sont obligés d'en faire le plus puissant & le plus imposant des Monarques; il est toujours, même chez eux, le Roi des Rois, & le *Père de l'Univers*; c'est toujours à sa Cour, c'est sous lui que les Héros & les Paladins vont chercher la gloire, dans les combats, dans les tournois (divertissemens militaires qui n'existoient pas de son temps (1)),

(1) Il n'est point parlé de tournois dans

mais qui existoient du temps de ces Romanciers , ce qui leur suffit toujours pour supposer les usages existans de toute ancienneté) : c'est à la Cour de Charlemagne qu'on voit rassemblés ces Olivier , ces Roland , ces Renaud , ces Roger , ces Ogier , l'honneur éternel de la Chevalerie ; c'est aussi à sa Cour , c'est dans ses

l'Histoire avant le règne de Charles le Chauve. Si toute imitation de combat est un tournoi , on en trouvera une description dans le cinquième livre de l'Enéide , & les tournois auront passé de Troie en Italie. Mais tous les Etrangers attribuent aux François cette invention , excepté les Allemands qui la réclament ; le premier Auteur François qui en parle , est Nithard , petit-fils de Charlemagne , il n'en parle que sous le règne de Charles le Chauve. Il décrit les tournois , & ne les nomme pas. Ce n'est que depuis Geoffroy de Preuilly , mort en 1066 , & qui passe pour l'inventeur des tournois , qu'on trouve dans les Auteurs les mots *torneamentum* , *torneamenta*.

camps ou à la tête des armées ennemies, qu'on trouve ces Mandricart, ces Rodomont, ces Gradasse, ces Ferragus, ces Sacripant, fiers rivaux de nos Paladins, & qui sont aux Chevaliers Chrétiens, ce que les Hector, les Sarpedon, les Memnon étoient aux Héros Grecs du siège de Troie : on retrouve aussi dans les Bradamantes & les Marfises, les Penthésilées & les Camilles de l'Antiquité. C'est toujours pour ou contre Charlemagne, qu'agissent tous ces Héros & toutes ces Héroïnes, & c'est lui, ce sont ses exploits, c'est le grand rôle qu'il a joué dans l'Europe, c'est l'institution de la Chevalerie dont il est l'auteur, qui en ont fait naître l'idée.

Le grand rôle qu'Aaron Rachid, son ami & son rival de gloire, a joué dans l'Asie, a produit le même effet. Ce Calife a, dans les Contes

Arabes & dans les Contes Perfans , comme Charlemagne dans nos vieux Romans , une vie romanesque , fondée sur l'Histoire tantôt embellie , tantôt défigurée. Ces Contes en général représentent Aaron Rachid comme un Prince fier & violent , mais appliqué , vigilant , toujours occupé des soins de son Empire , veillant la nuit , pendant que ses Sujets dormoient , faisant lui-même secrètement la ronde dans sa Capitale , pour voir s'il ne se commettoit pas quelques désordres secrets qui méritassent d'être réprimés , voulant tout voir par lui-même , rendant justice à tous , réparant avantageusement , par son équité , les torts qu'il pouvoit avoir eus & le mal qu'il pouvoit avoir fait par précipitation ; d'ailleurs compatissant pour les malheureux , bienfaisant & magnifique. C'est à peu près aussi de ces mêmes

traits que l'Histoire le peint, tant en bien qu'en mal.

Quant à sa puissance, les Contes Arabes & Persans le représentent comme le Souverain d'une foule de Rois qui ne règnent que par sa permission, qu'il détruit d'un regard, qu'il dépose sur une simple lettre, & qu'il oblige de remettre le sceptre aux successeurs qu'il a choisis.

Mais Aaron a toujours son Visir Giafar Barmécide, qui partage sa gloire, qui souvent le préserve de grandes fautes, & lui donne d'excellentes leçons; il seroit difficile de nommer le Ministre de Charlemagne; c'est de ce Prince sur-tout qu'on auroit dû dire :

Et qui, seul, sans Ministre, à l'exemple des Dieux,

Règles tout par toi-même, & vois tout par tes yeux.

Fin du Tome troisième.



T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce Volume.

LIVRE III. *HISTOIRE* de
l'Eglise ; de la Législation ,
de la Littérature , des mœurs
& des usages , sous le règne
de Charlemagne. Mort de ce
Prince. Page 1

CHAPITRE PREMIER. *Eglise.*
 ibid.

CHAP. II. *Législation.* 68

CHAP. III. *Littérature.* 138

CHAP. IV. *Mœurs & usages.* 177

CHAP. V. *Mort de Charlemagne.*

209

Examen de diverses questions relatives à Charlemagne. 247

PREMIÈRE QUESTION. *Est-il vrai que ce Prince si ami des Lettres, qui les protégeoit avec tant d'éclat, qui les cultivoit avec tant de goût, ne fût pas écrire ?* ibid.

QUESTION II. *Doit-on regarder Charlemagne comme le Fondateur de l'Université de Paris ?*

260

QUESTION III. *Charlemagne doit-il être regardé comme l'Instituteur des Pairs & de la Pairie ?* 288

QUESTION IV. *Des Assemblées Nationales , & si Charlemagne en a changé la forme.* 310

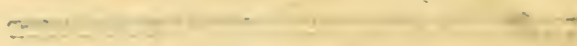
Histoire Romanesque de Charlemagne , & ses rapports avec l'Histoire véritable. 332

Fin de la Table des Chapitres.

E R R A T A

Du troisième Volume.

- P**AGE 64, ligne 4, inconvenient; *lisez*, expédient.
- Pag. 139, lig. dernière, & 140, ligne première, Alcuin ayant, ainsi que nous l'avons dit, écrit; *lisez*, Alcuin, comme nous l'avons dit, ayant écrit.
- Pag. 165, lig. 14, réflexion utile; *lisez*, réflexions utiles.
- Pag. 184, lig. première de la Note, des Comtes; *lisez*, de Comtes.
- Pag. 202, lig. 2 de la Note, *qua*; *lisez*, *qua*.
- Pag. 259, lign. pénultième & dernière, les Criques; *lisez*, les Critiques.
- Pag. 262, lign. 2, étabils; *lisez*, établis.
- Pag. 277, lig. 19, Rois; Charlemagne; *lisez*, Rois, Charlemagne.
- Pag. 303, ligne 9, Roane; *lisez*, Roanez.
- Pag. 359, lig. 9 & 10, Cependant la Reine de Hongrie; Blanche fleur; *lisez*, Cependant la Reine de Hongrie, Blanche fleur.
- Pag. 449, lig. antépénultième, ses victoires; & s'il fut; *lisez*, les victoires, & s'il fut.
- Pag. 453, lign. 5, repentance; Turpin; *lisez*, repentance, Turpin.



THE [illegible]

[The following text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a multi-paragraph document.]







